

MANUEL DE FORMATION

MANUEL DE FORMATION D'ONU FEMMES SUR LE GENRE ET L'ÉCONOMIE



MANUEL DE FORMATION D'ONU FEMMES SUR LE GENRE ET L'ÉCONOMIE



**SECTION DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE
ONU FEMMES**

New York, octobre 2017

LISTE DES MODULES

MODULE 1: INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE	7
MODULE 2: INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AUX MÉTHODES D'ANALYSE SENSIBLES AU GENRE	29
MODULE 3: LE GENRE ET LA MACROÉCONOMIE	57
MODULE 4: LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ	91
MODULE 5: L'EMPLOI, LE TRAVAIL DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE	123
MODULE 6: LE GENRE, LES INÉGALITÉS DE REVENUS ET LA PAUVRETÉ	153
MODULE 7: LE GENRE, LES FINANCES PUBLIQUES ET LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES	187
MODULE 8: LE GENRE, LES ÉCHANGES COMMERCIAUX, ET LES CHAÎNES DE VALEUR	215
MODULE 9: LA FORMULATION DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET LES ODD : COMMENT ATTEINDRE LES OBJECTIFS	243

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

<u>AMF</u>	Accord multifibre	<u>GED</u>	Genre et développement
<u>ASS</u>	Afrique subsaharienne	<u>HOS</u>	Modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson
<u>ASV</u>	Assurance-soins vieillesse	<u>IDE</u>	Investissement direct étranger
<u>BBSG</u>	Budgétisation pour le bien-être sensible au genre	<u>IDG</u>	Indice de développement de genre
<u>BC</u>	Banque centrale	<u>IDH</u>	Indice de développement humain
<u>BdP</u>	Balance des paiements	<u>IDHI</u>	Indice de développement humain ajusté aux inégalités
<u>BM</u>	Banque mondiale	<u>IDI</u>	Indice de développement inclusif
<u>BSG</u>	Budgétisation sensible au genre	<u>IFD</u>	Intégration des femmes au développement
<u>C</u>	Chômage	<u>IIG</u>	Indice d'inégalité de genre
<u>CEDAW</u>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	<u>INSTRAW</u>	Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme
<u>CIST</u>	Conférence internationale des statisticiens du travail	<u>IP</u>	Investissements de portefeuille
<u>CSW</u>	Commission de la condition de la femme	<u>IPC</u>	Indice des prix à la consommation
<u>CVM</u>	Chaîne de valeur mondiale	<u>IPF</u>	Indicateur de la participation des femmes
<u>CW</u>	Consensus de Washington	<u>IPH</u>	Indice de pauvreté humaine
<u>D</u>	Demande	<u>IPM</u>	Indice de pauvreté multidimensionnelle
<u>E</u>	Emploi	<u>IRI</u>	Industrialisation de remplacement des importations
<u>EAFR</u>	Économies agricoles à faible revenu	<u>ISP</u>	Indice de ségrégation profession- nelle des hommes et des femmes
<u>EBT</u>	Enquête sur les budgets-temps	<u>ISM</u>	Indice de ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers
<u>EOI</u>	Industrialisation axée sur l'exportation	<u>LIMTCP</u>	Levy Institute Measure of Time and Consumption Poverty (mesure du manque de temps et de consom- mation du Levy Institute)
<u>EPA</u>	Enquête sur la population active		
<u>Eq</u>	Équilibre		
<u>ESI</u>	Économies semi-industrialisées		
<u>ESS</u>	Écart salarial entre les sexes		
<u>EWCS</u>	Enquête européenne sur les conditions de travail		
<u>FEM</u>	Forum économique mondial		
<u>FMI</u>	Fonds monétaire international		

<u>LIMTIP</u>	Levy Economics Institute Measure of Time and Income Poverty (mesure du manque de temps et de revenus du Levy Economics Institute)	<u>PPP</u>	Parité du pouvoir d'achat
<u>MMO</u>	Moyens de mise en œuvre	<u>PWW</u>	Progress of the World's Women (Progrès des femmes dans le monde)
<u>O</u>	Offre	<u>Q</u>	Quantité
<u>OCDE</u>	Organisation de coopération et de développements économiques	<u>QdV</u>	Qualité de la vie
<u>ODD</u>	Objectif de développement durable	<u>RDH</u>	Rapport sur le développement humain
<u>OIT</u>	Organisation internationale du travail	<u>RNB</u>	Revenu national brut par habitant
<u>OMC</u>	Organisation mondiale du commerce	<u>S</u>	Salaire
<u>OMD</u>	Objectif du Millénaire pour le développement	<u>SCN</u>	Système de comptabilité nationale
<u>ONG</u>	Organisation non gouvernementale	<u>SNIC</u>	Système national intégré de soins de l'Uruguay
<u>ONU</u>	Organisation des Nations Unies	<u>SPS</u>	Socles de protection sociale
<u>OSC</u>	Organisation de la société civile	<u>TA</u>	Taux d'activité
<u>P</u>	Prix	<u>TVA</u>	Taxe sur la valeur ajoutée
<u>PA</u>	Population active	<u>UE</u>	Union européenne
<u>PAMT</u>	Politique active du marché du travail		
<u>PAS</u>	Programmes d'ajustement structurel		
<u>PEM</u>	Pays exportateur de produits minéraux		
<u>PENM</u>	Pays exportateur de produits non minéraux		
<u>PGE</u>	Programme de garantie de l'emploi		
<u>PIB</u>	Produit intérieur brut		
<u>PME</u>	Petite ou moyenne entreprise		
<u>PNUD</u>	Programme des Nations unies pour le développement		

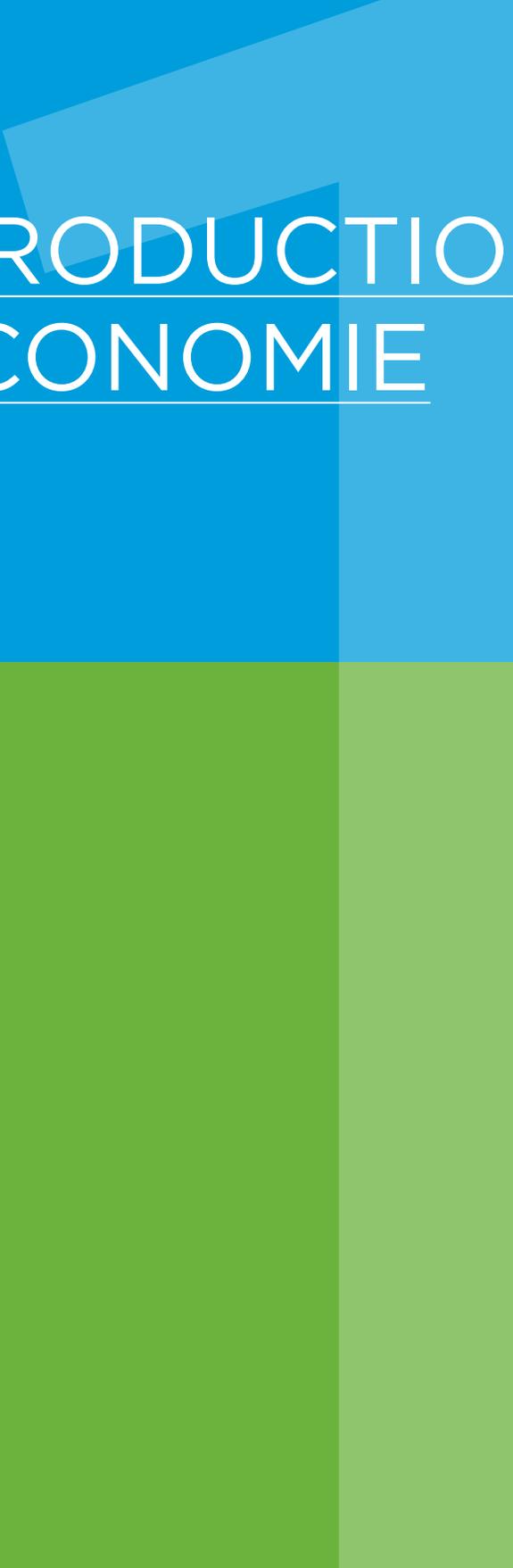
INTRODUCTION

Ce manuel sur le genre et l'économie se veut un outil de formation professionnelle de niveau élémentaire à intermédiaire, à destination des spécialistes du développement, dont les autorités publiques et les agences internationales de développement. La formation se propose de renforcer les capacités des conseillers techniques et des personnels de programme en matière de politique économique sensible au genre. Les objectifs précis du manuel sont les suivants :

- 1) donner aux participants un aperçu général de la science économique et présenter les approches féministes de la macroéconomie, de la microéconomie et de l'économie internationale ;
- 2) exposer les participants à des analyses critiques des tendances économiques mondiales et régionales, dont celles concernant les crises économiques ;
- 3) développer les compétences des participants en matière de formulation de politiques économiques sensibles au genre pour la mise en œuvre de programmes, la prise de décision et le plaidoyer ;
- 4) renforcer la capacité des participants à échanger avec d'autres praticiens du développement, chercheurs et responsables politiques.

La formation est articulée en neuf modules :

- Module 1 : Introduction à l'économie
- Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre
- Module 3 : Le genre et la macroéconomie
- Module 4 : Le travail non rémunéré
- Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale
- Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté
- Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes
- Module 8 : Le genre, le commerce, et les chaînes de valeur
- Module 9 : La formulation de politiques économiques et les ODD : Comment atteindre les objectifs



INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE

MODULE 1

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	9
GRAPHIQUES, ENCADRÉS ET TABLEAU	10
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	13
1.1 L'UTILITÉ DES CONNAISSANCES EN SCIENCE ÉCONOMIQUE POUR LES PRATICIENS DU DÉVELOPPEMENT	13
1.2 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE TELLE QU'ELLE EST ENSEIGNÉE DANS LES MANUELS NÉOCLASSIQUES	15
1.2.1 Penser comme un « économiste »	15
1.2.2 Qu'est-ce que l'économie ?	17
1.2.3 Comment nous faisons nos choix : postulats sur le comportement humain	17
1.2.4 Le fonctionnement des marchés : la main invisible	18
1.3 CRITIQUES HÉTÉRODOXES DE L'ÉCOLE NÉOCLASSIQUE	21
1.3.1 Brève introduction aux critiques féministes des concepts néoclassiques	25
APPENDICE	26
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	28

GRAPHIQUES, ENCADRÉS et TABLEAU

GRAPHIQUES

Graphique 1.1	Les flux circulaires de l'économie	16
Graphique 1.2	Mouvement le long de la courbe de demande et déplacement de la courbe de demande	19
Graphique 1.3	Mouvement le long de la courbe d'offre et déplacement de la courbe d'offre	20
Graphique 1.4	Mouvement le long de la courbe de demande de travail et déplacement de la courbe de demande de travail	21
Graphique 1.5	Mouvement le long de la courbe d'offre de travail et déplacement de la courbe d'offre de travail	22
Graphique 1.6	L'équilibre du marché du travail	23

ENCADRÉS

Encadré 1.1	L'économie positive et l'économie normative	17
Encadré 1.2	Les axiomes du comportement humain	18
Encadré 1.3	L'équilibre du marché	20
Encadré 1.4	Les différences entre les théories économiques orthodoxe et hétérodoxe	23
Encadré 1.5	L'analyse sexospécifique de l'économie néoclassique : concepts/postulats fondamentaux	25

TABLEAU

Tableau 1.1	Caractéristiques fondamentales des différentes écoles de pensée économique	27
--------------------	--	----

OBJECTIFS DE FORMATION

Le *Module 1 : Introduction à l'économie* se décompose en deux grandes sections. La première expose les concepts de base, les postulats, les méthodes et les objectifs de la discipline économique en présentant le cadre néoclassique, qui domine l'enseignement et la pratique de l'économie. La deuxième introduit un cadre hétérodoxe constitué d'une série d'autres courants de pensée économique, distincts et critiques de l'économie orthodoxe. Le Module 1 donne également un aperçu de la critique féministe de l'économie néoclassique, traitée en profondeur dans le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre*.

À l'issue de ce premier module, les participants seront familiarisés avec les principaux aspects suivants de la théorie économique dominante :

- l'intérêt des connaissances économiques pour le travail des professionnels du développement ;
- les concepts économiques de base, les postulats, les méthodes et les objectifs de la discipline économique, selon le courant néoclassique ;
- la théorie néoclassique du fonctionnement des marchés : l'offre, la demande, les mécanismes de prix et l'équilibre des marchés ;
- les critiques du cadre néoclassique par d'autres courants de pensée économique.

1.1 L'utilité des connaissances en économie pour les praticiens du développement

Les connaissances en économie sont fort utiles pour comprendre les questions de développement et réfléchir aux solutions. Les concepts et les outils de la science économique, quant à eux, sont essentiels pour porter un jugement sur les retombées possibles d'actions envisageables concurrentes. Aux niveaux national ou international, les praticiens du développement peuvent avoir une influence non négligeable sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur du développement économique, social et humain. À défaut d'avoir suivi un enseignement formel en économie, ceux qui seront familiarisés avec le cadre analytique de cette discipline et les débats d'orientation courants seront mieux équipés pour comprendre le contexte local. Dans le Module 1, nous présentons les grands principes de l'économie traditionnelle, avant de nous intéresser à divers débats dans ce champ. Enfin, nous examinons les principaux concepts économiques selon un paradigme sensible au genre.

L'objectif général est de faciliter une pratique du développement qui traduise mieux les besoins et les priorités de toutes les catégories de population en ne laissant personne de côté, y compris les besoins et les priorités des femmes et des filles.

Le principal débat de politique économique concerne la meilleure façon d'organiser les relations de production, consommation et accumulation. Deux points de vue s'affrontent :

1. **l'économie néoclassique**, caractérisée par une *absence quasi totale de réglementation centrale* et facilitée par les marchés et les mécanismes de prix (voir l'Encadré 1.3 sur le modèle de l'offre et de la demande, qui explique comment les relations économiques sont régies par le mécanisme des prix dans les marchés libres)
2. **les autres doctrines économiques**, caractérisées par une *réglementation limitée ou considérable* (allant de la démocratie sociale à la planification centrale).

Les retombées du débat de politique économique, aux niveaux international, régional et national, sont cruciales pour les praticiens du développement, car il cadre toutes les questions de développement, ainsi que l'élaboration des politiques et des programmes qui en découlent. La première approche favorise l'absence de réglementation centrale. La théorie néoclassique étaye les politiques économiques néolibérales suivies par les autorités publiques sur les conseils d'institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). La deuxième approche représente d'autres doctrines économiques, qui pointent les incertitudes et les inégalités engendrées par le mécanisme du marché. Ces doctrines non orthodoxes mettent en doute l'aptitude du marché à assurer le bien-être de tous.

En effet, les courants de pensée économique non orthodoxe s'intéressent davantage au développement humain, au développement durable, à la pauvreté et à l'égalité ; ils incluent dans l'évaluation du bien-être des aspects non marchands de la vie. Parmi ces courants de pensée économique dite « hétérodoxe », on trouvera, entre autres, les doctrines keynésienne, féministe, marxienne, institutionnaliste et écologique. Le système des Nations Unies et d'autres organismes de développement œuvrent souvent dans ce cadre économique axé sur le développement humain.

La théorie néoclassique domine la politique économique courante. Basé sur un cadre utilitaire, ce paradigme fait la part belle aux politiques économiques axées sur la maximisation des avantages et la minimisation des coûts. L'intervention des pouvoirs publics dans l'économie est une distorsion du mécanisme de marché aboutissant à des résultats moins efficaces. Dans ce cadre, l'intervention de l'État est acceptable à condition uniquement que les avantages l'emportent sur les coûts ; une comparaison effectuée en termes monétaires. De la même manière, la réussite économique globale est mesurée en fonction de la maximisation de la production totale, c'est-à-dire le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB).

Les concepts de libéralisation économique (libéralisation commerciale et financière) et de privatisation (réduction de l'État) partent du principe que les moyens

les plus efficaces de maximiser la croissance économique sont la propriété privée et la concurrence du marché. Par conséquent, l'objectif principal de la politique économique est de maximiser la croissance du PIB afin que chacun puisse avoir une plus grosse part du gâteau. L'appauvrissement éventuel de certains en cours de route est un problème d'ordre secondaire qui peut être compensé par la fiscalité et la dépense publique. Or, les critiques de la théorie néoclassique observent que les mesures redistributives sont souvent prises après coup. Elles ne sont pas censées causer des distorsions majeures et ne font pas partie des grandes préoccupations des économistes.

Les économistes hétérodoxes mettent en doute cette confiance dans le mécanisme du marché, du point de vue théorique et empirique. Ils soulignent que les inégalités (courant marxien) et les crises (courants keynésien et marxien) sont inhérentes au capitalisme. Contrairement à la théorie néoclassique, l'intervention de l'État est souvent une nécessité et, *in fine*, la clé d'une croissance économique durable. Ces économistes hétérodoxes font surtout ressortir l'articulation entre production et distribution, affirmant que « le mode de production du gâteau limite les moyens de le découper en tranches » (Balakrishnan et Elson, 2008, p. 3). Ils soutiennent que la redistribution des richesses est loin d'être un fait systémique. En effet, elle n'est ni incluse dans les politiques ni susceptible de se produire face à la résistance de ceux qui bénéficient le plus des approches conventionnelles de l'économie.

Les économistes hétérodoxes, ainsi que les institutions de l'ONU, dirigent leur attention non pas sur la croissance du PIB, mais sur le progrès des capacités et du développement humains. Ils s'interdisent de ne considérer que le produit intérieur brut par habitant. Le PIB, une fois divisé par la population, n'indique que ce que chacun recevrait si le gâteau était distribué en parts égales ; il ne rend pas compte de la manière dont le gâteau est distribué. Les approches non orthodoxes s'intéressent à l'évolution de la dépense publique en direction du développement humain et des inégalités, cherchant à savoir si des progrès ont été réalisés dans le temps ou par rapport aux pays enregistrant un PIB par habitant comparable (Balakrishnan et Elson, 2008, p. 11). À l'inverse des économistes orthodoxes,

les questions d'inégalité, de pauvreté et autres sujets en lien avec le développement humain sont pour les hétérodoxes les priorités de l'action publique.

Le développement est gravement menacé par des crises économiques et financières à répétition et de plus en plus longues. Qui plus est, il doit aujourd'hui faire face aux crises alimentaires et écologiques, aux pressions exercées sur la reproduction par la pauvreté en termes de temps et les crises dans l'offre de services à la personne (crises du *care*), à une grande turbulence politique et sécuritaire. La fréquence et la gravité croissantes des crises ont des répercussions sérieuses sur le programme de développement de nombreux pays. Dans le contexte du ralentissement économique, l'approche néoclassique dominante se raccroche à des politiques budgétaires procycliques et a tendance à s'accaparer des ressources destinées à l'origine au développement.

Pour défendre les gains de développement dans un environnement économique incertain, les praticiens doivent savoir évaluer le contexte macroéconomique qui laisse se dresser, ou dresse, des obstacles aux objectifs de développement. Pour progresser et éviter les pertes de vitesse, les praticiens du développement doivent comprendre le cadre macroéconomique de l'économie orthodoxe. Ils doivent connaître les alternatives pour pouvoir pérenniser le programme de développement. Le *Module 3 : Le genre et la macroéconomie* comprend un exposé approfondi des différents cadres de politique macroéconomique et permet de mieux comprendre les avantages, pour les praticiens, de l'application d'un cadre sensible au genre.

L'économie apprend aux praticiens du développement à évaluer adéquatement les alternatives. Prenons l'exemple d'une organisation non gouvernementale (ONG) qui cherche une solution au problème du faible taux de scolarisation de certaines catégories d'enfants. La première idée pourrait certes être d'investir dans la construction d'une nouvelle école, ou de rendre la scolarisation obligatoire, mais ni l'une ni l'autre de ces mesures ne pourra résoudre le problème dès lors que les parents ont besoin que leurs enfants travaillent pour parer aux besoins de consommation de la famille au lieu d'aller à l'école. Tel est effectivement le cas dans un

grand nombre de zones rurales sous-développées, où les enfants aident les parents sur l'exploitation agricole familiale, vont chercher et portent l'eau et le bois de feu. Pour s'attaquer à tout problème en lien avec le développement, il importe de bien comprendre la situation économique locale et ses incidences sur les individus.

Ce manuel de formation s'adresse aux praticiens du développement qui ne possèdent aucune ou très peu de notions d'économie, ainsi qu'à ceux qui ne connaissent que l'économie orthodoxe. Le programme leur apprendra à aborder les problèmes du monde réel dans une optique économique non orthodoxe et progressiste. Pour des raisons d'accessibilité, ce manuel simplifie l'économie et ne demande pas de connaissances préalables pointues en mathématiques. *L'objectif primordial est d'équiper les praticiens du développement d'une connaissance élémentaire des théories économiques et de fournir des outils analytiques et des exemples utiles de recherche empirique en appui d'une analyse économique sensible au genre.*

1.2 Introduction à l'économie telle qu'elle enseignée dans les manuels néoclassiques

La plupart des manuels d'économie contemporains portent essentiellement sur l'approche néoclassique. Cette section est une brève introduction de l'interprétation dominante des concepts économiques de base, du mécanisme de marché et de ce qu'il est convenu d'appeler la production du savoir scientifique.

1.2.1 Penser comme un « économiste » L'économiste en tant que scientifique

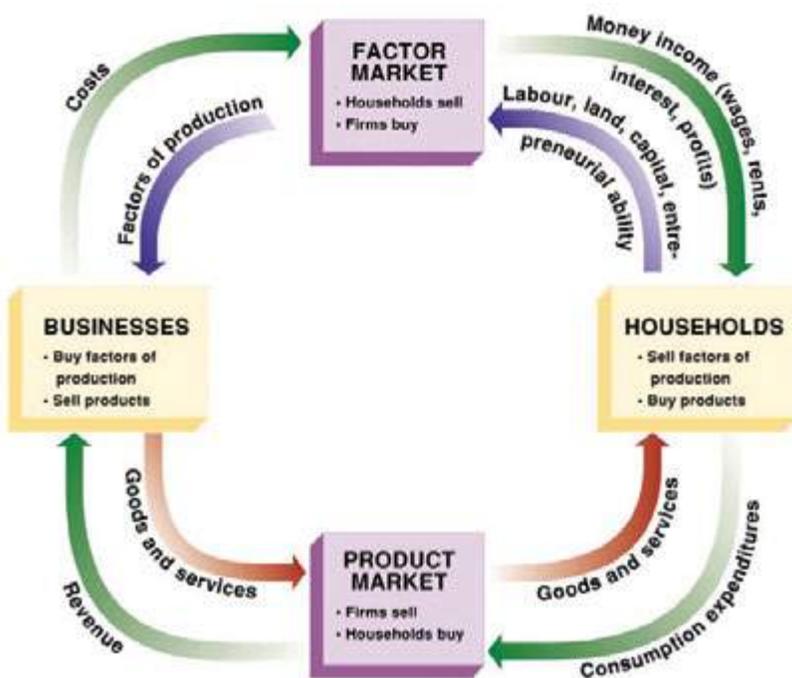
L'économie, en tant que science sociale, se revendique de la *méthode scientifique* d'élaboration et de vérification de théories sur le fonctionnement du monde. Elle affirme que les économistes devraient aborder les phénomènes économiques qu'ils étudient comme le ferait un physicien ou tout autre scientifique positiviste. Par conséquent, l'économiste n'a d'autre rôle que celui d'expliquer comment l'économie fonctionne, en suivant une démarche objective et libre de tout jugement de valeur.

Le rôle des postulats et des modèles

Contrairement à la plupart des autres scientifiques, les économistes ne peuvent pas entreprendre d'expériences ; ils ne peuvent ni déterminer les événements économiques ni reproduire ceux qui sont déjà survenus. À la place, les économistes peuvent construire des modèles à partir de postulats réalistes et utiliser des données historiques pour vérifier leurs théories. Pour simplifier un monde complexe et comprendre la question considérée, les économistes doivent formuler des

postulats. Comme nous le verrons ci-après, la théorie économique néoclassique repose sur ce qui est considéré comme une axiomatique du comportement humain. Ces principes incontestables sont utilisés pour éclairer les modèles et expliquer les phénomènes économiques. Dans l'approche conventionnelle, les **modèles économiques** sont des représentations simplifiées de la dynamique économique, généralement composées d'équations mathématiques et de graphiques.

GRAPHIQUE 1.1
Les flux circulaires de l'économie



FACTOR MARKET Households sell Firms buy	LE MARCHÉ DES FACTEURS Les ménages vendent Les entreprises achètent
Money income (wages, rents, interest, profits)	Revenu monétaire (salaires, loyers, intérêts, bénéfices)
Labour, land, capital, entrepreneurial ability	Travail, terre, capital et aptitude entrepreneuriale
BUSINESSES Buy factors of production Sell products	LES MÉNAGES Vendent des facteurs de production Achètent des produits
Goods and services	Biens et services
Consumption expenditures	Dépenses de consommation
PRODUCT MARKET Firms sell Households buy	LE MARCHÉ DES PRODUITS Les entreprises vendent Les ménages achètent
Goods and services	Biens et services
Revenue	Revenus
BUSINESSES Buy factors of production Sell products	LES ENTREPRISES Achètent des facteurs de production Vendent des produits
Costs	Coûts
Factors of production	Facteurs de production

Source: Retrieved from The University of British Columbia http://wiki.ubc.ca/The_Circular_Flow_Diagram

Le diagramme des flux circulaires est une représentation simplifiée de l'économie avec deux groupes d'agents : les ménages et les entreprises. *Les ménages sont constitués d'individus qui possèdent et fournissent des facteurs de production* (terre, travail, aptitude entrepreneuriale et capital) sur le marché des facteurs pour tirer un revenu monétaire des entreprises (loyers, salaires, bénéfices et intérêts). *Les entreprises demandent des facteurs de production* sur le marché

des facteurs et les utilisent dans la production. Elles vendent leurs biens et services sur le marché des produits à des ménages consommateurs qui dépensent leurs revenus des facteurs pour parer à leurs besoins. Dans le diagramme, le flux extérieur (flèches vertes) indique les éléments monétaires des échanges, tandis que le flux intérieur (rouge) illustre le flux des biens et services et des facteurs de production.

ENCADRÉ 1.1

L'économie positive et l'économie normative

L'économie positive rassemble les explications objectives et scientifiques du fonctionnement de l'économie.

L'économie normative formule des recommandations fondées sur des jugements de valeur personnels.

L'économie positive et l'économie normative

L'économie positive concerne l'élaboration d'affirmations positives, à la fois objectives et vérifiables. D'un côté, les affirmations positives visent à traduire la réalité matérielle et n'impliquent aucun jugement politique ou éthique. De l'autre, les affirmations normatives comportent des jugements de valeur subjectifs, souvent exprimés par des expressions comme *devrait* et *doit*.

La microéconomie et la macroéconomie

La **microéconomie** s'intéresse à une unité d'analyse et étudie comment les individus, les ménages et les entreprises individuelles prennent leurs décisions dans diverses conditions de marché.

La **macroéconomie** étudie des phénomènes à l'échelle de l'économie tout entière, par exemple la croissance économique, l'inflation, le chômage, la politique monétaire et la politique budgétaire.

1.2.2 Qu'est-ce que l'économie ?

L'économie est l'étude de la manière dont nous prenons nos décisions économiques, des interactions de ces décisions dans la sphère économique et des tendances générales des indicateurs économiques. **Elle s'intéresse à la production, à la distribution et à la consommation des produits, ainsi qu'à l'allocation de ces ressources limitées.**

L'économie repose sur *deux concepts fondamentaux* : la rareté et les désirs infinis de l'être humain. Les ressources rares sont des facteurs de production limités, à savoir le travail, les ressources naturelles et le capital.

L'objectif de satisfaction des besoins infinis des êtres humains découle du postulat que ces derniers ont un désir illimité de biens et services et croient inévitablement que plus, c'est mieux. Ce postulat est appelé le *principe de non-satiété*.

Trois questions de coordination fondamentales se posent en économie : Que faut-il produire ? Qui faut-il pour le produire ? Pour qui faut-il produire ? Dans les réponses, la science économique explique comment les ressources rares devraient être distribuées compte tenu des revendications concurrentes. Les arbitrages nécessaires dans l'allocation de nos ressources limitées nous forcent à prendre des décisions et à choisir entre plusieurs options. C'est cette centralité de la question du choix qui définit le cadre théorique du choix de l'économie néoclassique.

1.2.3 Comment nous faisons nos choix : postulats sur le comportement humain

Le comportement humain est complexe : chaque décision et chaque geste reposent sur une accumulation d'antécédents personnels, sur l'état mental de l'individu et sur sa situation, mais aussi sur ses interactions dynamiques avec autrui et avec l'environnement. Malgré cette complexité, l'économie conventionnelle simplifie en définissant un comportement individuel et humain représentatif de toute l'humanité.

Appelée « **homo œconomicus** » ou **homme économique** en économie néoclassique, cette unité d'analyse représentative base ses décisions sur l'analyse des coûts et des avantages. Ainsi, elle connaît et compare les coûts et les avantages d'autres lignes de conduite possibles. Nous sommes tous censés être des êtres rationnels, qui comparons systématiquement et à dessein les avantages et les coûts marginaux de nos actions pour en maximiser l'utilité.

Autre postulat fondamental : nous réagissons tous aux incitations. Autrement dit, nos décisions peuvent être influencées par les sanctions et les récompenses.

ENCADRÉ 1.2

Les axiomes du comportement humain

- Tout être humain est parfaitement rationnel.
- Parce qu'il cherche à maximiser l'utilité et les bénéfices, l'être humain prend ses décisions en comparant les avantages et les coûts marginaux de son comportement.
- Les préférences sont formées par des facteurs externes qui ne relèvent pas de l'économie.
- L'être humain est fondamentalement égoïste, égocentrique et a l'esprit de compétition.
- Les préférences sont formées indépendamment et sans l'influence d'autrui.
- L'être humain est parfaitement informé.
- L'insatiabilité : plus, c'est mieux. L'utilité de la consommation augmente plus nous consommons un bien ou un service. L'utilité procurée par la consommation d'un bien ou d'un service est initialement très grande, mais elle diminue à mesure que la quantité consommée augmente. Par conséquent, en raison de ce *principe d'utilité marginale décroissante*, à des niveaux supérieurs de consommation, l'utilité totale procurée augmente, mais à un taux décroissant.

1.2.4 Le fonctionnement des marchés : la main invisible

La base intellectuelle et les concepts fondamentaux de l'économie classique remontent à *La richesse des nations* d'Adam Smith, publié en 1776. Dans cet ouvrage et dans *La théorie des sentiments moraux*, Smith soutient que l'individu est principalement motivé par son propre intérêt plutôt que par le bien commun. Dans sa théorie des marchés libres (1776), Smith avance que, livrés à eux-mêmes, *tous les individus servent leurs propres intérêts serviraient involontairement l'intérêt public*. Il affirme :

Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme. Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui... Chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société... il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son

intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler (*La richesse des nations*, livre premier, chap. II, par. 2).

L'intérêt public involontairement servi par la recherche de l'intérêt personnel s'explique par les mécanismes de prix et la dynamique du marché. Le **marché** est un lieu, physique ou virtuel, d'échange de biens et services entre acheteurs et vendeurs. Sur un marché, les acheteurs et les vendeurs constituent deux groupes dont les intérêts sont divergents. Les acheteurs veulent acheter des biens et services de la meilleure qualité en payant le plus bas prix possible. Les vendeurs veulent maximiser leur rentabilité en produisant au plus bas prix et en vendant leurs biens et services au plus haut prix possible.

Les théories économiques classiques supposent des conditions de concurrence parfaite dans une économie de libre-marché. Les postulats de base pour obtenir un **marché compétitif** sont les suivants : les acheteurs et les vendeurs sont nombreux, ce qui signifie qu'aucun ne peut avoir de pouvoir de monopole dans la détermination des prix ; chacun est libre d'entrer et de sortir du marché ; chacun est parfaitement informé (toute l'information est accessible par tous). La concurrence entre les fournisseurs les force à produire de la manière la plus efficace et à vendre au plus bas prix possible pour être compétitif en qualité et en prix. Tous sont guidés par les mécanismes de

prix pour servir leurs propres intérêts. Par exemple, quand les biens d'un vendeur sont chers par rapport à ceux d'autres fournisseurs sur le marché, il réagit en accumulant les stocks et en baissant le prix. En effet, la théorie veut que les mécanismes de prix conduisent tout le monde – tels une main invisible – à demander et à payer le prix d'équilibre, c'est-à-dire le prix qui égalise la quantité fournie et la quantité demandée du bien, satisfaisant ainsi tous les acteurs du marché.

Les mécanismes du marché

La demande

La courbe de demande (D) de biens ou services est un tableau indiquant les quantités qui seront achetées à divers prix. Elle traduit la relation négative entre le prix (P) et la quantité (Q) demandée. Si le prix d'un bien ou d'un service augmente, la quantité demandée diminue à mesure que la capacité et la volonté d'achat diminuent. Inversement, la baisse du prix d'un bien ou d'un service augmente la capacité et la volonté d'achat de plus grandes quantités de ce bien ou service. Partant, un changement de prix d'un bien ou service entraîne un mouvement dans la direction inverse le long de la courbe de demande. La demande

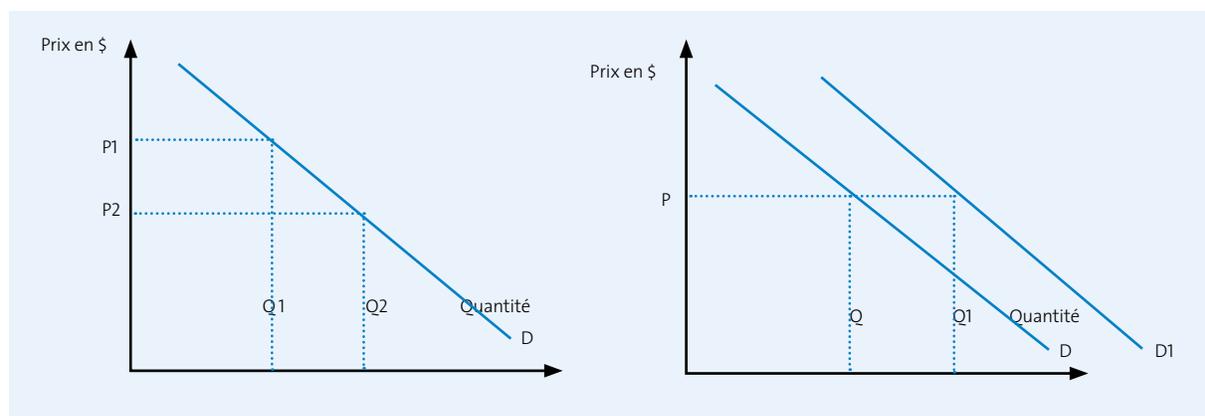
du marché est la somme de toutes les courbes de demande individuelles. C'est ce que l'on appelle « l'addition horizontale des demandes » d'un produit par tous les individus, c'est-à-dire la somme des quantités représentées sur l'axe des abscisses (graphique 1.2).

D'autres facteurs influant sur la demande d'un bien ou d'un service – changements de revenus des consommateurs, nombre d'acheteurs, prix des biens apparentés (biens de substitution, biens complémentaires), goûts et préférences, attentes – déplacent la courbe de demande à gauche ou à droite, entraînant une hausse ou une baisse de la quantité du bien demandée au prix courant. Par exemple, quand le revenu des acheteurs augmente, ils peuvent acheter le bien ou le service en plus grande quantité. Les biens sont divisés en « biens normaux » et « biens inférieurs » en fonction de la différence de demande des consommateurs quand leurs revenus évoluent. Les biens inférieurs sont des biens de substitution relativement moins chers, que les consommateurs demanderaient moins si leurs revenus étaient plus élevés. Inversement, pour un bien normal, la quantité demandée à chaque niveau de prix augmente avec les revenus des acheteurs et la courbe est déplacée à droite.

GRAPHIQUE 1.2

Mouvement le long de la courbe de demande et déplacement de la courbe de demande

L'Offre



L'offre (O) est la quantité de biens et de services que les vendeurs veulent et peuvent vendre, à divers prix. Il existe une relation positive entre le prix et la quantité du bien fournie. Le bénéfice tiré par le vendeur est la différence entre la recette totale (le prix multiplié par

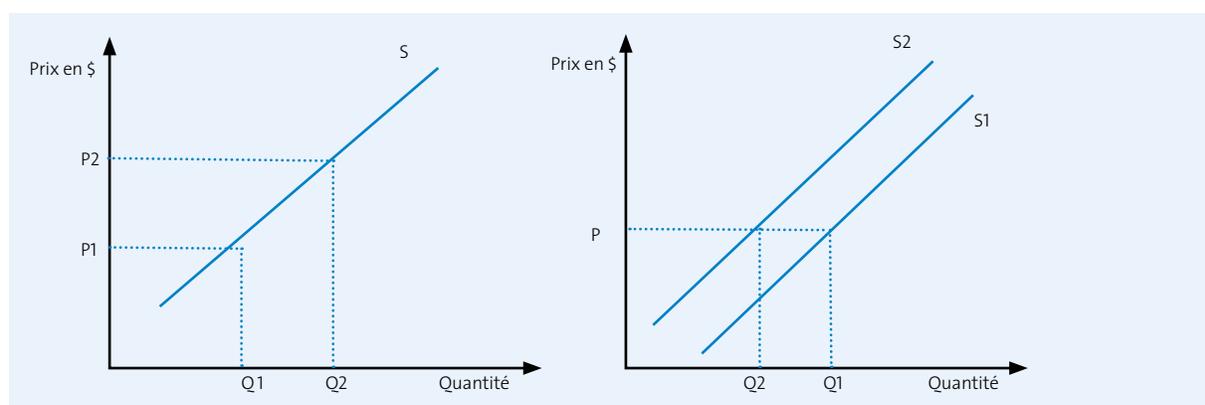
la quantité fournie) et le coût total. Les vendeurs, qui cherchent à maximiser le bénéfice, peuvent y parvenir soit en minimisant les coûts de production, soit en maximisant les recettes totales. Toutes choses étant égales par ailleurs, un changement de prix entraîne

un changement de la quantité fournie dans la même direction, le prix étant décrit comme un mouvement le long de la courbe d'offre. Une augmentation du prix entraîne une augmentation de la quantité offerte, en raison à la fois de la volonté accrue d'offrir plus en réalisant un plus grand bénéfice et de la plus grande capacité d'offre. L'offre du marché est la somme horizontale des courbes d'offre individuelles de tous les vendeurs.

La courbe d'offre est également influencée par les prix des facteurs, la technologie, les attentes et le nombre de vendeurs dans l'économie. En cas de changement influant sur l'offre d'un produit, autre que le prix de ce produit, toute la courbe d'offre est déplacée. Par exemple, une augmentation des prix des facteurs entraîne une diminution de la rentabilité et de la quantité offerte à tous les niveaux de prix. Cet effet se traduit par un déplacement de la courbe d'offre à gauche (graphique 1.3).

GRAPHIQUE 1.3

Mouvement le long de la courbe d'offre et déplacement de la courbe d'offre



L'équilibre du marché

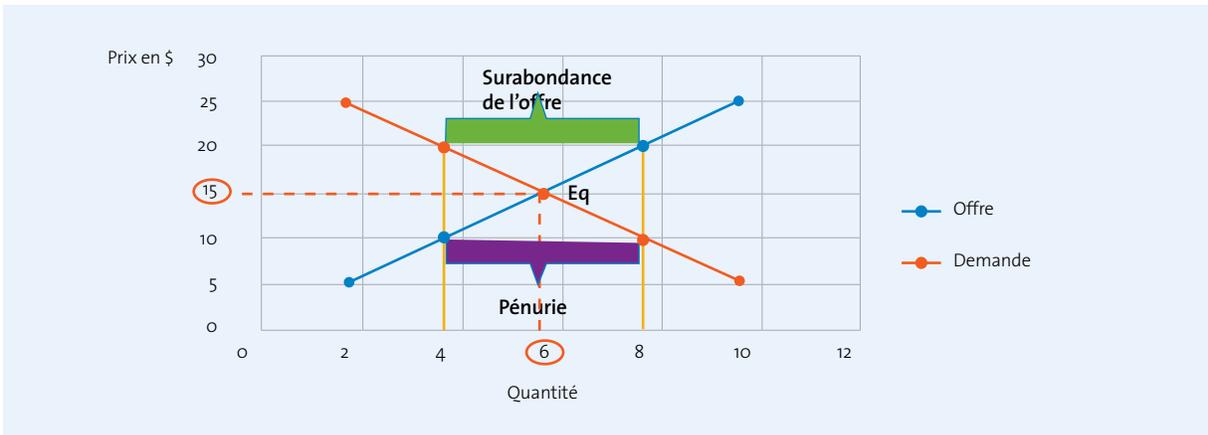
Il y a équilibre économique (Eq) sur un marché quand les acteurs de l'offre et de la demande atteignent leurs objectifs au prix en vigueur, auquel la quantité demandée est égale à la quantité fournie. Le point de rencontre des courbes d'offre et de demande sur le graphique ci-après correspond à l'équilibre de marché (encadré 1.3). Le prix et la quantité correspondants sont le prix d'équilibre et la quantité d'équilibre. Au point d'équilibre, ni le côté de l'offre ni celui de la demande ne peut exercer de pression sur les prix pour les faire changer. La théorie économique orthodoxe soutient que, en l'absence

d'influences (ou d'interventions) sur l'économie, les forces du marché conduisent automatiquement le marché au point d'équilibre économique. À titre d'illustration, si le niveau de prix est supérieur au prix d'équilibre, l'accumulation de stocks de produits invendus indique aux fournisseurs qu'il faut baisser les prix et produire moins. Il y a alors mouvement vers le bas le long de la courbe d'offre. Inversement, quand le niveau de prix est inférieur au prix d'équilibre, la pénurie de biens force le côté de la demande à payer plus. Il y a mouvement vers le haut le long de la courbe de demande, puis l'équilibre de marché est atteint.

ENCADRÉ 1.3

L'équilibre du marché

Quantité offerte	Prix	Quantité demandée	Surabondance de l'offre/Pénurie
10	25	2	8
8	20	4	4
6	15	6	0
4	10	8	-4
2	5	10	-8



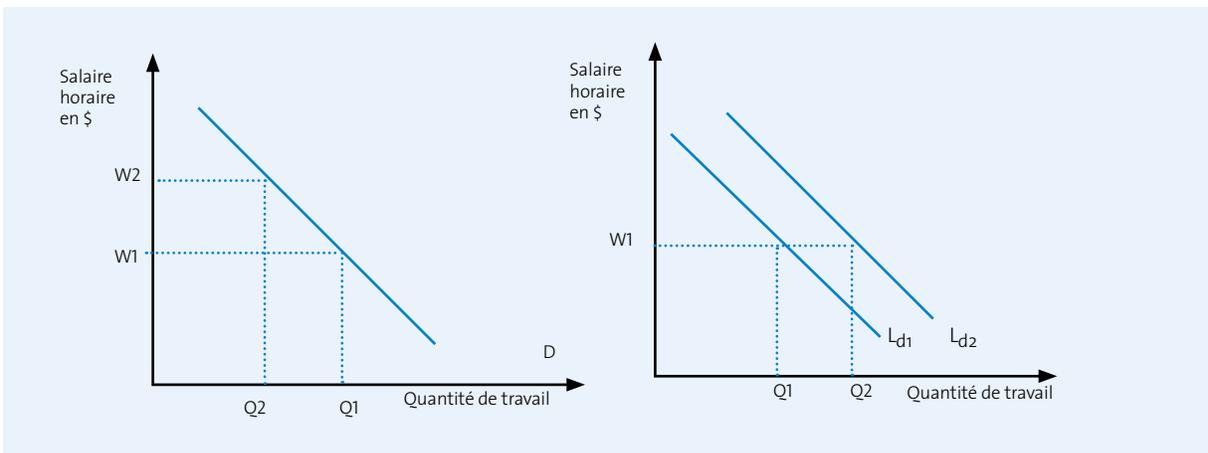
Le marché des facteurs de production : l'équilibre du marché du travail

Comme l'illustre le Graphique 1.1 **Les flux circulaires de l'économie**, le marché des facteurs de production comprend les facteurs utilisés dans la production des biens et services. La terre, le travail, l'aptitude entrepreneuriale et le capital sont les quatre facteurs de production fondamentaux, le travail étant le plus important. Dans le cadre néoclassique, la dynamique de l'offre et de la demande sur le marché du travail ressemble à celle du marché des biens et services.

Sur le marché du travail, les employeurs constituent la **demande de travail**, parce que les entreprises ont besoin d'embaucher de la main-d'œuvre pour produire des biens et services. Il existe une corrélation négative entre la demande de travail des employeurs et le salaire : la quantité d'heures de travail demandée augmente à mesure que le salaire horaire diminue et inversement (graphique 1.4). La demande de travail est déterminée par la demande de produits. D'autres facteurs entraînent le déplacement de la courbe de demande de travail, à savoir les changements de prix à la production, les évolutions technologiques et l'offre d'autres facteurs.

GRAPHIQUE 1.4

Mouvement le long de la courbe de demande de travail et déplacement de la courbe de demande de travail



Les membres des ménages qui sont en mesure de louer leur force de travail au taux de salaire courant pour gagner leur vie constituent l'**offre de travail (ou de main-d'œuvre)**. Le travail se distingue des autres

facteurs de production ou des autres biens offerts sur le marché en ce qu'il ne peut pas être séparé de la personne qui le fournit. Outre le taux de salaire, un grand nombre des facteurs décrits dans la section

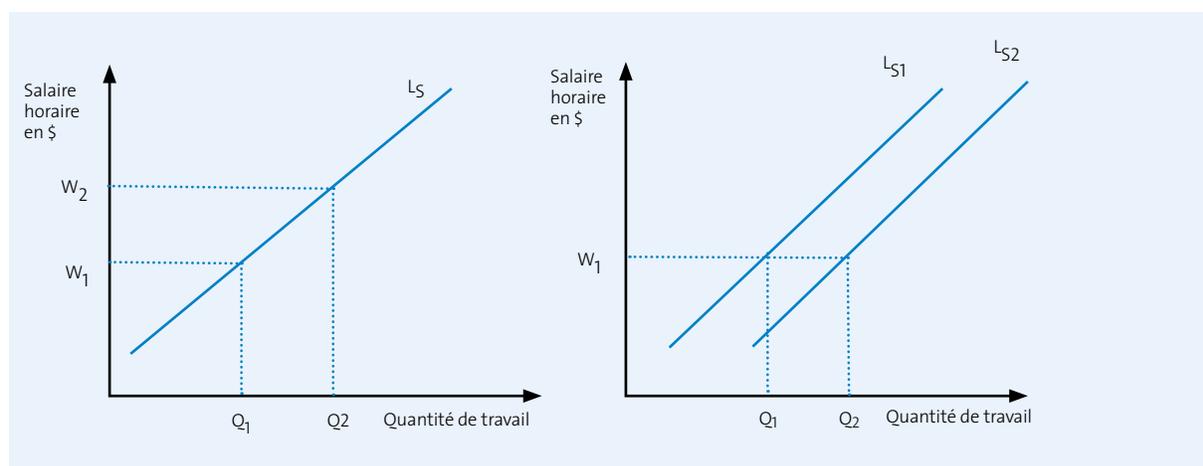
consacrée aux conditions de travail décentes peuvent déterminer l'offre de main-d'œuvre. En raison de l'inséparabilité de la force de travail et du travailleur, des dispositions juridiques et institutionnelles sont nécessaires pour fixer un socle minimal garantissant des conditions de travail décentes pour tous.

La théorie néoclassique décrit la décision d'offre de main-d'œuvre comme un choix entre travail et loisir. Cette **théorie du choix**, basée sur le concept du coût d'opportunité, soutient que la décision d'offre de travail

dépend du prix d'une heure de loisir (coût d'opportunité). Si le salaire horaire est de 15 \$, le coût d'opportunité du temps de loisir est 15 \$. Si le salaire passe à 18 \$, le coût d'opportunité de l'activité de loisir augmente lui aussi. Il existe une corrélation positive entre le salaire et la quantité d'heures de travail offerte. Une augmentation ou une diminution du salaire entraîne un mouvement vers le haut ou vers le bas le long de la courbe d'offre de travail. Tout autre facteur influant sur la décision d'offre de travail, autre que le salaire, entraîne un déplacement de la courbe (graphique 1.5).

GRAPHIQUE 1.5

Mouvement le long de la courbe d'offre de travail et déplacement de la courbe d'offre de travail



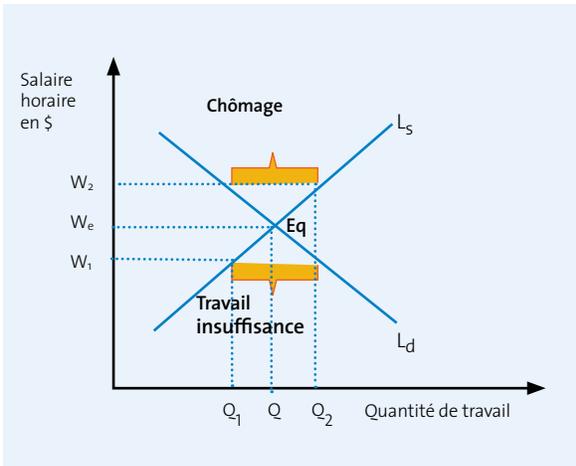
L'équilibre du marché du travail est également atteint par le biais des mécanismes de prix et les salaires sont ajustés pour équilibrer la demande et l'offre de travail. Quand l'économie est au point d'équilibre, toute la main-d'œuvre offerte est employée au taux de salaire d'équilibre et il n'y a pas de chômage (graphique 1.6). Tout taux de salaire au-dessus du taux d'équilibre donnera lieu à une offre de travail supérieure à la demande et causera le chômage.

Sauf si la réglementation l'empêche, le chômage entraîne une baisse du salaire de réserve (le taux de salaire que les travailleurs acceptent en échange de leur travail) jusqu'à ce qu'il égale le taux de salaire d'équilibre et que le chômage disparaisse. Ce scénario est à la base d'un argument néoclassique bien connu opposé à une politique de salaire minimum :

l'adoption d'un plancher salarial légal supérieur au salaire d'équilibre courant nuit aux travailleurs au lieu de les aider, car elle entraîne le chômage. En même temps, tout niveau salarial inférieur au salaire d'équilibre cause une demande excessive de travail et pousse les salaires à la hausse.

Contrairement au postulat néoclassique voulant que l'offre et la demande sur le marché du travail s'équilibrent de la même manière que pour tout autre marché de produits, la théorie keynésienne soutient que ni les salaires ni les autres prix ne sont flexibles dans la réalité, et que l'offre et la demande ne s'équilibrent pas d'elles-mêmes. Voir le Module 3 : Le genre et la macroéconomie et le Module 4 : Le travail non rémunéré pour en savoir plus.

GRAPHIQUE 1.6
L'équilibre du marché du travail



1.3 Les critiques hétérodoxes de l'école néoclassique

Comme nous l'avons vu plus haut, d'autres écoles de pensée économique mettent en doute les postulats de base, le fonctionnement et l'objectif de l'économie néoclassique ou orthodoxe. Cette section résume les courants hétérodoxes et présente la critique féministe de l'économie, abordée plus en détail

dans le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre*.

L'**économie hétérodoxe** représente les autres systèmes théoriques, par exemple ceux de Marx, de Keynes et de Veblen (les grands principes des six principales écoles : classique, néoclassique, marxienne, keynésienne, institutionnaliste et féministe sont résumés à l'appendice 1.1). L'encadré 1.4 résume les principales caractéristiques et critiques de l'économie hétérodoxe. Il décrit également dix différences fondamentales de paradigme.

Pour élaborer sur les variations entre économie orthodoxe et économie hétérodoxe, nous nous penchons maintenant sur les interprétations respectives de l'histoire de la pensée économique. Pour bien comprendre les théories, il importe de les situer dans leur contexte social et historique. L'affirmation de Hodgson (2001) selon laquelle « l'économie a oublié l'histoire » est à double sens : le temps historique a été supprimé de l'analyse économique et l'histoire de la pensée économique a perdu tout intérêt dans la pratique économique courante. De nombreuses théories de l'économie néoclassique donnent une idée inexacte du contexte historique, dont le postulat que les comportements humains formés sous le capitalisme sont universels et éternels et que la nature de la discipline économique est immuable.

ENCADRÉ 1.4

Les différences entre les théories économiques orthodoxe et hétérodoxe

Théorie orthodoxe	Théories hétérodoxes
1. L'économie est l'étude des décisions prises dans des conditions de rareté.	1. L'économie concerne les processus sociaux intervenant dans la satisfaction des besoins des individus, non pas une simple question de choix et de rareté.
2. Les acteurs économiques sont motivés par un intérêt égoïste rationnel à maximiser la satisfaction qu'ils retirent de la consommation (à partir d'un ensemble donné de préférences).	2. La rareté et les désirs sont définis et créés par la société.
3. L'économie, pratiquée correctement, est une « science positive » fondée sur un savoir objectif dénué de jugements de valeur. Le rôle de l'économiste consiste à pratiquer la science de l'analyse « positive » des processus économiques décrits plus haut.	3. L'économie n'est pas dénuée de jugements de valeur et l'idéologie influence notre analyse, nos conclusions et nos économistes.
4. L'histoire de la pensée économique est un sujet pointu qui n'est pas essentiel pour étudier la théorie économique contemporaine.	4. L'histoire de la pensée économique est indispensable pour étudier les « principes de base » de l'économie.
5. L'individu, considéré comme une entité séparée des autres, est la principale unité d'analyse.	5. L'individu devrait être considéré comme complexe et relié aux autres, mais aussi comme un moyen de comprendre le fonctionnement de l'économie tout entière.

6. Les économies et les marchés tendent vers l'équilibre. L'équilibre est un concept fondamental en science économique.	6. Bien que l'équilibre puisse être un concept utile, les économies ne tendent généralement pas vers l'équilibre, car il peut ne pas y avoir d'équilibre vers lequel tendre. Aussi, la science économique devrait s'intéresser aux processus dynamiques plutôt qu'aux équilibres.
7. Les valeurs marchandes (prix) établies dans l'économie « libérale » sont un guide indispensable de l'efficacité économique, imposant ainsi des coûts à la société.	7. La valorisation est un processus social.
8. Bien qu'un marché libre soit considéré comme un moyen idéal de parvenir à l'efficacité et au bien-être social maximal, de nombreuses défaillances du marché demandent l'intervention de l'État.	8. Les marchés sont des institutions sociales qui ne pourraient jamais fonctionner comme le postule la théorie orthodoxe. Un grand nombre des défaillances décrites par l'orthodoxie sont des caractéristiques essentielles des marchés.
9. La distribution des richesses et des revenus repose sur la production marginale des individus, déterminée par leurs caractéristiques.	9. La distribution est influencée par l'appartenance à des groupes en fonction de la race, du sexe et de la classe sociale, ainsi que par le pouvoir relatif exercé par ces groupes.
10. Le monde naturel, source de toute l'énergie et de toutes les matières, et dépôt de tous les déchets, n'est pas un élément nécessaire (complémentaire) dans la production.	10. Les connaissances écologiques (interface économie-écologie, unité des premiers principes biophysiques et de la durabilité économique) sont essentielles pour comprendre le processus économique.

Source : A. Mearman (2007).

La conception anhistorique de l'économie néo-classique est problématique en ce sens qu'elle est idéologique et présente le monde comme immuable. Pour Nelson (2003), la réalité et le monde dans lequel nous vivons ne sont pas « tout faits ». Il y a une évolution constante, à laquelle nous participons, consciemment ou non. Les institutionnalistes et les féministes voient le monde « comme une cible mobile, changeante, voire vivante de nos recherches, lesquelles contribuent elles-mêmes aux forces motrices » (p. 52 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Étant donné que le savoir que nous créons influence le cours des choses, le type d'influence qu'il devrait avoir est une question morale à laquelle nous devons tous répondre. Les économistes hétérodoxes s'inscrivent en faux contre l'objectivité revendiquée par l'économie néoclassique et affirment qu'il n'y a pas de science dénuée de jugements de valeur, en particulier parmi les sciences sociales. Ils démasquent l'approche idéologique inhérente à la théorie économique néo-classique, et mettent en doute ses postulats, ses valeurs et ses politiques.

Le cadre néoclassique est également critiqué en ce qu'il réduit l'économie à une théorie du choix

d'individus déconnectés au niveau microéconomique, pour ensuite bâtir une analyse macroéconomique à partir de ces bases microéconomiques. Plusieurs approches hétérodoxes ne trouvent aucun sens dans la distinction entre micro et macro. L'économie orthodoxe considère l'individu comme l'unité d'analyse microéconomique, alors que les économistes hétérodoxes ou institutionnalistes considèrent les institutions comme l'unité d'analyse qui agit à travers et sur les individus. La théorie économique marxienne prend la classe comme l'unité d'analyse, dénuant ainsi d'intérêt la division entre micro et macro.

Par ailleurs, le postulat de départ concernant la manière dont nous prenons nos décisions est peu réaliste. L'homo œconomicus est défini comme autonome, égoïste et omniscient, sachant mesurer les conséquences de ses actions et choisir entre plusieurs options de manière détachée. Cependant, pour les courants hétérodoxes, ce comportement détaché, indifférent et orienté sur soi n'est ni socialement acceptable, ni psychologiquement sain dans la réalité.

Nos décisions et nos comportements sont déterminés par les conditions dans lesquelles nous vivons et traduisent nos échanges avec autrui. Chaque

individu, par conséquent, est un être socialement intégré, étroitement lié à autrui et influencé par ses relations avec autrui. Dans sa vision irréaliste du comportement humain, l'économie néoclassique fausse les modèles construits sur ce comportement et tire des conclusions éloignées de la réalité des phénomènes économiques.

1.3.1 Brève introduction aux critiques féministes des concepts néoclassiques

Le *Module 2* contient un exposé détaillé des changements nécessaires pour faire de la science économique une *science économique pour tous*. L'encadré 1.5 présente les critiques féministes des concepts fondamentaux de l'économie néoclassique et révèle que les agents économiques sont, en fait, des agents genrés.

ENCADRÉ 1.5.

L'analyse sexospécifique de l'économie néoclassique : concepts/postulats fondamentaux

Analyse économique néoclassique :	Analyse sexospécifique
Ressources : une distinction fondamentale s'opère entre ressources libres et ressources économiques. Les ressources (les biens) libres existent en quantité illimitée et ne sont porteuses d'aucun coût puisqu'elles ne demandent pas le sacrifice d'une autre utilisation. Seuls les biens rares (par rapport aux désirs illimités) relèvent de la définition et du champ de la science économique.	La raison pour laquelle l'analyse néoclassique ne compte pas le travail reproductif et l'activité de soins non rémunérée des femmes, tout comme elle ne compte pas l'utilisation des « ressources » naturelles, réside dans le postulat implicite que les soins et la nature sont des biens libres : disponibles en quantité illimitée et infiniment renouvelables, avec une capacité d'assimilation illimitée.
Le problème économique : le problème économique réside dans l'allocation de ressources rares entre des buts contradictoires infinis. Même si les ressources libres (illimitées) ci-dessus sont utilisées, elles n'ont pas d'influence sur le prix et la quantité des biens économiques et sont donc sans intérêt pour l'analyse économique.	Si l'on supprime ce postulat, et si le temps et l'énergie des femmes sont considérés comme n'étant pas infiniment élastiques, un lien économique se dégage entre le travail reproductif non rémunéré et le travail productif rémunéré. Il y a des arbitrages et le travail des femmes fait partie du problème économique. La sphère économique et la sphère sociale ne sont plus autonomes.
L'« homo œconomicus » 1. L'agent économique individuel est libre d'effectuer des opérations de marché dans une économie salariale.	Les femmes ont généralement des obligations familiales, qui accaparent une grande partie de leur temps et de leur énergie. Certains économistes considèrent cela comme une « taxe » reproductive, qui affecte leurs possibilités de travail rémunéré, ainsi que leur aptitude à mobiliser des fonds et à prendre des décisions économiques sur la quantité de travail rémunéré qu'elles peuvent faire, à quel prix elles vendront leur travail et quels emplois et carrières elles peuvent choisir.
L'« homo œconomicus » 2. L'agent économique individuel peut échanger des biens (en tant que propriétaire de son travail, de sa terre et de son capital) contre un revenu monétaire (salaire, bénéfice) et avoir ainsi un plus grand contrôle/pouvoir d'achat sur les biens et services (dépenses de consommation, accumulation).	Les femmes, dans de nombreux cas, ne sont pas propriétaires de leur travail et ne jouissent d'aucun droit indépendant de travailler. Le postulat que l'agent économique individuel est un agent privé et ne dépend pas de l'État ne tient pas. Dès lors que l'État, par le biais de l'état de droit, ne peut pas garantir les droits indépendants des femmes à la propriété de leur travail, ou de la terre et du capital, ni même leur sécurité et leur liberté de mouvement physique, elles sont exclues des marchés du travail, des capitaux et du crédit. Ce défaut de gouvernance est aussi un problème économique fondamental d'efficacité et d'équité. L'origine du problème réside, une fois de plus, dans le fait que les femmes sont traitées comme des êtres physiques « naturels » qui reproduisent et éduquent, plutôt que comme des agents moraux et économiques jouissant de droits.
L'« homo œconomicus » 3. L'agent économique individuel est disposé à révéler, et révèle, des préférences de consommation. En tant qu'individu égoïste rationnel, il cherche à maximiser sa propre utilité et peut choisir entre des préférences bien définies.	Les femmes ne peuvent pas toujours choisir entre des préférences bien définies en raison de la situation dans laquelle elles vivent (leur position sociale) et de leur socialisation en tant qu'êtres modestes nourriciers plutôt qu'agents égoïstes.

Source : PNUD 2001, Information Pack : Gender Analysis, p. 103.

APPENDICE

L'économie hétérodoxe : autres écoles de pensée

La théorie néoclassique, aujourd'hui dominante, n'est que l'un des divers courants de pensée qui ont vu le jour dans l'histoire de la science économique. Le tableau ci-après résume les grands principes de six écoles de pensée fondamentales : classique, néoclassique, marxienne, keynésienne, institutionnaliste et féministe.

Ces doctrines se différencient dans leur contextualisation historique de l'économie de marché du capitalisme et dans leurs axes d'analyse. Les doctrines axées sur la sphère de la production observent inévitablement des intérêts contradictoires parmi les classes économiques. En s'intéressant à la sphère des échanges, elles définissent les relations de production et de redistribution en dehors de leur champ d'analyse et concluent qu'un échange de biens sera dans l'intérêt de tous les participants. Par conséquent, en se concentrant exclusivement sur la sphère des échanges, ces doctrines concluent que les classes sont en harmonie les unes avec les autres et ont les mêmes intérêts.

Les économistes classiques comme Adam Smith et David Ricardo – qui se concentrèrent sur la sphère de la production – réalisèrent que le travail était la source de valeur. Alors que cette observation aurait dû les pousser à accepter l'inévitabilité des conflits d'intérêts dans les sociétés de classes, ces économistes préférèrent croire à l'existence d'une harmonie d'intérêts. **Les adeptes néoclassiques** de l'école classique évitèrent cette position contradictoire en laissant la production de côté au profit de la sphère des échanges. Les économistes néoclassiques se servirent de l'utilité, plutôt que du travail, pour mesurer les différences de prix. Parce que ces théoriciens acceptaient le patrimoine des classes comme une distribution naturelle exogène, ils conclurent également que le capitalisme était le système économique naturel.

Marx, quant à lui, développa l'économie politique du système capitaliste en analysant sa dynamique dans une perspective historique. Il déclara qu'un système qui laissait les individus sans moyens de production,

avec pour seule option de fournir leur travail dans un contexte impersonnel et asocial n'avait rien de naturel. Marx affirma qu'un tel système détachait les individus des relations de production et de consommation dans lesquelles ils existaient. Il soutint en outre que le capitalisme empêchait les individus de réaliser leur potentiel humain. Marx fit des classes économiques son unité d'analyse et mit leurs intérêts contradictoires au cœur de ses travaux.

L'économie **keynésienne** devint le cadre macroéconomique dominant pendant la grande dépression des années 1930, jusqu'à la fin des années 1970. Dans sa Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936), John Maynard Keynes mit en doute l'économie de l'offre de l'école classique et le postulat que l'ajustement du prix ramène automatiquement le marché au point d'équilibre. Les économistes keynésiens prônent l'intervention de l'État dans l'économie, car ils observent que les décisions du secteur privé aboutissent le plus souvent à des résultats inefficients. À l'inverse des économistes classiques, les keynésiens insistent sur l'importance de la demande réelle comme déclencheur de l'expansion économique et préconisent des politiques budgétaires et monétaires actives pour favoriser l'investissement dans le plein emploi.

L'institutionnalisme, apparu à la fin du XIXe siècle, influença un grand nombre de penseurs américains. Constatant la hausse de productivité due aux nouvelles technologies, aux nouvelles sources d'énergie et à l'ascension des grandes entreprises, les institutionnalistes créèrent leur propre conception de cette nouvelle période. Selon William Dugger (1989), contrairement à l'économie conventionnelle, concentrée sur l'efficacité statique et l'équilibre du marché, l'institutionnalisme est né de l'étude du changement. En effet, l'institutionnalisme est souvent défini comme l'économie du changement.

L'institutionnalisme critique le caractère anhistorique et statique de l'économie orthodoxe et propose une

analyse historique fondée sur les institutions de l'époque. North (1990) observe : « Les institutions sont les règles du jeu dans une société ou, plus formellement, elles sont les contraintes humainement conçues qui déterminent l'interaction humaine. Par conséquent, elles structurent les incitations dans l'échange humain, que celui-ci soit politique, social ou économique » (p. 3 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre). Les institutions ne sont pas considérées comme statiques et déterministes, mais plutôt comme une base sur laquelle les individus exercent leur liberté.

L'économie féministe est traitée en détail dans les prochains modules et sera donc résumée très succinctement ici. Depuis les années 1970, les féministes utilisent le marxisme et l'institutionnalisme comme des alternatives à l'économie néoclassique. L'approche marxienne se polarise sur la tendance systémique du capitalisme à créer des hiérarchies et des inégalités sociales pour accroître et légitimer l'exploitation. Ce cadre économique ouvre la porte à l'analyse des hiérarchies de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Dans les années 1960 et 1970, les féministes contribuèrent aux écrits sur le débat autour du travail domestique ; leurs travaux s'intéressèrent à la fonction

du travail domestique dans le système économique, en termes d'abaissement du coût de la reproduction de la force de travail présente et future. Les féministes n'en critiquèrent pas moins le cadre marxien, car il « manquait de cerner et d'analyser les relations de genre implicites à la base du travail domestique et la division du travail dans les ménages, et de répondre à des questions plus spécifiques sur les inégalités entre les sexes et la reproduction » (Benería, 2003, p. 37. La traduction est nôtre).

La théorie économique institutionnaliste des années 1970 et 1980 s'intéressa surtout aux économistes du travail américains et combina les approches marxienne et institutionnaliste pour analyser la stratification du travail fondée sur les inégalités entre les races, les classes et les sexes. Les économistes féministes adoptèrent une approche institutionnaliste pour expliquer les discriminations et la segmentation sexistes, ainsi que les inégalités salariales. La théorie institutionnaliste, fondée sur l'idée que les processus sociaux ne sont pas régis par des lois universelles et devraient être analysés dans leurs contextes culturels et historiques, influença la pensée féministe. Avec l'apparition de l'économie féministe dans les années 1980 et 1990, le genre est devenu la catégorie analytique centrale et les sphères de l'économie sont désormais analysées comme des institutions genrées.

TABLEAU 1.1
Caractéristiques fondamentales des différentes écoles de pensée économique

CARACTÉRISTIQUES	CLASSIQUE	NÉO-CLASSIQUE	MARXIENNE	KEYNÉSIEENNE	INSTITUTIONNALISTE	FÉMINISTE
Unité d'analyse	Classes sociales	Individus	Classes sociales	Classes sociales	Individus et institutions	Institutions et classes sociales (sexe, classe, origine ethnique, race comme catégories analytiques)
Postulat du comportement humain	Égoïste et rationnel	Égoïste et rationnel	Motivé par des conditions matérielles	Motivé par des mécanismes multiples	Motivé par des mécanismes multiples (interaction dynamique entre individus et institutions)	Êtres socialement intégrés, motivés par des mécanismes multiples
Cadre analytique	Production et distribution	Échange	Production et distribution	Production et distribution	Production	Reproduction, production et distribution
Problématique fondamentale	Croissance	Échange et allocation des ressources	Valeur, distribution et croissance	Chômage et instabilité	Incertaine	Reproduction des espèces – développement durable et inclusif

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

Balakrishnan, R. et D. Elson (2008). Auditing economic policy in the light of obligations on economic and social rights. *Essex Human Rights Review*, vol. 5, no 1, p. 1-19.

Mankiw, N. G. (2015). Chapitres 1-4. *Principes d'économie*. 7^e édition. Stamford : Cengage Learning, p. 3-89.

Nelson, J. A. (2003). Confronting the science/value split : notes on feminist economics, institutionalism, pragmatism and process thought. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 27, no 1, p. 49-64.

Ressources complémentaires

Mearman, A. (2007). Teaching heterodox economics concepts. Handbook for economics lecturers, 5. Disponible à l'adresse suivante : <https://economics-network.ac.uk/handbook/printable/heterodox.pdf>

PNUD (2001). Learning and Information pack: Gender analysis. Gender in Development Programme. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Institutional%20Development/TLGEN1.6%20UNDP%20GenderAnalysis%20toolkit.pdf>

_____ (2011). Towards human resilience: Sustaining MDG progress in an age of economic uncertainty. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

Autres ressources

Benería, L. (2003). The study of women and gender in economics. In L. Benería (éd.), *Gender, development and globalization: Economics as if All People Mattered* (1^{re} éd.). (p. 31-62). New York : Routledge.

Dugger, W. M. (1989). *Radical institutionalism: Contemporary voices* (no 90). Westport : Greenwood Press.

Hodgson, G. M. (2002). *How economics forgot history: The problem of historical specificity in social science*. New York : Routledge.

Keynes, J. M. (1936). *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris : Payot, 2017.

Lewis, M. (1999). History of economic thought. In Janice Peterson et Margaret Lewis (éd.), *The Elgar Companion to Feminist Economics*. Northampton : Edward Elgar Publishing.

North, D. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge : Cambridge University Press.

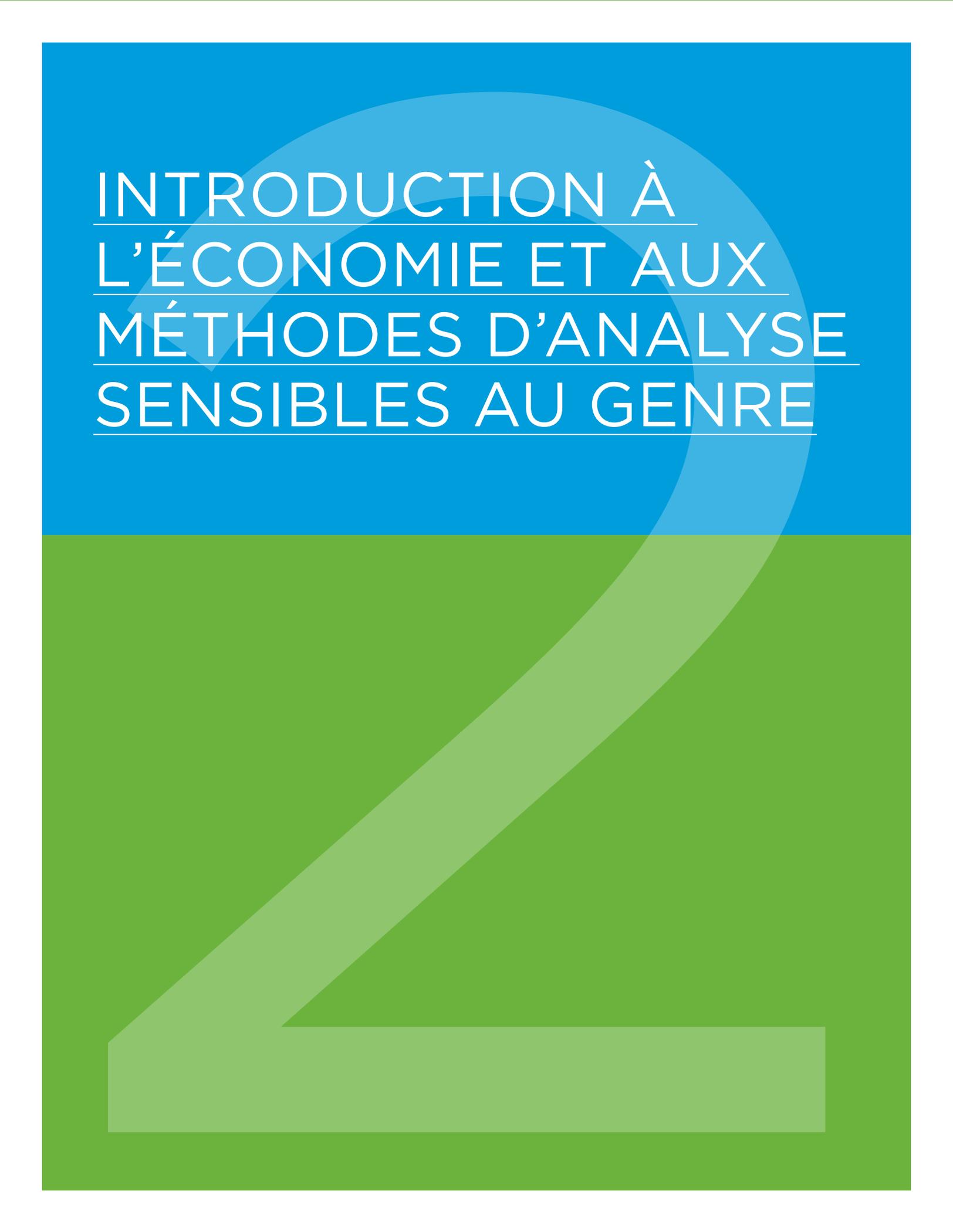
Pujol, M. A. (1992). *Feminism and anti-feminism in early economic thought*. Aldershot : Edward Elgar Publishing.

Smith, A. (1776). *La richesse des nations*. Paris : Flammarion, 1999

_____ (1759). *Théorie des sentiments moraux*. Paris : Presses universitaires de France, 2010.

Strober, M. H. (1994). Rethinking economics through a feminist lens. *The American Economic Review*, vol. 84, no 2, p. 143 -147.

The University of British Columbia (2017), *The Circular Flow Diagram*. Disponible à l'adresse suivante : https://wiki.ubc.ca/The_Circular_Flow_Diagram



INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AUX MÉTHODES D'ANALYSE SENSIBLES AU GENRE

MODULE 2 :

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	31
GRAPHIQUES, ENCADRÉ ET TABLEAUX	33
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	35
2.1 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE SENSIBLE AU GENRE	35
2.1.1 Les concepts de base	35
2.1.2 Les principes de base de l'économie féministe	37
2.1.3 L'étude des femmes et du genre en science économique	40
2.1.4 La représentation de l'économie sensible au genre : un autre regard sur les flux circulaires	43
2.2 MÉTHODOLOGIE	46
2.2.1 Les principes de base de l'analyse sensible au genre	46
2.2.2 Exemples de recherche selon la méthodologie féministe	47
2.2.3 Les données	42
2.2.4 Vers des indicateurs plus sensibles au genre	49
2.2.4.1 L'approche par les capacités	49
2.2.4.2 Les données sur le budget-temps	51
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	47
NOTES	52

GRAPHIQUES, ENCADRÉ ET TABLEAUX

GRAPHIQUES

Graphique 2.1 Les sphères de l'économie	39
Graphique 2.2 L'économie revue du point de vue des femmes	44
Graphique 2.3 Le travail rémunéré et non rémunéré par sexe (monde)	45

ENCADRÉ

Encadré 2.1 De l'IFD au GED : les conférences des Nations Unies et le programme d'action féministe international	43
---	----

TABLEAUX

Tableau 2.1 Types de projets prenant en compte les besoins et les intérêts des femmes	36
Tableau 2.2 Méthodes employées par les théoriciens et théoriciennes féministes	47
Tableau 2.3 L'analyse sexospécifique avec données sexospécifiques et avec statistiques ventilées par sexe	49
Tableau 2.4 Listes des capacités de l'égalité des sexes par Nussbaum et Robeyns	51

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre présente les contributions théoriques et méthodologiques de l'économie sensible au genre en deux parties. La première s'intéresse aux principes de base qui sous-tendent la genérisation de l'économie. Elle explique dans les grandes lignes comment l'inclusion des femmes dans l'économie a évolué en une théorie économique féministe. La deuxième porte sur les contributions méthodologiques des économistes féministes. Le module se conclut par un exposé des difficultés posées par les données, suivi par une présentation de deux cadres d'analyse très répandus, base solide pour l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre destinés aux évaluations quantitatives et qualitatives.

À l'issue du module 2, les participants seront familiarisés avec les notions suivantes :

- l'objectif et les principales caractéristiques de l'économie féministe ;
- la critique féministe des postulats fondamentaux de l'économie néoclassique et insensible au genre ;
- les grandes lignes de l'histoire de l'inclusion des femmes en science économique ;
- la différence entre les conceptions de l'économie sensible et insensible au genre, par le biais d'une description simplifiée de l'économie : le diagramme des flux circulaires ; et
- les principes et les contributions de la méthodologie féministe.

2.1 Introduction à l'économie sensible au genre

L'histoire de l'élargissement du champ de la science économique traditionnelle pour inclure la dimension du genre est remarquable. Nous allons étudier les concepts de base à l'origine de l'économie sensible au genre, examiner les critiques féministes de la pensée économique conventionnelle, puis l'inclusion, finalement, des femmes et du genre dans le champ de la science économique.

2.1.1 Les concepts de base

Qu'est-ce que le genre ?

La notion de genre fait référence aux stéréotypes socialement construits autour des rôles des femmes et des hommes ou aux rôles attribués à chacun. Les rôles de genre sont déterminés par différents contextes socioculturels. Ce qui est attendu, permis ou interdit dans le cas d'une fille/femme ou d'un garçon/homme varie entre les cultures et les périodes. La structure institutionnelle d'une société – ses coutumes et ses systèmes économique, politique, juridique et

éducatif – traduit et établit son système de genre. Par conséquent, les efforts en faveur de l'égalité des sexes supposent la transformation des institutions porteuses du genre. Le genre doit être appliqué en même temps que toutes les autres variables transversales, dont la classe, la race et l'âge. Parce que ces catégories analytiques transversales sont indissociables, les praticiens du développement doivent avoir conscience de la complexité des causes et des effets qui contextualisent le problème en question.

Deux utilisations erronées du terme « genre » sèment la confusion et le flou dans la définition de l'analyse sensible au genre. La première consiste à réduire le genre au sexe. On parle de sexe par référence aux différences physiques entre les hommes et les femmes et de sexualité par référence à l'orientation sexuelle de l'individu, indépendamment de son sexe. Les féministes soulignent la différence entre sexe et genre pour distinguer les activités innées des stéréotypes socialement construits. La deuxième erreur consiste à penser que le genre concerne uniquement les femmes, alors qu'il englobe à la fois les femmes et les hommes.

L'égalité des sexes

Ce terme désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais plutôt que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes auront le même poids dans la planification et l'allocation des ressources.

À la IVe Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), les Nations Unies ont décidé d'employer le terme « égalité » de préférence à « équité ». Pour reprendre la définition donnée par le PNUD (2013) dans *Gender Made Easy* : « L'équité entre les sexes implique un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui porte souvent préjudice aux femmes. L'utilisation du terme 'équité' pour la promotion de la condition féminine a été considérée comme inacceptable » (p. 4 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre). Les délégués considéraient l'égalité comme un droit fondamental, alors que la notion d'équité suggère une faveur accordée dans un cadre masculin.

L'approche intégrée du genre

L'approche intégrée du genre suppose l'intégration d'une perspective genre dans les processus de recherche, de planification, de mise en œuvre et de suivi

de toutes les législations, de toutes les politiques et de tous les programmes. Fondée sur la reconnaissance du fait que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes possibilités et contraintes – en ce qui concerne leur capacité à participer aux politiques, programmes ou projets, à les déterminer et à en bénéficier – l'approche intégrée du genre s'attaque à ces différences pour aboutir à l'égalité des résultats. Par rapport aux autres cadres de référence, l'approche intégrée du genre reconnaît les partis pris sexistes dans un contexte plus global pour répondre aux besoins et aux intérêts des femmes (tableau 1.1). Cela ne signifie pas pour autant que les activités ciblées sur les femmes ne sont plus utiles. Au contraire, les programmes destinés exclusivement aux femmes continuent de contribuer de manière significative à la réduction des disparités.

Depuis la conférence de Beijing, l'approche intégrée du genre est la stratégie convenue des gouvernements et des organisations de développement. Comme nous le verrons dans le Module 2, l'adoption de cette approche est le résultat de la somme des expériences prise en compte des besoins des femmes au sein du travail de développement. Le tableau 2.1 met en relief les différentes manières dont les intérêts et priorités des femmes sont pris en compte dans les actions de développement.

TABLEAU 2.1

Types de projets prenant en compte les besoins et les intérêts des femmes

Exclusivement destinés aux femmes : projets conçus exclusivement pour les femmes. Conjugués avec une approche intégrée du genre, ils contribuent pour beaucoup à combler le fossé causé par les inégalités.

Composante femmes : projets/programmes comportant des ressources et activités distinctes pour les femmes. Les femmes sont considérées comme une catégorie distincte et la composante femmes est généralement rajoutée au plan de projet initial.

Intégration des femmes : cette démarche est plus rigoureuse que la précédente. Elle a pour but d'inclure les femmes et les hommes sur un pied d'égalité et tente d'intégrer le genre dans le cadre existant.

Approche intégrée du genre : les préoccupations et les priorités des femmes et des hommes sont prises en compte dans tous les aspects du programme d'action ; il y a volonté d'éliminer les partis pris sexistes des processus décisionnels et la structure institutionnelle.

Source : PNUD (2001), p. 13.

Le travail productif

Le terme « *travail productif* » désigne la production à des fins d'échanges sur le marché dans le but d'en tirer un revenu. Les théories marxienne et néoclassique définissent toutes les deux le travail productif comme un travail rémunéré porteur de plus-value, qui est compté dans le revenu national brut (RNB) dans la sphère monétaire. Les mécanismes de reproduction sociale, cependant, comprennent diverses formes de travail et supposent à la fois du travail rémunéré et du travail non rémunéré. Les économistes féministes critiquent la vision dominante de la science économique parce qu'elle laisse le travail reproductif non rémunéré en dehors du domaine économique ; elle ferme les yeux sur la nature indissociable du travail productif et du travail reproductif et n'accorde de valeur qu'à certaines formes de production.

Le travail reproductif

Le terme « *travail reproductif* » désigne tout service et tout soutien apporté à la force de travail, actuelle et future (ceux et celles qui font le travail productif). Il comprend la production de biens et services dans le ménage, destinés à la consommation du ménage, les soins apportés aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, la reproduction biologique intergénérationnelle. Le travail reproductif est donc la base essentielle du travail productif. Or, la plus grande part de ce travail reproductif est omise de la comptabilité nationale. La division du travail selon les sexes, qui fait que les femmes et les filles sont principalement responsables du travail reproductif, se répercute à tous les niveaux de l'économie et de la société. Par conséquent, **les économistes féministes affirment que le travail reproductif devrait faire partie intégrante de la formulation et de la mise en œuvre des politiques.**

La discrimination

L'article premier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979 donne la définition suivante :

La Convention entend par « discrimination à l'égard des femmes » toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance

ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

On entend par **discrimination systémique**, la discrimination intégrée dans la structure institutionnelle et les modes de fonctionnement des institutions, dans les politiques et pratiques qui excluent ou défavorisent les femmes et certaines autres catégories (PNUD, 2001).

2.1.2 Les principes de base de l'économie féministe

L'objectif de l'économie féministe

Les économistes féministes restructurent l'économie – ses postulats, son objet, sa méthodologie et ses objectifs – pour y intégrer une perspective sensible au genre. Selon cette doctrine, le fait d'être une femme ou un homme détermine la manière dont une personne participe à l'économie et l'influence des politiques économiques sur cette même personne. Par conséquent, l'argument central des économistes féministes est qu'aucune théorie ou politique économique n'est dénuée de préjugés sexistes. En « gendérisant » l'économie, les économistes féministes la transforment en une discipline qui englobe les hommes et les femmes de manière égale.

Plus qu'une simple affaire de ventilation des analyses par sexe ou d'intégration de thèmes d'intérêt pour les femmes, la « gendérisation » de l'économie suppose la transformation totale du champ de l'économie. Chose importante, les économistes féministes ont contribué aux efforts entrepris par les scientifiques, les chercheurs et chercheuses et les activistes féministes pour gendériser leurs propres domaines et transformer les processus de création de savoir et de formulation de politiques dans le sens d'un paradigme égalitaire. Cette réorientation révolutionnaire est cruciale parce qu'elle contribue à démystifier les hiérarchies sociales existantes fondées sur le sexe, la classe, la race et l'appartenance ethnique, masquées par l'économie orthodoxe insensible au genre. Les cinq sections qui suivent se penchent sur les grands principes de l'économie féministe.

1. L'individu détaché : homo œconomicus (homme rationnel)

Les économistes féministes alimentent en grande partie la critique hétérodoxe de l'économie traditionnelle. Leurs travaux remettent en question la description du comportement de l'homo œconomicus en soutenant que les modèles de libre choix individuel ne peuvent pas expliquer les phénomènes de la vie réelle dans un monde de dépendance, de tradition et de pouvoir. Pour Nelson (1993, p. 32), « l'homo œconomicus », séparé des contraintes physiques et sociales et prenant des décisions basées uniquement sur le bien-être matériel, est un individu séparé du monde. Benhabib (1985) décrit cette figure comme un « homme champignon » : il surgit soudain de nulle part, sans antécédents et prend ses décisions librement, comme s'il était entièrement détaché de tout ce qui l'entoure.

Les féministes s'opposent à cette image et soutiennent que les préférences se construisent sous l'influence des traditions sociales de privilège et de subordination, jugeant irréaliste le postulat que chacun est parfaitement informé. L'accès à l'information et son utilisation sont subordonnés à des contraintes multiples, mais aussi aux relations de pouvoir. Selon Nussbaum (2004), « souvent, les femmes n'ont pas de préférence pour l'indépendance économique avant d'apprendre par quels moyens des femmes comme elles peuvent y prétendre ; elles ne se considèrent pas non plus comme des citoyennes ayant des droits qui étaient ignorés, avant d'être informées sur leurs droits et encouragées à croire en leur valeur égale » (p. 247 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre). Pour les féministes, traiter les préférences comme si elles étaient sans contexte revient à les considérer comme fixes et données ; une idée qui renforce les inégalités.

2. Fausses dichotomies et critique féministe de l'homo œconomicus

La construction sociale du genre repose sur des dualismes dans lesquels le masculin et le féminin sont censés avoir des rôles et des caractéristiques différents : esprit/corps, rationnel/sentimental et actif/passif. Pour les féministes, ces divisions de rôles n'ont rien de naturel ; ce ne sont que des constructions sociales qui empêchent autant les femmes que les hommes de réaliser leur potentiel.

S'il est vrai que l'économie néoclassique ne met pas ces dualismes en doute, ses théories, politiques et institutions androcentriques reproduisent et renforcent les rôles de genre binaires. Le postulat fondamental de l'économie néoclassique considère les individus comme des êtres rationnels, omniscients, optimiseurs d'utilité, qui prennent constamment les bonnes décisions pour eux-mêmes en comparant les avantages et le coût marginal des solutions de remplacement en fonction de leurs ressources limitées. La description implicite de la nature humaine comme égoïste, détachée et désireuse de consommation infinie sous-tend ce postulat comportemental.

Pour les féministes, cette perspective ignore les sources non physiques de satisfaction humaine en tant que moteurs de comportement dans le domaine « économique » (les sphères de la production et des échanges). À leurs yeux, l'économie néoclassique néglige les autres facteurs du comportement humain et préfère s'intéresser aux sources matérielles de satisfaction humaine. Les féministes reconnaissent que les individus prennent des décisions non seulement en fonction d'une analyse coût-avantage, mais aussi de leur attachement à autrui. Becker accepte le rôle du comportement altruiste dans le processus décisionnel, mais le cantonne au ménage (Becker, 1981).

La division traditionnelle du travail selon les sexes définit le rôle des femmes dans la sphère du ménage (reproductif/privé) et le rôle des hommes dans la sphère économique (productif/public). La théorie économique orthodoxe considère le comportement humain égoïste et détaché de l'homo œconomicus comme le point de départ le plus déterminant et le plus objectif pour l'économie. La théorie féministe, en revanche, considère les stéréotypes masculins (rationnel, autonome, détaché) et féminins (émotif, dépendant, connecté) comme des distorsions stériles de la réalité.

3. Le genre et les autres facteurs de stratification sociale

Le genre détermine les options et les contraintes rencontrées par les femmes et les hommes. Cependant, la condition masculine ou féminine est également influencée par d'autres facteurs de stratification sociale, qui définissent dans quelle mesure nous pouvons participer

à la politique et au développement économiques, ou en bénéficier. Par conséquent, l'économie féministe soutient que d'autres facteurs de stratification sociale doivent être ajoutés aux catégories analytiques. Le genre doit être utilisé comme une variable universelle, appliquée à toutes les autres variables transversales (race, classe, âge et appartenance ethnique) pour permettre une lecture réaliste de l'impact des hiérarchies sociales sur les capacités des individus.

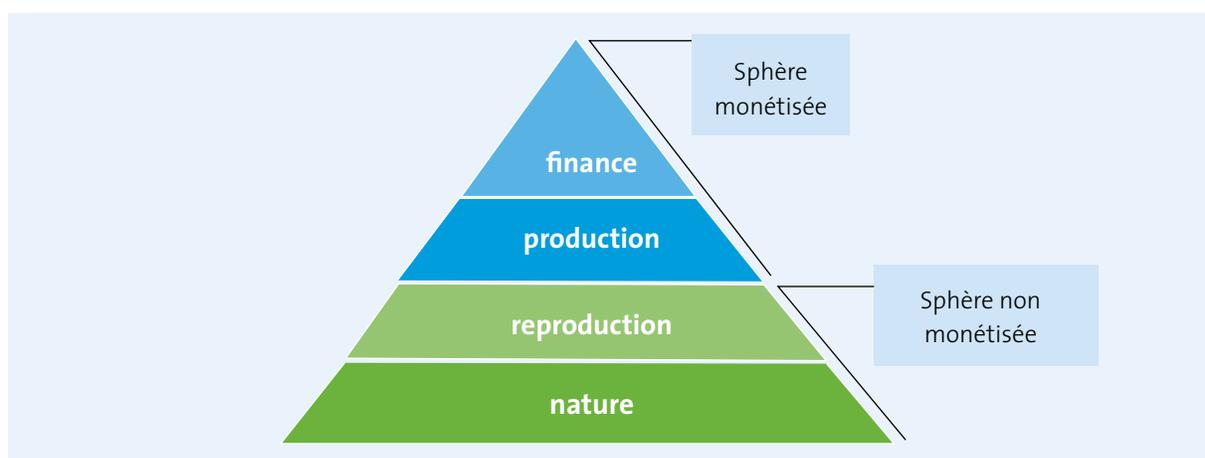
4. Vue globale de l'économie : les articulations entre les différents types d'activité économique

La théorie économique orthodoxe – ainsi que bon nombre d'écoles de pensée hétérodoxes, dont les écoles keynésienne, postkeynésienne, structuraliste et marxienne – s'intéresse exclusivement à la sphère monétaire et exclut la production domestique. Le résultat est une division artificielle entre production et reproduction. Les économistes féministes redéfinissent l'économie comme « la somme des activités rémunérées et non rémunérées interdépendantes requises pour parer aux besoins des êtres humains » (Berik, 2009, p. 8. La traduction est nôtre). Pour les féministes, l'objectif premier de l'activité économique est l'autopréservation de l'espèce. Par conséquent, cette division artificielle est critiquée non seulement parce qu'elle n'explique pas la nature globale du monde réel et l'interdépendance des sphères, mais aussi parce qu'elle menace l'équilibre entre les différents domaines de production.

L'économie féministe adopte une approche globale de la reproduction des êtres humains et autres espèces. La pyramide du graphique 2.1 représente quatre sphères économiques bâties l'une sur l'autre et en interaction continue les unes avec les autres. Chaque sphère émerge de celle située en dessous et en dépend. La nature est le premier producteur de ressources pour la survie des êtres humains et autres espèces. La sphère de la production dépend essentiellement de la reproduction de la main-d'œuvre. Par exemple, le secteur financier est bâti sur l'accumulation des capitaux réalisés par le secteur de la production. La finance et la production sont monétisées, la reproduction et la nature restent dans la sphère non monétisée.

L'économie conventionnelle analyse uniquement les sphères monétisées, alors que les féministes décrivent l'économie comme une discipline couvrant les quatre sphères. Selon les féministes, chaque sphère fonctionne dans son propre cadre temporel. La circulation dans la sphère de la finance est beaucoup plus rapide que dans la sphère de la production. La reproduction se décline en trois composantes : la reproduction quotidienne, la reproduction générationnelle et la reproduction biologique. Chacune est caractérisée par un facteur temps différent, la production par la nature – et sa propre reproduction – se faisant sur le plus grand horizon temporel.

GRAPHIQUE 2.1
Les sphères de l'économie



L'harmonisation des quatre sphères, en termes de cycles temporels et de ressources, est nécessaire pour prévenir les conflits susceptibles d'aboutir à une crise. Par exemple, quand la sphère de la production ne laisse pas suffisamment de temps pour la reproduction, le résultat est une crise du travail de production domestique (*care*). Un autre exemple survient quand la production dépasse ce que la nature est capable d'absorber et entraîne une crise écologique. La forte valeur accordée à la consommation infinie est un autre postulat idéologique de l'économie orthodoxe qui néglige les autres comportements et, *in fine*, menace la nature et la durabilité.

Dans le monde actuel, la finance occupe le sommet de la pyramide et domine le reste de l'économie. Le mode de fonctionnement du système économique provoque des crises financières fréquentes, ainsi que de graves problèmes liés au secteur de la production, aux emplois, à l'environnement, et à l'apport de soins. Les économistes féministes défendent une économie durable et pour tous, non seulement pour venir à bout des inégalités entre hommes et femmes, mais aussi pour transformer la science économique en une discipline visant la reproduction et le bien-être de toutes les espèces.

5. L'objectif de la science économique

Les économistes féministes définissent l'objectif de l'économie comme étant la satisfaction des besoins des êtres humains et des autres espèces. Par conséquent, le succès et le bien-fondé d'une politique économique dépendent de son aptitude à tirer la société dans le sens de la justice sociale et à accroître le bien-être des personnes. La *justice sociale* suppose une distribution équitable, des liens sociaux étroits, l'absence de discrimination et le développement des capacités humaines (Berik, 2009 ; Elson et Çagatay, 2000). Le *bien-être* est un concept multidimensionnel qui englobe le bien-être matériel, mais aussi le bien-être sentimental et social. À l'inverse des méthodologies utilitaires et fondées sur les revenus, les économistes féministes considèrent l'approche par les capacités de Sen – axée sur les capacités humaines – comme un cadre déterminant. (Voir la section 2.2.4.1. *L'approche par les capacités pour en savoir plus*).

2.1.3 L'étude des femmes et du genre en science économique

La domination masculine en science économique

En nombre comme sur le plan idéologique, les hommes ont dominé la discipline économique, créant un environnement hostile non seulement aux économistes de l'autre sexe, mais aussi aux questions concernant les femmes. À la fin du XIXe siècle, un économiste professionnel obtenait un doctorat, s'affiliait aux cercles économiques appropriés, occupait un poste universitaire et publiait dans des revues savantes, autant d'activités quasiment impossibles pour les femmes. En effet, les discriminations sexistes au sein de la profession ont considérablement restreint le nombre de femmes économistes (Pujol, 1992). Dans les années 1970, les femmes pouvaient recevoir jusqu'à 6 % des doctorats aux États-Unis. Dans les années 1980, cette proportion avait atteint 14 % (Seiz, 2003, p. 454).

Sous l'influence de la dominance masculine, « le monde de l'homme économique » a évolué en se passant des contributions des femmes. Cette absence a abouti à un cadre théorique qui reproduit les inégalités femmes-hommes à partir d'une déformation de la réalité, voire qui exclut totalement les expériences des femmes. Pujol (1992), dans ses travaux de préceuseur sur l'histoire de la pensée économique, utilise l'expression *male-stream economics* (économie orthodoxe-masculine) pour souligner le parti pris androcentrique de l'économie orthodoxe. Les inégalités hommes-femmes, comme les autres inégalités, étaient considérées comme allant de soi et traitées comme « ne relevant pas du champ de l'analyse économique, que ce soit dans le domaine des réalités biologiques ou dans celui des impondérables sociaux » (Folbre et Harmann, 1988, p. 184. La traduction est nôtre).

En ignorant les différences liées au genre et en affirmant utiliser des concepts soi-disant neutres, la doctrine orthodoxe non seulement masque les privilèges et les handicaps liés au genre, mais elle préserve et renforce également la structure hiérarchique de l'économie. Le manque d'intérêt pour les domaines de l'économie à dominante traditionnellement féminine a abouti à une absence prononcée de politiques visant à améliorer la condition féminine.

De « la question des femmes » à la « gendérisation » de l'économie

En tant que paradigme parallèle, l'économie féministe est en devenir depuis longtemps. Les économistes féministes remettent avant tout en question l'inclusion des femmes dans la science économique sous la rubrique idéologique de « la question des femmes » pour des raisons microéconomiques. Depuis les années 1980, les économistes féministes ont enrichi la littérature sur le genre et le développement (GED) et développé leur propre cadre macroéconomique. Benería (2003) tient compte, dans une perspective historique, de l'incorporation progressive des questions propres aux femmes dans la discipline. Initialement, explique-t-elle, les inégalités économiques étaient abordées sans accorder la moindre attention aux relations entre les sexes. Cette situation a changé sous l'influence plus visible des féministes, à partir des années 1970 et particulièrement après les années 1990. Berik (2009) propose un riche aperçu de la littérature plus récente sur la gendérisation du développement et des politiques macroéconomiques en présentant les conclusions d'études empiriques courantes d'un large éventail de pays.

On commença à s'intéresser aux femmes et à l'économie dans les années 1930, à travers la question des différences salariales entre les hommes et les femmes. *La controverse de l'égalité salariale* était une analyse des inégalités axée sur la dynamique de marché plutôt que sur les discriminations sexistes et les relations de pouvoir inégales. Nous étudierons ensuite l'inclusion des femmes en science économique et le développement de la littérature économique féministe en deux volets : premièrement, l'inclusion des femmes en science économique et les réactions, dans une perspective féministe, pour des raisons microéconomiques ; deuxièmement, le GED et la macroéconomie féministe.

Les questions microéconomiques dans une perspective féministe

Le premier volet de la littérature, axé principalement sur les économies avancées, est constitué des contributions néoclassiques et de la critique féministe du

cadre d'analyse orthodoxe. Dans les années 1950, le taux d'activité des femmes aux États-Unis attira l'attention des économistes néoclassiques sur les raisons de ce phénomène. Cette activité féminine croissante, bien qu'elle augmente les revenus des ménages, était intéressante en tant que phénomène contradictoire. Mincer (1962) expliqua la croissance du taux d'activité féminine par une **théorie du choix**, soutenant la thèse du coût grandissant de l'inactivité dans un contexte de hausse des salaires. Avec ses travaux, Mincer marqua un pas en avant dans le sens de l'inclusion de sujets concernant les femmes et le travail des femmes dans l'économie orthodoxe.

Un intérêt grandissant pour la sphère du ménage donna naissance à la théorie de la **nouvelle économie des ménages** de Becker (1976, 1981) et d'autres théoriciens du capital humain dans les années 1960. Il s'agissait essentiellement d'appliquer les concepts d'inspiration libérale à la sphère des ménages. Les asymétries dans la division du travail, l'économie du mariage, le choix d'offre de travail, les inégalités dans le travail domestique, les décisions sur le nombre d'enfants et les taux de fécondité étaient expliqués par des décisions individuelles prises selon des principes de maximisation de l'utilité. Durant les années 1970, l'analyse concerna les inégalités sur le marché du travail, à partir de la théorie du capital humain et des différences entre les hommes et les femmes, ainsi que les questions d'ordre macroéconomique : sécurité sociale, politiques d'assistance sociale et programmes de formation.

Les écrits d'économistes féministes sur les limites du cadre théorique du choix qui sous-tend la nouvelle économie des ménages de Becker abondent. La critique féministe montra comment cette approche consistant à « ajouter les femmes et à mélanger le tout » ne posait pas les questions pertinentes pour les femmes. Les féministes remirent également en question la présentation d'un ménage comme une unité constituée d'individus dont les intérêts sont en harmonie et soulignèrent les relations de subordination et de domination entre les membres de la famille. La critique féministe de la nouvelle économie des ménages enrichit considérablement le débat sur les principes fondamentaux de l'économie féministe et les critiques féministes de l'économie orthodoxe.

La macroéconomie féministe

Le deuxième volet de la littérature, qui porte sur la macroéconomie féministe, est le fruit de plusieurs décennies d'expérience accumulée sur le genre et le développement. Jusqu'au début des années 1970, sur la base de l'approche dite par le bien-être, les politiques de développement supposèrent que les effets de la croissance économique et de la modernisation se propageraient jusqu'aux pauvres. Les femmes pauvres furent traitées comme des mères et des épouses dont la condition économique s'améliorerait en même temps que celle de leurs maris. Boserup (1970) remet en question le lien établi entre la position économique d'une femme et celle de son mari, et fit remarquer que, dans les pays en développement, la modernisation économique marginalisait les femmes aux premiers stades du processus de développement.

La littérature qui fit suite aux travaux précurseurs de Boserup s'orienta vers une stratégie tournée vers l'intérieur (*l'industrialisation de remplacement des importations* ou IRI) dans les pays en développement. Elle présenta les effets négatifs de la transformation agricole et de l'industrialisation sur le statut des femmes sur le marché du travail et sur leur situation sociale. La crise de la dette des années 1980 entraîna une réorientation de la stratégie macroéconomique, de l'intérieur vers l'extérieur, dans la plus grande partie du monde en développement. La stratégie de *l'industrialisation axée sur l'exportation* (IAE), tournée vers l'extérieur, fut adoptée, fondée sur les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM). Elle supposait la libéralisation commerciale et financière, l'austérité budgétaire, la déréglementation et la privatisation, et fut par la suite connue sous le nom de Consensus de Washington (CW).

Les économistes féministes analysèrent les conséquences genrées de la crise de la dette, puis des programmes d'ajustement structurel (PAS), sur la pauvreté, les inégalités et les marchés du travail dans les années 1980 et au début des années 1990 (voir Benería et Feldman, 1992 ; Elson, 1995). La littérature foisonnante sur la critique féministe des politiques du CW depuis le milieu des années 1990 fait ressortir les nombreuses retombées négatives dans les pays, de part et d'autre du monde, qui adoptèrent des politiques

macroéconomiques insensibles au genre (Çağatay et al., 1995 ; Berik et al., 2007 ; Van Staveren et al., 2012).

Le manque d'attention au genre et aux différences de classe dans la formulation des politiques aboutit à une évaluation inadéquate des coûts et des résultats des programmes. Les économistes féministes recueillirent des informations sur le double manque de temps des femmes, causé à la fois par l'augmentation du travail domestique non rémunéré nécessaire à cause du manque de services publics (Fofana et al., 2005) et par la pression grandissante exercée sur les femmes pour qu'elles prennent un emploi rémunéré afin de compenser les pertes croissantes de revenu des ménages (Fontana et Wood, 2000 ; Nordas, 2003 ; Barrientos et al., 2004). Étant donné que le travail non rémunéré des femmes n'est pas infiniment élastique, cette double pression sur le temps des femmes est coûteuse. La pauvreté en termes de temps et en termes monétaires est une mesure importante élaborée par les économistes féministes pour illustrer l'articulation entre travail rémunéré/non rémunéré et les retombées du travail non rémunéré sur le bien-être des membres du ménage (Kaya et Memiş, 2013). (Voir la section sur la pauvreté en termes de temps et de revenus dans le *Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté*).

Des études de cas sont employées pour analyser la relation complexe entre les inégalités femmes-hommes et les retombées macroéconomiques, en particulier la croissance économique et la compétitivité des exportations. Les données empiriques sur le lien de causalité (dans les deux sens) entre les inégalités femmes-hommes et la croissance économique sont contrastées. Les inégalités femmes-hommes peuvent stimuler (Seguino, 2000) ou ralentir (Braunstein, 2014) la croissance économique. Dans le sens inverse, la croissance économique peut être favorable (Forsythe et al., 2000) ou défavorable (Bali moune-Lutz, 2007) à l'égalité des sexes. Voir le *Module 8 : Le genre, les échanges commerciaux, et les chaînes de valeur* pour en savoir plus sur la relation bilatérale entre les inégalités femmes-hommes et la compétitivité commerciale).

L'élaboration de modèles macroéconomiques sensibles au genre fait partie des efforts essentiels en faveur de la gendérisation de la science économique.

ENCADRÉ 2.1

De l'IFD au GED : les conférences des Nations Unies et le programme d'action féministe international

Pendant les années 1970, la contribution rabaissée et la position désavantagée des femmes dans les processus de développement furent mises en évidence par la recherche et l'activisme féministe aux États-Unis et en Europe. Au lendemain de la conférence des femmes de 1975 au Mexique, l'ONU proclama 1975 « Année internationale de la femme » et 1976-1985 « Décennie des Nations Unies pour la femme ». Ces efforts attirèrent l'attention sur les femmes aux plus hauts niveaux et aboutirent à l'institutionnalisation des politiques d'intégration des femmes au développement (IFD) dans les gouvernements, les ONG et les organismes donateurs.

Les mesures d'IFD, prises par les ministères et les ONG, visaient à intégrer les femmes au développement économique. Cependant, les politiques et les projets à destination des femmes étaient conçus comme des interventions périphériques, rajoutées après coup au développement. Les politiques d'IFD concernaient uniquement le travail productif, généralement des projets de formation de revenu, et ignoraient son articulation avec le travail reproductif. Dans ce type d'approche, les femmes sont considérées comme la source du problème et les relations de genre qui aboutissent aux inégalités économiques et sociales ne sont pas mises en doute (DFID, 2002).

Dans les années 1980, l'approche « genre et développement » (GED) vit le jour et prit le pas sur l'IFD. Axée sur les relations inégales entre les femmes et les hommes, elle défendait l'idée d'un processus de développement qui transforme les relations de genre et permette aux hommes et aux femmes de participer sur un pied d'égalité. Quand arriva le milieu des années 1990, l'approche par le genre avait été adoptée dans la majorité des institutions, même si un grand nombre d'entités responsables des questions de genre continuaient d'appliquer l'IFD. Études après études ayant démontré les conséquences négatives des politiques d'ajustement structurel et des crises économiques dans le monde en développement, un grand nombre d'organisations et de gouvernements prirent des engagements en faveur de l'approche intégrée du genre. De la conférence mondiale inaugurale au Mexique (1975) à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing 20 ans plus tard, les conférences de l'ONU ont donné au féminisme international l'espace politique nécessaire et l'occasion de s'épanouir. Elles sont le reflet de l'évolution de la recherche et de l'activisme féministes.

Çağatay et al. (1995) présentent diverses options pour ajouter une dimension de genre aux modèles macroéconomiques. Trois des premiers exemples de modélisation macroéconomique genrée sont la *ventilation par sexe des variables macroéconomiques* à partir du postulat que les hommes et les femmes ont des comportements différents ; l'utilisation d'une *variable macroéconomique genrée* pour représenter la structure des relations de genre ; et une *méthode à deux secteurs/systèmes*, l'un avec des variables économiques traditionnelles et l'autre représentant la sphère économique de la reproduction non rémunérée (Darity, 1995 ; Çağatay et Ertürk, 1995 ; Braunstein, 2000). Le *modèle d'équilibre général calculable*, qui conjugue les trois autres approches, est plus récent. Il permet une étude plus approfondie de

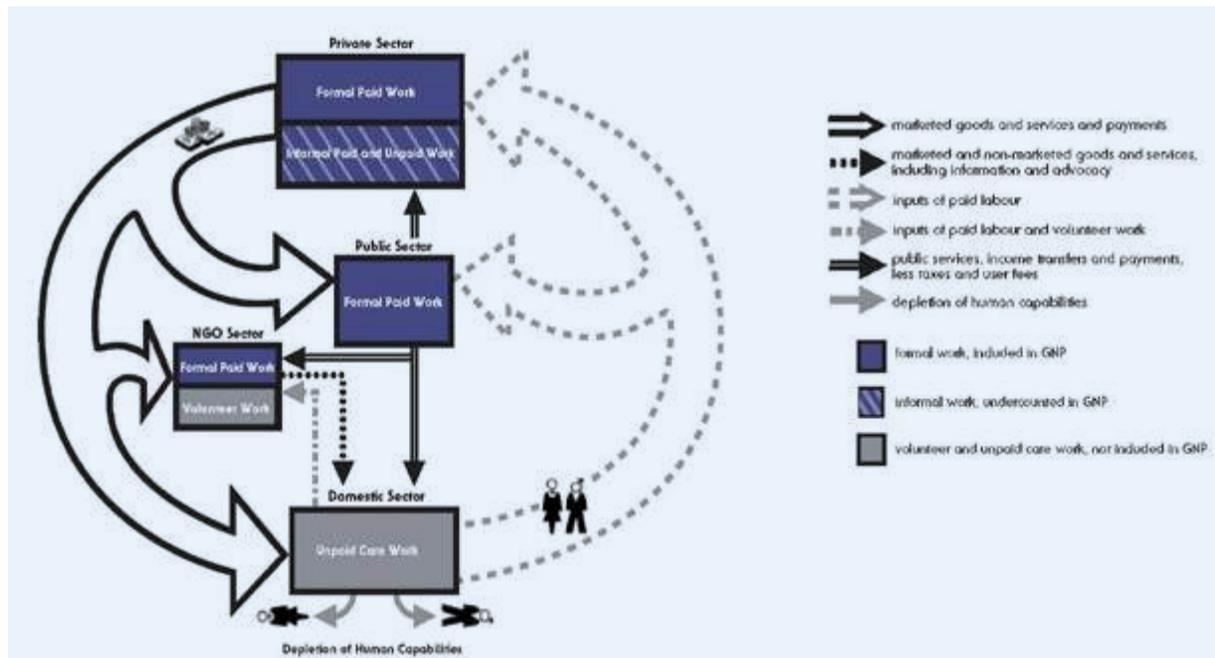
la macroéconomie, y compris des articulations et des effets de rétroaction entre l'économie monétaire et l'économie des ménages (Fontana et Rodgers, 2005).

2.1.4 La représentation de l'économie sensible au genre : un autre regard sur les flux circulaires

La reproduction au sein du ménage, condition sine qua non de la production, est pourtant traditionnellement omise des flux circulaires de la sphère économique (voir le *Module 1 : Introduction à l'économie*). Pour pallier cette absence, les économistes féministes attirent l'attention sur la sphère de la reproduction (le travail non rémunéré est abordé en détail dans le *Module 4* :

GRAPHIQUE 2.2.

L'économie revue du point de vue des femmes



Private Sector	Secteur privé
Formal Paid Work	Travail rémunéré formel
Informal Paid and Unpaid Work	Travail rémunéré et non rémunéré informel
Public Sector	Secteur public
NGO Sector	Secteur des ONG
Volunteer Work	Travail bénévole
Domestic Sector	Secteur domestique
Unpaid Care Work	Travail de soins non rémunéré
Depletion of Human Capabilities	Épuisement des capacités humaines
marketed goods and services and payments	biens et services commercialisés et paiements
marketed and non-marketed goods and services, including information and advocacy	biens et services commercialisés et non commercialisés, y compris l'information et le plaidoyer
inputs of paid labour	facteurs du travail rémunéré
inputs of paid labour and volunteer work	facteurs du travail rémunéré et du travail bénévole
public services, income transfers and payments, less taxes and user fees	services publics, transferts et paiements, moins impôts et redevances
depletion of human capabilities	épuisement des capacités humaines
Formal work, included in GNP	travail formel, inclus dans le PNB
informal work, undercounted in GNP	travail informel, inclus dans le PNB
Volunteer and unpaid care work, not included in GNP	Travail bénévole et travail non rémunéré, non inclus dans le PNB

Le travail non rémunéré). Le terme *travail de soins non rémunéré* rappelle que – contrairement au travail de soins fourni par le secteur public, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) – le travail de soins effectué par les femmes n'est pas rémunéré malgré le fait qu'il demande un temps et une énergie considérables. Les flux circulaires de

l'économie conventionnels illustrent le mouvement, entre les ménages et les entreprises, des facteurs de production et des produits en échange de revenus et de recettes. Cette conception traite la main-d'œuvre au même titre que les autres facteurs de production et néglige le fait qu'elle a besoin des biens et des services achetés sur le marché pour sa reproduction.

Elson et Keklik (2000) réimaginent l'économie à travers le regard des femmes en décrivant la centralité de la production domestique (graphique 2.2). Le travail total, tel qu'il est défini dans cette vision alternative, est le nombre total d'heures consacrées à la production dans le secteur domestique (travail de soins non rémunéré des membres de la famille, principalement les femmes et les voisines), le secteur des ONG, les secteurs public et privé. L'emploi dans le secteur privé comprend le travail formel et informel, rémunéré et non rémunéré. Le produit intérieur brut (PIB) comprend le travail formel et informel, or le travail informel n'est généralement pas suffisamment compté. L'emploi dans le secteur public comprend uniquement l'emploi formel et offre le plus haut niveau de protection sociale et de sécurité de l'emploi. Les services du secteur public sont financés par l'impôt et visent avant tout l'intérêt public plutôt que le profit. De même, les ONG sont des institutions à but non lucratif, œuvrant pour le bien public. Financées par des dons et des subventions, elles emploient à la fois des salariés et des bénévoles.

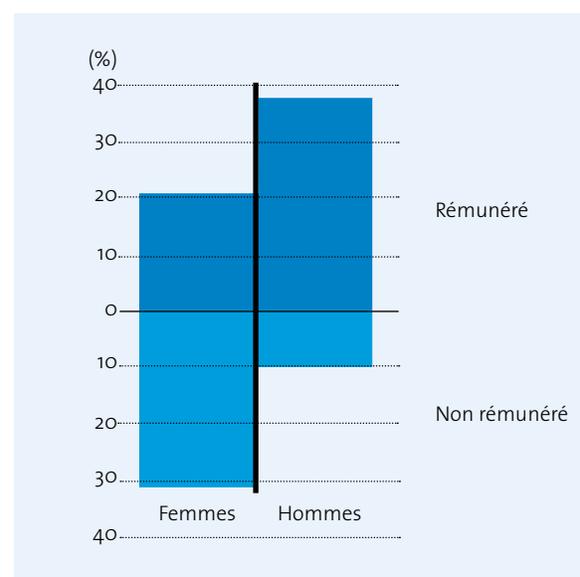
Ces quatre secteurs de l'économie sont reliés les uns aux autres. Le secteur privé vend des biens aux trois autres secteurs, le secteur domestique fournit de la main-d'œuvre à tous les secteurs, le secteur public perçoit les impôts, effectue les transferts et fournit les services publics, tandis que les ONG fournissent des services payants ou gratuits. Selon Elson et Keklik (2000) :

À la fois culturels et financiers, ces canaux véhiculent, outre les biens, l'argent et les personnes, des messages et des valeurs. Les valeurs commerciales viennent du secteur privé, soulignant l'importance de faire de l'argent et de créer une sorte d'égalité, mais seulement pour ceux qui possèdent suffisamment d'argent. Les valeurs réglementaires viennent du secteur public, soulignant l'importance de la citoyenneté, des règles et des lois, mais sans veiller suffisamment souvent à ce que les règles et les lois soient démocratiques plutôt qu'autocratiques et bureaucratiques. Les valeurs nourricières viennent du secteur domestique, soulignant l'importance de parer aux besoins des individus, mais signifiant souvent que les femmes adultes valides parent aux besoins de tout le monde tout en restant elles-mêmes dans le besoin. Les valeurs de mutualité et

de coopération viennent du secteur des ONG, mais souvent de manières qui demeurent hiérarchiques et discriminatoires (p. 27 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

La division du travail selon les sexes dans ces quatre secteurs explique le manque relatif de force des femmes dans la vie sociale, politique et économique. Le travail familial et domestique non rémunéré, le travail bénévole, le travail informel et non rémunéré sont à forte dominante féminine, alors que l'emploi rémunéré dans le secteur privé et les ONG est dominé par les hommes. Les femmes préfèrent travailler – et font moins l'objet de mesures discriminatoires – dans le secteur public. L'emploi dans le secteur public, cependant, diminue en même temps que les services, sous l'effet des coupes budgétaires imposées par les réformes libérales depuis les années 1980. Comme l'illustre le graphique 2.3, le travail total (rémunéré et non rémunéré) féminin (52 %) dépasse le travail total masculin (48 %) et pourtant, comme l'observent Keklik et Elson (2000), l'économie insensible au genre ne compte pas le travail effectif des femmes.

GRAPHIQUE 2.3
Le travail rémunéré et non rémunéré par sexe (monde)



Source : Rapport mondial sur le développement humain 2015, p. 107

2.2 Méthodologie

2.2.1 Les principes de base de l'analyse sensible au genre

L'analyse sensible au genre transforme la discipline économique en faisant du genre une catégorie analytique. L'économie conventionnelle considère les richesses et les inégalités existantes comme des données de base exogènes. Cette revendication de neutralité est en fait lourde de jugements de valeur et préserve le statu quo, souvent préjudiciable aux besoins et priorités des femmes. L'analyse critique est essentielle puisque la science économique, sous sa forme actuelle, rationalise et naturalise les hiérarchies sociales existantes.

L'économie insensible au genre devrait nous conduire à « chercher à savoir si et comment les approches conventionnelles de la production de savoir favorisent ou entravent le développement de relations sociales plus démocratiques » (Harding et Norberg, 2005, p. 1. La traduction est nôtre). Parce que le type d'analyse et de méthodologie de recherche loué par la science économique orthodoxe ignore les autres formes de savoir, l'accent est inutilement mis sur des modèles abstraits et hautement mathématiques. La méthode analytique devrait plutôt être déterminée en fonction de son importance dans l'évaluation de la question considérée. À cet égard, les économistes féministes ne rejettent pas le recours à des modèles formels ou à l'analyse économétrique, mais plaident en faveur d'une science économique plus riche, qui n'exclut pas les autres formes de savoir.

Les économistes féministes s'opposent vivement à l'acte politique de discrimination contre certaines catégories sociales dans le domaine de la production de savoir, ou à l'acte d'habilitation d'autres catégories. Pour cette raison, les économistes féministes s'attachent actuellement à poser des principes et pratiques de recherche sensibles aux besoins des groupes défavorisés. Les publications féministes critiquent les méthodologies suivies par les sciences sociales et rejettent leurs revendications d'objectivité tout en proposant d'autres revendications de savoir et d'autres méthodes. Le parti pris androcentrique implicite dans l'analyse économique soi-disant objective, ainsi que dans d'autres sciences sociales, a été mis au jour en grande partie grâce à cette critique féministe.

Harding (1995) souligne comment toute recherche est inévitablement chargée de jugements de valeur. Le contexte, les valeurs et les préférences du chercheur ou de la chercheuse déterminent la question et la méthode de recherche, ainsi que les conclusions qu'il ou elle tirera de ses constatations. Partant, les féministes soutiennent qu'il faut avoir conscience de l'auto-subjectivité pour parvenir à une forte objectivité. Autrement dit, comme le souligne Nelson (1993), les féministes ne critiquent pas la science économique parce qu'elle est trop objective mais, au contraire, parce qu'elle ne l'est pas suffisamment. Ce point de vue éthique a incité les féministes à rechercher de nouvelles méthodes qui minimisent les problèmes posés par l'auto-subjectivité. La conscience de soi, la prise de conscience du problème et l'adoption d'outils pouvant aboutir à une autocorrection continue ont joué un rôle critique dans le renforcement de l'objectivité.

Avec sa théorie du *social provisioning*, Power (2004) fait le bilan d'un consensus implicite parmi les économistes féministes autour de cinq points méthodologiques clés :

1. l'incorporation des soins et du travail non rémunéré comme des activités économiques fondamentales et, par conséquent, la prise en compte des acteurs humains au centre de l'analyse comme interdépendants et non pas comme des individus isolés.
2. dans le droit fil des thèses de Sen, l'utilisation du bien-être humain comme une mesure du succès économique.
3. la compréhension de l'importance du pouvoir d'agir et l'évaluation des événements économiques en étudiant également les processus et les résultats, ainsi que la réflexion autour des questions de pouvoir, et d'inégalités d'accès au pouvoir, dès le début de l'analyse.
4. l'inclusion de valeurs éthiques comme parties intrinsèques de l'analyse économique.
5. l'interrogation sur la marche à suivre pour une analyse intersectionnelle des différences de classe, race et appartenance ethnique, caste et autres facteurs, mais aussi des interactions entre ces éléments.

2.2.2 Exemples de recherche suivant la méthodologie féministe

Reconnaissant les effets possibles de la subjectivité des chercheurs, les économistes féministes ont cherché

de nouvelles méthodes pour minimiser la perte, ou l'omission d'informations. Dans le tableau 2.2, Fonow et Cook (2005) donnent une liste détaillée de méthodes employées par les théoriciens et théoriciennes féministes préoccupés par cette question.

TABLEAU 2.2
Méthodes employées par les théoriciens et théoriciennes féministes

Méthode	
Active/participative	Généalogie
Auto-ethnographie	Systèmes d'information géographique
Biographie	Historiographie
Étude de cas	Ethnographie institutionnelle
Lecture attentive	Intertextualité
Étude de cas comparative	Méta-analyse
Analyse de contenu	Multisite
Analyse conversationnelle	Narratologie
Analyse transculturelle	Évaluation des besoins
Déconstruction	Histoire orale
Historiographie déviante	Observation des participants
Analyse discursive	Narration personnelle
Ethnographie	Simulation

Source : Fonow et Cook (2005), p. 214.

L'**entrevue approfondie** est une méthode de recherche souvent employée par les économistes féministes dans le cadre d'une démarche *ethnographique* ou *auto-ethnographique*. Il s'agit de conversations relativement peu structurées, à partir de questions principalement ouvertes, qui permettent aux participants et participantes de décrire leurs expériences et de choisir librement sur quoi se concentrer pendant la conversation. La marge d'autonomie de la personne qui dirige l'entrevue permet d'aller au fond des choses ; les principales difficultés posées par cette méthode résident dans le tri des informations abondantes recueillies et dans le manque de comparabilité.

Le **groupe de réflexion** est une autre méthode de recherche très utilisée par les féministes. Des données qualitatives sont recueillies en réunissant un petit groupe de personnes autour d'une conversation informelle sur un ou plusieurs sujets précis (Wilkinson, 2004). Les groupes de réflexion permettent un échange d'expériences et d'idées entre les femmes,

ainsi que la prise de conscience de la situation de chacune. Si les groupes sont structurés dans un souci de diversité, ces entrevues peuvent aussi fournir un espace d'échange de cultures ou de points de vue. Van Staveren (1997) décrit le rôle de l'enquêteur ou de l'enquêtrice dans un groupe de réflexion comme un rôle d'écoute attentive ou de facilitation, plutôt que de contrôle du processus. La personne qui suit cette méthodologie dans ses recherches n'a plus cette position de spécialiste objectif et détaché qui connaît les bonnes questions. Elle a conscience de la complexité et de l'imprévisibilité de la vie sociale et ne laisse pas la subjectivité s'interposer entre elle et le terrain.

Parce qu'elle utilise plusieurs méthodes et des sources de données diverses pour un même sujet, la **triangulation** est privilégiée pour accroître la fiabilité des données collectées (Lennie, 2006). La triangulation – employée à la fois dans la recherche qualitative et dans la recherche quantitative – maximise la qualité

de l'information et permet d'éliminer les biais pouvant être introduits par les techniques non croisées.

Bahramitash et Olmsted (2014) donnent un exemple récent de triangulation et d'utilisation des méthodes qualitatives des féministes. Axée sur les femmes dans les milieux modestes de Téhéran, leur recherche examinait le ressenti de ces femmes vis-à-vis de leurs expériences professionnelles, en utilisant les techniques d'entrevue et d'observation des participantes. Elles ont eu recours à des méthodes spécifiques au sujet pour surmonter les obstacles à l'accès à l'information, ainsi qu'à plusieurs techniques de collecte d'informations par souci d'exactitude. Ayant commencé par une enquête randomisée, elles ont fini par opter pour une technique de *snowballing* non randomisée en raison du climat politique et des règles draconiennes à respecter pour obtenir la permission de mener des enquêtes à grande échelle.

Pour préparer le questionnaire semi-structuré, qui comportait des questions détaillées sur les conditions de travail et les relations familiales, ainsi que des questions ouvertes, Bahramitash et Olmsted ont animé plusieurs réunions de groupe de réflexion avec des femmes recrutées sur le terrain. À cet égard, leur étude est un bon exemple d'enquêtrices apprenant du terrain quelles questions poser au lieu d'imposer une série de questions prédéterminées. Elles ont aussi créé un réseau et choisi leurs assistantes de recherche dans des quartiers modestes pour minimiser la subjectivité des enquêtrices. En plus des quatre-vingt-dix entrevues avec des femmes actives à faible revenu, Bahramitash et Olmsted ont triangulé avec les données d'observation des participantes afin d'obtenir des éléments qui auraient pu ne pas se manifester pendant les entretiens.

2.2.3 Les données

La disponibilité de données et la crainte de partis pris sexistes dans les données secondaires disponibles demeurent un problème majeur pour l'analyse sensible au genre. Les économistes conventionnels qui conduisent des recherches empiriques font tout pour éviter toute remise en question de la fiabilité des données. Par conséquent, ils ont tendance à

n'utiliser qu'un petit nombre de sources de données communément acceptées, dans les recensements et les enquêtes nationales. Cela a pour effet de limiter les questions pouvant être étudiées. Berik (1997) résume les difficultés posées par cette attitude pour les économistes féministes :

Premièrement, les données d'enquêtes sont marquées par les valeurs et les convictions idéologiques présentes dans la conception et la mise en œuvre de l'enquête, et sont souvent porteuses de biais masculin. Deuxièmement, l'économiste, détaché du sujet de son étude par l'approche hypothético-déductive, perd la chance de comprendre les subtilités de la vie économique et d'enrichir son analyse en conséquence. Étant donné que les questions empiriques sont limitées par la nature des données disponibles, la méthode peut empêcher de poser des questions différentes, notamment des questions d'intérêt marginal pour la discipline et pour les statistiques officielles (p. 121-122 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Outre ces préoccupations, les données disponibles ne sont généralement pas ventilées par sexe et les questions d'intérêt pour l'analyse sensible au genre sont absentes des questionnaires. Si la collecte de données primaires aide le chercheur ou la chercheuse à mieux maîtriser le sujet, la méthode est suspecte en économie conventionnelle. Par ailleurs, la collecte de données primaires est un processus onéreux et gourmand en ressources, une constante qui restreint l'évolution de la recherche sensible au genre par les féministes.

L'analyse sexospécifique peut être effectuée avec des statistiques ventilées par sexe, des statistiques sexospécifiques, des indicateurs sensibles au genre et des indicateurs sexospécifiques sociaux. Alors que les **statistiques ventilées par sexe** indiquent le nombre d'hommes et de femmes dans une population, les **statistiques sexospécifiques** révèlent la relation derrière ces chiffres et n'ont pas besoin d'être ventilées par sexe. Par exemple, les statistiques sur la violence à l'égard des femmes présentent les faits concernant la situation des femmes, alors que

les **indicateurs sensibles au genre** aident les chercheurs à comparer l'écart entre les hommes et les femmes, ou l'écart par rapport à un autre groupe de référence ou un autre cadre normatif. Enfin, **les indicateurs sexospécifiques sociaux** révèlent, pour les décideurs et les stratèges, les progrès accomplis

en direction d'une cible d'égalité des sexes ou une priorité d'action (PNUD, 2001, p. 18). Le tableau 2.3 ci-après utilise le cas de la fréquentation scolaire pour illustrer l'analyse comparative entre les sexes avec à la fois des données ventilées par sexe et des données sexospécifiques.

TABLEAU 2.3
L'analyse sexospécifique avec données sexospécifiques et avec statistiques ventilées par sexe

Filles	Garçons	Implications
Statistiques ventilées par sexe		
40	60	L'école compte plus de garçons que de filles.
Données sexospécifiques		
10 sur 40 sont issues de ménages pauvres (25 %)	35 sur 60 sont issus de ménages pauvres (55 %)	Les ménages pauvres font plus d'efforts pour éduquer les garçons.
Sur les dix filles issues de ménages pauvres, 1 vient d'une famille musulmane	Sur les 35 garçons issus de ménages pauvres, 22 viennent de familles musulmanes.	La corrélation avec la proportion de familles musulmanes dans la population générale indique que les familles musulmanes accordent une plus grande importance à l'éducation des garçons qu'à celle des filles.
30 % sont sous-alimentées	20 % sont sous-alimentés	Ces chiffres nous indiquent comment les filles sont traitées par rapport aux garçons dans la famille. La qualité de l'alimentation a un effet sur l'apprentissage et la poursuite de la scolarité. Même si garçons et filles peuvent être scolarisés, leurs chances d'accès à l'école ne sont pas égales si les filles sont sous-alimentées par rapport aux garçons.
Travail domestique pendant 4 heures avant et après l'école, y compris collecte d'eau et de bois de feu, préparation des repas, ménage, s'occuper des frères et sœurs et certaines tâches agricoles.	Travail domestique pendant 30 minutes après l'école, pour s'occuper du bétail.	Ce travail a des implications pour les devoirs et les droits, par rapport au temps de loisir comme ressource.

Source : adapté de PNUD, 2001, p. 102.

2.2.4 Vers des indicateurs plus sensibles au genre

Les économistes féministes cherchent d'autres moyens de cadrer les problèmes de développement et d'utiliser des indicateurs sensibles au genre. À cet égard, tant l'approche par les capacités que les études sur le budget-temps sont de plus en plus employées. L'approche par les capacités, qui définit le développement comme l'élargissement des capacités humaines, donne un

cadre qui englobe les mesures sensibles au genre. Les études du budget-temps, fondées sur les données sur l'emploi du temps, permettent d'évaluer le travail total (rémunéré et non rémunéré).

2.2.4.1 L'approche par les capacités

L'approche par les capacités, développée par Amartya Sen, a été mise en pratique dans les Rapports sur le développement humain du PNUD. La méthodologie donne une mesure plus représentative de la qualité de vie par

comparaison avec les mesures plus courantes, dont le RNB (ou PIB) par habitant fondé sur le revenu ou encore la maximisation de l'utilité en fonction des préférences.

Une approche fondée sur les revenus, qui utilise la croissance économique pour mesurer la qualité de vie, n'est que très peu révélatrice de la répartition des revenus – ou de la qualité de la vie des populations sur le plan de l'espérance de vie, de l'éducation, de la mortalité infantile, des soins de santé, des possibilités d'emploi et des libertés politiques. Même si la répartition des revenus est équilibrée dans un pays, l'approche par le revenu ne rend toujours pas compte du bien-être en raison des différences d'aptitude des individus à transformer les ressources en modes de fonctionnement. Il est essentiel de tenir compte du rôle préventif ou catalyseur des normes sociales dans cette transformation des ressources en modes de fonctionnement. Par exemple, un projet en faveur de l'égalité des niveaux d'instruction doit tenir compte des ressources supplémentaires pour les femmes et les filles qui se heurtent aux obstacles posés par la hiérarchie traditionnelle.

L'approche par les préférences (utilitarisme) est elle aussi problématique en ce qu'elle suppose que les préférences sont exogènes et indépendantes des conditions sociales et économiques. Par ce que la source des préférences n'est pas prise en compte, elles sont traitées comme immuables, ce qui renforce les traditions de privilège et de subordination.

L'approche par les capacités détourne l'attention des mesures subjectives de l'utilitarisme et des approches par le revenu souvent employées par les économistes. Elle privilégie les capacités humaines. Pour Nussbaum (2000), la question centrale qui se pose dans l'approche par les capacités n'est ni « de combien peut-elle disposer en matière de ressources ? » ni « à quel point est-elle satisfaite ? », mais plutôt « qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ? » (p. 247).

L'approche par les capacités n'est pas un outil tout fait pour étudier l'égalité des sexes, mais elle donne un cadre utile. L'économie sensible au genre utilise souvent l'approche par les capacités parce qu'elle offre une autre méthode intéressante et s'inscrit dans la logique de revendication de l'égalité des sexes des groupes

de défense des droits des femmes. Sen (2004) rejette l'idée d'une liste fixe de capacités centrales et soutient que les capacités doivent dépendre du contexte. Nussbaum (2000) propose « une liste de choses à faire normatives » abstraite, pouvant être adaptée à la situation locale ou au pays.

Nussbaum (2004, p. 251) vise à développer des normes transculturelles d'égalité des sexes fondées sur l'approche par les capacités. À cette fin, elle annonce une liste de fonctions essentielles dans la vie humaine, dont les suivantes :

- i) La vie : être capable de vivre jusqu'au bout d'une vie d'une durée normale
- ii) La santé physique : être capable de vivre en bonne santé, nourriture adéquate, santé reproductive, logement
- iii) L'intégrité corporelle : être libre de se déplacer et de changer de lieu, être libre de vivre sans crainte d'agression violente, y compris d'agression sexuelle ou de violence domestique, pouvoir connaître la satisfaction sexuelle et avoir le choix en matière de reproduction
- iv) Les sens, l'imagination et la réflexion : éducation, liberté d'expression, liberté d'activité politique/artistique/religieuse, être capable de vivre des expériences agréables et d'éviter les souffrances inutiles
- v) Les émotions (être capable de s'attacher à des choses et à des êtres humains)
- vi) La raison pratique (être capable de se forger une opinion sur le Bien et d'émettre un jugement critique sur sa vie)
- vii) L'affiliation (être capable de développer des interactions sociales et avoir les bases sociales pour se sentir l'égal des autres)
- (vii) Les autres espèces (être capable de vivre avec les animaux, les végétaux et la nature et de s'en préoccuper)

(viii) Le jeu (être capable de rire, de jouer et de s'adonner à des activités de loisir)

(ix) Le contrôle de son environnement, dans le sens politique (être capable de participer réellement à la vie politique) et dans le sens matériel (être capable de posséder des biens, d'être employée de manière égale)

Nussbaum souligne également que même si ces modes de fonctionnement sont des composantes

distinctes les unes des autres, elles ne sont pas sans complémentarités.

À l'inverse de Nussbaum, Robeyns (2003) s'oppose à l'idée d'une liste définitive et universelle de capacités et préconise l'élaboration d'une liste de critères susceptibles d'aider les chercheurs à définir des capacités propres au contexte. Robeyns a élaboré une liste de capacités destinée précisément à l'évaluation de l'égalité des sexes dans les pays post-industriels (tableau 2.4)

TABLEAU 2.4

Listes des capacités de l'égalité des sexes par Nussbaum et Robeyns

	Nussbaum (2003, 2004)	Robeyns (2003)
Objectif/ champ	Normes universelles d'égalité des sexes	Inégalités hommes-femmes dans les sociétés occidentales
Abstraction	Élevée	Faible
Dimensions	Vie Santé corporelle Intégrité corporelle Sens, imagination et réflexion Émotions Raison pratique Affiliation Autres espèces Jeu Contrôle de son environnement	Vie et santé physique Bien-être mental Intégrité et sécurité corporelles Relations sociales Autonomisation politique Éducation et savoir Travail domestique et soins hors du marché Travail rémunéré et autres projets Logement et environnement Mobilité Activités de loisir Autonomie de temps Respect Religion

Source : adapté d'après Robeyns (2003), p. 74.

L'approche par les capacités est globale et prend en compte un nombre considérable d'aspects du développement humain et de l'égalité des sexes, pourtant les données et la quantification demeurent un problème majeur. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 promet la création de nouveaux indicateurs et d'une approche consistant à « mesurer ce que nous chérissons ». L'allocation des ressources à cette fin peut renforcer l'approche par les capacités.

2.2.4.2 Les données sur le budget-temps

Les données sur le budget-temps sont un outil important pour l'économie sensible au genre, car elles donnent des indications sur le travail de soins non rémunéré et nous permettent d'inclure dans l'analyse économique les activités reproductives principalement entreprises par les femmes. (On trouvera un exposé détaillé sur les données sur le budget-temps et leur analyse dans le *Module 4 : Le travail non rémunéré* et le *Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté*).

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources essentielles

- Bahramitash, R. et J. C. Olmsted (2014). Choice and constraint in paid work: Women from low-income households in Tehran. *Feminist Economics*, vol. 20, no 4, p. 260-280.
- Benería, L. (2003). The study of women and gender in economics. In L. Benería (éd.), *Gender, development and globalization: Economics as if All People Mattered* (1re éd.). (pp. 31-62). New York : Routledge.
- Berik, G., X.Y. Dong et G. Summerfield (2007). China's transition and feminist economics. *Feminist Economics*, vol. 13, no 3-4, p. 1-33.
- Berik, G. et Y. van der Meulen Rodgers (2009). Engendering development strategies and macroeconomic policies. In Berik, G., Y. van der Meulen Rodgers et A. Zammit (éd.) *Social justice and gender equality. Rethinking development strategies and macroeconomic policies*, vol. 4, p.1-44. New York : Routledge.
- Braunstein, E. (2014). Patriarchy versus Islam: Gender and religion in economic growth. *Feminist Economics*, vol. 20, no 4, p. 58-86.
- Ça atay, N., D. Elson et C. Grown (1995). Introduction. *World Development*, vol. 23, no 11, p. 1825-2017.
- Elson, D. et N. Ça atay (2000). The social content of macroeconomic policies. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1347-1364.
- Elson, D. et H. T. Keklik (2000). *Le Progrès des femmes à travers le monde. Rapport biennal de l'UNIFEM*. New York : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Fofana, I., J. Cockburn et B. Decaluwe (2005). Developing country superwomen: impacts of trade liberalisation on female market and domestic work. (Cahier du CIRPÉE 05-19). Disponible à l'adresse suivante : http://www.cirpee.org/fileadmin/documents/Cahiers_2005/CIRPEE05-19.pdf
- Fontana, M. et Y. Van Der Meulen Rodgers (2005). Gender dimensions in the analysis of macro-poverty linkages. *Development Policy Review*, vol. 23, no 3, p. 333-349.
- Harding, S. et K. Norberg (2005). New feminist approaches to social science methodologies: An introduction. *Signs*, vol. 30, no 4, 2009-2015.
- İzdeş, Ö. (2014) Feminism redefining economics or feminism as a good accompany. *Kadın Araştırmaları Dergisi*, no 12, p. 215-226.
- Nelson, J. (1993). The study of choice or social provisioning? Gender and definition of economics. In M. Ferber et J. Nelson (éd.) *Beyond economic man* (p. 23-36). Chicago : University of Chicago Press.
- Nussbaum, M. (2004). Promoting Women's Capabilities. In Lourdes Benería et Savitri Bisnaith (éd.) *Global tensions: Challenges and opportunities in the world economy* (p. 241-256). New York : Routledge.
- Power, M. (2004). Social provisioning as a starting point for feminist economics. *Feminist Economics*, vol. 10, no 3, p. 3-19.
- PNUD (2013). *Gender Mainstreaming Made Easy: Handbook for Programme Staff*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.undp.org/content/dam/somalia/docs/Project_Documents/Womens_Empowerment/Gender%20Mainstreaming%20Made%20Easy_Handbook%20for%20Programme%20Staffi.pdf

Robeyns, I. (2003). Sen's capability approach and gender inequality: selecting relevant capabilities. *Feminist economics*, vol. 9, no 2-3, p. 61-92.

Ressources complémentaires

Baliamoune-Lutz, M. (2007). Globalisation and gender inequality: Is Africa different? *Journal of African Economies*, vol. 16, no 2, p. 301-348.

Barrientos, S., N. Kabeer, et N. Hossain (2004). The gender dimensions of globalization of production (document de travail de l'Organisation internationale du travail no 17). Disponible à l'adresse suivante : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=908162

Berik, G. (1997). The need for crossing the method boundaries in economic research. *Feminist Economics*, vol. 3, no 2, p. 121-125

Braunstein, E. (2000). Engendering foreign direct investment: Family structure, labour markets and international capital mobility. *World Development*, vol. 28n no 7, p. 1157-1172.

Ça atay, N. et K. Ertürk (2004). Gender and globalization: a macroeconomic perspective (document de travail du Bureau international du Travail no 19). Disponible à l'adresse suivante : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=908165

Darity, W. (1995). The formal structure of a gender-segregated low-income economy. *World Development*, vol. 23, no 11, p. 1963-1968.

Elson, D. (1995). *Male bias in the development process*. Manchester : Manchester University Press.

Harding, S. (1995). Can feminist thought make economics more objective? *Feminist Economics*, vol. 1, no 1, p. 4-32.

Nordås, H. K. (2003). The impact of trade liberalization on women's job opportunities and earnings in developing countries. *World Trade Review*, vol. 2, no 02, p. 221-231.

PNUD (2016) Rapport mondial sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement

humain. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_hdr_2015_1021_web.pdf

Seguino, S. (2000). Accounting for gender in Asian economic growth. *Feminist Economics*, vol. 6, no 3, p. 27-58.

Van Staveren, I. (1997). Focus groups: contributing to a gender-aware methodology. *Feminist economics*, vol. 3, no 2, p. 131-135.

Van Staveren, I., D. Elson, C. Grown, et N. Ça atay (éd.) (2012). *The Feminist economics of trade*. Oxon : Routledge.

Wilkinson, S. (2004). Focus Group Research. In David Silverman (éd.) *Qualitative research: Theory, method and practice* (p.177-199). Londres : Sage.

Autres ressources

Becker, G. S. et N. Tomes (1976). Child endowments and the quantity and quality of children. *Journal of Political Economy*, vol. 84, no 4, 2e partie, p. 143-162.

Becker, G. S. (1981). Altruism in the family and selfishness in the market place. *Economica*, vol. 48, no 189, p. 1-15.

Benhabib, S. (1985). The generalized and the concrete other: The Kohlberg-Gilligan controversy and feminist theory. *Praxis internationale*, vol. 5, no 4, p. 402-424.

DFID (2002). *Gender Manual: A practical guide for development policy makers and practitioners*. Londres : Department for International Development.

Folbre, N. et H. Hartmann (1988). The rhetoric of self-interest: Ideology and gender in economic theory. In Klamer, A., McCloskey, & D.N., Solow, R.M. (Eds.), *The consequences of economic rhetoric* (p.184-203). New York : Cambridge University Press.

Fonow, M. M. et J. A. Cook (2005). Feminist methodology: New applications in the academy and public policy. *Signs*, vol. 30, no 4, p. 2211-2236.

- Fontana, M. et A. Wood, (2000). Modelling the effects of trade on women, at work and at home. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1173-1190.
- Forsythe, N., R. P. Korzeniewicz et V. Durrant (2000). Gender inequalities and economic growth: A longitudinal evaluation. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 48, no 3, p. 573-617.
- Kaya Bahçe, S. A et E. Memişn (2013). Estimating the impact of the 2008–09 economic crisis on work time in Turkey. *Feminist Economics*, vol. 19, no 3, p. 181-207.
- Lennie, J. (2006). Increasing the rigour and trustworthiness of participatory evaluations: learnings from the field. *Evaluation Journal of Australasia*, vol. 6, no 1, p. 27
- Mincer, J. (1962). Labour force participation of married women: A study of labour supply. In NBER (Ed.) *Aspects of labour economics*, p. 63-105. Princeton : Princeton University Press.
- Nussbaum, M. (2000). Women's capabilities and social justice. *Journal of Human Development*, vol. 1, no 2, p. 219-247.
- PNUD (2001). Learning and Information pack: Gender analysis. Gender in Development Programme. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Institutional%20Development/TLGEN1.6%20UNDP%20GenderAnalysis%20toolkit.pdf>
- Pujol, M. A. (1992). *Feminism and anti-feminism in early economic thought*. Aldershot : Edward Elgar Publishing.
- Seiz, Janet A. (2003) Feminist Economics. In W.J. Samuels, J. E. Biddle et J. B. Davis (éd.) *A Companion to the History of Economic Thought*, p.454-462. Malden : Blackwell.
- Sen, A. (2004). *Rationality and Freedom*. Cambridge : Harvard University Press.

NOTES

- 1 Le travail informel rémunéré et non rémunéré comprend : i) les salariés du secteur privé informel et les travailleurs domestiques employés et rémunérés par les ménages ; ii) les travailleurs familiaux non rémunérés ; iii) les personnes travaillant à leur propre compte ; iv) les travailleurs à domicile rémunérés qui travaillent en sous-traitance.

The image features a solid blue background in the upper half and a solid green background in the lower half. A large, stylized, light-colored 'S' shape is overlaid on the background, extending from the top right towards the bottom left. The text 'LE GENRE ET LA MACROÉCONOMIE' is centered in the blue area, with each line underlined.

LE GENRE ET LA
MACROÉCONOMIE

MODULE 3

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	57
GRAPHIQUES ET ENCADRÉS	59
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	61
3.1 LE CADRE MACROÉCONOMIQUE	63
3.1.1 Les variables et mesures macroéconomiques de base comme cibles des politiques macroéconomiques	63
3.1.2 Des cadres d'analyse contradictoires pour expliquer les crises et la croissance	71
3.2 LE GENRE ET LA MACROÉCONOMIE	74
3.2.1 Qu'est-ce que la macroéconomie féministe ?	74
3.2.2 Tour d'horizon des analyses genrées en macroéconomie	75
3.2.3 La formulation de politiques macroéconomiques en faveur de l'égalité des sexes	82
APPENDICE	84
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	86
NOTES	89

FIGURES AND BOXES

Graphique

Graphique 3.1 Classement selon l'IDH et classement selon le PIB par habitant	84
Graphique 3.2 L'évolution du bien-être selon le PIB et selon l'IPV	84
Graphique 3.3 Le bonheur et le PIB	85
Graphique 3.4 Le classement selon l'IDH et le classement selon le PIB par habitant	85

ENCADRÉS

Encadré 3.1 Les partis pris sexistes de la politique budgétaire classique	80
Encadré 3.2 Les partis pris sexistes de la politique monétaire classique	81
Encadré 3.3 Les partis pris sexistes de la politique de croissance classique	81

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 3 : Le genre et la macroéconomie donnent un aperçu de la théorie macroéconomique et du genre en tant que catégorie. La première partie introduit les fondamentaux avec un exposé sur le cadre macroéconomique dominant, ses critiques et les alternatives. Dans ce contexte, la deuxième partie du module présente une approche genrée du cadre macroéconomique, ainsi que les principaux thèmes et débats qui ressortent dans le domaine de la macroéconomie féministe.

À l'issue du Module 3, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- les indicateurs et politiques macroéconomiques et le cadre macroéconomique dominant pour leur analyse ;
- les diverses critiques de la macroéconomie dominante et les autres cadres macroéconomiques (autres que le genre) ;
- les critiques de la macroéconomie dominante dans la logique du genre, relatives à l'effet redistributif des retombées et des politiques macroéconomiques par sexe et par classe, mais aussi à l'impact de l'égalité et des inégalités hommes-femmes sur les retombées macroéconomiques ;
- les progrès de l'analyse macroéconomique genrée et les nouveaux domaines de travail.

3.1 Le cadre macroéconomique

Alors que la *microéconomie* s'intéresse au comportement du consommateur, du travailleur ou du producteur individuel, ainsi qu'aux marchés d'un seul produit, la *macroéconomie* étudie les agrégats économiques. Elle s'intéresse aux retombées globales des décisions et actions microéconomiques quotidiennes de millions de consommateurs, travailleurs et producteurs individuels : dépenses de consommation totales, production totale de biens et services, offre et demande totales de main-d'œuvre, variations des niveaux de prix, etc.

Avant d'aborder la question du genre en macroéconomie, nous examinerons les concepts de base de la macroéconomie et les cadres d'analyse classiques. Nous introduirons également les critiques de la macroéconomie dominante, en nous concentrant en particulier sur deux débats courants :

- Les marchés libres (censés être autorégulateurs) et le besoin d'intervention gouvernementale et de régulation des marchés pour prévenir les crises/favoriser la reprise et assurer une croissance soutenue.

- La nécessité, pour la macroéconomie, de ne plus traiter la croissance et la stabilité des prix comme les seuls indicateurs de performance ou cibles politiques, et d'intégrer les questions de distribution (égalité) et de durabilité.

Point d'entrée dans le sujet du genre et de la macroéconomie, ces critiques permettent de mieux comprendre les effets redistributifs des retombées et des politiques macroéconomiques sur les femmes et les hommes. Elles aboutissent à un appel en faveur de l'intervention gouvernementale pour assurer une croissance équitable pour les deux sexes et un développement humain durable.

3.1.1 Les variables et mesures macroéconomiques de base comme cibles des politiques macroéconomiques

L'analyse macroéconomique porte sur trois ensembles de variables fondamentales : le revenu national et la croissance ; l'inflation et les taux d'intérêt ; le chômage. Le revenu national et la croissance constituent le plus important point de référence en macroéconomie.

Les politiques d'inflation et de taux d'intérêt servent d'outils pour assurer une croissance économique soutenue, celle-ci étant censée résoudre, entre autres problèmes, celui du chômage.

Le revenu national (PIB) et la croissance

Le *revenu national*, mesuré par le produit intérieur brut (PIB), est défini comme suit :

La valeur de marché de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une période (généralement un an).

Le PIB mesure la production totale. La production engendre des revenus et sert donc de mesure du revenu national total d'un pays. Le PIB est divisé par la population totale pour servir d'indicateur de la production (revenu) moyenne par personne.

PIB par habitant = PIB / population totale

Pour évaluer l'évolution de la capacité de production (et de formation de revenu) d'une économie, nous évaluons l'évolution du PIB dans le temps. Pour cela, la *valeur réelle* du PIB (valeur corrigée des effets inflationnistes) doit être calculée à partir de sa *valeur nominale* (valeur exprimée en unités de monnaie locale courante). Un changement de PIB nominal dans le temps suppose des changements au niveau du prix et de la production. Afin de cerner l'élément du PIB qui a augmenté purement en raison de l'augmentation de la capacité productive, nous corrigeons les effets inflationnistes en choisissant une année de référence fixe et en calculant le PIB de différentes années à partir des prix du marché pour cette année de référence.

Le *taux de croissance économique* correspond à l'évolution en pourcentage du PIB *réel* d'une année sur l'autre.

Taux de croissance = Δ annuelle % PIB réel

Le PIB est également ajusté en fonction des parités de pouvoir d'achat, ce qui donne le **PIB-PPA par habitant**. Le PIB conventionnel est mesuré en prix locaux (monnaie locale) puis converti en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change observé sur le marché des

changes. Ainsi, les séries temporelles de données du PIB conventionnel sont susceptibles de fluctuations sur les marchés des changes. Par ailleurs, le problème des différences de pouvoir d'achat dues aux différences de prix nationaux (particulièrement des produits non exportables) n'est pas pris en compte. Étant donné que les prix des produits non exportables (ex. le logement et la plupart des services dans les pays à faible revenu) sont inférieurs aux prix de produits comparables dans les pays à revenu supérieur, un seul dollar des États-Unis peut généralement acheter plus de biens et services dans un pays en développement que dans un pays développé. Le PIB par habitant conventionnel est calculé premièrement en monnaie locale, puis converti en dollars des États-Unis à partir du taux de change du marché. Cette mesure conventionnelle traduit un plus grand différentiel de pouvoir d'achat qu'une mesure en termes de biens et services.

La correction par les PPA repose sur les prix en dollar des États-Unis dans le calcul du panier de biens et services qui constitue le PIB. En utilisant les prix en dollar des États-Unis, le PIB-PPA par habitant devrait être corrigé de tout déséquilibre du pouvoir d'achat dû aux différences de niveaux de prix nationaux. La correction par les PPA n'est pas affectée par les fluctuations de taux de change. Les prix des produits de base non exportables étant inférieurs dans les pays en développement, leur PIB-PPA par habitant (en dollar des États-Unis) est généralement plus élevé que le PIB par habitant calculé à partir du taux de change du marché.

Il est toutefois essentiel de prendre note d'un important défaut du PIB-PPA par habitant : il n'exprime pas le pouvoir d'achat sur les biens et services dans les marchés mondiaux tels qu'il est défini par les monnaies fortes (internationalement acceptées) comme le dollar des États-Unis. En revanche, le PIB par habitant conventionnel (basé sur le taux de change du marché) indique le pouvoir d'achat moyen réel du revenu par habitant d'un pays en développement sur les biens et services dans les marchés mondiaux.

Le PIB par habitant (réel ou PPA) est communément utilisé en tant qu'indicateur du bien-être économique et de la qualité de vie. Sa comparaison d'un pays à l'autre pour une année donnée sert d'indicateur des

différences de qualité de la vie entre les pays. Son évolution dans le temps dans un pays donné est interprétée comme un indicateur du succès ou de l'échec des politiques économiques d'un pays relativement à l'amélioration du bien-être des citoyens.

Les critiques du PIB par habitant comme indicateur du bien-être

Les critiques du PIB par habitant comme principal point de référence dans l'évaluation de la performance macroéconomique ou dans la formulation de politiques abondent. Elles soutiennent que, en tant qu'indicateur du bien-être, il n'est ni suffisant ni exact pour les raisons exposées ci-après (Goodwin, et al., 2014 ; Cypher et Dietz, 2009).

1. Le PIB exclut la production domestique et, par conséquent, sa contribution au bien-être. Alors que le PIB est censé mesurer la valeur de marché de tous les biens et services, il omet une grande partie de ceux qui sont produits et consommés, dont les biens issus de la production domestique et les services de soins non rémunérés. Comme nous l'avons vu dans le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre*, la sphère de la production domestique – basée principalement sur le travail non rémunéré des femmes – est un sujet cher aux économistes féministes. La critique féministe du PIB, parce qu'il exclut la production par la main-d'œuvre non rémunérée, a donné lieu à la création de comptes satellites de production des ménages. Ce sujet est abordé plus en détail dans le *Module 4 : Le travail non rémunéré*.

2. Le PIB exclut la dégradation écologique et le déclin du bien-être qui en résulte. La croissance de la production de biens et services crée de la valeur, mais elle épuise les ressources naturelles. Cet épuisement n'est pas pris en compte dans le calcul du PIB. Par exemple, alors qu'un projet d'investissement industriel n'imposant pas de réglementation environnementale peut être très rentable et accroître le taux de croissance à court terme, la perte de valeur causée par la destruction de l'environnement peut, à long terme, créer une valeur nette négative. Par conséquent, les économistes environnementaux ont élaboré des comptes satellites de l'environnement (semblables aux comptes de production des ménages)

pour tenir compte de l'épuisement des ressources naturelles par l'augmentation de la production.

3. Le PIB par habitant est une moyenne qui ne traduit pas l'ampleur des inégalités dans la répartition du revenu. En présence d'inégalités flagrantes dans la répartition du revenu, le PIB par habitant en tant que moyenne n'est peut-être pas un indicateur précis du pouvoir d'achat moyen dans un pays. Il est possible que les élites aient un pouvoir d'achat nettement supérieur à la moyenne, alors que les niveaux de revenu des catégories de population défavorisées sont nettement inférieurs à la moyenne. Dans certaines conditions et en vertu de certaines politiques, un fort taux de croissance pourrait être réalisé au prix d'une répartition plus inégalitaire du revenu. Ce genre de croissance inégalitaire ne peut pas être assimilé au développement, et n'est soutenable à long terme ni sur le plan économique ni sur le plan social. Cette critique a abouti à la notion de *croissance inclusive*, qui veut que les avantages de l'augmentation de la production et du revenu soient partagés de manière égale par les différents segments de la société.

Les mesures de l'inégalité de revenu – coefficient de Gini, ratio de Palma ou part salariale de la valeur ajoutée – sont d'autres indicateurs importants du bien-être, qui devraient être inclus dans l'évaluation de la performance et des politiques économiques. (Voir le *Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté*).

4. La qualité de la vie englobe bien plus que le simple PIB par habitant, qui mesure surtout le pouvoir d'achat moyen sur les produits de base. La *qualité de la vie (QdV)* englobe les éléments suivants : l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité ; le temps disponible pour les soins et les loisirs ; la paix et la non-violence ; l'accès à un environnement sain ; la démocratie participative et transparente et l'état de droit ; l'égalité des chances indépendamment du sexe, de la classe sociale et de l'origine. Le pouvoir d'achat sur les produits de base, dans une certaine mesure, améliore l'accès à plusieurs de ces éléments de la QdV, dont l'éducation et la santé, mais il n'a quasiment aucun effet sur certains autres éléments importants.

Le PIB par habitant pourrait avoir une relation inverse avec certains aspects de la QdV, dont le temps pour

les soins et les loisirs. Par exemple, le PIB par habitant pourrait augmenter sous l'effet de la multiplication du nombre d'heures travaillées par les salariés. Cela signifie toutefois que le temps disponible pour les soins et les loisirs a diminué, contribuant ainsi à la détérioration de la QdV. Qui plus est, le fait que certains pays enregistrant un PIB par habitant inférieur affichent une meilleure performance pour plusieurs de ces indicateurs, dont la santé et l'éducation ou l'égalité des sexes, par rapport à des pays à revenu supérieur, donne à penser que la corrélation n'est pas automatique.

Les défauts du PIB par habitant comme indicateur de la QdV exposés ci-dessus ont d'importantes ramifications pour la manière dont nous définissons le développement et formulons nos politiques. La distinction courante entre pays développés et pays en développement repose sur leur PIB par habitant respectif. Emboîtant le pas aux critiques du PIB par habitant comme indicateur de la QdV, Sen propose une définition différente du développement, à savoir l'élargissement des libertés et des capacités humaines. Cette approche, aujourd'hui connue sous le nom d'*approche par les capacités*, a débouché sur le **paradigme du développement humain** : une approche du bien-être beaucoup plus globale que l'approche macroéconomique, limitée au PIB par habitant et au taux de croissance¹. Elle donne également un modèle plus approprié et plus utile pour l'introduction des questions de genre et de développement (on trouvera un exposé plus approfondi de l'approche par les capacités dans le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre*).

Les mesures suivantes ont été élaborées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour remplacer le PIB par habitant :

- **l'Indice de développement humain (IDH)**
- **l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI)**
- **l'Indice de développement de genre (IDG)**
- **l'Indice d'inégalités de genre (IIG)**
- **l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)**

Ces indices du PNUD conjuguent trois types d'indicateurs : l'accès à la santé, l'éducation et le pouvoir d'achat (on trouvera un exposé plus approfondi du

calcul des indices dans le *Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté*).

Il existe d'autres mesures du développement ou du bien-être. **L'indicateur de progrès véritable (IPV)**, par exemple, conjugue le PIB officiel et plusieurs indicateurs de durabilité environnementale et sociale pour produire une somme nette². Des indices du bonheur ou de la satisfaction à l'égard de l'existence existent également, fondés sur des évaluations subjectives.

Les comparaisons du PIB par habitant et des autres mesures du bien-être indiquent que, malgré un certain degré de corrélation positive entre les deux ensembles de mesures, le PIB par habitant est loin d'être un parfait indicateur du bien-être. Dans certains cas, des pays enregistrant le même niveau de PIB par habitant se classent à des niveaux très différents selon l'IDH, l'IDG, l'IPM ou encore l'indice de satisfaction à l'égard de l'existence ou l'indice de bien-être. On constate en outre que, à mesure que le PIB augmente, l'IPV stagne ou diminue (appendice 3.1). D'où l'importante critique du paradigme macroéconomique dominant, trop étroitement axé sur le PIB et le taux de croissance économique (voir la section 3.2 sur le genre et la macroéconomie).

L'inflation et les taux d'intérêt

On appelle inflation le phénomène d'augmentation du niveau général des prix. Le niveau des prix est mesuré sous forme de moyenne pondérée des prix de différents biens et services. Par exemple, **l'indice des prix à la consommation (IPC)** est une moyenne des prix de tous les biens et services consommés par le ménage type, pondérée par leurs parts respectives moyennes dans la consommation totale du ménage. Le **déflateur du PIB**, autre indicateur courant du niveau général des prix, est une moyenne pondérée des prix de tous les biens et services produits dans un pays. Le **taux d'inflation** correspond à la variation en pourcentage d'un indice des prix comme l'IPC.

$$\text{Taux d'inflation} = \Delta \% \text{ annuelle de l'IPC}$$

L'inflation est également mesurée et communiquée sous forme d'inflation mensuelle ou trimestrielle. Si l'indice des prix le plus généralement utilisé pour

mesurer et communiquer l'inflation est l'IPC, d'autres indices des prix, comme le déflateur du PIB ou l'indice des prix à la production, peuvent aussi être employés.

Une inflation forte et imprévue (causée par l'instabilité des prix) a des conséquences économiques négatives :

- elle crée un environnement défavorable à l'investissement parce que les prix sont moins stables ;
- elle réduit le pouvoir d'achat réel des consommateurs ;
- elle facilite la hausse du taux de change réel, ce qui entraîne la baisse des exportations.

Par conséquent, assurer la stabilité des prix et une faible inflation est un objectif important des politiques macroéconomiques. Il s'agit de contribuer à la croissance en maintenant la stabilité du pouvoir d'achat et en améliorant le climat pour les investissements et les exportations.

Le **taux d'intérêt** désigne le taux de rendement de l'épargne ou le coût du crédit. Les banques privées appliquent des taux d'intérêt différents aux emprunts et aux prêts. Le taux d'intérêt de la banque centrale (BC), quant à lui, est appliqué par la banque dans son rôle de prêteur en dernier ressort. Les variations du taux d'intérêt de la BC déterminent dans quelle direction les autres taux d'intérêt du marché évolueront. Le taux d'intérêt réel est corrigé de l'inflation, de telle sorte qu'il indique les gains nets en pouvoir d'achat.

$$\text{taux d'intérêt réel} = \text{taux d'intérêt nominal} - \text{taux d'inflation}$$

Les politiques macroéconomiques qui facilitent un plus faible taux d'intérêt sont censées stimuler l'investissement et la croissance, et inversement. Un taux d'intérêt réel négatif signifie que le taux d'inflation est supérieur au taux d'intérêt nominal. Le rendement réel d'un compte d'épargne est négatif ; autrement dit, le pouvoir d'achat de l'épargne diminue sous forme de liquidités malgré un taux d'intérêt nominal apparemment positif. C'est ainsi qu'une situation dite de *trappe de liquidité* peut se produire, signifiant que la politique macroéconomique (monétaire) a atteint la limite en termes de stimulation de la croissance par la baisse des taux d'intérêt.

Le taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (somme des employés et des chômeurs).

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{personnes au chômage}}{\text{population active}}$$

Est considérée comme étant au chômage, une personne qui n'a pas d'emploi pour lequel elle reçoit une rémunération monétaire ou en nature, qui a activement recherché un emploi dans la semaine de référence de l'EPA, et qui est prête à commencer à travailler dans les 15 jours suivants une offre d'emploi. Le taux de chômage officiel, ainsi calculé, est critiqué comme étant un indicateur inadéquat de la proportion réelle de personnes sans emploi. D'autres personnes, qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, devraient entrer dans cette catégorie (on trouvera un exposé plus approfondi sur le chômage et d'autres indicateurs du marché du travail dans le *Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale*).

La réduction du taux de chômage est une priorité de la politique macroéconomique, le plein emploi étant l'objectif ultime. Cela étant dit, la politique macroéconomique conventionnelle s'intéresse avant tout à la maximisation du taux de croissance, une stratégie censée être la meilleure pour faire baisser le taux de chômage. Par conséquent, le taux de chômage ressemble plus à un objectif de politique macroéconomique indirect.

L'actualité mondiale récente a montré que le chômage peut persister malgré la croissance (le phénomène dit de la *croissance sans emplois*). La théorie économique non orthodoxe – keynésienne, par exemple – préconise le plein emploi comme cible directe et primordiale de la politique macroéconomique. Cet objectif est particulièrement important du point de vue du genre et des classes sociales. Compte tenu du rôle de deuxième pourvoyeur de revenu traditionnellement assumé par les femmes, un taux de chômage élevé est plus préjudiciable aux chances d'activité rémunérée des femmes qu'à celles des hommes, car les femmes ont souvent la priorité quand les emplois sont limités. De même, les

travailleurs peu qualifiés souffrent plus quand le taux de chômage est élevé, car leur position de négociation déjà faible sur les salaires et les conditions de travail s'affaiblit davantage.

Dans les situations où la croissance ne suffit pas pour réduire le taux de chômage, d'autres approches justifient des politiques interventionnistes comme l'emploi public et les programmes de garantie de l'emploi. Elles peuvent servir à stimuler l'emploi des femmes et des travailleurs peu qualifiés. On citera comme exemple récent celui du programme de garantie de l'emploi mis en œuvre en Grèce au lendemain de la crise économique. Les travailleurs peu qualifiés, principalement des femmes, furent parmi les premiers bénéficiaires (Antonopoulos et al., 2014). Par conséquent, faire du plein emploi l'objectif direct et primordial de la politique macroéconomique est une stratégie importante en vue de la croissance inclusive.

Les taux de change et la balance des paiements (BdP)

Les taux de change indiquent la valeur d'une monnaie locale en monnaie étrangère. Pour les opérations entre différents pays, la monnaie locale doit être convertible en monnaie étrangère. La balance des paiements (BdP) est la liste de toutes les opérations internationales effectuées entre des unités résidentes de différents pays (particuliers, entreprises, banques, gouvernements et banques centrales) par le biais du commerce international ou des flux de capitaux internationaux. La monnaie étrangère qui circule entre un pays et l'étranger (sorties) est enregistrée comme un débit (-) et la monnaie qui entre dans un pays en provenance de l'étranger (entrées) est enregistrée comme un crédit (+) dans la BdP. La BdP est composée des trois éléments suivants :

- Le **compte des opérations courantes** retrace les recettes et les dépenses du commerce international (recettes des exportations et dépenses d'importation) et les autres flux de revenu (ex. intérêts et redevances).
- Le **compte de capital et d'opérations financières** retrace les flux en monnaie étrangère qui créent des actifs et des passifs en raison principalement d'investissements à l'étranger et d'investissements étrangers dans l'économie domestique ; et

- Les **réserves officielles**, c'est-à-dire les actifs financiers des banques centrales en monnaie étrangère, détenus à des fins de stabilité dans les marchés financiers locaux et pour éviter des problèmes de paiements internationaux.

La balance des paiements doit être égale à zéro. Autrement dit, les flux de change nets par le compte des opérations courantes et le compte de capital doivent être égaux aux variations des réserves officielles. Étant donné que la balance commerciale est l'élément le plus important du compte des opérations courantes, un déficit correspond à un déficit commercial dans de nombreux pays. Un *déficit commercial* apparaît quand le pays dépense plus en importations (et autres formes de circulation de revenu à l'étranger) qu'il ne gagne de ses exportations (et autres formes de revenus gagnés à l'étranger). Le déficit du compte des opérations courantes doit être financé (équilibré) par un excédent dans le compte de capital.

Un *excédent du compte de capital* signifie qu'il y a plus d'entrées de capitaux de l'étranger (parce que le pays emprunte plus) que de sorties de capitaux (ce que le pays prête). Une *crise de la BdP* survient quand la capacité d'emprunt à l'étranger d'un pays (d'excédent du compte de capital) subit un choc négatif qui réduit sa capacité de financement des dépassements de budget dans le compte des opérations courantes. Sous un régime de taux de change flexible, cela entraîne une dépréciation soudaine du taux de change ou, sous un régime de change fixe, une dépréciation de la monnaie locale par la banque centrale.

De nombreux pays en développement enregistrent des déficits commerciaux et, par conséquent, se heurtent aux obstacles à la croissance posés par la BdP. Leurs problèmes de BdP les rendent par ailleurs plus vulnérables aux chocs économiques négatifs. Les stratégies de croissance axées sur les exportations visent à améliorer la compétitivité des pays en développement sur les marchés mondiaux et leur capacité de gains de change sur les exportations. Le débat dans ce domaine porte sur les moyens d'améliorer la compétitivité sur les marchés mondiaux.

L'approche macroéconomique néoclassique dominante préconise des solutions à court terme, par la suppression de la demande et des prix intérieurs par des mesures d'austérité, de réduction de la dépense publique, de politique budgétaire rigoureuse et de baisse des salaires (voir la section 3.1.2 Les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel). Les autres approches macroéconomiques (institutionnaliste, structuraliste et postkeynésienne) proposent plutôt des interventions à long terme pour améliorer la productivité des capitaux et de la main-d'œuvre dans les secteurs exportateurs et autres secteurs apparentés, notamment des interventions publiques en recherche et développement, des améliorations du capital humain et des subventions d'investissement stratégiques.

Les crises économiques

On parle de crise économique lorsque l'économie subit un choc négatif causant une baisse soudaine du taux de croissance (dans le cas d'un taux de croissance négatif ou d'une baisse du PIB). Cette crise s'accompagne normalement d'une montée du chômage. Dans les pays capitalistes, un bouleversement économique peut être causé par une multitude de chocs agissant sur la demande (ex. baisse des exportations déclenchée par une crise économique mondiale) ou sur l'offre (ex. augmentation inattendue du prix de l'énergie et donc du coût de la production). Entre autres objectifs importants, les politiques macroéconomiques doivent améliorer la résilience de l'économie face aux crises économiques et agir dans le sens de la stabilisation.

Le degré de vulnérabilité face aux chocs économiques varie au niveau macroéconomique, entre les pays, et au niveau microéconomique, entre les différentes catégories de population (PNUD, 2011). Les pays en développement sont plus vulnérables en raison de facteurs macroéconomiques structurels, dont leur dépendance des exportations primaires comme source de revenus et des capitaux étrangers comme source d'investissement. Les économies sous-développées dépendent également davantage de l'aide au développement comme source de revenus et d'investissement. Or, en raison de sa nature procyclique, cette source de revenus et d'investissement accroît la

vulnérabilité des économies en développement face aux chocs économiques négatifs.

Au niveau microéconomique, les travailleurs peu qualifiés, les pauvres, les migrants et un grand nombre de femmes sont eux aussi moins résilients aux crises économiques. En règle générale, non seulement ces catégories voient leurs perspectives d'emploi et leurs revenus diminuer, mais elles sont aussi relativement plus dépendantes des biens et services fournis par l'État pour parer à leurs besoins essentiels (PNUD, 2011). Par conséquent, la baisse des recettes fiscales en temps de crise économique, et la réduction des dépenses publiques qui s'ensuit, pénalisent plus lourdement les femmes et autres catégories de population vulnérables.

Certes, les inégalités se creusent sous l'effet d'une crise économique, mais la théorie macroéconomique keynésienne soutient que ce sont ces inégalités qui causent les crises en premier lieu. En règle générale, une hausse des inégalités de revenu (et de patrimoine) réduit le pouvoir d'achat des ménages à revenu faible et intermédiaire, déclenchant une tendance à la baisse des niveaux de demande globale réelle, c'est-à-dire la demande des consommateurs. La baisse de la demande de consommation freine l'appétit d'investissement des entreprises, tirant ainsi le taux de croissance vers le bas et le taux de chômage vers le haut.

Le PNUD (2011) observe que les crises économiques rongent les gains de développement des pays sur une période relativement courte, qu'elles ont des *effets multiplicateurs* et des conséquences néfastes durables. Mitnick et Semmler (2014) démontrent que les effets multiplicateurs dépendent du régime et varient en fonction de l'état du cycle économique. Les effets multiplicateurs sont intensifiés en période de ralentissement économique plutôt qu'en temps de forte activité. Cette caractéristique de la macroéconomie fait certes ressortir l'importance d'une solution au problème de l'accès à un travail décent pour toute la population, mais aussi pour les femmes qui ont de plus en plus de difficulté à accéder à des emplois décents en période de reprise sans emploi. Par conséquent, les économies en développement, face à des

chocs négatifs, doivent impérativement renforcer leur résilience aux crises économiques (voir la section 3.1.2 au sujet des politiques proposées dans ce sens).

Les politiques macroéconomiques : la politique budgétaire et la politique monétaire

Récapitulons les principaux objectifs des politiques macroéconomiques conventionnelles :

- Un taux de croissance élevé et l'augmentation du PIB par habitant ;
- La stabilité des prix et une faible inflation ;
- La baisse du taux de chômage ;
- La stabilisation de l'économie face aux crises économiques.

Les politiques macroéconomiques les plus souvent adoptées pour atteindre ces objectifs sont les politiques budgétaire et monétaire. La **politique budgétaire** concerne les politiques fiscales à travers lesquelles le gouvernement décide des sommes qu'il va dépenser et de l'allocation de la dépense publique. En règle générale, le ministère des Finances est responsable de la formulation de la politique budgétaire, sous réserve d'accord du Conseil des ministres et du parlement. Une *politique d'expansion budgétaire* augmente la dépense publique ou baisse l'impôt et sert à stimuler la dépense globale et l'expansion économique. Le taux de croissance est donc censé augmenter, mais une expansion budgétaire risque d'augmenter l'inflation et le déficit budgétaire public.

Une *politique de restriction budgétaire* suppose la diminution de la dépense publique ou l'augmentation de l'impôt (mesures d'austérité) ; elle sert à réduire la dépense globale et à causer une contraction économique. Cette intervention est censée assurer la stabilité des prix, atténuer les pressions inflationnistes et diminuer les déficits budgétaires publics. Elle a toutefois un effet négatif sur la croissance (tout du moins au court terme), entraîne la baisse de la quantité et de la qualité des services publics et, *in fine*, du développement humain (on trouvera un exposé approfondi sur le genre et la politique budgétaire dans le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes*).

La **politique salariale** est en lien avec la politique budgétaire. Le gouvernement contrôle le salaire minimum ainsi que les salaires de la fonction publique ; toute modification se répercute sur les salaires du secteur privé. Une réduction des salaires réels par le biais d'un gel des salaires nominaux, ou une hausse des salaires nominaux inférieure au taux d'inflation, a des retombées semblables à celles d'une politique de restriction budgétaire. La réduction des salaires peut avoir un impact négatif sur les dépenses de consommation globales.

La **politique monétaire** concerne le contrôle exercé par la banque centrale sur les disponibilités monétaires et les taux d'intérêt. Une *politique d'expansion monétaire* suppose l'augmentation des disponibilités monétaires, et donc la baisse des taux d'intérêt. Cette mesure est censée stimuler la croissance économique en augmentant l'emprunt à des fins d'investissement ou les dépenses de consommation, mais elle risque aussi de créer des pressions inflationnistes, comme dans le cas de la politique budgétaire expansionniste. Une politique de rigueur monétaire suppose la diminution des disponibilités monétaires, et donc la hausse des taux d'intérêt. Cette mesure est censée réduire l'emprunt à des fins d'investissement ou les dépenses de consommation, pour stabiliser les prix et maîtriser l'inflation.

Les **politiques macroéconomiques de stimulation de l'offre** concernent les stratégies néoclassiques de croissance à long terme pour accroître l'efficacité par la libéralisation du marché. Ces politiques proviennent de l'économie dite de l'offre, autre nom donné à l'économie néoclassique dominante. L'accent est mis sur le côté de l'offre (l'entreprise ou le producteur) contrairement à l'économie keynésienne, qui s'intéresse au côté de la demande (le consommateur). Compte tenu de l'importance donnée à l'entreprise en tant que vecteur essentiel de l'investissement et de la croissance, l'économie de l'offre préconise les interventions sous forme d'incitations fiscales et de subventions aux entreprises pour stimuler une croissance tirée par la production (ou par les bénéficiaires). L'approche keynésienne, en revanche, recommande des incitations fiscales et des subventions aux consommateurs, pour stimuler une croissance tirée par la consommation (ou par les salaires)³.

Les **politiques macroéconomiques de l'offre** sont donc principalement axées sur la stabilisation des prix et la maîtrise de l'inflation, l'assouplissement du marché du travail pour assurer la souplesse des salaires, et la libéralisation commerciale et financière. Les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS), ou les mesures d'austérité sont des exemples de politiques de l'offre, abordés de manière plus détaillée ci-après.

Ces politiques macroéconomiques sont accompagnées d'un ensemble de politiques complémentaires qui s'entrecroisent, dont les politiques de commerce extérieur (voir le *Module 8 : Le genre, les échanges commerciaux, et les chaînes de valeur*), les politiques en matière de réglementation des flux de capitaux et de réglementation financière, les politiques en matière de développement industriel. Il importe de noter que l'économie dominante impose une ligne de démarcation stricte entre politique économique et politique sociale, mais que cet aspect est de plus en plus critiqué et considéré comme une fausse dichotomie. Les politiques de développement social – dans un large éventail de domaines, de l'éducation et de la santé à l'égalité des sexes et à la lutte contre la pauvreté – agissent sur les politiques économiques et vice versa, y compris la politique macroéconomique.

3.1.2 Des cadres d'analyse contradictoires pour expliquer les crises et la croissance

Les approches macroéconomiques néoclassique (dominante) et keynésienne des crises et de la croissance

Le cadre macroéconomique dominant (néoclassique) opère une distinction entre l'analyse à court, à moyen et à long terme. À *court terme*, l'offre (le PIB et donc le taux de chômage) est déterminée par la demande globale.

À *moyen terme*, l'offre (le PIB et donc le taux de chômage) est déterminée par la demande globale quand l'économie intérieure produit à pleine capacité. Ce niveau d'offre globale est appelé le **taux naturel de production** et dépend de la quantité de capital, de main-d'œuvre et de ressources naturelles, ainsi que du niveau de technologie. À moyen terme, quand le PIB rejoint le taux naturel de production, le taux de

chômage se stabilise au niveau dit naturel (ou structurel). C'est à ce taux que le chômage est constitué uniquement de chômage frictionnel à court terme (volontaire). Le chômage frictionnel est le chômage à court terme dû au fait que le processus de recherche d'emploi et de placement prend un certain temps. Partant, le taux de chômage naturel est également interprété comme une situation de plein emploi.

À *long terme*, l'offre (le PIB et donc le taux de chômage) est déterminée par le taux de croissance (la croissance du taux naturel de production). Celui-ci dépend à son tour de l'évolution technologique et des augmentations (ou diminutions) de capital, de main-d'œuvre et de ressources naturelles.

Selon la théorie du **modèle conventionnel offre globale – demande globale**, dans un marché libre non réglementé, l'économie se stabilise tôt ou tard à un niveau d'équilibre à moyen terme : elle produit à pleine capacité et le chômage est réduit au plus bas niveau possible au taux naturel. À court terme, les chocs négatifs inattendus, entraînant une baisse imprévue de la demande ou de l'offre globale, peuvent perturber cet équilibre à moyen terme. Par conséquent, un équilibre à court terme peut s'imposer : l'économie ne produit pas à pleine capacité et le chômage involontaire maintient le taux de chômage au-dessus du taux naturel (une situation de récession/crise économique). Un tel état de crise tire les niveaux de prix vers le bas.

La baisse des prévisions inflationnistes, conjuguée avec la hausse du taux de chômage, se répercute sur les négociations salariales. Dans ces conditions, les travailleurs exigeront des augmentations de salaire inférieures aux précédentes (tant que les marchés du travail sont des marchés libres non réglementés). La baisse des salaires réels (et des taux d'intérêt) rétablira des conditions de rentabilité pour les entreprises, la demande augmentera progressivement et l'économie retrouvera enfin son équilibre à moyen terme, même en l'absence d'intervention gouvernementale.

L'objection keynésienne à ce cadre d'analyse peut être illustrée par la célèbre citation de Keynes : « à long terme, nous serons tous morts ». L'approche keynésienne de la macroéconomie est axée sur la demande,

contrairement au paradigme orthodoxe qui s'intéresse à l'offre. Les **principales objections keynésiennes** à l'hypothèse orthodoxe selon laquelle l'économie se rétablira toute seule et reviendra au plein emploi, sans intervention sont répertoriées ci-après (Goodwin et al., 2014) :

- Les keynésiens soutiennent avant tout qu'il est très probable que *la reprise n'aura pas lieu du tout ou, si elle a lieu, qu'elle sera très lente*. Le postulat crucial de la macroéconomie orthodoxe, sur lequel repose cette reprise, est la flexibilité des prix (en particulier la flexibilité des salaires vers le bas). Les keynésiens font toutefois observer que ce phénomène n'est pas automatique dans la réalité. Par exemple, les travailleurs résistent à une baisse des salaires réels (résistance expliquée par les modèles de négociation salariale, comme le modèle de salaire d'efficiencia ou le modèle d'opposition travailleurs intégrés/travailleurs exclus). Même lorsque les salaires réels diminuent face au chômage persistant, le processus est très lent.
- Les keynésiens postulent que, dans de nombreux cas, le processus régénérateur sera lent. Ils soutiennent que les *effets d'hystérésis du chômage pourront se manifester pendant ce temps et être trop coûteux* à réparer même après la reprise. Ces effets d'hystérésis sont, entre autres, la hausse de la criminalité, de la toxicomanie et de l'alcoolisme parmi les chômeurs de longue durée et les déshérités.
- Même si l'hypothèse néoclassique est correcte, et si l'économie finit par revenir au plein emploi grâce à la flexibilité des prix et des salaires, cet horizon à moyen terme est trop ambigu. *Le rétablissement pourrait être si lent que le chômage de longue durée, la pauvreté et les inégalités qui sévissent pendant cette période sont inacceptables* du point de vue de l'éthique, des droits de l'homme ou du développement humain.
- Enfin, *les décisions de production des entreprises ne reposent pas uniquement sur les coûts de production* (baisse des salaires ou des taux d'intérêt), mais aussi sur la demande perçue des consommateurs. Ainsi, même si les salaires étaient flexibles vers le bas, c'est-à-dire s'ils baissaient jusqu'au niveau auquel la demande de travail égale l'offre (et la baisse des taux d'intérêt réduit le coût du crédit), le manque de demande globale perçue pourrait empêcher les entreprises d'investir.

Par conséquent, dans la logique keynésienne, pour contrecarrer une crise économique, l'intervention de l'État est nécessaire face aux chocs négatifs. L'État doit mettre en œuvre des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes afin de stimuler la demande effective et rétablir le plein emploi.

La question de la **marge de manœuvre budgétaire** fait débat de longue date. La logique de la macroéconomie orthodoxe veut que, dans de nombreux cas et en particulier dans celui des pays en développement, les gouvernements respectent des budgets publics de rigueur ; argument justifié par la nécessité de financer une politique budgétaire expansionniste par l'emprunt public. Cette démarche pousse les taux d'intérêt à la hausse et évince l'investissement privé, aux dépens de la croissance à long terme. À l'inverse, d'autres approches – en particulier les approches institutionnaliste et postkeynésienne – font valoir que le financement par le déficit pourrait entraîner la croissance à condition d'être utilisé pour un investissement stratégique dans le capital humain et physique en vue d'améliorer la productivité à long terme.

Ce débat a également d'importantes répercussions pour les effets redistributifs de la politique macroéconomique. Comme nous l'avons vu plus haut, la dépense publique sert principalement les groupes vulnérables, à savoir les ménages pauvres, les enfants défavorisés, les travailleurs peu qualifiés et les femmes – qui constituent ensemble une forte proportion de la population en situation de précarité économique (voir le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes* pour en savoir plus sur la question de la marge de manœuvre budgétaire et du genre, et le *Module 9 : La formulation de politiques économiques et les ODD : Comment atteindre les objectifs* qui traite de l'incompatibilité du cadre néoclassique avec la réalisation des ODD. Un aperçu des principes fondamentaux des écoles de pensée hétérodoxes est donné à l'appendice 1.1 du *Module 1 : Introduction à l'économie*).

Dans son évaluation de l'impact des crises économiques sur les pays en développement, le PNUD (2011, p. 10-13) propose les politiques suivantes pour améliorer la résilience systémique des économies en développement aux chocs économiques négatifs :

- Réduire la dépendance de sources de revenu et de croissance instables en assurant la diversité des exportations et en stimulant la demande intérieure, notamment en augmentant les revenus et la consommation des ménages, en impulsant l'investissement des entreprises.
- Lutter contre l'instabilité des prix des produits de base et stabiliser les revenus des producteurs.
- S'attaquer à l'instabilité de l'aide au développement, à sa nature procyclique et améliorer son efficacité.
- Mettre en œuvre des politiques de réduction des inégalités de revenus.
- Créer une capacité contributive à court terme et augmenter les recettes nationales à plus long terme.
- Investir dans le développement de la capacité institutionnelle et améliorer la qualité des institutions et des systèmes fondamentaux du pays.

L'approche orthodoxe (néoclassique) et les approches institutionnaliste et structuraliste de la croissance à long terme

La macroéconomie orthodoxe (néoclassique) considère la croissance comme un processus essentiellement universel et automatique, résultat de l'investissement et de l'évolution technologique. Lorsqu'un pays entre dans la phase d'accumulation de capital et qu'elle fournit les conditions propices à la libre concurrence fondée sur la maximisation des bénéfices, il est inévitable que la croissance se produise automatiquement ; même les retardataires finiront par rattraper les pays plus développés à la longue.

La principale source de croissance soutenue est censée être le progrès technologique. Les pays n'ont plus qu'à soutenir l'investissement et adopter les innovations technologiques. Or, cette description du phénomène de la croissance néglige les effets des variables historiques, géographiques ou institutionnelles sur le processus de croissance.

Les institutionnalistes et les structuralistes, de leur côté, décrivent le processus de croissance de manière plus réaliste, faisant des institutions et des contraintes structurelles les principaux déterminants du processus

de croissance (Cypher et Dietz, 2009). Les approches suivantes analysent ces facteurs en tant que déterminants de la croissance : les institutions et la dépense de recherche et développement ; la dépense publique d'infrastructures physiques et sociales ; la qualité du capital humain (exprimée par les indicateurs de santé et d'éducation) ; un ensemble de variables de gouvernance politique comme l'état de droit ; les facteurs socioéconomiques, dont les inégalités dans la distribution des terres, des revenus et des actifs.

Les conséquences pour l'action publique

Les **programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (SAS)** sont des exemples de politiques macroéconomiques de l'offre néoclassiques, créés à l'origine pour les pays en développement au lendemain de la crise du pétrole des années 1970. Dans les années 1980, face à l'apparition d'un déficit de la balance des paiements, accompagné d'une forte inflation (et donc d'une appréciation des taux de change réels aggravant le problème de la BdP), la plupart de ces économies se sont tournées vers les institutions de prêt internationales, principalement le Fonds monétaire international (FMI). Le FMI a consenti des prêts en devise à ces emprunteurs souverains à condition qu'ils mettent en œuvre des plans d'action conçus par le FMI et la Banque mondiale (BM). Ces efforts de stabilisation sont aussi appelés **Consensus de Washington**.

La crise économique mondiale des années 2000 a donné naissance à des démarches comparables, bien que destinées cette fois aux pays développés d'Europe (Bargawi et al., 2017). Leur objectif primordial : créer les meilleures conditions possibles du côté de l'offre (les entreprises) pour encourager l'investissement privé dans le capital physique, partant du postulat que ces actions suffiront pour faciliter la croissance.

Les politiques de **stabilisation** visent la maîtrise des prix et de l'inflation à court terme pour améliorer l'investissement et l'horizon de planification des entreprises. Cet effet s'obtient en faisant baisser la dépense intérieure par la diminution des salaires réels, la réduction de la dépense publique et/ou la dévaluation de la monnaie – un cocktail de mesure également appelé *politique d'austérité*. L'ajustement structurel accompagne ces

efforts de stabilisation dans le but d'accroître la capacité à long terme de l'économie intérieure à produire de manière plus efficiente et à gagner du change grâce à la libéralisation commerciale et financière et à la flexibilité du marché du travail. La libéralisation commerciale est le principe fondamental d'une stratégie de croissance axée sur les exportations, dont l'objectif primordial est la production pour les marchés extérieurs – plutôt que pour les marchés intérieurs.

La baisse des salaires et la dévaluation de la monnaie locale sont des outils essentiels pour réduire les coûts de production et rendre les prix à l'exportation plus compétitifs, mais au prix d'une diminution du pouvoir d'achat intérieur. La libéralisation financière attire l'investissement étranger, ce qui augmente la capacité de production intérieure et intensifie la concurrence dans les marchés intérieurs, avec les gains d'efficience que cela implique. Cette libéralisation du marché devrait également éliminer les contraintes de la BdP et améliorer la capacité de l'économie intérieure à rembourser la dette étrangère.

Or, ces quelques années, même le FMI et d'autres organisations comparables ont mis en garde contre les flux de capitaux incontrôlés, notamment à la suite de la crise économique et financière mondiale de 2007-2008. Le FMI a rompu avec sa longue tradition d'opposition aux contrôles des capitaux, reconnaissant le rôle important de l'État dans la réglementation des flux de capitaux internationaux. Si les mouvements de capitaux sont généralement bénéfiques pour les pays destinataires, les afflux sont porteurs de risques pour leurs économies et leurs systèmes financiers. Le FMI (2012) a fait valoir que dans le cas des pays devant gérer les risques associés aux afflux de capitaux ou aux sorties perturbatrices, les politiques macroéconomiques jouent un rôle crucial dans le contrôle et la réglementation des finances, en même temps que des institutions solides.

La mise en œuvre de ces politiques de stabilisation tout au long des années 1980 et 1990, dans la majorité des pays en développement, a entraîné le démantèlement de l'État social, la réduction de la dépense publique et de l'emploi, et le creusement des inégalités. Selon une étude du FMI, l'impact

sur la croissance a été limité dans de nombreux cas (Cypher et Dietz, 2009). Une autre stratégie, suivie par les « tigres asiatiques » (**Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hong Kong**), supposait une intégration plus lente dans les marchés d'exportation mondiaux, contrôlée par l'État et financée principalement par des investissements et des subventions publics. Cette stratégie stimulait également la croissance axée sur les importations, par le biais d'investissements privés, mais reposait sur l'investissement en R et D et en capital humain. Par conséquent, les coûts de production étaient diminués en augmentant la production plutôt qu'en diminuant les salaires et en faisant baisser la demande intérieure. La source de ces investissements destinés à renforcer la productivité se trouvait dans un État social transparent et efficace. Cette approche s'opposait à l'approche orthodoxe par l'offre, en faveur de la minimisation de l'État et de la dépense publique, ainsi que de la privatisation des entreprises publiques.

3.2. Le genre et la macroéconomie

3.2.1. Qu'est-ce que la macroéconomie féministe ?

La macroéconomie féministe peut être définie par trois contributions importantes à l'analyse macroéconomique (Çağatay et al., 1995 ; Grown et al., 2000, Benería et al., 2016). **Premièrement, la macroéconomie féministe s'attaque à la question du travail non rémunéré au niveau macroéconomique.** Cette analyse fait ressortir que les conditions nécessaires au fonctionnement de l'économie de marché rémunérée (élément central de la macroéconomie traditionnelle) dépendent de la reproduction de la main-d'œuvre par le travail de soins non rémunéré dans la sphère de la production domestique. Par conséquent, la main-d'œuvre est traitée ici comme un intrant produit et la production des ménages est considérée comme faisant partie de la production globale. L'estimation de la valeur globale de la production par le travail non rémunéré et les comptes satellites de production des ménages est l'un des premiers exemples d'analyse macroéconomique genrée.

Deuxièmement, la macroéconomie féministe ajoute le genre aux autres catégories analytiques, dont la classe et la race, dans l'évaluation des retombées redistributives

des mutations et des politiques macroéconomiques. Ici, l'accent porte sur la causalité entre la macroéconomie et l'égalité ou les inégalités entre les femmes et les hommes. Les critiques féministes des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel ont produit un riche corpus de recherches.

La recherche sur les retombées redistributives des politiques macroéconomiques est un domaine de la macroéconomie féministe qui coïncide dans une large mesure avec d'autres critiques de la macroéconomie néoclassique. Comme nous l'avons vu plus haut, la macroéconomie orthodoxe néglige les effets redistributifs des mutations macroéconomiques et suppose la neutralité des effets des agrégats macroéconomiques sur des catégories de population particulières. Les théories macroéconomiques hétérodoxes (structuraliste, institutionnaliste, postkeynésienne et marxienne) affirment que cette approche est déficiente ; que les retombées redistributives par classe et par origine sont le produit direct des mutations et des politiques macroéconomiques (Bhaduri, 2007 ; Cornia, 2006). La macroéconomie féministe développe cette critique en montrant que *le genre interagit également avec la classe et l'origine, qu'il influence ces retombées redistributives*.

Troisièmement, la macroéconomie féministe examine la causalité inverse : l'impact des schémas économiques genrés, de l'égalité ou des inégalités sur les résultats macroéconomiques. Ici aussi, elle coïncide avec les approches non orthodoxes. Ces dernières font ressortir que le creusement des inégalités de revenu et de patrimoine contribue aux crises économiques et impose des contraintes structurelles à la croissance à long terme. La macroéconomie féministe étudie les causalités parallèles entre les inégalités de genre et la croissance. L'impact des niveaux inférieurs d'emploi féminin et des inégalités de rémunération femmes-hommes sur la croissance économique – les conséquences des inégalités femmes-hommes sur la répartition du revenu, mais aussi sur l'épargne et les schémas de consommation – est un thème de recherche fondamental.

La section suivante donne un aperçu de la recherche macroéconomique féministe des deux dernières

décennies. Nous concluons par une synthèse des implications de ces conclusions pour la formulation de politiques macroéconomiques en faveur de l'égalité des sexes.

3.2.2 Tour d'horizon des analyses genrées en macroéconomie

L'intégration de la production non rémunérée des ménages dans le calcul du revenu national correspond à la première série de tentatives d'analyse genrée en macroéconomie (voir le *Module 4 : Le travail non rémunéré*). L'initiative de **gendérisation de la macroéconomie** est pourtant née des critiques féministes des biais de genre et de classe des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel à partir des années 1980 ; elle sert de toile de fond pour l'intégration du genre dans les modèles macroéconomiques depuis les années 1990. Les travaux de Beneria et al. (2016), de Çağatay et al. (1995) et de Grown et al. (2000) font école en la matière. Ces efforts collectifs ont mis au jour les interactions et la causalité dans les deux sens entre les variables/politiques macroéconomiques et les schémas/inégalités économiques genrés. Leurs recherches démontrent que le travail non rémunéré est le mécanisme central par lequel ces relations de cause à effet se produisent. (Le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre* fait un tour d'horizon des écrits sur l'intégration du genre dans l'économie.)

Les retombées genrées des mutations macroéconomiques

Les critiques féministes des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (SAS) dans les années 1990 constituent la première tentative d'examen de l'incidence des politiques macroéconomiques sur les retombées genrées. La crise économique mondiale qui sévit depuis 2007 a abouti à la mise en œuvre de politiques d'austérité en Europe, ravivant des critiques féministes du même type dans les économies avancées (Bargawi et al., 2017). Elson et Çağatay (1995) mettent en relief les trois biais de ces politiques qui nuisent de manière disproportionnée aux catégories modestes, en particulier aux femmes : le biais

déflationniste, le biais de la marchandisation et le biais de l'homme pourvoyeur.

On appelle **biais déflationniste** l'attention exclusive accordée au contrôle de l'inflation et à la croissance à tout prix, par des politiques monétaires et budgétaires restrictives plutôt que par la création d'emplois, le développement humain, et la croissance durable et inclusive. Comme nous l'avons vu plus haut, les outils de la politique monétaire restrictive limitent les disponibilités monétaires et les taux d'intérêt élevés ; ils sont axés exclusivement sur la stabilité des prix et la maîtrise de l'inflation. La politique de restriction budgétaire vise la réduction de la dépense publique et du déficit budgétaire, la dévaluation de la monnaie et la baisse des salaires réels. Ces mesures entraînent une réduction de la consommation intérieure, censée contribuer à maîtriser les pressions inflationnistes.

L'approche macroéconomique non orthodoxe critique le biais déflationniste dans la politique macroéconomique, et ce, sur trois fronts (Çağatay et Elson 2000). Premièrement le biais déflationniste implique des retombées redistributives par classe et par sexe. Cet effet redistributif se concrétise par divers moyens. Les politiques de restriction monétaire et budgétaire entraînent la hausse du chômage et la baisse des salaires. Parce que les marchés du travail sont segmentés, la hausse du chômage et la baisse des salaires portent préjudice aux travailleurs non qualifiés, aux travailleurs du secteur informel et aux travailleurs sans emploi (surtout des femmes) plus qu'aux travailleurs qualifiés et à ceux du secteur informel.

Par ailleurs, l'inflation profite aux détenteurs de dette aux dépens des détenteurs de patrimoine positif (les prêteurs), de telle sorte que le ciblage de l'inflation est essentiellement un choix stratégique dans l'intérêt des détenteurs de patrimoine. Enfin, la hausse des taux d'intérêt (une retombée de la politique de restriction monétaire) nuit aux propriétaires de petites entreprises plus qu'aux entreprises établies et aux grandes sociétés. En effet, les premières ont des garanties limitées, si elles ont des garanties et paient l'emprunt plus cher, ce qui limite encore plus leur accès au crédit.

Deuxièmement, de nombreuses données empiriques indiquent que la croissance économique est plus rapide lorsque le taux d'inflation est modéré que lorsque le taux d'inflation est très bas (Goodwin et al., 2014). Par conséquent, le biais déflationniste de la politique macroéconomique orthodoxe pourrait freiner la croissance au lieu de l'accélérer.

Troisièmement, le point auquel le resserrement du marché du travail déclenche des pressions inflationnistes fait débat. D'après ces critiques, l'approche macroéconomique non orthodoxe de la politique monétaire laisse entendre que cette dernière doit équilibrer le ciblage de l'inflation et le ciblage de l'emploi.

Qui plus est, le biais déflationniste de la politique macroéconomique orthodoxe donne lieu à des résultats beaucoup plus négatifs pour les femmes que pour les hommes, en particulier pour les femmes peu qualifiées, par le biais des mécanismes suivants :

- **Une réduction de la dépense publique** qui entraîne la détérioration de la quantité et de la qualité des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, entre autres, avec des effets disproportionnés sur les femmes dans leur rôle de première aidante familiale. De nombreuses études empiriques prouvent clairement que les femmes payent le prix de la restructuration économique en assumant une charge de travail non rémunéré de plus en plus lourde ; ce qui entraîne la diminution de leur niveau de vie et de celui de leur famille (Benería et al., 2016 ; Bargawi et al., 2017).
- **Un alourdissement de la charge de travail non rémunéré des femmes** avec des conséquences négatives pour le taux d'activité des femmes, leurs heures de travail rémunéré et leurs gains du travail (PNUD, 2015).
- **Un accent exclusif sur le contrôle de l'inflation plutôt que sur la création d'emploi.** Ce point de mire limité entraîne la hausse du taux de chômage. Si la diminution des possibilités d'emploi et l'abaissement du pouvoir de négociation qui en résulte affectent à la fois les hommes et les femmes – et plus particulièrement les travailleurs non qualifiés – les femmes sont touchées de manière disproportionnée dans la majorité du cas (Braunstein et Heintz,

2008 ; Note de synthèse de l'OIT dans le *Guide genre et politique*, 2009) :

1. *Les femmes sont positionnées en tant qu'apporteuses de revenu secondaire compte tenu de la charge disproportionnée de travail domestique et familial non rémunéré qu'elles assument.* Lorsque les possibilités d'emploi sont réduites et que la conjoncture du marché du travail se détériore, les femmes risquent davantage d'être repoussées vers leur rôle d'apporteuses de revenu secondaire, dans lequel elles conjuguent une activité économique à temps partiel ou intermittente avec le travail non rémunéré, à moins qu'elles ne soient enfermées dans un rôle domestique à temps plein, institutionnalisant ainsi le travail non rémunéré comme un domaine féminin (Ilkcaracan, 2017).

2. *Les marchés du travail sont structurellement segmentés par sexe et par classe, les femmes peu qualifiées étant concentrées au bas de la hiérarchie des emplois en termes de salaires et de conditions de travail.* Compte tenu de la plus grande élasticité des salaires de certains groupes (travailleurs peu qualifiés et femmes) face au chômage, les gains des femmes risquent de subir de plus fortes réductions en cas de montée du taux de chômage (Ilkcaracan et Selim, 2003). La baisse des salaires réduit également la capacité financière des ménages à remplacer les biens et services domestiques par des substituts marchands (Bakker, 1994).

Le parti pris de la marchandisation (commodification bias) fait référence à la privatisation des entreprises et des services publics dans le cadre de PAS. Au nom de l'efficacité et du « bon prix », des effets disproportionnés sont produits sur les femmes (Benería et al., 2016). Les coupes dans la fonction publique en sont un exemple puisque les femmes occupent le plus grand nombre de ces emplois formels, qui offrent des horaires de travail plus décentes et favorisent donc un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée. (On trouvera un exposé plus approfondi sur ce sujet dans le *Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale*). Par ailleurs, la privatisation entraîne une hausse des prix des services de santé, d'éducation et

des services sociaux, alourdissant une fois de plus la charge de travail non rémunéré des femmes.

Le parti pris de l'homme pourvoyeur (male-breadwinner bias) fait référence à un postulat inhérent des PAS et des politiques d'austérité, à savoir que les hommes sont les premiers à avoir droit à des emplois décentes ou les premiers à être embauchés lors d'une reprise économique. Les femmes, dans leur rôle d'apporteuses de revenu secondaire, deviennent de plus en plus dépendantes de l'homme pourvoyeur de ressources. Benería et al. (2016) font observer que la mise en œuvre de ces politiques s'accompagne d'aides dites « fonds sociaux d'urgence », qui ciblent les ménages pauvres, et plus particulièrement les femmes pauvres. Les femmes exclues du marché du travail deviennent alors dépendantes des programmes sociaux.

Outre l'impact des PAS et des mesures d'austérité, la recherche macroéconomique s'intéresse aux retombées générées d'autres politiques, dont la libéralisation commerciale et financière, ainsi qu'à la tendance de la mondialisation économique (voir le *Module 8 : Le genre, les échanges commerciaux, et les chaînes de valeur*). La libéralisation commerciale a joué un rôle déterminant dans le récent phénomène de **féminalisation de la main-d'œuvre** connu par nombreux pays du Sud, par la création d'emplois peu qualifiés pour les femmes dans les secteurs exportateurs.

La libéralisation financière (également appelée libéralisation du compte de capital) *pourrait* accroître l'emploi des femmes par l'augmentation de prêts aux entreprises et aux ménages destinés à l'activité productive (Floro et Dymski 2000). Cependant, la libéralisation financière facilite également l'instabilité, en raison des flux de capitaux à court terme, de la plus forte volatilité économique et du caractère cyclique de la consommation. La libéralisation rend les sociétés plus exposées aux crises économiques. Dans de nombreux cas, les femmes sont encore plus vulnérables aux ralentissements économiques (Fukuda-Parr et al., 2015).

Çağatay et Ertürk (2004) font également ressortir les retombées redistributives de la libéralisation financière, par sexe et par classe. Ils décrivent la période de

politiques néolibérales post-1980 comme une transition entre ce qu'ils appellent le consensus keynésien et le consensus de Washington. Pour eux, cette transition supposait un changement de priorité en faveur de la sphère financière sur la sphère des produits de base.

Sous le consensus keynésien, la finance était un moyen de stimuler la production de produits de base et de créer l'emploi. Sous le consensus de Washington, la financiarisation de l'économie faisait régner les impératifs financiers sur les objectifs d'emploi. Les impératifs financiers demandent des taux d'inflation inférieurs et ce biais déflationniste implique des retombées négatives disproportionnées pour les catégories de population pauvres et vulnérables, dont les femmes constituent une forte proportion.

Empiriquement, l'effet global de la libéralisation commerciale et financière n'a pas comblé l'**écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes**. Les calculs de cet écart entre le début des années 1990 et les années 2010 – une période de mondialisation intensifiée par la libéralisation commerciale et financière – indiquent qu'il a persisté dans la plupart des régions et qu'il s'est même élargi dans d'autres, à l'exception d'une minorité d'économies capitalistes avancées. Si la libéralisation commerciale et financière a augmenté la proportion de femmes occupant un emploi rémunéré, cela s'est fait dans un contexte de course incessante à la compétitivité internationale. L'environnement créé par cette pression a tiré les salaires vers le bas et précarisé l'emploi, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et ceux des secteurs exportateurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine (*Rapport sur le développement humain*, 2015). Qui plus est, la mondialisation – guidée par des politiques économiques orthodoxes – a diminué la capacité de l'État à prendre en charge les maux de la société, y compris les inégalités entre les hommes et les femmes (Grown et al., 2000).

Un autre sujet de recherche important concerne les **incidences générées des crises financières et économiques**, une caractéristique dominante de l'économie mondiale actuelle. Ces travaux sont étroitement liés aux études mentionnées ci-dessus, sur l'impact genré des PAS et des politiques d'austérité adoptées en riposte aux crises économiques. Une série d'études de grande

envergure, cependant, s'intéresse aux retombées genrées des crises économiques indépendamment de la riposte des pouvoirs publics.

L'effet « travailleur ajouté » (voir la définition au Module 4) des femmes mariées et des femmes célibataires est une tendance qui se dégage des ralentissements économiques des années 2000 (Antonopoulos, 2014). Chose surprenante, dans certains cas, le travail féminin non rémunéré augmente en réaction au risque accru de chômage du conjoint (voir Bahçe et Memiş, 2014 pour la **Turquie** ; Berik et Kongar, 2013 pour les **États-Unis**). Ces résultats macroéconomiques interagissent avec la dynamique microéconomique du ménage, à travers la construction de masculinités (Fukuda Parr et al., 2015). Dans certains contextes, les crises peuvent modifier les rôles de genre et offrent une chance de remettre en question les stéréotypes de genre (Note de synthèse 12 de l'OIT dans *Guide genre et politique*, 2009).

Les observations des analyses genrées des incidences des crises, concernant l'emploi et le revenu, sont moins concluantes. Le niveau de perte d'emploi chez les hommes par rapport aux femmes et inversement dépend des conditions de la crise et de la structure économique intérieure. Le **cadre hypothétique** décrit trois possibilités distinctes au regard de l'impact des fluctuations économiques sur les schémas genrés de l'emploi. L'hypothèse de la segmentation laisse entendre que l'équilibre des sexes dans la perte d'emploi dépendra de la segmentation du marché du travail selon les sexes. Si le ralentissement économique touche les secteurs dans lesquels les femmes ou les hommes sont concentrés, l'emploi féminin ou masculin respectivement sera le plus touché par les pertes d'emploi. Selon l'hypothèse de l'armée de réserve de travailleurs, les femmes remplissent les rangs de travailleurs au chômage (prêts à être employés) et seront les premières à être licenciées en cas de ralentissement économique et les premières à être embauchées en cas d'expansion. Enfin, selon l'hypothèse de la substitution, l'emploi des femmes peut augmenter en situation de crise économique dans la mesure où elles représentent la main-d'œuvre au moindre coût et sont embauchées à la place des hommes (İzdeş, 2012).

Pendant la phase initiale de la récente récession mondiale dans les économies développées des États-Unis et d'Europe, certains observateurs ont insisté sur le fait que l'emploi masculin était plus touché que l'emploi féminin en raison des graves pertes dans les secteurs à dominante masculine que sont la construction et l'industrie manufacturière. Les données en provenance d'économies en développement, comme la **Chine**, indiquent toutefois que les femmes étaient autant menacées de perte d'emploi que les hommes dans certains cas, et plus que les hommes dans les cas où le plus lourd des pertes d'emploi touchait les secteurs exportateurs à dominante féminine (Fukuda-Parr et al., 2015).

La recherche sur le genre et la macroéconomie se penche également sur les effets redistributifs de la politique budgétaire en termes d'impôt (Chakraborty, 2012 ; OIT, Note de synthèse 1). Il est communément admis que l'impôt direct et progressif a tendance à mieux servir les intérêts des pauvres et des personnes vulnérables (les femmes de manière disproportionnée) que l'impôt indirect, qui sert ceux des riches et des privilégiés. Qui plus est, les politiques fiscales et les subventions servent souvent de mesures incitatives (dissuasives) pour encourager (décourager) les choix économiques des consommateurs, des producteurs et des travailleurs.

Les **politiques fiscales** peuvent être employées efficacement dans les mesures incitatives en faveur de l'égalité des sexes, par exemple en améliorant le taux d'activité des femmes et la prise de congés de soutien familial par les hommes, mais les exemples sont rares.

Enfin, la détente fiscale et la privatisation réduisent les recettes publiques qui pourraient autrement être destinées à des dépenses budgétaires sensibles au genre en infrastructures d'éducation, de santé, d'assistance physique et sociale, toutes susceptibles de réduire et de redistribuer le travail familial et domestique non rémunéré. La même chose est vraie pour les règles budgétaires strictes appliquées pour réduire le déficit public, qui font inévitablement obstacle à l'investissement et aux dépenses publics, et qui prévalent donc sur les responsabilités sociales de l'État.

De surcroît, le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes (2017) pointe **l'importance d'une politique de croissance assortie de politiques sectorielles** (des politiques particulières à des industries, des secteurs et des régions) pour éviter d'éventuelles conséquences négatives sur les femmes. Les politiques sectorielles déterminent la propriété et l'utilisation des ressources, les prix et les mesures incitatives ; elles ont des effets différenciés sur les divers groupes de producteurs. Le rapport fait ressortir que les politiques agricoles perdent souvent de vue leurs incidences sur les petits exploitants ou les ouvriers agricoles à la journée lorsqu'elles déterminent l'utilisation des terres, le prix des intrants et des produits, les mesures d'incitation à certaines cultures, l'adoption de technologies et le rythme de la commercialisation de l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, la politique industrielle se répercute sur le prix des intrants et des produits, mais aussi sur la capacité des entreprises informelles à adopter les nouvelles technologies, à embaucher des travailleurs et à se formaliser (UNSG-HLPWP, 2017).

ENCADRÉ 3.1.

Les partis pris sexistes de la politique budgétaire classique

- La réduction des dépenses sociales (éducation, santé et assistance sociale) imposée par les politiques d'austérité nuit de manière disproportionnée aux femmes et alourdit leur charge de travail non rémunéré.
- L'investissement public dans l'assistance sociale et les infrastructures physiques permettant de gagner du temps est essentiel pour une redistribution équitable du travail familial et domestique entre les femmes et les hommes. L'approche macroéconomique orthodoxe, cependant, met l'accent sur des règles strictes pour les budgets publics et favorise la privatisation et les baisses d'impôt, ce qui réduit les recettes publiques et limite les moyens dont l'État dispose pour les dépenses sociales nécessaires.
- La persistance du déséquilibre entre femmes et hommes ainsi causé en matière de travail non rémunéré limite l'accès égalitaire des femmes à l'emploi rémunéré.
- La composition traditionnelle des mesures de relance budgétaire favorise la dépense dans les secteurs à dominante masculine – construction, infrastructure physique et transports – aux dépens des secteurs à dominante féminine – assistance sociale, santé et éducation. Par conséquent, elles favorisent les hommes dans la composition de la demande d'emploi ainsi que dans la consommation de biens et services fournis par l'État.
- L'approche conventionnelle en matière de politique budgétaire favorise la privatisation. Elle nuit aux femmes d'une multitude de façons, en diminuant les possibilités d'emploi, en augmentant le coût des services liés aux soins remplacés par un travail féminin non rémunéré et en réduisant les recettes publiques destinées aux dépenses sociales.
- L'État comme employeur en dernier ressort (ou les programmes de travaux publics) peut faciliter l'autonomisation économique des femmes en leur ouvrant des possibilités d'emploi et en leur fournissant des services. Or, la privatisation et les règles strictes appliquées aux budgets publics vont à l'encontre de telles initiatives.
- L'impôt direct et progressif a tendance à mieux servir les intérêts des pauvres et des personnes vulnérables (les femmes de manière disproportionnée) que l'impôt indirect, qui sert les intérêts des riches et des privilégiés.
- Les politiques fiscales et les subventions peuvent être (mais sont rarement) utilisées comme mesures incitatives pour améliorer le taux d'activité des femmes et la prise de congés de soutien familial par les hommes.

Plusieurs indications importantes sur les partis pris sexistes inhérents aux politiques budgétaires, monétaires et de croissance se dégagent de ces divers volets de la recherche macroéconomique féministe (et hétérodoxe) (Encadrés 3.1, 3.2 et 3.3).

ENCADRÉ 3.2

Les partis pris sexistes de la politique monétaire classique

- Le souci exclusif de la maîtrise de l'inflation (ciblage de l'inflation) entraîne la hausse du chômage, la baisse des salaires, la réduction de la croissance porteuse d'emplois et la hausse des taux d'intérêt.
- Le ralentissement de la croissance de l'emploi, la hausse du taux de chômage et la baisse des salaires nuisent tant aux femmes qu'aux hommes, mais plus aux femmes étant donné qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à ne pas avoir d'emploi.
- Le ralentissement de la croissance de l'emploi et la hausse du taux de chômage ont aussi des effets négatifs, particulièrement sur les femmes, compte tenu de la structure segmentée des marchés du travail où les femmes sont concentrées aux échelons inférieurs de la hiérarchie des emplois et où les salaires des femmes sont plus élastiques face au chômage.
- Les taux d'intérêt élevés nuisent aux femmes propriétaires de petites entreprises en limitant leur accès au crédit⁵.
- Une faible inflation profite aux détenteurs de patrimoine (les privilégiés et les hommes de manière disproportionnée) aux dépens des détenteurs de dette (les démunis et les femmes de manière disproportionnée).

ENCADRÉ 3.3

Les partis pris sexistes de la politique de croissance classique

- L'augmentation du PIB par habitant ne suffit pas à elle seule à réduire les inégalités par sexe et par classe, ainsi que la pauvreté.
- Les stratégies de croissance permettant une plus grande élasticité de l'emploi offrent un plus fort potentiel de croissance plus équitable entre les sexes et de réduction de la pauvreté.
- L'important n'est pas seulement la quantité d'emplois créée par la croissance, mais aussi la qualité de ces emplois. Par conséquent, les politiques monétaires et budgétaires doivent peser l'importance du taux de croissance par rapport à l'intensité en emplois décents de la croissance.
- La libéralisation financière (censée favoriser l'accès au capital et au crédit, et donc la croissance) peut avoir des conséquences négatives disproportionnées sur les femmes en augmentant l'instabilité et la vulnérabilité aux crises économiques, à moins qu'elle soit accompagnée de mesures d'amélioration de la résilience des économies aux chocs négatifs.
- La libéralisation du commerce (censée favoriser la compétitivité, l'efficacité et donc la croissance) peut avoir des conséquences négatives disproportionnées sur les femmes lorsqu'elle entraîne une contraction des secteurs à dominante féminine et une spirale descendante des salaires. Par conséquent, les politiques de croissance doivent inclure des interventions stratégiques par le biais de politiques industrielles, agricoles et commerciales, pour stimuler une croissance égalitaire entre les sexes, porteuse d'emplois, inclusive et durable.

Les retombées macroéconomiques des schémas économiques genrés

La macroéconomie féministe s'est également intéressée aux modes d'influence des schémas genrés de l'économie et des politiques d'égalité des sexes sur les retombées macroéconomiques. Les traditions tant orthodoxe qu'hétérodoxe en macroéconomie tiennent l'économie reproductive pour acquise et supposent qu'elle s'adaptera à toutes mutations provoquées par les variables macroéconomiques – même quand sa relation avec l'économie productive est perturbée. Pour Elson (1994), cela revient à supposer une offre illimitée de main-d'œuvre féminine non rémunérée et la plupart des modèles macroéconomiques restent donc insensibles au genre.

Les mutations de la main-d'œuvre non rémunérée affectent l'évolution des variables macroéconomiques comme l'offre de main-d'œuvre, les revenus gagnés, la consommation, l'épargne et l'investissement (Van Stavaren, 2010). Les femmes ont des habitudes de consommation différentes de celles des hommes en ce qu'elles ont tendance à consacrer une plus importante proportion de leurs revenus à la consommation du ménage et aux enfants, tandis que les hommes privilégient la consommation personnelle. Ces schémas genrés impliquent qu'une redistribution des revenus des hommes vers les femmes par la résorption des inégalités d'accès à l'emploi et de l'écart salarial entre les femmes et les hommes peut aboutir à une plus forte productivité et à des perspectives de croissance à long terme (Benería et al., 2016).

Les inégalités (l'égalité) entre les femmes et les hommes peuvent à la fois stimuler et entraver la croissance par différents mécanismes. Par exemple, Seguino (2000) trouve une corrélation positive entre les inégalités de rémunération femmes-hommes et la croissance dans un groupe de pays à revenu intermédiaire sur la période 1975-1995, à savoir que les salaires nettement plus bas des femmes ont accru les recettes d'exportation. En même temps, la résorption des disparités entre hommes et femmes en matière d'éducation et d'activité, et le renforcement l'égalité des sexes peuvent accélérer la croissance (Benería et al., 2016 ; Fukuda-Parr et al., 2015).

Enfin, une autre série de simulations de politiques récentes s'intéresse à l'impact potentiel de l'action publique sur la redistribution de la charge de travail de soins, des femmes au foyer aux services publics, en augmentant les dépenses pour élargir l'action sociale et par le biais de phénomènes macroéconomiques comme la croissance, l'emploi, la distribution de l'emploi entre les sexes et la pauvreté. Ces études comparent généralement les effets de l'augmentation des dépenses d'action sociale et de l'augmentation des dépenses d'infrastructure physique et de construction, cible fréquente des dépenses publiques. Elles constatent que **l'expansion de l'action sociale a beaucoup plus de chances de réduire le chômage, d'augmenter le taux d'activité, de soulager la pauvreté et de favoriser la croissance que l'augmentation des dépenses d'infrastructure physique et de construction** (Ilkarcacan, Kim et Kaya, 2015 ; CSI, 2016). Par ailleurs, l'expansion de l'action sociale améliore l'égalité des sexes non seulement en réduisant le travail non rémunéré, mais aussi en résorbant les disparités d'accès à l'emploi entre les sexes (à mesure que de nouveaux emplois sont créés pour les femmes) ainsi que l'écart salarial femmes-hommes, alors que les dépenses d'infrastructure physique et de construction contribuent à creuser ces deux types de disparités entre les sexes (Ilkarcacan, Kim et Kaya, 2017) (voir le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes* pour en savoir plus).

3.2.3 La formulation de politiques macroéconomiques en faveur de l'égalité des sexes

La gendérisation de l'analyse macroéconomique a pour but d'améliorer la formulation de politiques macroéconomiques en faveur de l'égalité des sexes. La politique macroéconomique sensible au genre suppose des stratégies de croissance propices à l'atténuation des inégalités par classe et origine et à la réduction durable de la pauvreté. Balakrishnan et Elson (2008) préconisent un cadre des droits de l'homme pour évaluer la politique macroéconomique. Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes de 2017 fait observer que la manière dont les politiques macroéconomiques sont formulées joue un rôle

déterminant dans la création d'un environnement qui permette une mise en œuvre efficace de politiques économiques équitables entre les sexes parce que « les politiques macroéconomiques influencent le niveau et le schéma de création d'emplois, le niveau de travail de soins non rémunéré, et les ressources à la disposition des autorités publiques pour favoriser l'égalité des sexes » (p. 3 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Les orientations et enseignements suivants sont importants. Ils se dégagent de la macroéconomie féministe pour la formulation de politiques macroéconomiques favorables à la croissance inclusive, égalitaire et durable (ONU Femmes 2015a et b) :

- **Élargir le champ de la macroéconomie**

- axé exclusivement sur l'économie de marché rémunérée
- de manière à englober l'économie des soins non rémunérée. Ce point de mire élargi permettra de mieux comprendre les vrais obstacles à la croissance durable et l'effet redistributif des mutations macroéconomiques.

- **Réviser les objectifs de la politique macroéconomique** actuellement axés exclusivement sur la croissance et l'efficacité, **pour favoriser le bien-être, la croissance inclusive et durable.**

- La croissance devrait être considérée comme un outil de politique macroéconomique pour améliorer le bien-être plutôt qu'un objectif en soi.
- La croissance et sa capacité à créer des emplois décentés sont tout aussi importantes que l'ampleur de la croissance.

- **Faire de la réduction et de la redistribution du travail non rémunéré un objectif prioritaire de la politique macroéconomique**, en particulier des politiques budgétaires, des politiques du travail et des politiques sociales.

- À cette fin, faire de l'investissement dans l'infrastructure sociale une priorité au même titre que l'investissement dans l'infrastructure physique.
- Redéfinir les dépenses en services d'action sociale – particulièrement pour les enfants – comme une forme d'investissement social plutôt que de simples dépenses.

- Abandonner l'approche orthodoxe par l'austérité dans la formulation de politiques budgétaires, et **se focaliser sur la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses d'investissement social.** Dans ce but, mobiliser de nouvelles recettes et réallouer les dépenses actuelles pour l'égalité femmes-hommes, en particulier pour le développement d'une infrastructure pour l'action sociale universelle.

- **Utiliser les outils de budgétisation sensible au genre** pour une politique budgétaire plus égalitaire entre les sexes, en termes de dépenses, mais aussi de fiscalité.

- **Utiliser l'impôt direct progressif**, en particulier l'impôt sur la richesse, comme un moyen équitable d'engendrer les recettes fiscales nécessaires au financement de l'action sociale, des congés de soutien familial et autres programmes en faveur de l'égalité femmes-hommes.

- **Créer des mesures d'incitation fiscale et des subventions** en faveur de l'activité des femmes et des congés de soutien familial des hommes.

- **Réviser le point de mire exclusif de la politique monétaire**, à savoir la stabilité des prix et la maîtrise de l'inflation, **pour inclure également le plein emploi.**

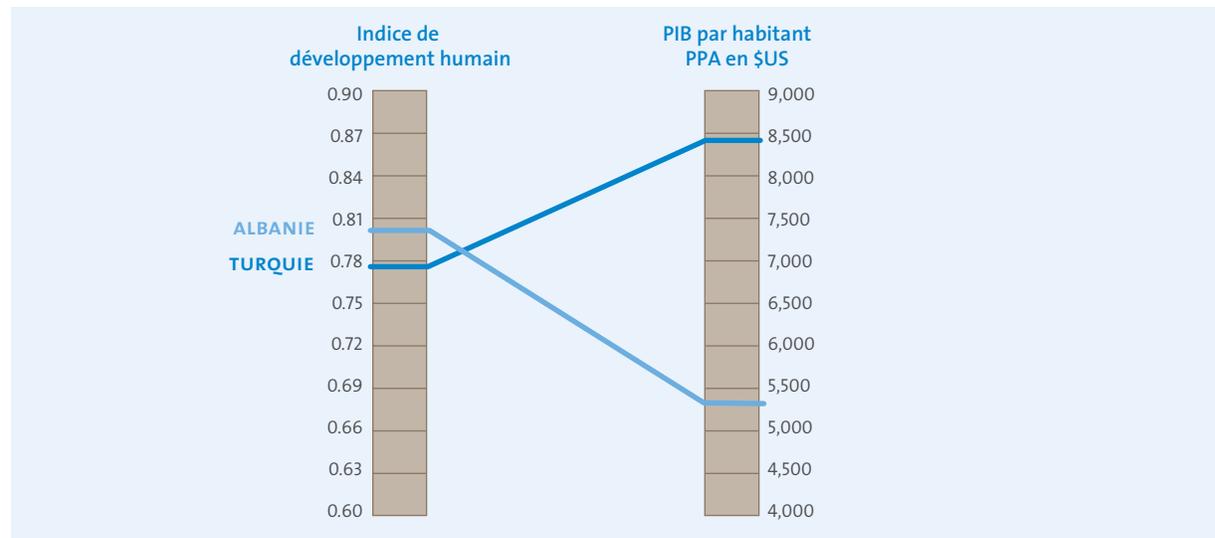
- **Adopter une approche globale de la formulation de politiques macroéconomiques** qui établisse les articulations avec d'autres domaines de l'action publique, dont le commerce, l'industrie et la finance, ainsi qu'avec les politiques sociales pour que l'égalité des sexes et la croissance soient plus solidaires l'une de l'autre.

APPENDICE

Le PIB par habitant est-il un indicateur de bien-être ?

GRAPHIQUE 3.1

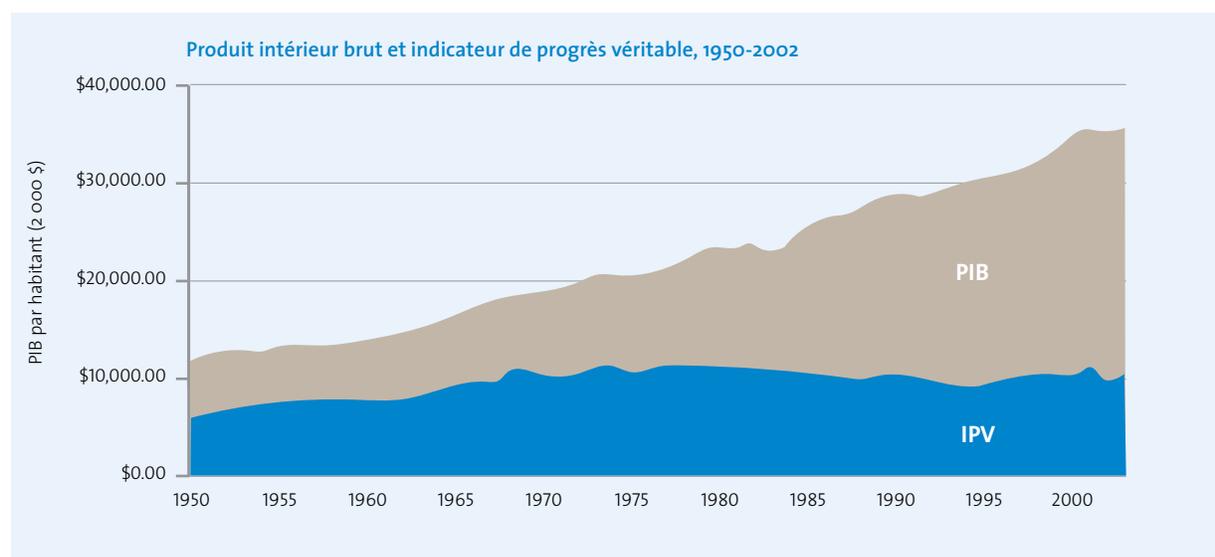
Le classement selon l'IDH et le classement selon le PIB par habitant



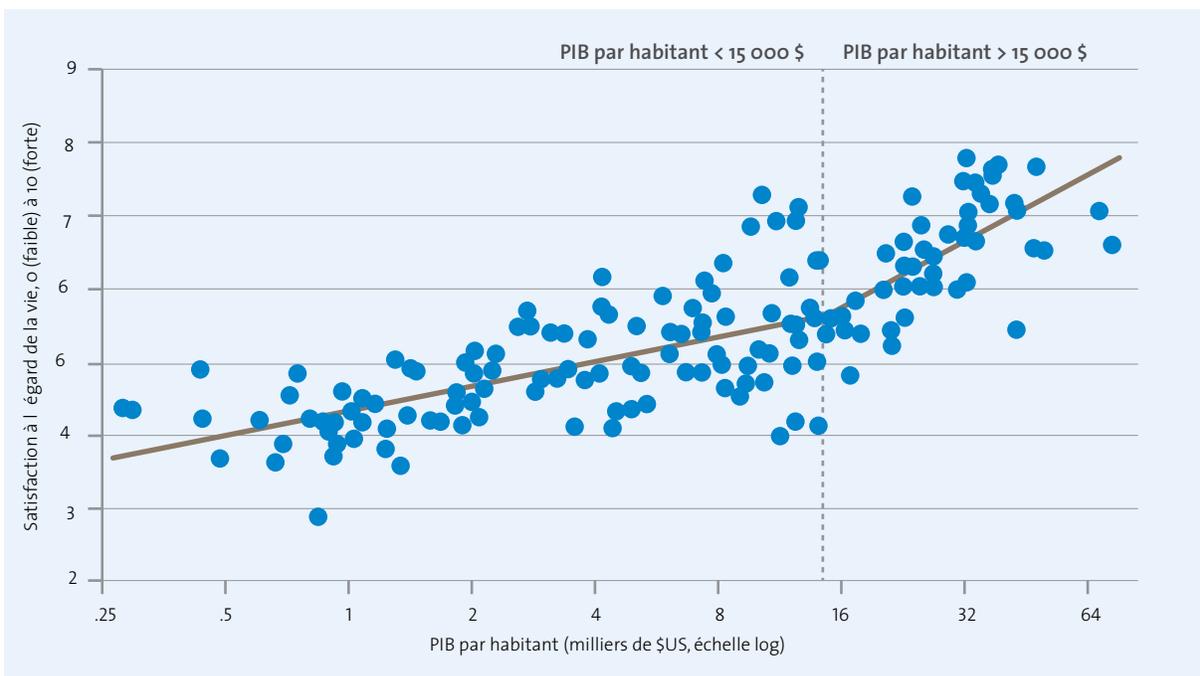
HDI and GDP data refers to 2005 as reported in the 2007/2008 Report.

GRAPHIQUE 3.2

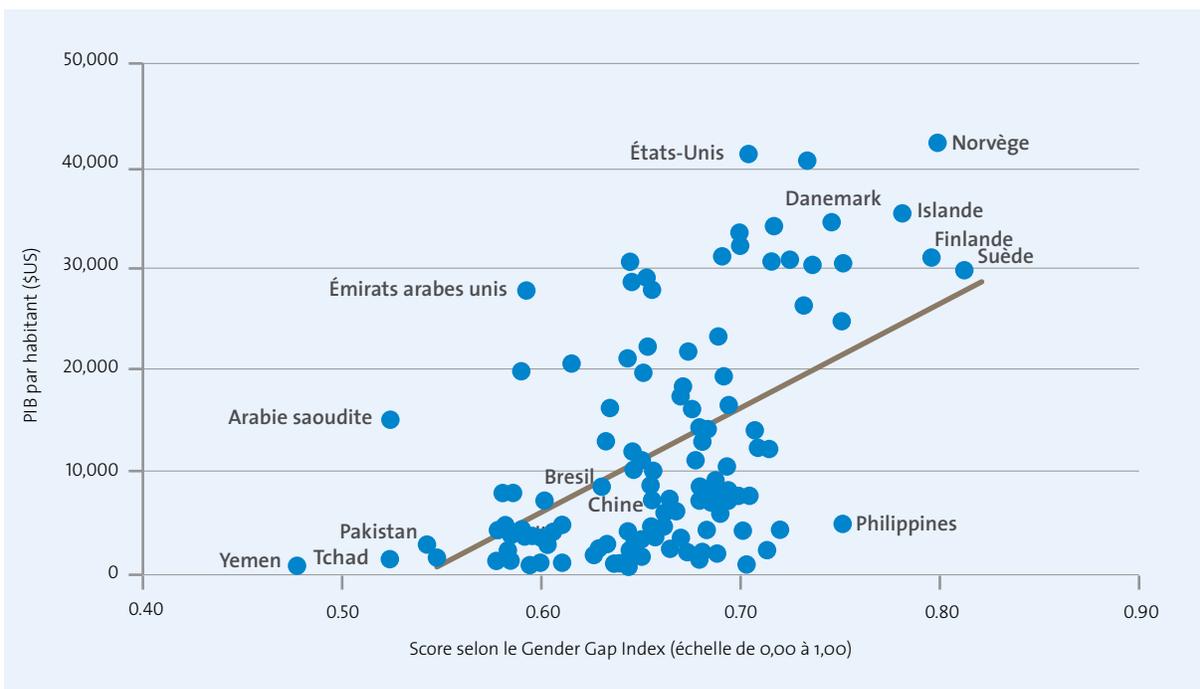
L'évolution du bien-être selon le PIB et selon l'IPV73



GRAPHIQUE 3.3
Le bonheur et le PIB



GRAPHIQUE 3.4
L'égalité des sexes et le PIB par habitant



Sources : Gender Gap Index 2004 et *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI (avril 2006), disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/weo ; le Luxembourg a été supprimé.

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources essentielles

Bargawi, H., G. Cozzi, et S. Himmelweit (éd.) (2017). *Economics and austerity in Europe: Gendered impacts and sustainable alternatives*. Londres et New York : Routledge.

Çağatay, N., D. Elson et C. Grown (1995). Introduction. *World Development*, vol. 23, no 11, p. 1827-1836.

Goodwin, N., J. Harris, J. Nelson, B. Roach et M. Torras (2014). *Macroeconomics in context*, chapitres 5 et 6. Londres et New York : Sharpe.

Grown, C., D. Elson, et N. Çağatay, (2000). Introduction. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1145-1156.

Ilkkaracan, I. (2017). Unpaid work in macroeconomics: A stocktaking exercise. In R. Connelly, & E. Kongar (éd.), *Gender, paid and unpaid work*. New York : Palgrave.

OIT (2009). *Guide genre et politiques d'emploi* (Notes de synthèse no 1, 2, 3, 12). Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_182486.pdf

ONU Femmes (2015a). *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits* (chapitre 4). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

_____ (2015b). *Pourquoi la politique macroéconomique est-elle importante pour l'égalité des sexes ?* (Document de politique générale no 4). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Disponible

à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/unwomen-policybrief04-macroeconomicpolicymattersforgenderequality-fr.pdf?la=fr&vs=308>

PNUD (2011). *Towards human resilience: Sustaining MDG achievements in an age of economic uncertainty*. New York.

Secrétaire général de l'ONU (2017). *Leave no one behind: A call to action for gender equality and women's economic empowerment* (Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes). New York : Bureau du Secrétaire général de l'ONU.

Ressources complémentaires

Antonopoulos, R. (éd.) (2014). *Gender perspectives and gender impacts of the global economic crises* (p. 209254). New York : Routledge.

Antonopoulos, R., S. Adam, K. Kim, T. Masterson, et D. Papadimitrou, (2014). *After austerity: Measuring the impact of a job guarantee policy for Greece*. (Public Policy Brief no: 138). Annandale-on-Hudson : Levy Economics Institute.

Bahçe, S. et E. Memiş (2014). The impact of the economic crisis on joblessness in Turkey. *The Economic and Labour Relations Review*, vol. 25, no 1, p. 130-153.

Bakker, I. (1994). Engendering macroeconomics policy reform in the era of global restructuring and adjustment. In I. Bakker (éd.). *The strategic silence: Gender and economic policy*. Londres : ZED Books et le North-South Institute.

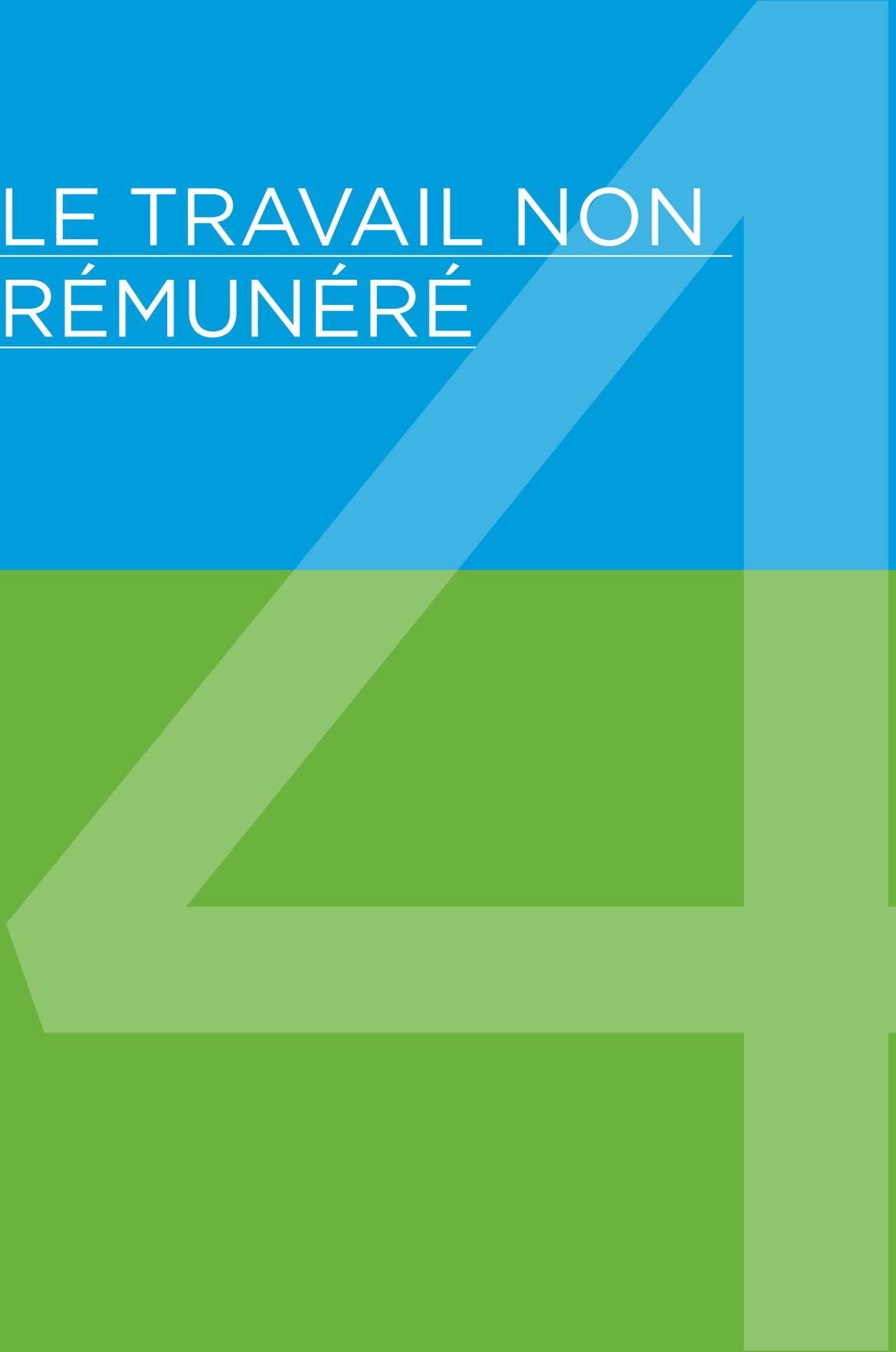
- Balakrishnan, R. et D. Elson (2008). Auditing economic policy in the light of obligations on economic and social rights. *Essex Human Rights Review*, vol. 5, no 1, p. 1–19. Disponible à l'adresse suivante : http://www.pdx.edu/sites/www.pdx.edu/econ/files/media_assets/spring11/Balakrishnan2.pdf
- Benería, L., G. Berik, et M. F. Floro (2015). *Gender, development and globalization: Economics as if all people mattered* (p. 77-83). New York : Taylor and Francis.
- Berik, G. et E. Kongar (2013). Time allocation of married mothers and fathers in hard times: The 2007-09 US recession. *Feminist Economics*, vol. 19, no 3, p. 152-180.
- Bhaduri, A. (2007). *On the dynamics of wage and profit-led growth*. (Working Paper No. 42). Vienne : The Vienna Institute for International Economic Studies.
- Braunstein, E. et J. Heintz (2008). Gender bias and central bank policy: Employment and inflation reduction. *International Review of Applied Economics*, vol. 22, no 2, p. 173–86.
- Braunstein, E., I. Van Staveren et D. Tavani (2011). Embedding care and unpaid work in macroeconomic modelling: A structuralist approach. *Feminist Economics*, vol. 17, no 4, p. 5-31.
- Çağatay, N. et K. Ertürk (2004). *Gender and globalization: a macroeconomic perspective* (International Labour Office Working Paper No. 19). Disponible à l'adresse suivante : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=908165
- Chakroborty, L. (2016). *Engendering intergovernmental transfers: Is there a case for gender-sensitive horizontal fiscal equalization* (Working Paper No: 874), Annandale-on-Hudson : Levy Economics Institute.
- Chakroborty, L. (2012). *Interest rate determination in India: Empirical evidence on fiscal deficit – Interest rate linkages and financial crowding out* (Working Paper No:744), Annandale-on-Hudson : Levy Economics Institute.
- Cornia, G.A. (2006). *Pro-poor macroeconomics: Potential and limitations* (Chapter 1). Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- CSI (2016). *Investing in the Care Economy: A Gender Analysis of Employment Stimulus in Seven OECD Countries*. Bruxelles : Confédération syndicale internationale
- Cypher, J. M. et J. L. Dietz (2009). *The process of economic development* (3e édition) (chapitres 4-8, 15-16). New York : Routledge.
- Elson, D. (1994). Micro, meso, macro: Gender and economic analysis in the context of policy reform. In Bakker, I. (éd.), *The strategic silence: Gender and economic policy*. Londres : ZED Books et le North-South Institute.
- Elson, D. et N. Çağatay (2000). The social content of macroeconomic policies, *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1347-1364.
- Floro, M. et G. Dymiski (2000). Financial crisis, gender and power: An analytical framework. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1269-1283.
- FMI (2012). *Recent experiences in managing capital inflows: Cross-cutting themes and possible policy framework* (IMF Policy Paper), Washington: Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/021411a.pdf
- Fukuda-Parr, S., J. Heintz, et S. Seguino (2013). Critical and feminist perspectives on financial and economic crises: Heterodox macroeconomics meets feminist economics. *Feminist Economics*, vol. 19, no 3, p. 4-31.
- Ilkkaracan, I., H. Levent, et S. Polat (2013). Exploring different measures of wage flexibility in a developing economy context: The case for Turkey. *International Review of Applied Economics*, vol. 27, no 3, p. 297-315.
- Ilkkaracan, I., K. Kim, et T. Kaya (2015). *The impact of investments in social care services on employment, gender equality and poverty: The case of Turkey*. Istanbul et Annandale-on-Hudson : Centre d'études

- féminines de l'université technique d'Istanbul et Levy Economics Institute. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.levyinstitute.org/publications/the-impact-of-public-investment-in-social-care-services-on-employment-gender-equality-and-poverty-the-turkish-case>
- _____ (2017). Investing in social care infrastructure and employment generation: A distributional analysis of the care economy in Turkey. *Proceedings of the IMF Gender and Macroeconomics Conference*. Washington : Fonds monétaire international.
- Izdeş, Ö. (2012). Economic Cycles and Gendered Employment Patterns in Turkey, In A. Deshpande & K. Nurkse (éd.). *Global economic crisis and the developing world* (p. 200-239). Londres : Routledge.
- Kabeer, N. et L. Natali (2013). *Gender equality and economic growth: Is there a win-win?* (IDS Working Paper No. 417). Brighton, Royaume-Uni : Institute of Development Studies. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ids.ac.uk/publication/gender-equality-and-economic-growth-is-there-a-win-win>
- Mittnik, S. et W. Semmler (2014). *Regime Dependence of the Fiscal Multiplier. Comparative Empirical Macroeconomics* (New School Economics Department Working Paper Series). New York : New School for Social Research. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.newschool.edu/nssr/faculty/?id=4e54-6b79-4e41-3d3d>
- OIT (2012). *Fiscal space and the extension of social protection: Lessons learnt from developing countries* (ESS Paper No. 33). Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : http://secsoc.ilo.org/abnd/doc/Module13_ESSpaper33.pdf
- _____ (2014a). The role of central banks in meeting employment and development challenges. Genève : Organisation internationale du travail.
- _____ (2014b). *How much do central banks care about growth and employment?* Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/documents/publication/wcms_249061.pdf
- Onaran, Ö. et G. Galanis (2012). *Is aggregate demand wage-led or profit-led? National and global effects* (Conditions of Work and Employment Series No. 31). Genève : Organisation internationale du travail.
- PNUD (2015). *Rapport sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement humain*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_hdr_2015_1021_web.pdf
- Seguino, S. (2000). Gender inequality and economic growth: A cross-country analysis. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1211-1230.
- Van Staveren, I. (2010). Post-Keynesianism meets feminist economics. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 34, no 6, p. 1123-44.
- _____ (2015) *Economics after the crisis*. Londres et New York : Routledge.

NOTES

- 1 L'approche du développement par les capacités de Sen a été critiquée par les théoriciens marxistes parce que l'individualisme et le choix libéral en restent les principes de base, ignorant ainsi les obstacles systématiques et structurels à l'égalité et au développement humain inhérents au capitalisme.
- 2 L'IPV est le fruit des premières tentatives de formulation, dans les années 1970, du bien-être économique mesuré (Measured Economic Welfare, MEW) par les économistes américains W. Nordhaus et J. Tobin. L'économiste écologiste H. Daly et le théologien J. Cobb ont repris ces travaux près de vingt ans plus tard et se sont intéressés aux moyens de développer une mesure macroéconomique du bien-être. C'est ainsi qu'ils ont créé l'Indice de bien-être économique durable (Index of Sustainable Economic Welfare - ISEW). Voir <http://dnr.maryland.gov/mdgpi/Pages/what-is-the-GPI.aspx>.
- 3 Le modèle macroéconomique postkeynésien de Bhaduri reprend cette dichotomie et fait observer que les économies suivent soit une croissance tirée par le profit, soit une croissance tirée par les salaires, selon leurs caractéristiques structurelles et leurs conjonctures particulières (Bhaduri, 2007). Onaran et Galanis (2012), dans une étude des pays du G20, constatent que la plupart d'entre eux suivent une trajectoire de croissance tirée par les salaires, à l'exception du Canada, de l'Australie, de l'Argentine, du Mexique, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud. L'étude fait également ressortir que la croissance globale (mondiale) est tirée par les salaires.
- 4 La Réserve fédérale (banque centrale des États-Unis), sous la présidence de Janet Yellen, a adopté le ciblage de l'emploi de préférence au ciblage de l'inflation.
- 5 Les stratégies de macrocrédit sont ignorées dans l'étude de l'impact des politiques de taux d'intérêt sur les femmes. Les programmes de macrocrédit destinés aux femmes sont souvent utilisés pour favoriser leur autonomisation économique. L'accent porte moins, cependant, sur les stratégies de macrocrédit qui favorisent des taux d'intérêt différentiels (inférieurs) pour les femmes. Étant donné que les femmes n'ont que peu ou pas de sûreté, elles ont moins accès au crédit. Cela dit, elles ont aussi moins tendance à ne pas rembourser leurs emprunts. Si les marchés étaient efficaces, les femmes bénéficieraient de taux d'intérêt plus favorables. Cette situation peut s'interpréter comme un dysfonctionnement du marché, que le système bancaire (dirigé par la banque centrale) peut rectifier. Par exemple, ce type de stratégie peut être appliqué en mettant en place des taux d'intérêt différentiels pour les banques de développement local qui améliorent l'accès des femmes au crédit.

LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ



MODULE 4

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	93
TABLEAU ET ENCADRÉS	95
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	97
4.1 LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ : INTRODUCTION ET BRÈVE HISTOIRE	97
4.2 DÉFINIR LE TRAVAIL DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ	98
4.3 MESURER ET ÉVALUER LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ	101
4.3.1 Les données sur l'emploi du temps	101
4.3.2 L'estimation de la valeur marchande du travail non rémunéré et la contribution au PIB des comptes satellites des ménages	103
4.3.3 La pauvreté en termes de temps	104
4.4 LE TRAVAIL DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES	104
4.4.1 La reconnaissance intergouvernementale du travail non rémunéré	104
4.4.2 La reconnaissance du travail non rémunéré au niveau national : Quelques pratiques exemplaires	107
4.4.3 Au-delà de la reconnaissance : les politiques de réduction et de redistribution du travail non rémunéré	108
4.4.4 Perspectives : l'économie mauve en riposte à la crise de l'économie des soins à la personne	112
ACTIVITÉ DE RÉFLEXION	114
APPENDICE	115
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	118
NOTES	121

TABLEAU ET ENCADRÉS

TABLEAU

Tableau 4.1 Travail soignant et son contenu	100
--	-----

ENCADRÉS

Encadré 4.1 Pourquoi nous devons nous soucier de la main-d'œuvre soignante en tant que question de développement économique	99
Encadré 4.2 Résultats des données sur l'emploi du temps du monde entier	102
Encadré 4.3 Pratiques exemplaires en matière de reconnaissance législative de l'économie des services à la personne au niveau national : l'Uruguay et l'Espagne	107
Encadré 4.4 La rémunération des tâches ménagères est-elle une stratégie d'autonomisation des femmes ? L'exemple d'Oportunidades au Mexique	111
Encadré 4.5 L'économie mauve en complément de l'économie verte pour une croissance durable	113

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 4 : Le travail non rémunéré présente le vaste corpus de recherche et de débats d'orientation sur le travail non rémunéré et l'économie des services à la personne. Ces questions ont été introduites et intégrées dans le champ de l'économie par les économistes et les sociologues féministes. La première partie du module porte sur la définition, la mesure et l'évaluation du travail de soins, en s'intéressant plus particulièrement aux données sur le budget-temps. La deuxième partie présente les débats d'orientation aux niveaux intergouvernemental et national.

À l'issue du Module 4, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- la recherche féministe sur le travail non rémunéré et l'économie des services à la personne ;
- les données sur le budget-temps et leur rôle crucial pour rendre visible le travail non rémunéré et les enjeux de l'économie des services à la personne ;
- les articulations systémiques entre la distribution inégale de la charge de travail de soins non rémunérée et les inégalités dans les retombées économiques par sexe et par classe ;
- le travail non rémunéré en tant que question de croissance inclusive et de développement humain et non pas seulement d'inégalité entre les hommes et les femmes ;
- les débats d'orientation connexes sur le travail non rémunéré, et plus particulièrement sur la stratégie des 3R : reconnaissance, réduction et redistribution du travail non rémunéré..

4.1 Le travail non rémunéré : introduction et brève histoire

Le travail non rémunéré – effectué dans la sphère domestique pour entretenir le ménage et prendre soin de ses membres – est un point de mire crucial de l'analyse économique féministe, qui la distingue des approches orthodoxes de l'économie, mais aussi d'autres approches hétérodoxes. Comme nous l'avons vu dans le *Module 2 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre* et le *Module 3 : Le genre et la macroéconomie*, la théorie économique néoclassique dominante – ainsi que la plupart des écoles de pensée économique hétérodoxe, dont l'école keynésienne – limite la définition de l'économie et le champ de l'analyse économique à la production marchande et au travail rémunéré. La production non marchande et le travail non rémunéré – deux sphères à dominante féminine – sont totalement ignorés dans le paradigme androcentrique de l'analyse économique.

À une exception près : la théorie économique marxienne reconnaît la reproduction comme une sphère d'activité économique parallèle à celle de la production. Cette reconnaissance donne aux économistes féministes un

point de départ pour leur approche du **travail reproductif en tant que question économique**.

Des années 1960 au début des années 1980, les économistes ont abordé la question du travail non rémunéré dans le contexte du concept marxien de l'exploitation de la main-d'œuvre. Les premiers écrits féministes-marxistes jetaient trois regards différents sur la division du travail selon les sexes :

- Le travail non rémunéré des femmes au foyer est une forme d'exploitation capitaliste de la main-d'œuvre par les subventions salariales.
- Le travail non rémunéré des femmes au foyer est une forme d'exploitation du travail des femmes par les hommes.

Le travail non rémunéré des femmes au foyer est aussi une forme de résistance de la classe ouvrière à l'exploitation capitaliste, car le rôle de femme au foyer à temps plein résiste à la prolétarianisation des femmes.

La discussion autour du travail non rémunéré a évolué avec l'avènement de la recherche sur le genre et le développement (GED) et les débats d'orientation à partir

des années 1990. Le travail non rémunéré est devenu une problématique GED lorsque l'on a constaté que la charge de travail non rémunéré assumée par la plupart des femmes dans les économies en développement est beaucoup plus lourde à cause du manque d'infrastructures de qualité et implique des tâches ardues comme la collecte d'eau et de bois de feu. Les chercheurs ont par ailleurs remarqué que la création limitée de possibilités d'emploi formel dans les pays en développement force plus de femmes dans des rôles domestiques à temps plein dans le Sud que dans le Nord. Laissant de côté la question marxienne sur le type d'exploitation dont le travail non rémunéré est synonyme, le débat sur le genre et le développement a reconnu que le travail non rémunéré était une cause fondamentale de perte d'autonomie économique des femmes dans le monde entier.

L'importance du travail non rémunéré en tant que problématique économique et sociale est également reconnue à travers les diverses conférences des Nations Unies sur les femmes, qui ont débouché sur le **projet de reconnaissance du travail des femmes**². Cette initiative se déclinait en actions visant à reconnaître l'ampleur du travail domestique non rémunéré et à apprécier sa contribution au revenu et au bien-être d'une nation. Chose à ne pas négliger, elle a également débouché sur des programmes plus généraux, dont la révision des statistiques sur le travail de manière à inclure le travail informel et les autres formes de travail non rémunéré.

Entre-temps, la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes sur les marchés du travail des pays développés du Nord a ravivé l'intérêt suscité par la question du travail non rémunéré³. La terminologie a évolué : la notion de travail reproductif ou travail domestique non rémunéré est devenue plus conceptuelle et plus globale, donnant naissance en vingt ans aux termes **care**, **travail de soins** et **économie des services à la personne**. Les discussions autour du *care* dans les économies avancées ont généralement lieu dans le contexte de l'équilibre vie professionnelle-vie privée.

Plusieurs décennies de recherche et de plaidoyer féministes sur le travail non rémunéré et l'économie des services à la personne font ressortir la place cruciale de la question dans l'analyse économique. En effet, nous devons nous préoccuper du travail de soins comme d'une question économique au cœur de la

politique de développement (encadré 4.1). Ce module s'intéresse à la recherche et aux débats autour de deux sujets : premièrement, la *définition et la mesure du travail non rémunéré*, plus particulièrement les données sur le budget-temps, les comptes de production des ménages et la pauvreté en termes de temps ; et deuxièmement, *la formulation et la mise en œuvre de politiques en matière de travail non rémunéré*.

4.2 Définir le travail de soins non rémunéré

On appelle **travail de soins** (*care*) la fourniture des biens et services nécessaires pour parer aux besoins physiques, sociaux et affectifs des catégories de la population dépendantes, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées, les malades et les personnes en situation de handicap. Sont également englobés les adultes d'âge actif en bonne santé et le soin de soi-même (les adultes en bonne santé qui prennent soin d'eux-mêmes). Grâce au travail de soins, ces individus peuvent fonctionner à un niveau socialement acceptable d'aptitude, de confort et de sécurité. Les soins sont fournis de manière directe et indirecte par le biais d'un large éventail d'activités de production. Les tâches ménagères quotidiennes, dont la préparation des repas, le ménage, la lessive et, dans les zones rurales, la collecte de bois de feu et d'eau ou la transformation des aliments, constituent le **travail de soins indirect**. Ce travail indirect met en place les conditions nécessaires à la reproduction. Ces conditions rendent alors possible le **travail de soins direct**, c'est-à-dire donner le bain ou à manger à un bébé ou à une personne invalide, aider un enfant à faire ses devoirs ou une amie à traverser une période difficile.

Dans toutes les sociétés, les soins s'effectuent en grande partie dans le cadre de relations de parenté, d'affinité et d'amitié et ne sont pas rémunérés. Une large proportion de ce travail non rémunéré ne fait l'objet d'aucune mesure ni évaluation économique parce qu'il relève de la sphère domestique et ne suppose pas d'échange monétaire. Cependant, certains aspects du travail non rémunéré sont inclus dans le système de comptabilité nationale (SCN), dont la culture d'aliments pour la consommation propre ou encore la collecte d'eau ou de bois de feu. Ces activités productives non rémunérées se font en dehors du domicile et sont couvertes dans le SCN macroéconomique.

ENCADRÉ 4.1.

Pourquoi nous devons traiter le travail de soins comme une question de développement économique

- Indispensables à notre bien-être, les soins apportent au quotidien une contribution essentielle à la reproduction humaine et à la reproduction des générations futures de travailleurs, sur les plans physique, affectif et social. Par conséquent, le bon fonctionnement de l'économie des services à la personne est crucial pour une économie productive.
- Le travail non rémunéré fait partie des réalités de la vie économique, et plus particulièrement de la vie économique des femmes : il représente près de la moitié (43 %) de tout le temps de travail dans le monde. Compte tenu de la division sexospécifique du travail, il accapare la plus grande partie du temps de travail des femmes (les femmes accumulent 76 % du temps de travail non rémunéré total, contre 43 % du temps de travail rémunéré total).
- Ce déséquilibre dans la répartition du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes est une cause systématique des inégalités constatées dans les retombées économiques par sexe (mais aussi par classe et par origine). L'absorption de la capacité productive des femmes dans l'économie des services à la personne non rémunérés est la cause première de leur moindre participation à l'économie de marché rémunérée, qui aboutit aux inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi, à l'écart salarial entre les sexes, à la ségrégation professionnelle horizontale et verticale selon les sexes.
- La question du travail non rémunéré se pose dans l'optique de la croissance inclusive et du développement humain, non seulement en raison de son rapport avec l'égalité entre les sexes, mais aussi de son influence sur une série d'autres questions économiques d'importance : la réduction de la pauvreté, le renforcement du capital humain, la productivité, la création d'emplois et la réduction du chômage, la crise du care et la croissance durable.

Une partie du travail de soins se fait sous forme de travail rémunéré, sur le marché, principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux et du travail domestique. Une proportion croissante du travail de soins est remplacée par des substituts marchands, en particulier par les classes à revenu élevé ou intermédiaire, à la fois dans les pays à revenu élevé et dans les pays à faible revenu. Une proportion importante de ce travail de soins commercialisé relève du secteur informel ; il s'agit d'un travail rémunéré, mais qui n'est ni déclaré ni couvert par la sécurité sociale. Le Tableau 4.1 donne une classification détaillée du travail non rémunéré par catégories de bénéficiaires des soins et par type de travail rémunéré ou non rémunéré.

La nature et les conditions du travail de soins varient sensiblement d'un pays à l'autre, mais aussi entre différents groupes au sein d'un même pays.

- Dans les économies en développement du Sud, un temps considérable est consacré au travail de

soins indirect (collecte d'eau et de bois, culture de légumes), c'est-à-dire aux activités indispensables aux soins directs. Dans les économies de marché avancées du Nord, plus de temps est consacré aux soins directs et à la gestion de la relation entre le foyer et un nombre croissant d'institutions en lien avec les activités périscolaires (organisation, coordination et transport des enfants).

- Une plus grande proportion du travail de soins est commercialisée dans les économies du Nord que dans celles du Sud.
- La commercialisation des soins varie également à l'intérieur d'un pays, selon la situation socioéconomique et les revenus du ménage, les ménages mieux lotis ayant davantage accès aux solutions commerciales pour remplacer le travail de soins.
- Selon la conjoncture locale et les types de politiques adoptées, la nature du travail de soins peut elle aussi varier d'un pays à l'autre, à niveau de revenu comparable. Par exemple, dans les pays d'Afrique subsaharienne à forte proportion de personnes

vivant avec le VIH ou le sida, les patients en phase terminale accaparent une proportion importante du travail de soins. Dans les régions exposées à la dégradation environnementale ou les pays touchés par le conflit armé, la nature du travail de soins est transformée et son intensité augmente.

Les définitions du travail de soins ne le limitent pas au travail domestique et englobent le travail volontaire d'assistance aux populations locales et de préservation de l'environnement. Dans *Caring Democracy: Markets, Equality and Justice* (2013), Joan Tronto donne la définition suivante de ce qu'elle appelle le *care* :

une espèce d'activité qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir en état, pour préserver et pour réparer notre « monde » en sorte que nous puissions

y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, ce que nous sommes chacun en tant que personne, notre environnement, tout ce que nous cherchons à tisser ensemble en un filet serré et complexe dont la destination est de maintenir la vie.

Cette définition repousse les frontières de l'économie des services à la personne (*care*) pour englober le plus large contexte écologique dans lequel les soins par et pour toutes les espèces vivantes préservent la vie. En effet, les comparaisons entre les soins par et pour les personnes et les soins par et pour l'environnement sont très parlantes. Elles sont étudiées en profondeur à travers le concept de l'**économie mauve** qui fait du soin durable son thème central. Ainsi, l'économie mauve, comme l'économie verte, est axée sur la viabilité environnementale ; point que nous examinerons en dernière partie de ce module.

TABLEAU 4.1
La nature du travail de soins

Catégories et exemples de travail de soins (Folbre, 2006)						
		Enfants	Personnes âgées	Malades, handicapés	Adultes (autres que soi)	Soi
Travail non rémunéré (en dehors du SCN)	Soins directs	Changer les couches	Donner à manger à la cuiller ou donner le bain		Conseiller	Consulter un médecin, faire de l'exercice
	Soins indirects	Préparation des repas, lessive, ménage				
Production de subsistance non rémunérée (à l'intérieur du SNC)	Soins directs	Allaitement				
	Soins indirects	Culture d'aliments pour sa propre consommation, collecte de bois ou d'eau				
Travail marchand indirect	Soins directs	Accueil de jour ; garde d'enfants	Accueil de jour ; garde de personnes âgées	Assistance informelle mais rémunérée au domicile		
	Soins indirects	Domestique ; travailleur familial rémunéré ou non rémunéré dans une petite entreprise de services				
Emploi rémunéré	Soins directs	Gardien(ne) d'enfants, enseignant(e), pédiatre	Gardien(ne) de personnes âgées, gérontologue	Infirmier/ infirmière, aide-soignant(e) médecin	Conseiller, nutritionniste, moniteur/ monitrice de yoga	
	Soins indirects	Administrateur/trice, employé(e) de bureau, restauration ou gardiennage	Administrateur/trice de maison de repos, employé(e) de bureau, restauration ou gardiennage	Administrateur/trice d'hôpital, employé(e) de bureau, restauration ou gardiennage	La plupart des emplois rémunérés ne figurant pas dans les autres cases	

Source : Folbre (2006), p. 188

Définie ainsi, l'économie des services à la personne interagit avec le reste de l'économie pour remplir les fonctions suivantes :

- Permettre aux individus de se reproduire chaque jour en tant qu'individus en bonne santé, membres actifs d'une communauté et travailleurs productifs dans l'économie ;
- Favoriser la production de la prochaine génération de travailleurs en bonne santé et productifs ;
- Renforcer les liens sociaux et la cohésion de la société.

Par le biais de ces fonctions, l'économie des services à la personne apporte une contribution vitale à la viabilité, tant économique que sociale.

4.3 Mesurer et évaluer le travail non rémunéré

4.3.1 Les données sur l'emploi du temps

Pour veiller à ce que le travail de soins non rémunéré soit compté comme une activité économique et incorporé dans l'analyse économique au même titre que le travail marchand rémunéré, nous avons besoin d'un dénominateur commun. Ce dénominateur commun est le temps. Autrement dit, le nombre d'heures par jour/semaine consacrées au travail non rémunéré et au travail rémunéré. Des données sur le travail rémunéré (y compris la durée de travail) sont recueillies périodiquement par le biais d'une enquête nationale sur la population active (EPA). Une **enquête sur les budgets-temps (EBT)** est le pendant d'une EPA, pour mettre au jour et mesurer l'ampleur, la répartition et la nature du travail non rémunéré.

Les enquêtes sur les budgets-temps sont des recherches sur le terrain axées sur le ménage et les individus qui le composent. Elles ont pour objectif de déterminer comment chacun répartit son temps sur une période donnée (en règle générale 24 heures dans une journée ou sept jours dans une semaine) entre différentes activités, y compris le travail rémunéré et non rémunéré, le soin de soi, le développement personnel (l'éducation) et les loisirs.

Les enquêtes sur les budgets-temps emploient généralement l'une des trois méthodes suivantes :

- **La méthode du journal de l'emploi du temps individuel** Les personnes tiennent elles-mêmes un journal de leurs activités et du temps consacré à chaque activité sur une semaine.
- **La méthode de l'entretien de rappel** Un enquêteur interroge les personnes sur les types d'activités qu'elles ont entreprises pendant la semaine précédente et le temps consacré à chacune.
- **La méthode de la liste de tâches** Un enquêteur fournit aux correspondants une liste d'activités de diverses catégories et leur demande de cocher celles qui correspondent à leur emploi du temps et combien de temps ils ont consacré à chacune.

Bien que plus fiable que les autres, la méthode du journal est coûteuse et peut difficilement être appliquée lorsque le taux d'analphabétisme est élevé. La méthode de l'entretien et celle de la liste de tâches sont possibles même quand le niveau d'alphabétisme est faible, elles sont moins onéreuses, mais les données qu'elles produisent sont moins fiables. Le recours à des méthodes différentes limite également la possibilité de comparaisons entre les pays. Esquivel (2008) observe que de nombreux pays en développement ont abordé les enquêtes sur les budgets-temps de manière pragmatique, en les concevant en fonction des besoins et des budgets locaux malgré les arbitrages méthodologiques. Il convient de noter que toutes les méthodes sont exposées au risque de sous-déclaration en raison du *biais lié aux activités simultanées*. En effet, les femmes exécutent souvent plusieurs tâches en même temps, par exemple, préparer les repas tout en s'occupant des enfants. La plupart des EBT ne mesurent pas l'activité simultanée.

Une EBT n'en est pas moins cruciale pour une analyse genrée des politiques économiques et sociales, car elle permet une évaluation quantitative du travail non rémunéré des femmes et de sa valeur dans la production des biens et services dans la sphère domestique. Ce travail rend visible la contribution du travail non rémunéré à la consommation, au bien-être et à la qualité de la vie. Il ouvre également la voie pour une analyse plus réaliste et globale des incidences des politiques.

L'enquête sur les budgets-temps remonte au début du XXe siècle, mais son administration plus systématique

ENCADRÉ 4.2

Conclusions tirées des données sur l'emploi du temps dans le monde

Le *Rapport sur le développement humain* (RDH) 2015 du PNUD et le rapport *Progress of the World's Women* (PWW) 2015 d'ONU Femmes présentent les statistiques nationales et mondiales sur l'emploi du temps, à partir des données disponibles. Les informations présentées dans le RDH 2015 (p. 107, 125-126), basées sur une analyse de données sur l'emploi du temps comparables à l'échelle internationale de 65 pays, représentant 69 % de la population mondiale adulte, indiquent que :

- 41 % du temps de travail total dans le monde n'est pas rémunéré.
- Les femmes effectuent 31 % de ce travail, et les hommes 10 %.
- Les hommes effectuent 38 % des 59 % du temps de travail rémunéré restant, et les femmes 21 %.
- Le travail des femmes représente 52 % du total du temps de travail rémunéré et non rémunéré.
- Le temps de travail non rémunéré effectué par les femmes varie d'un maximum de 371 minutes par jour (Turquie) à un minimum de 174 minutes par jour (**Thaïlande**) ; chiffres qui varient pour les hommes de 194 minutes (**Suède**) à 18 minutes (**Cambodge**).

par les bureaux nationaux de la statistique est relativement récente. En 2016, environ 100 pays avaient mené une EBT au moins une fois (Hirway 2010, p. 255). La plupart des pays se sont livrés à une ou deux enquêtes sur les budgets-temps⁵. Les enquêtes sur les budgets-temps n'ont pas été institutionnalisées en tant qu'enquêtes périodiques à la manière des enquêtes sur la population active. Qui plus est, le recours à différentes méthodes de collecte de données est problématique pour les comparaisons entre pays. L'institutionnalisation d'une EBT périodique demeure un sujet de plaidoyer pour les organisations de défense des droits des femmes et les militant(e)s de la cause des femmes.

Les données fournies par les enquêtes sur les budgets-temps de part et d'autre du monde révèlent plusieurs faits économiques mondiaux utiles (encadré 4.2) :

- Près de la moitié de tout le temps de travail productif correspond à du temps de travail non rémunéré.
- La répartition du temps de travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes est très déséquilibrée, la grande majorité du temps de travail non rémunéré étant effectuée par les femmes, tandis que les hommes dominent le temps de travail rémunéré.
- Quand elles conjuguent travail rémunéré et travail non rémunéré, les femmes travaillent plus que les hommes.

- Si le temps alloué au travail non rémunéré par les hommes et les femmes varie considérablement d'un pays à l'autre, *dans tous les cas, le temps de travail non rémunéré des femmes est nettement supérieur à celui des hommes.*

Les données des EBT forment une base solide sur laquelle fonder un plaidoyer en faveur de la réforme de l'économie des services à la personne. Par exemple, l'**Australie** se livre à des enquêtes sur les budgets-temps depuis 1987. Les données ont servi à éclairer la réforme des politiques en faveur de services d'accueil des enfants subventionnés, de l'allègement fiscal et des allocations familiales (Esplen, 2009). Le **Canada**, à l'issue de campagnes de plaidoyer et de sensibilisation basées sur les statistiques d'emploi du temps, a approuvé une politique de crédit d'impôt en 1998 pour les individus vivant avec et s'occupant à domicile d'un parent, d'un grand-parent, d'une personne invalide ou d'un parent dépendant à faible revenu (ONU-DPF, 2004).

Le **Guide des statistiques du budget-temps : Mesures du travail rémunéré et non rémunéré**, publié par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, est excellent pour les pays intéressés par une EBT. Il préconise le recours à des méthodes d'enquête cohérentes, à la fois pour améliorer la qualité des données et permettre des comparaisons entre les pays (ONU-DAES, 2004).

4.3.2 L'estimation de la valeur marchande du travail non rémunéré et la contribution au PIB des comptes satellites des ménages

Les données sur l'emploi du temps concernant le travail non rémunéré permettent d'estimer sa valeur marchande et de la comparer à la valeur marchande du travail rémunéré. Plusieurs méthodes sont possibles pour cet exercice d'évaluation (Benería et al., 2016, p. 205). La **méthode de la production** est une estimation de la valeur marchande du travail non rémunéré à partir des produits du travail, y compris le nombre de repas préparés, d'enfants dont on s'est occupé, etc. moins le coût des facteurs de production. Cette méthode présente l'avantage d'être comparable à la méthode comptable employée par le SCN, qui utilise les prix des biens et services sur le marché au lieu des données sur l'emploi du temps dans son calcul. Cependant, un grand nombre des produits du travail non rémunéré sont des services pour lesquels il n'existe pas de substituts marchands directement comparables, par exemple le côté affectif des soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes invalides, ou encore de la gestion d'un ménage.

La **méthode des facteurs de production** utilise le temps de travail non rémunéré requis par diverses tâches et estime sa valeur marchande à partir de divers taux de salaire. Par exemple, la *méthode du coût d'opportunité* utilise le salaire auquel l'individu pourrait prétendre s'il passait le même temps sur le marché du travail, c'est-à-dire son salaire potentiel sur le marché du travail compte tenu de son niveau d'éducation, de son expérience professionnelle, de son âge, etc. Cette méthode, cependant, attribue une valeur marchande différente à la même tâche domestique (ex. préparation des repas) lorsque celle-ci est exécutée par deux personnes possédant des qualifications professionnelles différentes. Les critiques de la méthode du coût d'opportunité relèvent en outre qu'elle reproduit les partis pris sexistes des marchés du travail en assignant aux femmes un salaire d'opportunité inférieur à celui des hommes.

La *méthode du coût de remplacement* utilise le salaire qu'aurait perçu un travailleur professionnel si le travail non rémunéré avait été entrepris par un salarié dans les

conditions actuelles. La *méthode du remplacement par un spécialiste* utilise différents salaires pour différents types d'activités, dont le salaire type d'un chef pour la préparation des repas, le salaire d'une enseignante ou d'une aide-soignante pour l'accompagnement d'un enfant ou d'un malade. Cette méthode est critiquée parce qu'elle part du postulat erroné que la productivité d'un spécialiste est la même que celle d'un membre du ménage qui exécute la même tâche sans être rémunéré.

Le taux de salaire le plus généralement utilisé est le *coût de remplacement d'un substitut dit global* qui pourrait être le salaire minimum ou le salaire médian d'un travailleur domestique (ou le salaire médian observé sur le marché du travail global). Une comparaison entre les pays pour 2008 indique que les estimations varient de 6 000 USD par habitant en **Corée** à 10 000 USD en **Australie** si l'on utilise la méthode du coût de remplacement (en parités de pouvoir d'achat USD) ; en part du PIB, elles varient de 11 % en **Norvège** à 53 % en **Turquie** (Benería et al., 2016, p. 207).

Les estimations de la valeur marchande du travail non rémunéré varient en fonction de la méthode employée. Par exemple, la méthode du coût d'opportunité donne généralement une plus haute estimation que la méthode du salaire minimum. La pratique courante consiste à employer plusieurs méthodes pour estimer les limites supérieure et inférieure. La valeur estimative est communiquée soit en tant que valeur par habitant de la production du ménage, soit en tant que valeur totale de la production des ménages sur l'ensemble de l'économie et en tant que part du produit intérieur brut (PIB). Les comptes du PIB officiel représentent la valeur marchande totale de tous les biens et services produits pour le marché, c'est-à-dire par la main-d'œuvre rémunérée. Une comparaison de la valeur marchande estimée de la production des ménages par la main-d'œuvre non rémunérée et du PIB officiel permet de mieux comprendre la contribution relative de la production des ménages au revenu total (consommation) et au bien-être.

Entre autres résultats importants, ces initiatives ont débouché sur la construction de comptes satellites de production des ménages ou ce que Ironmonger (1996) appelle *produit brut des ménages*. Ces comptes

supplémentaires permettent d'élargir le PIB officiel au travail non rémunéré. L'Institut national de statistique de Finlande fut le premier à tenter d'incorporer le travail non rémunéré, à la fin des années 1980.

La valeur du travail ménager non rémunéré fut estimée à partir des données sur l'emploi du temps et l'on créa un compte satellite. La valeur marchande estimative de la production des ménages en **Finlande** représentait 40 % du PIB élargi (= PIB officiel + production des ménages dans le SCN et hors SCN). Plusieurs pays ont aujourd'hui ces comptes satellites, selon lesquels la valeur marchande estimative de la production des ménages varie de 20 % du PIB élargi (**Colombie**) à 44 % du PIB élargi (**Australie**) (Benería et al., 2016, p. 208).

La collecte de données sur l'emploi du temps et l'évaluation du travail non rémunéré ont contribué à accroître la visibilité du travail non rémunéré. La *reconnaissance*, cependant, n'est que l'un des trois éléments de la stratégie internationale des 3R (reconnaissance, réduction et redistribution) adoptée par les Nations Unies sur la question du travail non rémunéré (voir la section 4.4.1 sur les débats d'orientation au sujet du travail de soins non rémunéré).

4.3.3 La pauvreté en termes de temps

Un autre domaine dans lequel la prise en compte du travail non rémunéré et son évaluation à partir de données sur l'emploi du temps ont abouti à la révision d'une mesure économique est celui de la pauvreté. Le temps permet certes de travailler et d'accéder à un revenu monétaire, mais le temps disponible pour s'occuper de soi et d'autrui est lui aussi un actif important qui contribue au bien-être. Par conséquent, si l'augmentation du nombre d'heures de travail rémunéré peut améliorer le bien-être en augmentant le revenu monétaire et la consommation de produits de base, elle risque également de réduire le bien-être. L'augmentation des heures de travail rémunéré rogne sur le temps restant pour le travail non rémunéré nécessaire pour s'occuper de soi et d'autrui. D'ailleurs, ce manque de temps est un indicateur de la **pauvreté en termes de temps**.

Le Levy Economics Institute de New York a mis au point une mesure innovante de la pauvreté. L'indicateur LIMTIP (Levy Institute Measure of Time and Income

Poverty) fixe un niveau minimum acceptable de revenus et de temps de soins pour le bien-être. Les applications du LIMTIP en **Argentine**, au **Chili**, au **Mexique**, au **Ghana**, en **Tanzanie**, en **Corée du Sud** et en **Turquie** constatent que si tous les adultes non employés répondant aux critères et vivant dans des ménages pauvres (principalement des femmes au foyer) recevaient des emplois correspondant à leurs qualifications, un grand nombre des ménages échapperaient à la pauvreté monétaire grâce à la hausse des gains du travail, mais ils tomberaient tout de même dans la pauvreté en termes de temps, car ils auraient moins de temps disponible pour le travail de soins. Autrement dit, leur déficit monétaire serait transformé en un déficit de soins, tout aussi – sinon plus – préjudiciable au bien-être des membres du ménage. Ce résultat suppose l'absence de services d'action sociale d'un coût abordable, de longues heures de travail et des salaires bas pour les travailleurs peu qualifiés. Dans de telles conditions, les gains du travail d'une femme pauvre récemment employée ne couvrent pas le coût des substituts marchands des services domestiques. (Voir le *Module 6 : Le genre, les inégalités de revenus et la pauvreté* pour en savoir plus sur la pauvreté en termes de temps et ces études de recherche appliquée).

4.4 Le travail de soins non rémunéré dans la formulation et la mise en œuvre des politiques

4.4.1 La reconnaissance intergouvernementale du travail non rémunéré

Depuis les années 1960, les groupes de défense des droits des femmes, les militant(e)s, les chercheurs et les chercheuses féministes intéressés par le travail des femmes n'ont cessé de remettre en question les définitions patriarcales orthodoxes de la *main-d'œuvre*, du *travail* et de la *production*, ainsi que les périmètres étroits de l'économie et de l'analyse économique. À partir des années 1990, ces efforts se sont traduits en une reconnaissance croissante, dans les débats d'orientation, de l'importance du travail de soins non rémunéré dans la réalité de la vie économique et de sa contribution cruciale au bien-être et au développement humain. On comprend de plus en plus que la

part disproportionnée de la charge de travail de soins assumée par les femmes est la cause première des inégalités entre les sexes dans les résultats économiques.

Par conséquent, plusieurs décisions et actions marquantes par des initiatives intergouvernementales au niveau mondial reconnaissent le travail non rémunéré et ses articulations avec l'égalité femmes-hommes et le développement économique. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est le premier processus intergouvernemental à reconnaître le travail non rémunéré. L'Article 11 de la Convention reconnaît que la maternité et les obligations familiales sont sources de discriminations à l'égard des femmes et que les États ont le devoir de prévenir ce type de discriminations par le biais de lois sur les congés de soutien familial et l'apport de services de garde d'enfants. Le *paragraphe 2 de l'article 11* déclare :

Afin de prévenir la discrimination à l'égard des femmes en raison de leur mariage ou de leur maternité et de garantir leur droit effectif au travail, les États parties s'engagent à prendre des mesures appropriées ayant pour objet :

(a) D'interdire, sous peine de sanctions, le licenciement pour cause de grossesse ou de congé de maternité et la discrimination dans les licenciements fondée sur le statut matrimonial ;

(b) D'instituer l'octroi de congés de maternité payés ou ouvrant droit à des prestations sociales comparables, avec la garantie du maintien de l'emploi antérieur, des droits d'ancienneté et des avantages sociaux ;

(c) D'encourager la fourniture des services sociaux d'appui nécessaires pour permettre aux parents de combiner les obligations familiales avec les responsabilités professionnelles et la participation à la vie publique, en particulier en favorisant l'établissement et le développement d'un réseau de garderies d'enfants ;

La reconnaissance du travail non rémunéré par la CEDAW est limitée au cas de la garde d'enfants et à son articulation avec les discriminations dans l'emploi formel⁷. Les processus intergouvernementaux qui ont suivi, cependant, poussent cette reconnaissance plus

loin ; ils reconnaissent le travail non rémunéré de manière explicite et dans un cadre plus large. Plusieurs des actions décisives à cet égard sont répertoriées ci-après.

1. Réexamen du système de comptabilité nationale (SCN) pour la prise en compte du travail non rémunéré et de la production des ménages par le secrétariat du Bureau de statistique de l'ONU et l'INSTRAW (depuis 1986)

2. Adoption d'un appel dans le Programme d'action de Beijing (Quatrième Conférence mondiale sur les femmes) en 1995 visant :

(Élaborant), dans les instances appropriées, des méthodes d'évaluation quantitative du travail non rémunéré qui n'est pas pris en considération dans la comptabilité nationale, par exemple la garde des personnes dépendantes et la préparation de la nourriture, afin de l'intégrer éventuellement dans des comptes accessoires ou d'autres comptes officiels qui seraient établis séparément de la comptabilité nationale de base, mais harmonisés avec celle-ci, afin de prendre en compte la contribution économique des femmes et de faire apparaître la répartition inégale du travail rémunéré et du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes. (p. 152)

(Concevoir) des outils statistiques permettant d'évaluer et de faire ressortir toute l'ampleur du travail des femmes et de leurs contributions à l'économie nationale, y compris dans les secteurs non monétaire et domestique, et examiner la corrélation entre le travail non rémunéré des femmes et l'incidence de la pauvreté et le risque de pauvreté parmi les femmes. (p. 48)

3. L'initiative Bébés et employeurs de l'OCDE qui recueille, examine et analyse des informations et des données de divers pays sur la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, en s'intéressant plus particulièrement au travail de soins et aux articulations avec les résultats et les politiques socioéconomiques. Les exemples comprennent les structures des ménages, les tendances de fécondité, les taux d'emploi en fonction de la présence d'enfants dans les ménages, ainsi que les indicateurs relatifs aux congés parentaux, aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, aux lieux de travail et aux aides favorables à la famille (OCDE 2002-2008).

4. La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, en 2009, (également connue sous le nom de « Commission Sarkozy ») demandait dans son rapport sur **La mesure des performances économiques et du progrès social** l'élargissement des mesures du revenu de manière à inclure les activités hors marché dans la mesure du bien-être économique. Elle partait du constat suivant :

Le mode de fonctionnement des ménages et de la société a profondément changé. Ainsi, nombre des services qui étaient autrefois assurés par d'autres membres de la famille sont aujourd'hui achetés sur le marché. Cela se traduit dans la comptabilité nationale par une augmentation du revenu et peut donner à tort l'impression d'une augmentation du niveau de vie, alors qu'en fait la fourniture de services autrefois non marchands incombe maintenant au marché. Par ailleurs, de nombreux services que les ménages produisent pour eux-mêmes ne sont pas pris en compte dans les indicateurs officiels de revenu et de production, alors qu'ils constituent un aspect important de l'activité économique. Si cette exclusion des indicateurs officiels relève davantage d'interrogations sur la fiabilité des données que de difficultés conceptuelles, des progrès ont été accomplis dans ce domaine ; il convient toutefois d'y consacrer des travaux plus nombreux et plus systématiques, en commençant notamment par des informations sur l'emploi du temps des personnes qui soient comparables dans le temps (d'une année sur l'autre) et dans l'espace (d'un pays à l'autre). Les activités domestiques devraient faire l'objet périodiquement, et de la façon la plus exhaustive possible, de comptes satellites à ceux de la comptabilité nationale de base (p. 15).

5. Adoption d'une résolution historique en 2013, par la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) pour mesurer et définir le travail comme comprenant toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle, et permettant ainsi l'inclusion du travail non rémunéré dans la production des ménages (ainsi que le travail en formation non rémunéré, le travail non rémunéré réalisé par les prisonniers et autres civils ou le travail bénévole).

6. Les Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme (CSW) 58 en 2014 sur la stratégie des 3R relative au travail non rémunéré (le texte intégral sur le travail non rémunéré est donné à l'appendice 4.1) :

Sous *Difficultés rencontrées*, par. 14 :

La Commission considère que *la prestation de soins, rémunérée ou non*, et de services auxiliaires *est essentielle* à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, et souligne l'importance capitale de cette activité dans la société, estimant qu'il faut dans ce domaine un partage des responsabilités.

Sous *Mesures*, par. gg) :

Reconnaître que la fourniture de soins revêt une importance capitale dans la société, et souligner en conséquence la *nécessité de déterminer la valeur de ce travail non rémunéré, de le réduire et de le redistribuer* en donnant la priorité aux politiques de protection sociale, notamment l'offre de services sociaux accessibles et abordables, y compris de services de soins pour les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/sida et tous ceux qui en ont besoin ; au développement des infrastructures, y compris l'accès à des technologies écologiquement rationnelles qui permettent des économies de temps et d'énergie ; aux politiques de l'emploi, y compris les politiques familiales prévoyant des congés et allocations de maternité et de paternité ; à la promotion du partage égal des responsabilités, des tâches ménagères et des activités de soin entre les hommes et les femmes, de manière à alléger la charge de travail domestique qui pèse sur les femmes et les filles et à modifier les comportements qui accentuent la division sexiste du travail

7. Les objectifs de développement durable, adoptés en 2015, comprennent l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. La cible 5.4 est formulée comme suit :

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

8. Le Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes (2016) fait une place à la reconnaissance, à la réduction et à la redistribution du travail de soins non rémunéré parmi les sept forces motrices de l'autonomisation économique des femmes.

4.4.2 La reconnaissance du travail non rémunéré au niveau national : Quelques pratiques exemplaires

La reconnaissance du travail non rémunéré au niveau national peut prendre différentes formes. Les enquêtes sur le budget-temps et la valorisation du travail non rémunéré dans des comptes satellites de production des ménages, ou encore les études sur la pauvreté en termes de temps, sont autant de moyens de reconnaître le travail non rémunéré. Comme nous l'avons vu à la section 4.3 sur la mesure et la valorisation du travail non rémunéré, les données sur le budget-temps révèlent la quantité de temps consacré à la production des ménages (et autres formes de travail de soins non rémunéré) et permettent de formuler les politiques en reconnaissant les inégalités entre femmes-hommes relatives au temps de travail rémunéré et non rémunéré.

Les comptes satellites de production des ménages aident à quantifier et reconnaître l'immense contribution de la production domestique de biens et services à la consommation et au bien-être. Les mesures de la pauvreté en termes de temps, d'un autre

côté, reconnaissent que le bien-être, ou l'absence de bien-être, dépend non seulement d'une insuffisance de produits achetés, mais aussi du manque de temps pour les services de soins non rémunérés, pour lesquels il n'existe pas toujours de substitut marchand. Les études de la pauvreté en termes de temps, par conséquent, reconnaissent les articulations entre travail non rémunéré, bien-être des ménages et déficits de soins.

Le travail non rémunéré peut également être reconnu par la législation et les politiques nationales. La plupart des pays ont des lois et politiques différentes qui assurent une reconnaissance limitée – ou au moins implicite – de divers types de travail non rémunéré. La législation en matière de congé de maternité, l'obligation pour les lieux de travail de fournir des services de garde d'enfants aux employés, ou les aides sociales consenties aux aidants font partie des exemples dans bon nombre de pays. Ces lois et politiques fragmentaires, cependant, ne reconnaissent l'économie des services à la personne, ni explicitement, ni de manière exhaustive.

Heureusement, certains pays ont adopté de bonnes pratiques, démontrant une approche coordonnée et globale qui reconnaît l'économie des services à la personne. Le **Système national intégré de santé en Uruguay**, ainsi que la **Loi en faveur de la conciliation entre travail et vie de famille** et la **Loi sur la dépendance en Espagne** sont des pratiques exemplaires (encadré 4.3).

ENCADRÉ 4.3

Pratiques exemplaires en matière de reconnaissance législative de l'économie des services à la personne au niveau national : l'Uruguay et l'Espagne

Le Système national intégré de santé (Sistema Nacional Integrado de Cuidados, SNIC), adopté par le gouvernement de l'Uruguay en 2015, comporte un plan de mise en œuvre pour 2016-2020. Le plan prévoit un cadre législatif et réglementaire pour un système national de santé, avec centres d'accueil de haute qualité pour les enfants de moins de trois ans, centres d'accueil à la journée, maisons de repos et services professionnels à domicile pour les personnes âgées dépendantes. Le plan promet par ailleurs d'élaborer une stratégie de formation professionnelle au travail de soins et de produire des informations pertinentes pour éclairer les politiques publiques. Le SNIS est administré par la Commission nationale de la santé, composée de représentants de plusieurs ministères (Travail, Éducation, Économie et Finance, Développement) et organismes publics (le Bureau de la planification et du Budget, l'Institut de l'enfance et de l'adolescence, l'Institut national des femmes) (Groupe de personnalités de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes du Secrétaire général de l'ONU, 2016).

La Loi en faveur de la conciliation entre travail et vie de famille et **la Loi de dépendance en Espagne** sont des exemples de législation nationale reconnaissant explicitement l'économie des services à la personne. *La Loi*

en faveur de la conciliation entre travail et vie de famille, adoptée en 1999, vise à faciliter les soins aux enfants et aux personnes âgées. Elle réglemente les congés de soutien familial prolongés pour les hommes et les femmes, et conjugue cette action avec une réduction des heures de travail à temps plein obligatoires. La Loi de dépendance, adoptée en 2006, reconnaît que le travail de soins a jusqu'à présent incombé aux femmes, mais que les nouveaux types de structures familiales et l'augmentation du taux d'activité des femmes en Espagne demandent une réforme du système traditionnel. La loi définit les soins comme un droit des citoyens et comme une obligation de la part de l'État, pas seulement pour les enfants, mais aussi pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (Benería et Martínez-Iglesias, 2014).

4.4.3 Au-delà de la reconnaissance : les politiques de réduction et de redistribution du travail non rémunéré

La **stratégie des 3R** concerne la *reconnaissance*, la *réduction* et la *redistribution* du travail non rémunéré. Adoptée dans les conclusions concertées de la 58e CSW, la stratégie demande que les actions ne soient pas limitées à rendre le travail non rémunéré plus visible en tant que question de politique générale, qu'elles incluent aussi des mesures visant à alléger la charge de soins et à la répartir entre les femmes et les hommes, entre les familles et les services publics/commerciaux d'une manière plus équilibrée. Les domaines d'action publique suivants contribuent à la réduction et à la redistribution du travail non rémunéré (ONU Femmes, 2015 ; voir également l'Appendice 4.1) :

- L'investissement dans l'infrastructure d'action sociale et la prestation de services.
- L'investissement dans l'infrastructure rurale et les technologies permettant de gagner du temps.
- L'équilibre vie professionnelle-vie privée et les régimes d'assurance de soins.

L'investissement dans l'infrastructure et la prestation de services d'action sociale

L'infrastructure d'action sociale est une infrastructure nationale de prestataires de services englobant, entre autres, les centres d'accueil des enfants, les établissements préscolaires et les centres et programmes périscolaires, les centres de vie et les résidences pour personnes âgées, les établissements de soins de santé et les services professionnels de soins de santé pour les personnes âgées, malades et en situation de handicap. L'accès à des services d'action sociale de qualité permet à la fois de réduire le travail non rémunéré et

de redistribuer la charge de soins entre la sphère privée et le ménage, mais aussi entre les services publics et privés.

Les services de soins payants ne devraient pas remplacer entièrement tout le travail de soins. Étant donné les rapports humains qui interviennent dans le travail de soins, une part importante du travail de soins est fournie gratuitement, motivée par l'amour et le sentiment de responsabilité ressentis dans les relations intimes. Néanmoins, les services de soins professionnels payants complètent les soins non rémunérés ; ils allègent la charge d'obligations familiales et améliorent la qualité de la vie et les possibilités de développement des bénéficiaires des soins.

L'accès à l'action sociale est particulièrement important dans le cas des enfants, car le développement pendant la petite enfance et l'enseignement préscolaire favorisent de bonnes retombées de l'enseignement. Ils favorisent également de meilleurs débouchés professionnels plus tard dans la vie (Van Leer, 2015 ; Heckman et al., 2010). Par conséquent, l'accès à des services de qualité d'un coût abordable pour tous demande également la réduction des inégalités socioéconomiques parmi les enfants et d'autres groupes dépendants, dont les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La construction d'une infrastructure d'action sociale avec accès universel à des services de qualité suppose un investissement public. De même que les gouvernements investissent dans la santé et l'éducation, ils peuvent investir dans l'infrastructure d'action sociale. Le principal goulet d'étranglement dans ce domaine est d'ordre financier : la majorité des pays en développement, confrontés à des restrictions budgétaires,

allouent les crédits publics à des besoins concurrents. En même temps, l'approche macroéconomique orthodoxe de la politique budgétaire préconise la minimisation de la dépense publique et l'austérité. Par conséquent, le plaidoyer en faveur de l'investissement dans l'infrastructure d'action sociale demande de repenser les priorités des budgets publics et la politique budgétaire.

Récemment, plusieurs études se sont penchées sur l'augmentation des dépenses publiques d'action sociale, motivée par plusieurs objectifs d'action publique qui vont au-delà de l'égalité femmes-hommes et englobent la création d'emploi, la réduction du chômage, la réduction de la pauvreté, l'égalité socioéconomique, la valorisation du capital humain, la productivité et la croissance. Les constatations positives sur l'impact économique à court et long terme de l'élargissement des services d'action sociale laissent entrevoir une justification économique pluridimensionnelle et solide de la priorisation des dépenses sociales sur les postes de dépenses habituelles, comme l'infrastructure physique et la construction. Des simulations de politiques dans **sept économies avancées de l'OCDE** (CSI, 2016), en **Afrique du Sud** (Antonopoulos et al., 2010), en **Turquie** (Ilkkaracan et al., 2015) et aux **États-Unis** (Antonopoulos et al., 2014) aboutissent à plusieurs conclusions identiques :

- L'investissement public dans l'infrastructure de services d'action sociale est porteur d'un bien plus grand potentiel de création d'emploi que l'investissement dans l'infrastructure physique, le secteur de l'action sociale ayant une plus forte intensité d'emploi. Les dépenses d'élargissement des services d'action sociale créent plus du double des emplois (directement dans le secteur, mais aussi dans d'autres secteurs apparentés par le biais d'un effet d'entraînement en amont) créés par le même niveau de dépenses en infrastructure physique ;
- La composition de la demande de travail dans le cas des dépenses d'action sociale est beaucoup plus favorable aux femmes que dans le cas des dépenses d'infrastructure physique, ce qui atténue à la fois les inégalités femmes-hommes dans l'accès à l'emploi et l'écart salarial entre les sexes tout en diminuant le taux de chômage pour les deux sexes.

- Les dépenses d'action sociale sont plus capables de réduire le taux de pauvreté que les dépenses d'infrastructure physique en raison de leurs effets simultanés sur la demande et l'offre de travail. L'élargissement de l'action sociale, en plus d'être porteur d'emplois, permet l'entrée des femmes sur le marché du travail en allégeant leurs contraintes de temps.

(Voir le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes* pour en savoir plus sur l'égalité femmes-hommes et les autres effets de l'investissement public dans l'action sociale sur la croissance inclusive).

L'investissement dans l'infrastructure rurale et les technologies permettant de gagner du temps

Le travail de soins dans les zones rurales où l'infrastructure physique est sous-développée, principalement en **Afrique** et en **Asie du Sud**, suppose une plus lourde charge de services indirects que dans les zones urbaines, dont des tâches difficiles et chronophages, comme la collecte d'eau et de bois de feu ou encore la transformation des denrées alimentaires. Par exemple, dans les régions rurales du **Mali**, les femmes consacrent en moyenne neuf heures par semaine à la collecte de bois de feu et d'eau, contre une heure pour les hommes (Charmes, 2015). De même, en **Afrique subsaharienne** en général, la différence de temps consacré à la collecte d'eau et de combustible entre les femmes et les hommes explique en grande partie l'écart entre les deux sexes dans le travail non rémunéré (Memiş et Antonopoulos, 2010).

Les données sur l'emploi du temps de l'**Inde** indiquent que les femmes vivant dans des ménages pauvres consacrent jusqu'à 24 % de leur temps à la collecte des produits gratuits (eau, bois de feu) contre 12 % pour les femmes dans les ménages mieux lotis (Hirway, 2010). Une étude menée à **Madagascar** faisait ressortir l'articulation entre la charge de travail non rémunéré dans les zones rurales et le taux de fréquentation scolaire des filles : 83 % des filles non scolarisées allaient chercher l'eau, contre 58 % des filles scolarisées (Chakraborty, 2010). Dans de nombreux contextes ruraux, parce qu'il

faut cultiver pour nourrir, l'agriculture de subsistance est une forme de soin. Il n'existe pas de distinction claire entre les sphères privée et domestique du travail non rémunéré dans les zones rurales ni entre les sphères publique et commerciale du travail rémunéré (Centre de formation de l'ONU Femmes, 2016).

L'investissement public dans l'amélioration de l'infrastructure physique pour l'électricité, l'assainissement ou l'eau courante, mais aussi dans l'amélioration de l'accès aux technologies ménagères permettant de gagner du temps (ex. fourneaux), est indispensable pour réduire ces tâches pénibles. L'investissement dans une infrastructure conçue pour réduire le temps consacré par les femmes au travail non rémunéré – fourneaux améliorés, électrification rurale, installation d'eau courante dans les habitations, latrines plus proches des habitations – peut avoir des retombées très bénéfiques (Chakraborty, 2010).

Selon les estimations d'un rapport de l'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement, si certaines cibles stratégiques sont atteintes, la valeur annuelle du temps gagné s'élèverait à 64 milliards de dollars des États-Unis (UNTFWS, 2005). La mise en œuvre de programmes de formation de revenus pour les femmes des zones rurales, sans amélioration de l'infrastructure rurale, ne fera probablement qu'augmenter le temps de travail rémunéré des femmes sans réduire leur charge de travail non rémunéré (Secrétaire général des Nations Unies, 2005).

L'équilibre vie professionnelle-vie privée et les régimes d'assurance-soins

Les politiques en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée se présentent sous deux formes :

1. Les politiques concernant la prestation de services d'action sociale pour les personnes employées ayant des obligations familiales (ex. les parents de jeunes enfants).
2. Les politiques du marché du travail qui réglementent les jours et les heures de travail pour permettre de concilier travail et obligations familiales. Quelques exemples :

- La législation en matière de congés de soutien familial (congés maternel, paternel, parental et autres congés de soutien familial pour les membres de la famille malades).
- La réglementation des heures de travail à temps plein selon des normes de travail décent de 35 à 40 heures par semaine.
- L'harmonisation des horaires de travail et des horaires des écoles, des maternelles et des garderies.
- Les pratiques de travail flexible pour permettre de concilier responsabilités professionnelles et familiales, comme l'accès temporaire au travail à temps partiel, les horaires aménagés et le télétravail.

Les mesures de réglementation du marché de travail s'inscrivent en complément des services et permettent de redistribuer le temps de travail domestique non rémunéré entre les femmes et les hommes. Elles redistribuent également une partie du coût des soins entre les familles et les systèmes d'assurance financés par les employeurs et les États. Par exemple, dans la plupart des pays où il existe, le congé parental est couvert par un régime d'assurance financé par les employeurs, parfois par les cotisations des employés, voire par l'État. Dès lors que le congé parental est couvert par un régime d'assurance, la grossesse, la maternité ou la parentalité risquent moins de devenir une source de discriminations sur le marché du travail. Par ailleurs, lorsqu'il existe des mesures spéciales pour encourager les hommes à prendre leur congé parental (quotas de pères et choix de combiner congé parental et travail à temps partiel), cette législation devient un mécanisme efficace pour redistribuer le travail de soins entre les femmes et les hommes.

Dans de nombreux pays, la législation en matière de congé de soutien familial rémunéré va de pair avec l'acquisition de droits à la sécurité sociale. Par exemple, les retraites des parents ne sont pas réduites s'ils cessent temporairement leur activité rémunérée pour s'occuper de jeunes enfants. Dans de nombreux pays, les personnes au foyer ont droit à la sécurité sociale et à une retraite, financées en partie par des cotisations individuelles, mais principalement par l'État. En **Équateur**, les personnes au foyer ont droit aux prestations de sécurité sociale depuis 1964. En **Argentine**, les règles concernant les caisses de retraite

ENCADRÉ 4.4.

La rémunération des tâches ménagères est-elle une stratégie d'autonomisation des femmes ? L'exemple d'Oportunidades au Mexique

Oportunidades (autrefois *Progresa*), au Mexique, est le programme de transferts monétaires conditionnels le mieux connu et le plus étudié. Son objectif : réduire la pauvreté par le biais de transferts monétaires aux mères. Ces paiements sont toutefois conditionnels, car les mères doivent accepter de se soumettre à certaines obligations, notamment des visites médicales régulières pour les enfants, des cibles de fréquentation scolaire, la participation à des ateliers de santé, et des activités bénévoles au service de la communauté (ex. le ramassage de détritiques).

Le programme *Oportunidades* a reçu un accueil élogieux parce qu'il améliore la fréquentation scolaire, met l'importance de l'éducation des filles à l'ordre du jour politique, et améliore l'estime de soi des femmes (voir les évaluations du programme dans Eldis, 2006). Il a toutefois été critiqué parce qu'il ajoute aux responsabilités des femmes et renforce la division traditionnelle du travail entre les sexes. Au lieu de chercher à incorporer les hommes dans le programme, toutes les actions visant à améliorer le bien-être des enfants sont simplement supposées faire partie du rôle maternel. Le programme ne cherche pas non plus à améliorer la sécurité économique des femmes, ou à fournir des services d'accueil des jeunes enfants pour les femmes qui le souhaitent ou qui en ont besoin parce qu'elles travaillent ou font des études. Par conséquent, pour assurer la réussite du programme, les femmes doivent remplir leurs rôles sociaux traditionnels.

(Esplen 2009a, p. 47 ; adapté de Molyneux 2007a, p. 23-30)

ont été modifiées au début des années 2000, de telle sorte que les personnes qui n'avaient pas cotisé à la sécurité sociale parce qu'elles n'exerçaient pas un emploi formel (y compris les femmes au foyer) pouvaient s'inscrire et contribuer à la caisse de retraite.

Dans certains cas, les systèmes d'acquisition de droits à la sécurité sociale sont élargis aux programmes de transferts monétaires destinés aux femmes chargées du travail de soins. Cette démarche ne fait pas l'unanimité du point de vue de l'égalité femmes-hommes. En effet, si une politique de transferts sociaux en échange de travail de soins reconnaît effectivement le travail non rémunéré, elle ne contribue ni à sa réduction ni à sa redistribution de la sphère domestique vers la sphère publique, ou des femmes vers les hommes (encadré 4.4).

Alors que les salariés du secteur formel sont généralement couverts par des régimes obligatoires, comme le congé maternel, il n'en est pas de même les travailleurs indépendants, les travailleurs familiaux non rémunérés ou les salariés du secteur informel. La plupart des pays ont des régimes d'assurance universelle

obligatoire pour la santé, la retraite ou le chômage, mais très peu ont des régimes d'assurance-soins, publics ou obligatoires.

Il n'en reste pas moins que les régimes d'assurance-soins destinés à des catégories de population particulières peuvent constituer un mécanisme efficace pour financer et redistribuer la charge de soins. Les régimes d'assurance-soins financés ou subventionnés par l'État peuvent améliorer le congé parental pour les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés, ainsi que pour les employés du secteur informel. Les régimes d'assurance-soins ne sont pas forcément limités aux besoins de soins des enfants. Le régime d'assurance-soins vieillesse adopté en **Corée du Sud** en 2008, par exemple, permet à tous les citoyens de plus de 65 ans d'accéder aux services de soins publics, qu'il s'agisse d'aide ménagère ou de séjours en établissement d'accueil médicalisé (Esplen, 2009a) (on trouvera un exposé plus approfondi sur les politiques en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée dans le *Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale*).

Pour terminer, la réglementation des conditions de travail des aidants rémunérés est un autre domaine d'action publique pertinent qui relève de l'économie des services à la personne, mais qui n'est pas abordé dans ce module de formation consacré au travail non rémunéré. Son exclusion de cette formation ne signifie toutefois pas qu'il est sans importance. En quelques mots, les politiques dans ce domaine reconnaissent et réglementent les conditions de travail dans les services professionnels à la personne. La réglementation des conditions de travail de la main-d'œuvre rémunérée dans ce secteur demande l'adoption et la réforme de la législation nationale en matière de travail domestique rémunéré pour protéger les travailleurs, y compris les travailleurs domestiques, ainsi que la ratification de conventions internationales, dont la Convention no 189 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.

4.4.4 Perspectives : l'économie mauve en riposte à la crise de l'économie des soins à la personne

Quelques théoriciennes féministes ont fait observer que la question du travail de soins est aussi une question de croissance durable. Elles soutiennent qu'en plus des obstacles à la croissance durable posés par la crise économique mondiale, la montée du chômage et l'aggravation de la crise écologique, nous devrions aussi être inquiétés par la *crise du « care »* qui s'annonce. Selon Himmelweit (2007), la crise de l'économie des services à la personne est l'expression d'une transformation de la société en une société moins capable de fournir une main-d'œuvre de soins face à l'intensification de la concurrence commerciale, et moins disposée à le faire.

Les théoriciennes pointent certaines retombées concrètes dans les sociétés de moins en moins solidaires : la baisse du taux de fécondité en dessous du taux de remplacement ; l'incapacité à parer aux besoins de soins croissants des personnes âgées (une proportion grandissante de la population) et des malades en raison de chocs sanitaires comme le VIH et le sida. Cette mutation en des sociétés moins solidaires est visible dans l'érosion des normes de soins, dans les liens sociaux de plus en plus ténus et dans la désaffection croissante des citoyens.

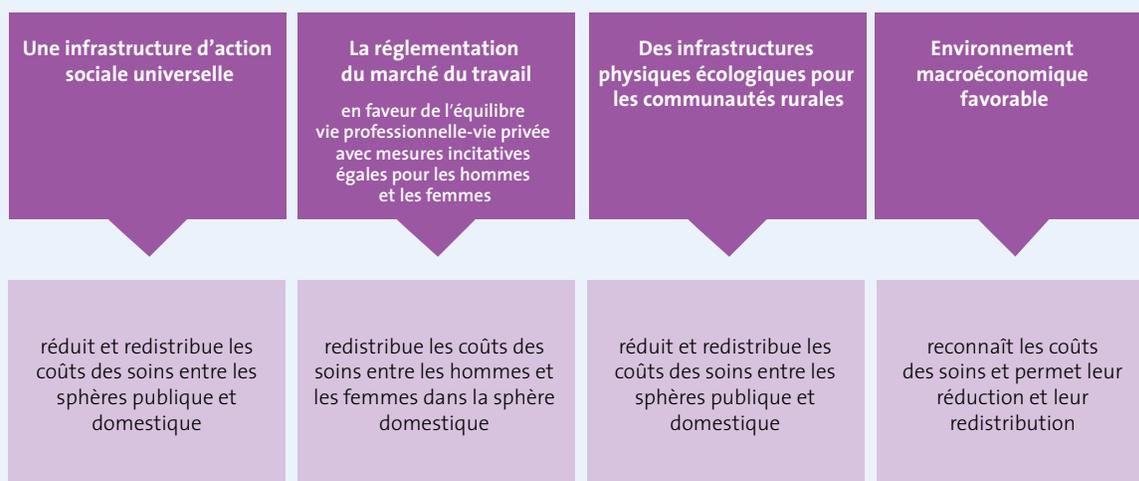
Ilkharacan (2013 et 2017) déclare qu'au moment même où l'économie verte est proposée comme une vision future d'un nouvel ordre économique en riposte à la crise environnementale, nous avons besoin d'une vision future d'un autre ordre économique, en complément de l'économie verte, pour relever les défis posés par la crise des services à la personne. **L'économie mauve** désigne un ordre économique organisé autour de la durabilité du travail de soins, par l'internalisation redistributive des coûts, tout comme l'économie verte est organisée autour de la durabilité de l'approvisionnement par la nature en internalisant les coûts environnementaux dans les schémas de production et de consommation. L'économie verte reconnaît que nous dépendons des ressources naturelles de la terre et que nous devons donc créer un système économique qui respecte l'intégrité des écosystèmes. **L'économie mauve reconnaît que nous dépendons du travail de soins, élément indispensable du bien-être humain.** Par conséquent, nous devons créer un système économique qui tienne compte de la valeur du travail de soins et qui permette de le fournir de manière durable, sans revenir à des mécanismes inégalitaires fondés sur le sexe, la classe ou l'origine. L'économie mauve repose sur quatre piliers axés sur la reconnaissance, la réduction et la redistribution de la charge de soins (encadré 4.5).

ENCADRÉ 4.5.

L'économie mauve en complément de l'économie verte pour une croissance durable

COMMENTAIRES	Économie verte	Économie mauve
En riposte à...	la crise environnemen- tale – pour assurer la pérennité de l'approvisionnement par la nature	la crise des services à la personne (<i>care</i>) – pour assurer la pérennité de l'approvisionnement par la main-d'œuvre de soins
également à la crise économique à travers	Les emplois verts	Les emplois mauves
Reconnaît que, outre la consommation de produits, le bien-être humain dépend de l'accès à...	des écosystèmes en bonne santé	des soins de qualité
Tient compte de... toutes deux invisibles dans l'analyse économique orthodoxe	la valeur de la nature	la valeur de la main-d'œuvre de soins
Demande l'intervention de l'État et la réglementation du marché pour l'internalisation des... dans les schémas de production et de consommation	coûts environnementaux	coûts de la main-d'œuvre de soins
Vise à éliminer... par la redistribution des coûts.	les inégalités intergénérationnelles	les inégalités entre les sexes, les classes, les origines
Demande de réordonner les priorités, de la consommation	à la nature	aux soins
de la croissance du PIB	à la croissance durable et équitable (voire à la décroissance)	

Les quatre piliers de l'économie mauve



Source : Ilkcaracan 2013 et 2016

ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

Travail de groupe : les participants travaillent en groupes de 2 à 4 (en fonction du nombre total de participants) sur un pays de leur choix. Ils utilisent les ressources en ligne pour répondre aux questions suivantes (30 minutes) :

1. Des données sur le budget-temps sont-elles disponibles pour votre pays ?

Si oui, cherchez à savoir :

- Pour quelles années et si les données sont recueillies régulièrement ?
- Quelles sont les statistiques sur le travail rémunéré, non rémunéré et le temps de travail total par sexe ? (également par différentes catégories de femmes et d'hommes, ventilées par niveau d'éducation, situation maritale et parentale, résidence urbaine/rurale, situation au regard de l'emploi)
- Constate-t-on une évolution des schémas d'emploi du temps d'une année sur l'autre ?
- En l'absence de données sur le budget-temps pour votre pays, répondez à la question suivante :
- Par quels arguments et justifications pourriez-vous encourager le gouvernement à entreprendre des enquêtes sur le budget-temps ?

2. La contribution au PIB des comptes satellites des ménages a-t-elle été calculée pour votre pays ?

Si oui :

- Par quelle méthode ?
- À quelle part du PIB la production des ménages correspond-elle ?

Si non :

- Pensez-vous qu'il serait utile d'estimer la contribution au PIB des comptes satellites des ménages ? Pourquoi ?

Exposé et discussion de groupe : après avoir répondu aux questions ci-dessus, les participants communiquent leurs conclusions et en discutent avec le reste du groupe (30 minutes).

APPENDICE

Conclusions concertées de la CSW 58 (2014) sur le travail de soins non rémunéré

Sous Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Par. 14 La Commission considère que **la prestation de soins, rémunérée ou non**, et de services auxiliaires est essentielle à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, et souligne l'importance capitale de cette activité dans la société, estimant qu'il faut dans ce domaine un partage des responsabilités.

Par. 19 En ce qui concerne l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim), la Commission note avec une vive inquiétude que la pauvreté entrave l'autonomisation des femmes et les progrès vers l'égalité des sexes et que la féminisation de la pauvreté persiste, tout comme les importantes disparités dans les taux d'emploi et les salaires. Dans un contexte d'inégalités socioéconomiques et de discriminations persistantes sur le marché du travail, les femmes risquent, davantage que les hommes, d'avoir des emplois précaires, vulnérables, mal payés et fondés sur des rôles stéréotypés, d'assumer une **part démesurée des services de soins non rémunérés**, de travailler dans l'économie non structurée et d'avoir plus de difficultés à accéder au plein emploi et à un travail décent et productif, à la protection sociale et aux prestations de retraite, autant de facteurs qui contribuent à les exposer davantage que les hommes au risque de vivre dans la pauvreté, surtout si elles ne bénéficient pas du soutien économique d'un autre adulte dans leur ménage. (...)

Par. 21 La Commission note que les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement (Promouvoir l'égalité des sexes

et l'autonomisation des femmes) ont été lents. Elle constate la persistance, dans certaines régions, de disparités entre les sexes pour ce qui est de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur; l'absence de pouvoir, d'autonomie et d'indépendance économiques des femmes qui sont mal intégrées dans l'économie structurée, l'accès inégal au plein emploi et à un travail productif et décent, la sous-représentation des femmes dans les emplois salariés non agricoles, leur surreprésentation dans les emplois faiblement rémunérés et fondés sur des rôles stéréotypés, tels que ceux d'employée de maison ou de soignante, et les inégalités salariales pour un travail égal ou équivalent; le **fardeau disproportionné des soins non rémunérés assumé par les femmes et l'insuffisance des mesures permettant de concilier travail rémunéré et responsabilités familiales**; la persistance de comportements, normes, stéréotypes et législations discriminatoires; la couverture insuffisante des femmes en termes de protection sociale et d'assurance; et, malgré les progrès accomplis, la faible proportion de femmes ainsi que leur représentation inégale à tous les niveaux décisionnels, y compris dans les parlements nationaux et les autres structures de gouvernance.

Par. 28 La Commission est préoccupée par le fait qu'il n'a pas été tenu suffisamment compte de plusieurs questions fondamentales liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les objectifs du Millénaire pour le développement, comme la violence à l'égard des femmes et des filles; le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé; **le nombre disproportionné de femmes et de filles faisant un travail non rémunéré, notamment dans le domaine des soins**; l'accès des femmes à un travail décent, l'écart de rémunération entre les sexes, l'emploi dans le secteur non structuré, ainsi que les emplois faiblement rémunérés et fondés sur des rôles stéréotypés tels que ceux d'employée de maison ou de soignante; l'égalité d'accès des femmes aux biens et aux moyens de production, y compris les terres, l'énergie et le carburant, à leur contrôle et à leur possession, et le

droit des femmes à l'héritage; la santé procréative et sexuelle des femmes et leurs droits en matière de procréation reconnus dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et les documents issus de leurs conférences d'examen; la couverture sanitaire universelle; les maladies non transmissibles; l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains des femmes et des filles; la participation pleine et égale des femmes à la prise des décisions à tous les niveaux. On ne pourra assurer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits humains des femmes et des filles que si les inégalités entre les sexes sont traitées sous tous leurs aspects.

Sous *Mesures* :

A. Réaliser l'exercice effectif des droits humains des femmes et des filles

Par. k) S'attaquer aux facteurs multiples et interdépendants qui contribuent au fait que la pauvreté a un impact disproportionné sur les femmes et les filles, tout au long de leur vie, ainsi qu'aux inégalités hommes-femmes en ce qui concerne la répartition des ressources au sein du ménage, les perspectives d'avenir et les pouvoirs, en assurant l'exercice des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles, notamment leur droit au développement, et garantir le respect du droit des femmes et des filles à l'héritage et à la propriété, l'égalité d'accès à une éducation de qualité, à la justice, à la protection sociale et à un niveau de vie suffisant, notamment à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'eau potable et à l'assainissement, à l'énergie, aux carburants, au logement, ainsi que l'accès des femmes et des adolescentes à la santé, notamment aux services de santé procréative et sexuelle, garantir l'accès égal des femmes au plein emploi productif et à un travail décent, la pleine participation et l'intégration des femmes à l'économie structurée, le droit à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale, et le **partage à égalité du travail non rémunéré**;

Par. gg) Reconnaître que la fourniture de soins revêt une importance capitale dans la société, et souligner en conséquence la **nécessité de déterminer la valeur de**

ce travail non rémunéré, de le réduire et de le redistribuer en donnant la priorité aux politiques de protection sociale, notamment l'offre de services sociaux accessibles et abordables, y compris de services de soins pour les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/sida et tous ceux qui en ont besoin; au développement des infrastructures, y compris l'accès à des technologies écologiquement rationnelles qui permettent des économies de temps et d'énergie; aux politiques de l'emploi, y compris les politiques familiales prévoyant des congés et allocations de maternité et de paternité; à la promotion du partage égal des responsabilités, des tâches ménagères et des activités de soin entre les hommes et les femmes, de manière à alléger la charge de travail domestique qui pèse sur les femmes et les filles et à modifier les comportements qui accentuent la division sexiste du travail

D. Étoffer les données factuelles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Par. ggg) Continuer d'élaborer et d'affiner les normes et méthodologies en vue de leur utilisation aux niveaux national et international, le but étant d'améliorer les données notamment sur la pauvreté des femmes, la répartition des revenus au sein des ménages, la **prestation de soins non rémunérée**, l'accès des femmes à la maîtrise et à la propriété des biens et des moyens de production, et la participation des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions, et notamment de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant les femmes et les filles.

Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, ONU Femmes

Sous *10 actions publiques prioritaires*

4. Reconnaître, réduire et redistribuer les services de soins et les travaux domestiques non rémunérés :

Les tâches familiales et les travaux domestiques non rémunérés contribuent au développement économique ainsi qu'au bien-être des personnes en soutenant celles qui sont en bonne santé, productives et capables d'apprendre et de créer. Toutefois, de telles

responsabilités sont inégalement réparties, car ce sont les femmes et les filles qui accomplissent la plupart de ces tâches. En l'absence de soutien adéquat pour les services de garde des enfants, la responsabilité disproportionnée des soins et des travaux domestiques non rémunérés qui incombe aux femmes peut accentuer leur désavantage socioéconomique en limitant leur accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail rémunéré, ainsi que leur participation à la vie politique et culturelle. Afin de parvenir à l'égalité réelle pour les femmes, la charge de travail que représentent les soins et les travaux domestiques non rémunérés doit être reconnue, réduite et redistribuée par le biais des mesures suivantes :

- Intensifier les investissements dans des infrastructures élémentaires, notamment les installations sanitaires et de distribution d'eau, pour les rendre accessibles, abordables et conformes aux critères de qualité ;
- Renforcer les services sociaux de base, comme l'éducation et la santé, qui complètent les tâches familiales non rémunérées et constituent une source d'emploi importante pour les femmes ;
- Soutenir les personnes qui assurent des tâches familiales non rémunérées en veillant à ce qu'elles contribuent à l'élaboration de politiques et en reconnaissant qu'elles sont une composante, et non un remplacement, des systèmes de soins publics solides ;
- Fournir des services de garde des enfants et de soins aux personnes âgées qui soient accessibles, abordables, de bonne qualité et adaptés aux contraintes des parents qui travaillent et des autres personnes apportant des soins non rémunérés ;
- Œuvrer en vue de mettre en place un système de congé payé complet, y compris des congés de maternité, de paternité et parentaux, disponible pour toutes les travailleuses et les travailleurs, y compris les personnes qui travaillent dans le secteur informel, avec des incitations spéciales pour que les pères prennent leur congé.

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

Antonopoulos, R. et I. Hirway (éd.) (2010). *Unpaid work and the economy* (Chapitres 1,2,7 et 11). New York : Palgrave MacMillan.

Benería, L., G. Berik et M. S. Floro (2016). Paid and Unpaid Work: Meanings and Debates. In *Gender, development and globalization: Economics as if all people mattered*. New York : Routledge.

Centre de formation d'ONU Femmes (2016). *Why we care about care? A collection of essays on care economy*. Saint-Domingue : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

DAES (2004). *Guide to producing statistics on time use: Measuring paid and unpaid work*. New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_93e.pdf

Esplen, E. (2009a). *Gender and care overview report*. Brighton : Institute of Development Studies.

_____ (2009b). *Gender and care: Key texts, case studies, tools, guides and organisations*. Brighton : Institute of Development Studies.

Esquivel, V., D. Budlender, N. Folbre et I. Hirway (2008). Explorations: Time use surveys in the south. *Feminist Economics*, vol. 14, no 3, p. 107-152.

Folbre, N. (2006). Measuring care: Gender, empowerment and the care economy. *Journal of Human Development* vol. 7, no 2, p. 183-199.

Himmelweit, S. (2007). The prospects for caring: economic theory and policy analysis. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 31, no 4, p. 581-599.

Ilkcaracan, I. (2017). A feminist alternative to austerity: The purple economy as gender-egalitarian strategy for employment generation. In H. Bhargawi, G. Cozzi & S. Himmelweit. (éd.), *Economics and austerity in Europe: Gendered impacts and sustainable alternatives* (p.27-40). New York et Londres : Routledge.

Ilkcaracan, I., K. Kim et T. Kaya (2015). *The Impact of Public Investment in Social Care Services on Employment, Gender Equality and Poverty: The Turkish Case*. Istanbul et Annandale-on-Hudson : Centre d'études féminines de l'Université technique d'Istanbul, et The Levy Economics Institute. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.levyinstitute.org/publications/the-impact-of-public-investment-in-social-care-services-on-employment-gender-equality-and-poverty-the-turkish-case>

Molyneux, M. (2007). Conditional Cash Transfers: A Pathway to Women's Empowerment?. Pathways of Women's Empowerment, Institute of Development Studies, University of Sussex. Disponible à l'adresse suivante : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08b4eed915d3cfd000c52/PathwaysWP5-website.pdf>

ONU Femmes (2014). *Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme (CSW) 2014*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/58/csw58_agreed_conclusions_fr.pdf?la=en&vs=4909

_____ (2015a). *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits* (chapitres 2 et 3). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

_____ (2015b). *Égalité des sexes, développement de l'enfance et création d'emplois : comment bénéficier du « triple dividende » des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants* (Document de politique générale no 2). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

_____ (2016). *Répartir plus équitablement les soins non rémunérés et maintenir la qualité des services de soins : une condition préalable à l'égalité des sexes* (Document de politique générale no 5). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

PNUD (2015). *Rapport sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement humain*. (Présentation et Chapitre 4) New York : Programme des Nations Unies pour le Développement. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_hdr_2015_1021_web.pdf

Secrétaire général de l'ONU (2016a). *Ne laisser personne pour compte : Un appel à l'action en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes*. (Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes). New York : Bureau du Secrétaire général des Nations Unies.

_____ (2016b). *Unpaid work and care: A policy brief* (Note d'orientation du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes). New York : Bureau du Secrétaire général des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.empowerwomen.org/-/media/files/un%20women/empowerwomen/resources/hlp%20briefs/unpaid%20work%20%20carepolicy%20brief.pdf>

Ressources complémentaires

Antonopoulos, R. et K. Kim (2010). Responding to the crisis, promoting gender equality: Stimulus packages, public job creation and lessons learned from South Africa's Expanded Public Works Programme. In S. Dullen, E. Hein, A. Trager, & T. van Trick (éd.). *The world economy in crisis—The return of Keynesianism*. Series of the Research Network Macroeconomics and Macroeconomic Policies, vol. 13. Marburg : Metropolis.

Antonopoulos, R., K. Kim, T. Masterson et A. Zacharias (2014). Investing in care: A strategy for effective and equitable job creation. In R. Antonopoulos (éd.). *Gender perspectives and gender impacts of the global economic crisis*. New York : Routledge.

Benería, L. et M. Martínez-Iglesias (2014). Taking advantage of austerity: the economic crisis and care in Spain (Working Paper). Istanbul : Centre d'études féminines de l'université technique d'Istanbul.

Bernard Van Leer Foundation (2015). *A good start: Advances in early childhood development*. Bruxelles : Fondation Bernard Van Leer.

Caring Labour (2010). *The Venezuelan Constitution, Article 88*, Disponible à l'adresse suivante : <https://caringlabor.wordpress.com/2010/09/27/constitution-of-the-bolivarian-republic-of-venezuela-1999-article-88/>

Chakraborty, L. (2010). Public investment and unpaid work in India. In R. Antonopoulos & I. Hirway (éd.). *Unpaid work and the economy*. New York : Palgrave MacMillan.

Charmes, J. (2015). *Time use across the world: Findings of a world compilation of time use surveys* (Document de référence du RDH 2015). New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/sites/default/files/charmes_hdr_2015_final.pdf

Division de la promotion de la femme (2004). Réponse du Canada au questionnaire des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

- Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/responses/CANADA-French.pdf>
- _____ (1996). The United Nations Fourth World Conference on Women, Platform for Action. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/institu.htm>
- England, P. (2005). Emerging theories of care work. *Annual Review of Sociology*, vol. 31, p. 381–99.
- Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement (2005). *Empowering women vital for successful development*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unmillenniumproject.org/reports/tf3b_e.htm
- Folbre, N. (2001). *The invisible heart: Economics and family values*. New York : The New Press.
- _____ (1994). Who pays for the kids: Gender and the structures of constraint. Londres et New York : Routledge.
- Heckman, J., R. Pinto et P.A. Savelyev (2013). Understanding the mechanisms through which an influential early childhood programme boosted adult outcomes. *American Economic Review*, vol. 103, no 6, p. 2052–2086.
- Hirway, I. (2010). Time use surveys in developing countries: An assessment. In R. Antonopoulos et I. Hirway (éd.). *Unpaid work and the economy*. New York : Palgrave MacMillan.
- Ilkcaracan, I. (2013). The purple economy: A call for a new economic order beyond the green economy. In LIFE e.V./GenaNet (éd.). *Green economy and green growth: Who cares? Approaching the linkages between care, livelihood and the green/sustainable economy* (pp.32-38). Berlin : Life e.V./Ministère fédéral allemand de l'Environnement.
- Ilkcaracan, I. et U. Gündüz. (2015). *Estimating the market value of the care economy: A household satellite account for Turkey: Proceedings of the 5th International Women's Studies Conference*. Chypre du Nord : Université de la Méditerranée orientale.
- Ironmonger, D. (1996). Counting outputs, capital inputs and caring labour: estimating gross household product. *Feminist Economics*, vol. 2, no 3, p. 37–64.
- Memiş, E. et R. Antonopoulos (2010). Unpaid work, poverty and unemployment: A gender perspective from South Africa. In R. Antonopoulos et I. Hirway (éd.). *Unpaid work and the economy*. New York : Palgrave MacMillan.
- OCDE (2007). *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille - Synthèse des résultats pour les pays de l'OCDE*. Vienne : Organisation de Coopération et de Développement économiques. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/els/famille/bebesetemployeurscommentreconciliertavailletviedefamille-synthesedesresultatspourlespaysdelocde.htm>
- Secrétaire général de l'ONU (2005). *Amélioration de la condition de la femme en milieu rural : Rapport du Secrétaire général*. New York : Bureau du Secrétaire général des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/un/60/A_60_165_fr.pdf
- Tronto, J. (2013). *Caring democracy: Markets, equality, and justice*. New York : New York University Press.

NOTES

- 1 Engels est le premier économiste (dès le XIXe siècle) à attirer l'attention sur le double caractère de l'économie (productive rémunérée et reproductive non rémunérée) et avance que les deux sont essentielles à la reproduction du système économique dans sa globalité.
- 2 Benería, Berik et Floro (2016) font une excellente analyse du projet.
- 3 Voir les travaux fondateurs de Folbre (1994; 2006) et Himmelweit (2007).
- 4 Voir également l'article de Joan Tronto « The Deeply Political Act of Caring », à l'adresse suivante : <http://www.utne.com/politics/the-deeply-political-act-of-caring-zeoz1609zcbu>
- 5 Hirway 2010, p. 301-324, contient un tableau complet des enquêtes dans les pays en développement.
- 6 Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/econ-vention.htm>.
- 7 La Convention de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ; la Convention sur le travail à temps partiel, 1996 et la Convention sur la protection de la maternité, 2000, sont d'autres documents d'orientation intergouvernementaux reconnaissant le travail non rémunéré (voir Esplen, 2009b, p. 10).
- 8 Voir <https://caringlabor.wordpress.com/2010/09/27/constitution-of-the-bolivarian-republic-of-venezuela-1999-article-88/>.
- 9 La couleur mauve a été adoptée par les mouvements féministes dans plusieurs pays.



L'EMPLOI, LE TRAVAIL
DÉCENT ET LA
PROTECTION SOCIALE

MODULE 5

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	123
GRAPHIQUE ET ENCADRÉS	125
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	129
5.1. L'EMPLOI, LE CHÔMAGE, LE TRAVAIL DÉCENT ET LES MARCHÉS DU TRAVAIL	129
5.1.1. Les indicateurs du marché du travail : définitions et mesures	129
5.1.2. Le travail décent	132
5.1.3. Les mesures des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail	133
5.1.4. Les causes structurelles des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail	138
5.1.5. Les politiques du marché du travail en faveur de l'égalité des sexes	140
5.2. LA PROTECTION SOCIALE	143
5.2.1. Tour d'horizon des inégalités en matière de protection sociale	143
5.2.2. Les politiques de protection sociale du point de vue du genre	145
ACTIVITÉ DE RÉFLEXION	148
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	149
NOTES	151

GRAPHIQUE ET ENCADRÉS

GRAPHIQUE

Tableau 5.1 Les variables du marché du travail	131
---	-----

ENCADRÉS

Encadré 5.1 Mesurer les disparités femmes-hommes en matière de travail décent dans le secteur manufacturier Turc	138
Encadré 5.2 Programme public pour les emplois dans l'action sociale en Macédoine	142
Encadré 5.3 Les tendances mondiales et régionales des inégalités entre femmes-hommes en matière de sécurité sociale	144
Encadré 5.4 Les principes d'égalité des sexes pour la conception des protections sociales minimales	146

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le **Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale** comprend des sections sur l'emploi et le travail décent, ainsi que sur la protection sociale. La première partie présente les principaux indicateurs du marché dans une optique critique de genre et de développement humain, puis elle aborde les indicateurs et les causes structurelles sous-jacentes des inégalités femmes-hommes sur les marchés. La deuxième partie commence par un exposé général sur les systèmes de protection sociale, avant de s'intéresser aux disparités femmes-hommes en matière de sécurité sociale et aux débats d'orientation en la matière.

À l'issue du Module 5, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- les principaux indicateurs du marché (taux d'activité, emploi, chômage) ;
- les limites de ces indicateurs dans l'optique du genre et du développement humain, ainsi que les autres mesures possibles du marché du travail, à savoir le **non-emploi** et le **travail décent** ;
- les indicateurs d'inégalités femmes-hommes sur le marché du travail (inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi et écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois selon les sexes, disparités entre hommes et femmes dans l'accès au travail décent) ;
- les causes structurelles sous-jacentes des inégalités femmes-hommes sur les marchés du travail et les débats d'orientation sur l'élimination de ces inégalités ;
- les différents outils des systèmes de protection sociale ;
- les tendances des disparités femmes-hommes en matière de protection sociale ; et
- les sources des inégalités femmes-hommes en matière de protection sociale et les principaux enjeux apparentés.

5.1 L'emploi, le chômage, le travail décent et les marchés du travail

L'aspect le plus étudié de la question du genre et de l'économie est celui des schémas genrés observés sur les marchés du travail (le travail marchand rémunéré). La situation en très grande partie par le fait que l'économie conventionnelle se soucie exclusivement du marché et que les données sur les indicateurs du marché du travail abondent. Il est donc facile de traiter les disparités femmes-hommes dans les indicateurs du marché du travail comme des mesures concrètes des inégalités entre les sexes dans les résultats économiques.

Ce module commence par un exposé des principaux indicateurs du marché du travail, à savoir les taux

d'emploi et de chômage de la population active, ainsi que d'autres indicateurs plus récents comme le taux de non-emploi et le travail décent. Nous examinons ensuite les mesures des inégalités femmes-hommes, puis les tendances observées. La deuxième moitié du module présente un résumé analytique de la littérature sur les causes structurelles des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail et conclut par un exposé des débats d'orientation.

5.1.1 Les indicateurs du marché du travail : définitions et mesures

Les données du marché du travail (sur le travail rémunéré) sont recueillies par le biais d'enquêtes périodiques sur la population active (EPA) auprès d'un échantillon de ménages et d'individus représentatif

de la population adulte d'âge actif (15 ans et plus). Ces enquêtes périodiques (mensuelles ou bimensuelles) sont conduites par les bureaux nationaux de la statistique dans presque tous les pays du monde.

La population active (PA) regroupe les personnes occupant un emploi et les personnes au chômage (graphique 5.1) :

PA = Personnes occupant un emploi + Personnes au chômage

Sont considérées comme *ayant un emploi*, les personnes qui, d'après l'EPA, ont effectué un travail rémunéré, en nature ou en espèces, pendant au moins une heure dans la semaine de référence¹.

Sont considérées comme *au chômage* les personnes qui :

- n'ont pas d'emploi rémunéré en nature ou en espèces ;
- recherchent activement un emploi pendant la semaine de référence ; et
- sont disponibles pour travailler dans les 15 jours suivant une offre d'emploi.

La dernière catégorie est composée d'individus qui ne font pas partie de la population active, c'est-à-dire les adultes qui ne sont ni employés ni au chômage.

Le *taux d'activité (TA)* est le rapport entre la population active et la population civile adulte. La population civile, également dite population non institutionnelle, exclut les populations non civiles ou institutionnelles, c'est-à-dire les personnes résidant en prison, en caserne militaire ou en institution sanitaire.

TA = (PA/Population civile adulte) x 100

Le taux d'activité est le rapport entre la population active occupée et la population civile (non institutionnelle) adulte totale ; le taux de chômage est le rapport entre les personnes au chômage et la PA (somme des personnes ayant un emploi et des personnes au chômage).

Taux d'activité = (Personnes ayant un emploi/ Population civile adulte) x 100

Taux de chômage = (Personnes au chômage/PA) x 100

Les personnes ayant un emploi sont réparties en plusieurs catégories :

- Salariés
- Employeurs
- Travailleurs indépendants
- Travailleurs familiaux non rémunérés²

Ceux qui ne font pas partie de la PA sont catégorisés comme suit :

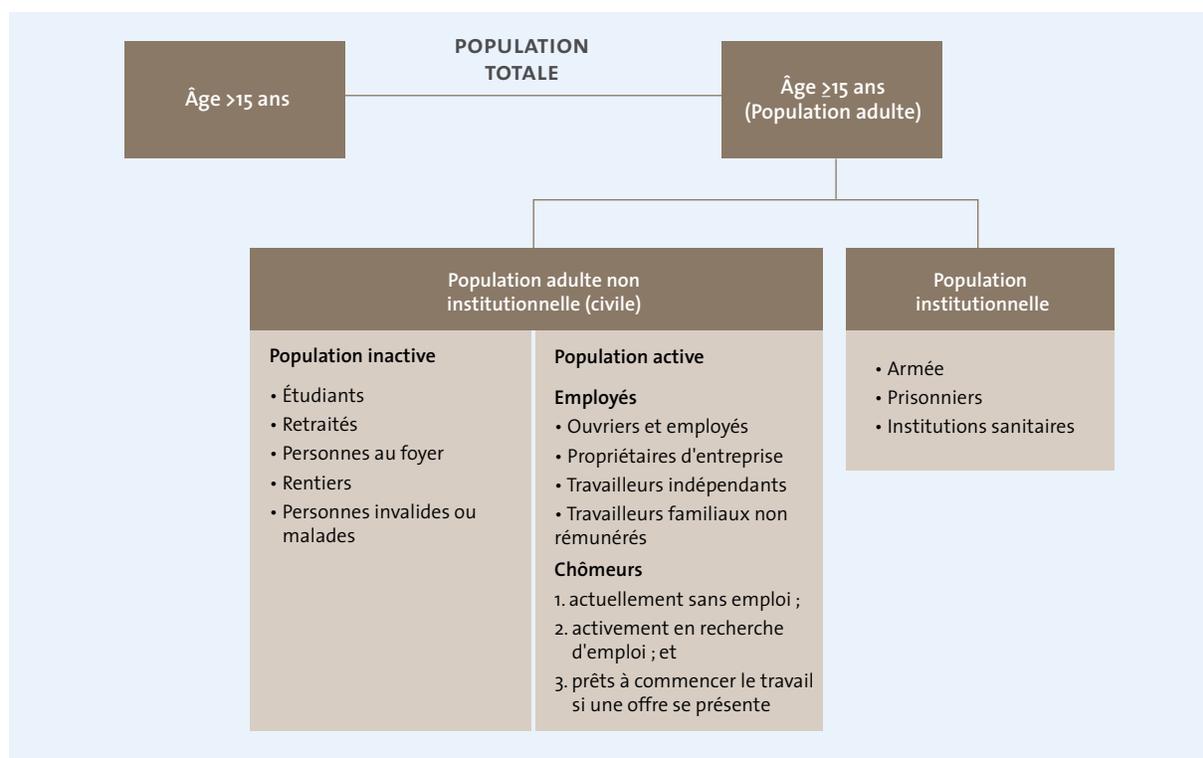
- Étudiants
- Retraités
- Personnes au foyer
- Personnes malades ou invalides
- Personnes dont les revenus ne sont pas des revenus du travail
- Autres.

À partir de ces indicateurs, l'objectif principal de la politique économique, en ce qui concerne le marché du travail, est de réduire le taux de chômage. La hausse du taux d'emploi est un objectif secondaire de la politique du marché du travail, moins mis en avant. **Deux grandes critiques** de cette conception de la politique du marché du travail se dégagent :

- Le taux de chômage officiel (défini ci-dessus) n'est pas un indicateur suffisant du vrai taux de non-emploi dans une économie
- La qualité de l'emploi n'est pas moins un problème que la quantité d'emploi.

Le taux de chômage officiel, tel qu'il est défini ci-dessus, est considéré par ses critiques comme un indicateur insuffisant de la véritable ampleur du chômage, car il n'inclut pas les relevant de la catégorie des travailleurs découragés ou des sous-employés. Les *travailleurs découragés* sont les personnes qui ne sont pas en recherche active d'emploi parce qu'elles pensent qu'il n'y a pas de débouchés pour elles, mais qui aimeraient travailler si un emploi leur était proposé (elles sont disponibles très vite). Les *travailleurs sous-employés* sont les personnes qui ont un emploi, mais qui en recherchent un autre (un deuxième ou un nouvel emploi) parce que leurs revenus sont insuffisants³. L'inclusion des travailleurs découragés et

GRAPHIQUE 5.1
Les variables du marché du travail



sous-employés donne un taux de chômage supérieur au chiffre officiel.

Par ailleurs, le taux de chômage ne donne aucune indication de l'ampleur de la population exclue de la population active, c'est-à-dire les personnes qui ne sont ni employées ni en recherche d'emploi. La plupart des adultes exclus du marché du travail sont des femmes au foyer. Par conséquent, le taux de non-emploi est un indicateur plus intégral puisqu'il désigne la proportion de la population d'âge actif qui est soit au chômage soit sans emploi.

$$\text{Taux de non-emploi} = \left(\frac{\text{personnes au chômage} + \text{sans emploi}}{\text{population civile adulte totale}} \right) \times 100$$

Par exemple, le taux de chômage global en **Turquie** en 2015 est de 10,3 % et les taux de chômage ventilés par sexe sont de 9,2 % pour les hommes et 12,6 % pour les femmes. Or, le taux de non-emploi est de 54 % pour la population globale, 35 % pour les hommes et 72 %

pour les femmes. L'écart de taux de non-emploi entre les femmes et les hommes (37 points) est beaucoup plus élevé que l'écart de taux de chômage (3,4 points de pourcentage). Ce constat s'explique par le fait que la plus grande partie de la population féminine adulte en âge de travailler en Turquie n'est pas active. La principale raison de cette inactivité citée par les femmes est qu'elles sont femmes au foyer à temps plein, c'est-à-dire responsable du travail de soins non rémunéré dans la sphère domestique. **Par conséquent, dans une perspective de genre, le taux de non-emploi donne une indication plus précise de l'exclusion du marché du travail que le taux de chômage officiel.** Pour que le taux d'inactivité diminue, le taux de chômage doit diminuer et le taux d'emploi doit augmenter en même temps.

Ce qui nous mène à la deuxième critique du taux d'emploi qui indique l'évolution de la *quantité* d'emploi. Il n'indique pas la *qualité* de l'emploi, ni si les emplois disponibles sur le marché du travail offrent des conditions décentes. L'agenda pour le travail

décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) comporte des éléments importants favorables à l'égalité femmes-hommes.

5.1.2 Le travail décent

Le concept de travail décent, tel qu'il est présenté par l'Organisation internationale du travail (OIT)⁴, est défini comme suit :

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

L'*agenda de l'OIT pour le travail décent* repose sur quatre piliers stratégiques : normes internationales, principes fondamentaux et droits au travail ; création d'emploi ; protection sociale ; dialogue social et tripartisme. Fondé sur ces principes, le **Cadre de mesure du travail décent** couvre 10 éléments importants étroitement liés (OIT, 2013) :

1. Possibilités d'emploi
2. Gains adéquats et emploi productif
3. Temps de travail décent
4. Combiner travail, famille et vie personnelle
5. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir
6. Stabilité et sécurité du travail
7. Égalité des chances et du traitement dans l'emploi
8. Sécurité du milieu de travail
9. Sécurité sociale
10. Dialogue social, représentation des employeurs et des travailleurs

Les indicateurs statistiques et juridiques du travail décent sont organisés et classifiés selon ces dix aspects structurels du cadre de mesure.

Le travail décent a également été accepté comme un concept central du nouveau Programme de

développement durable à l'horizon 2030 adopté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Le huitième Objectif de développement durable (ODD) invite à promouvoir « une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Les quatre objectifs stratégiques de l'agenda pour le travail décent – création d'emploi, protection sociale, droits au travail et dialogue social – sont largement présents dans un grand nombre des 16 autres ODD.

L'OIT a dirigé le travail de définition et de mesure du travail décent, mais d'autres approches offrant d'autres définitions et mesures de référence du travail décent existent. Il convient de citer plus particulièrement l'approche de l'Union européenne (UE), qui met l'accent sur la qualité des postes, par opposition à l'OIT qui s'intéresse davantage à la qualité de l'emploi. La définition de la *qualité des postes* est plus étroitement axée sur le contenu d'un poste et le milieu de travail, à partir de données microéconomiques. L'approche de l'OIT par la *qualité de l'emploi* est cependant plus globale, car elle cherche à décrire les niveaux macroéconomique (possibilités d'emploi, structure de l'emploi et codes du travail), mésoéconomique (milieu de travail au niveau de l'entreprise) et microéconomique (conditions de travail des travailleurs individuels) (İzdeş et Yücel, 2016).

Un groupe d'études européennes s'intéresse aux indices de la qualité des postes dans la construction en suivant une méthode plus analytique. Ces indices reposent sur une série de 18 indicateurs de la qualité des postes, adoptés au Sommet de Laeken de 20015. Les études en question dépendent de la disponibilité de données internationales comparables de l'**Enquête européenne sur les conditions de travail**. L'OIT, en revanche, a créé des profils de pays simples à utiliser à partir des informations disponibles et n'a pas élaboré d'indice. Malgré une unanimité apparente sur certains aspects du travail décent, et les indicateurs employés pour les mesurer, la multiplicité des approches traduit la complexité analytique de la mesure du travail décent (İzdeş et Yücel, 2016).

L'agenda pour le travail décent pourrait faire avancer le programme d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes pour deux raisons : premièrement,

même quand les inégalités femmes-hommes face à l'emploi ou au chômage se résorbent, d'importantes disparités entre les sexes peuvent entrer en jeu dans la qualité de l'emploi. Par exemple, les femmes ont généralement des possibilités d'emploi plus limitées en raison de la ségrégation selon les sexes et des discriminations à l'embauche. Leurs débouchés sont concentrés dans les emplois informels mal rémunérés. Les femmes risquent davantage de se heurter à des discriminations au travail et leur représentation au sein des plateformes de dialogue social est limitée (voir la section suivante au sujet des disparités femmes-hommes dans l'accès au travail décent).

Deuxièmement, le manque d'emplois décents est l'une des explications sous-jacentes des inégalités d'accès à l'emploi entre les sexes. Par exemple, quand les emplois demandent de longues heures de travail et offrent peu de possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale, ou quand la croissance sans emplois limite les débouchés, tous les actifs employés souffrent, quel que soit leur sexe. Les mauvaises conditions de travail, elles aussi, découragent les femmes d'entrer sur le marché du travail. Les causes structurelles sous-jacentes des inégalités entre les sexes sur le marché du travail sont abordées à la section 5.1.4.

5.1.3 Les mesures des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail

Les indicateurs des inégalités entre les sexes sur le marché du travail les plus couramment employés sont les suivants :

- L'écart entre les taux d'activité et d'emploi des hommes et des femmes⁶
- Les disparités entre les hommes et les femmes dans les taux de chômage et d'inactivité
- L'écart salarial entre les hommes et les femmes
- La ségrégation selon les sexes dans les secteurs d'activité et les professions (horizontale)
- La ségrégation verticale selon les sexes et le plafond de verre
- Les disparités entre hommes et femmes dans l'accès au travail décent (la qualité des emplois).

Ces mesures servent d'indicateurs quantitatifs des inégalités femmes-hommes dans les résultats

économiques. Chaque indicateur est décrit dans cette sous-section, où l'on trouvera également un bref exposé des tendances mondiales.

L'écart de taux d'activité (TA) et d'emploi (E) entre les femmes et les hommes

Définition : la différence entre les taux d'activité (TA) et d'emploi (E) des hommes et des femmes.

Écart de TA femmes-hommes = TA masculin – TA féminin

Écart E femmes-hommes = Taux E masculin – Taux E féminin

Cet indicateur est le point de référence fondamental pour la mesure des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail dans la majorité des économies en développement. Le resserrement de l'écart entre les TA masculin et féminin indique que plus de femmes entrent sur le marché du travail. Cependant, étant donné que le TA inclut les personnes ayant un emploi et les personnes au chômage, la contraction de l'écart femmes-hommes peut être facilitée par une montée du chômage féminin dans la mesure où plus de femmes font leur entrée sur le marché du travail en cherchant un emploi, mais sans y parvenir. Par conséquent, **l'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin** est un indicateur plus exact de l'entrée des femmes sur le marché du travail. **L'écart entre les taux d'activité masculin et féminin**, d'un autre côté, est un bon indicateur non seulement des possibilités d'emploi pour les femmes, mais aussi de leur volonté d'entrer sur le marché du travail et de rechercher un emploi.

Les économies avancées du Nord ont assisté une résorption importante de l'écart entre les taux d'activité et d'emploi des hommes et des femmes pendant la période de forte croissance économique de l'après-Seconde Guerre mondiale. Dans quelques économies en développement du Sud, en particulier de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, un redressement comparable a été observé à la suite du passage à des stratégies de croissance axées sur les exportations pendant la transformation qui s'est opérée au lendemain de la crise du pétrole dans les années 1980 et 1990. En vingt ans (1995-2015), cependant, l'écart entre le taux d'activité mondial des hommes et des femmes a stagné aux alentours de 25 à 30 points de pourcentage (OIT 2016).

L'une des tendances genrées constatées dans les schémas d'activité est appelée **effet « travailleur ajouté »**. Cette notion désigne l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, principalement de femmes mariées espérant compenser la perte de revenu familial quand leurs maris ou d'autres membres masculins de la famille sont mis au chômage. Au niveau macroéconomique, cet effet devient particulièrement prononcé dans des conditions de crise économique. En cas de choc négatif au niveau macroéconomique, tant les hommes que les femmes présents sur le marché du travail subissent des pertes d'emploi. Cependant, les femmes qui sont exclues du marché du travail ressentent elles aussi l'effet de « travailleur ajouté » puisqu'elles ont tendance à entrer sur le marché du travail pour compenser la baisse du revenu familial. Dans certains contextes de crise économique, on observe une augmentation du taux d'activité féminin.

De nombreuses études récentes des incidences des crises économiques sur les hommes et sur les femmes, dans le Sud et dans le Nord, observent l'effet « travailleur ajouté » féminin parmi les résultats (voir Cerrutti, 2000 pour l'**Argentine** ; İkkaracan et Değirmenci, 2014 pour la **Turquie** ; Kitarsihvili, 2014 pour l'**Asie centrale** ; Parrado et Zenteno, 2001 pour le **Mexique** ; Posadas et Sinha, 2010 pour l'**Indonésie**).

L'effet « travailleur ajouté » n'est pas forcément limité aux crises économiques et peut se manifester en réaction à des processus d'appauvrissement de longue durée (Kabeer, 2012). En Afrique et en Amérique latine, la baisse des revenus agricoles sous le régime de restructuration néolibérale, ainsi que la montée de la pauvreté rurale qui en a résulté, ont poussé les femmes (et les hommes) des milieux ruraux à travailler pour leur propre compte et à rechercher des emplois non agricoles dans le cadre d'une stratégie de diversification (voir Whitehead, 2009 pour l'**Afrique** ; Deere, 2009 pour l'**Amérique latine**).

Dans un contexte de manque d'accès aux fonds d'amorçage, de faible taux d'alphabétisme et de manque de dispositifs de soutien, l'emploi non agricole des femmes est souvent peu productif et mal rémunéré. Ce phénomène a également été appelé *vente de main-d'œuvre au rabais*, en référence à l'entrée des femmes sur le marché

du travail dans de mauvaises conditions. L'entrée sur le marché du travail se fait alors par nécessité plutôt que par choix. Kabeer (2012) s'interroge sur la mesure dans laquelle l'activité des femmes dans de telles conditions peut mener à leur autonomisation. Le resserrement de l'écart d'emploi femmes-hommes doit donc être analysé en tenant compte des conditions dans lesquelles le taux d'emploi des femmes augmente.

L'écart de taux de chômage (C) femmes-hommes

Définition : la différence entre les taux de chômage masculin et féminin (elle est principalement négative, car les taux de chômage et de non-emploi des femmes sont plus élevés).

$$\text{Écart de taux C femmes-hommes} = \text{Taux C masculin} - \text{Taux C féminin}$$

Cet écart entre les taux de chômage masculin et féminin sert d'indicateur des différences de possibilités d'emploi ouvertes aux femmes par rapport aux hommes. Selon les chiffres de 2015, l'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes au niveau mondial était de 0,7 point de pourcentage (6,5 % pour les femmes et 5,5 % pour les hommes).

L'OIT fait observer que si le taux de non-emploi (voir la section précédente) est un meilleur indicateur du vrai manque de possibilités d'emploi pour certains groupes – les femmes ou autres minorités – il n'est toujours pas couramment utilisé comme indicateur du marché du travail. Nous relevons ici que ni l'OIT ni aucune autre source ne parle de **l'écart de taux de non-emploi femmes-hommes**. Par conséquent, il importe d'envisager une comparaison entre les taux de chômage féminin et masculin (le premier étant plus élevé) en parallèle avec une comparaison entre les taux d'activité des femmes et des hommes (le dernier étant plus élevé). Cette combinaison indique que les écarts de taux de non-emploi femmes-hommes sont nettement plus profonds que les écarts de taux d'activité et de chômage.

L'écart salarial entre les sexes

Définition : la différence entre le salaire médian des hommes et des femmes en proportion du salaire médian masculin.

Écart salarial entre les sexes (ESS)

$$= ((Sh - Sf) / (Sh)) \times 100$$

L'ESS indique, en pourcentage, combien les hommes gagnent de plus que les femmes. La différence de salaire entre les sexes peut aussi être exprimée sous forme de rapport entre le salaire moyen (médian) des femmes et le salaire moyen (médian) des hommes (Sf/Sm). Ce chiffre indique combien les salariées gagnent en moyenne par rapport au salaire moyen d'un homme. Notez qu'il est ici aussi égal à un moins l'ESS :

$$1 - ESS = Sf / Sm$$

L'ESS peut être exprimé sous forme non corrigée (brute), c'est-à-dire calculé pour tous les salariés. Il peut aussi être corrigé du niveau d'éducation, du secteur d'activité ou des professions. Ici, l'ESS est mesuré à partir des salaires médians des femmes par rapport aux hommes, ventilés selon le niveau d'éducation ou selon la profession et le secteur d'activité. Un ESS entièrement corrigé tient compte de tous les déterminants observables du salaire, dont l'âge, la situation maritale et parentale, les caractéristiques du lieu de travail et de l'emploi, en plus de l'éducation, de la profession et du secteur d'activité. Cet ESS entièrement corrigé exprime les différentiels de salaire dus purement au sexe, c'est-à-dire la différence entre le salaire d'un homme et celui d'une femme à caractéristiques égales (démographie, lieu de travail et emploi). En règle générale, l'ESS ainsi corrigé est inférieur à l'ESS brut, car les différentiels femmes-hommes dans la répartition professionnelle et sectorielle, ainsi que les caractéristiques des lieux de travail et des emplois des femmes par rapport à ceux des hommes sont des déterminants fondamentaux de l'écart salarial femmes-hommes.

Quelques mises en garde s'imposent concernant l'ESS. Premièrement, l'écart salarial femmes-hommes n'est pas la même chose que l'écart de gains du travail. *Les gains du travail* (le revenu de l'emploi) peuvent prendre deux formes : 1) la rémunération des salariés et 2) les revenus en espèces des travailleurs indépendants ou des personnes travaillant à leur compte. La plupart des statistiques concernant l'écart de gains entre les hommes et les femmes concernent les salariés, l'absence de données comparables empêchant l'analyse de l'écart de gains du travail indépendant entre les hommes et

les femmes. Par conséquent, la mesure dans laquelle un écart salarial femmes-hommes exprime l'écart de gains global entre les femmes et les hommes dépend de la part de salariés parmi les actifs occupés.

La part de salariés dans l'emploi total varie considérablement d'un pays à l'autre : de 30 % en **Afrique** à près de 90 % dans les **économies développées**. De ce fait, dans les pays où l'emploi des femmes est principalement indépendant, l'ESS est un indicateur limité des différences de gains entre les sexes sur l'ensemble du marché du travail. À l'échelle mondiale, l'écart salarial femmes-hommes est estimé à 23 %. Autrement dit, le salaire des femmes correspond à 77 % du salaire des hommes (OIT, 2016).

Une deuxième mise en garde concerne l'unité de temps pour laquelle les salaires sont indiqués. L'écart de salaire hebdomadaire, mensuel ou annuel entre les sexes est sensiblement plus élevé que l'écart de salaire horaire, car les femmes ont tendance à travailler moins d'heures (principalement en raison de leurs obligations de travail domestique non rémunéré). Certains pays, par exemple, calculent l'écart salarial entre les sexes en tenant uniquement compte des salariés à temps plein et en excluant les travailleurs à temps partiel. De ce fait, le vrai écart salarial femmes-hommes n'est pas exprimé puisqu'un élément important de l'écart traduit les différences entre les heures de travail rémunéré des hommes et des femmes.

La ségrégation horizontale selon les sexes (sectorielle et professionnelle)

Définition : la différence dans la répartition des salariés de sexe masculin et de sexe féminin dans les divers secteurs d'activité et professions.

Les différences de répartition sont exprimées par une mesure quantitative appelée l'**Indice de ségrégation professionnelle ou sectorielle entre les sexes** (ISPS ou ISSS), où i représente la profession, le secteur d'activité ou la classification des métiers ; et

H_i , F_i représentent respectivement la proportion d'hommes et femmes dans la catégorie i (en %)

$$IPS \text{ ou } ISSS = 1/2 \frac{H_i}{F_i} \left| \frac{H_i}{F_i} \right|$$

Ainsi, l'ISPS (ISSS) indique la proportion (%) de femmes et d'hommes actifs occupés qui auraient besoin de changer de secteur d'activité (profession) pour que leur répartition devienne égale (Blau et al., 2002).

Il importe de noter ici que les emplois sont définis au carrefour des secteurs d'activité et des professions. Par exemple, un *contrôleur qualité dans l'industrie textile* est un emploi dans *l'industrie textile* et dans la catégorie professionnelle *techniciens et assistants*. Le degré de ségrégation des emplois selon les sexes devient plus évident dans la comparaison de la répartition des hommes et des femmes sur une ventilation plus détaillée des emplois.

Par exemple, une étude récente de la ségrégation selon les sexes dans le marché du travail d'**Istanbul** indique que, si l'ISPS (ISSS) calculé à partir de 17 (9) catégories professionnelles globales est 17,6 (22,56), l'Indice de ségrégation professionnelle selon les sexes, calculé à partir de près de 3 000 emplois sur le marché du travail d'Istanbul, est de 49,6. Cela signifie que près de la moitié (49,6 %) des actifs employés, femmes et hommes, auraient besoin de changer de place dans environ 3 000 catégories d'emploi pour égaliser leur répartition (Ilkcaracan, 2016).

À l'échelle mondiale, le secteur des services est désormais celui qui emploie le plus grand nombre de femmes, prenant le pas sur l'agriculture. En 2015, plus de la moitié (61,5 %) des femmes actives occupées travaillaient dans les services (contre 50,1 % des hommes) et un quart travaillaient dans l'agriculture. L'emploi masculin est généralement réparti de manière plus égale entre les services, l'industrie, la construction et l'agriculture.

Quant à la répartition professionnelle, les femmes sont fortement représentées dans la catégorie *employés de bureau, des services et de la vente* (où elles sont plus nombreuses que les hommes) et les *professions intermédiaires*. Les deux catégories sont généralement associées à l'emploi à temps partiel et aux emplois à bas salaire. Selon l'OIT (2016), certaines professions dans lesquelles les hommes sont déjà surreprésentés ont vu cette proportion s'élargir avec le temps, tandis que d'autres professions à forte dominante féminine se sont encore plus féminisées.

La ségrégation verticale selon les sexes et le plafond de verre

Définition : la proportion de femmes (représentation) occupant des postes de responsabilité.

Le *plafond de verre* désigne les obstacles subtils qui empêchent les femmes (et les minorités) de parvenir aux échelons supérieurs de la hiérarchie des entreprises privées, du secteur public et du milieu universitaire. Il est un indicateur de la ségrégation verticale selon les sexes.

En règle générale, les femmes sont très peu représentées aux postes de responsabilité. Ce constat est vrai même dans les secteurs d'activité et les professions à dominante féminine, comme la santé et l'éducation. Bien que les femmes soient très présentes dans ces secteurs, elles demeurent sous-représentées aux postes de direction.

Pour trouver des signes de ségrégation verticale selon les sexes, il suffit d'examiner les parts de l'emploi féminin et de l'emploi masculin dans la catégorie *membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise*. Celle-ci comporte non seulement des emplois de direction et de responsabilité, mais aussi des emplois bien rémunérés et prestigieux. La ségrégation verticale selon les sexes est également présente en politique, domaine qui débouche sur des postes de prise de décision.

Un état des lieux de la situation dans le monde (OIT, 2015) indique que si la proportion de femmes occupant des postes de responsabilité a généralement augmenté en dix ans, les femmes continuent d'être sous-représentées dans tous les domaines de l'exécutif. Elles représentent 30 % ou plus de tous les cadres dans 70 pays. En 2013, 26 % des postes de directeur général du monde entier étaient occupés par des femmes. Dans certains pays, cependant (comme le **Canada**, l'**Allemagne** et l'**Espagne**), la proportion de femmes aux postes de direction a diminué entre 2000 et 2011.

Les disparités entre hommes et femmes dans l'accès au travail décent

Définition : les différences de caractéristiques des emplois des femmes et des hommes par rapport à la définition de l'emploi décent donnée dans la section précédente.

Les caractéristiques différenciées selon les sexes dont il est ici question sont, entre autres, les possibilités d'emploi, les gains adéquats et l'emploi productif, le temps de travail décent, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, la stabilité et la sécurité de l'emploi, l'égalité des chances et du traitement dans l'emploi, la sécurité du milieu de travail, la protection sociale (y compris la protection de la maternité), le dialogue social et la représentation des employés et des employeurs.

Un indicateur des disparités entre hommes et femmes dans l'accès au travail décent souvent utilisé distingue l'emploi formel de l'emploi informel. Les *emplois informels* sont généralement caractérisés par une faible productivité et une faible rémunération, des contrats temporaires et l'absence de couverture de sécurité sociale (y compris de congé de maternité). Cela signifie qu'ils ne permettent généralement pas d'accéder aux mécanismes de dialogue social, comme le syndicalisme et la négociation collective. L'OIT (2016) relève que l'entrée dans l'économie informelle n'est généralement pas une question de choix, mais le résultat d'un manque de possibilités dans l'économie formelle et de l'absence d'autres moyens de subsistance.

Les différences genrées dans l'accès à l'emploi décent sont également liées à des différences de statut professionnel, c'est-à-dire à la répartition des hommes et des femmes salariés, employeurs, travaillant à leur compte ou travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. En règle générale, dans les pays du Sud, les femmes ont principalement le statut de travailleur familial contribuant à l'entreprise familiale, particulièrement dans l'agriculture familiale. Ce statut relève de la catégorie *travailleur familial non rémunéré* puisqu'il n'y a pas de rétribution. Dans les pays tant du Sud que du Nord, les femmes sont sous-représentées dans la catégorie des employeurs.

Les recherches indiquent que les secteurs d'activité affichant une forte proportion d'emploi féminin sont aussi ceux qui sont le moins bien classés selon l'indice des emplois décents (Encadré 5.1).

Les tendances mondiales 2016

Si ces indicateurs varient sensiblement d'un pays et d'une région à l'autre, ainsi que dans le temps, quelques tendances mondiales persistantes sont observées. Une étude de l'OIT (2016) sur les tendances des marchés du travail régionaux et mondiaux pour les hommes et les femmes au cours des vingt dernières années indique que :

- Les écarts entre les taux d'emploi masculin et féminin ne se sont que très peu resserrés et persistent dans le monde entier, dépassant 50 points de pourcentage dans plusieurs régions.

Sur le plan positif, la proportion de femmes contribuant à l'entreprise familiale a considérablement diminué étant donné que plus de femmes ont rejoint les rangs des salariés.

- En même temps, les inégalités femmes-hommes dans l'accès à l'emploi restent profondes et les femmes sont plus souvent sous-employées.
- Les femmes continuent d'occuper des emplois de moins bonne qualité, moins bien rémunérés, informels et temporaires, qui les empêchent d'accéder à la protection sociale.
- Les écarts salariaux entre les sexes sont persistants et importants dans de nombreuses régions, en raison de la ségrégation et des discriminations professionnelles, mais aussi des différences d'heures de travail rémunéré et non rémunéré.
- Dans les économies développées, les femmes sont particulièrement concentrées dans les secteurs peu rémunérés, comme la santé et les services sociaux, l'éducation et autres services.
- Dans de nombreux pays en développement, les femmes sont surreprésentées dans les activités agricoles demandant beaucoup de temps et un travail intensif, souvent mal ou non rémunéré.

ENCADRÉ 5.1

Mesurer les disparités femmes-hommes en matière de travail décent dans le secteur manufacturier turc

İzdeş et Yücel (2016) étudient les conditions d'emploi décent dans les divers secteurs de l'industrie manufacturière turque en s'intéressant à six aspects : les revenus et avantages ; les heures de travail et l'équilibre vie professionnelle-vie privée ; la sécurité au travail et les conditions de travail ; les perspectives professionnelles et la sécurité de l'emploi ; la protection sociale ; l'égalité et l'équité. Pour chaque secteur, elles examinent également le degré d'intersection entre la concentration d'emploi féminin et divers aspects du travail décent.

Leur étude indique que les femmes sont sous-représentées dans la quasi-totalité des vingt-quatre secteurs manufacturiers examinés, à l'exception des textiles et de l'habillement, dominés à 95 % par les femmes. Les trois autres secteurs affichant la plus forte proportion de main-d'œuvre féminine sont l'industrie pharmaceutique, les produits alimentaires et le secteur manufacturier divers (un secteur mixte, composé principalement d'activités à forte intensité de main-d'œuvre, comme la bijouterie, le matériel musical, le matériel sportif, les jouets, le matériel médical et dentaire). Dans ces secteurs, les femmes constituent entre un tiers et la moitié de l'emploi total. L'analyse révèle que la plupart des secteurs à dominante féminine sont non seulement les secteurs qui pratiquent les plus faibles taux de rémunération dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, mais aussi ceux dans lesquels les femmes sont beaucoup moins rétribuées que les hommes. Qui plus est, les secteurs à dominante féminine sont aussi ceux qui affichent la plus grande incidence de travail à temps partiel ou temporaire, et de contrats de courte durée pour les femmes (malgré les contrats à longue durée des hommes). Dans quatre des cinq secteurs enregistrant la plus forte proportion de femmes, la plupart d'entre elles ne bénéficient pas de sécurité sociale, c'est-à-dire qu'elles relèvent du secteur informel. Les femmes sont également sous-représentées dans les syndicats en raison de leur concentration dans les emplois informels et temporaires, mais aussi des contraintes de temps dues à leur charge de travail domestique non rémunéré.

5.1.4 Les causes structurelles des inégalités entre les sexes sur le marché du travail

Les causes structurelles des inégalités entre les sexes sur les marchés du travail, représentées par les indicateurs dont il est question dans la section précédente, peuvent être abordées sous les trois rubriques suivantes (Benería et al., 2016 ; OIT, 2009) :

- La division du travail selon les sexes et la charge de travail familial et domestique disproportionnée des femmes ;
- Les schémas de croissance macroéconomique qui déterminent l'ampleur et la nature de la croissance de la demande d'emploi ;
- Les institutions et les politiques du marché du travail et de l'égalité des sexes.

Le coût des soins domestiques pour le ménage et la famille est assumé de manière disproportionnée par les femmes et les filles, qui font la plus grosse part du travail de soins non rémunéré. Comme nous l'avons vu dans le *Module 4 : Le travail non rémunéré*, ce déséquilibre dans la répartition du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes est l'une des causes profondes des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail. La **décision de prendre un emploi** repose sur une comparaison des avantages et des coûts. Les principaux avantages sont les revenus (les revenus actuels et les revenus futurs anticipés) et la sécurité sociale. Un emploi présente par ailleurs des avantages non monétaires, liés au fait de travailler, notamment une plus grande autonomie et une certaine satisfaction sociale et personnelle. Les coûts, quant à eux, sont la perte de temps de loisir, le poids de la charge de travail rémunéré et les responsabilités professionnelles, ainsi

que le coût des substituts marchands des produits et services domestiques, mais aussi la réduction du temps disponible pour les soins.

Dans certaines circonstances, une division du travail devient nécessaire dans la majorité des ménages, en particulier ceux qui comptent de jeunes enfants ou des parents dépendants (personnes âgées ou invalides). Dans ce cas, un adulte assume le rôle d'apporteur de revenus et l'autre celui d'aidant domestique. La division du travail peut être rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- Manque de substituts marchands des services de soin d'un coût abordable et accessibles (ex. les structures publiques d'accueil des enfants) ;
- Prévalence de l'emploi informel, sans accès aux congés de maternité, de paternité et autres congés de soutien familial ;
- Longues heures de travail et de trajets domicile-travail

La **nature genrée** de cette division du travail est facilitée par :

- la réalité biologique de la reproduction ;
- les inégalités salariales entre les sexes (les femmes sont moins rémunérées que les hommes) ;
- les rôles de genre institutionnalisés en raison des deux premiers facteurs.

Dans un tel environnement, c'est par nécessité plutôt que par choix que les femmes (et les hommes) doivent prendre leur décision de travailler ou non, et combien d'heures travailler.

La *division du travail selon les sexes*, sous l'effet conjugué d'une mauvaise conjoncture du marché du travail et d'un équilibre vie professionnelle-vie privée insuffisant, voire inexistant, est une cause fondamentale des écarts de taux d'activité, de l'inégalité de rémunération, de la ségrégation professionnelle et des différences de qualité des emplois entre les femmes et les hommes. Entre autres retombées, cette division du travail selon les sexes cause, pour les femmes, une plus forte incidence de travail à temps partiel et un nombre inférieur d'heures de travail marchand, un

intérêt moindre pour l'activité professionnelle, des schémas d'activité intermittents, et le regroupement dans quelques catégories d'emplois qui permettent de mieux concilier vie professionnelle et vie privée (ex. la fonction publique).

Il importe de noter le lien entre la distribution de la charge de travail non rémunéré entre les sexes et la classe : pour les femmes peu qualifiées, la décision de prendre un emploi dépend plus du coût que des avantages⁸. Les femmes – en particulier celles au bas de l'échelle des salaires qui ont accès à des emplois informels mal rémunérés et sans protection de la maternité – qui s'occupent de jeunes enfants sont généralement moins intéressées par une activité professionnelle. Le handicap salarial ainsi causé est appelé **pénalisation des mères**. Il se manifeste également dans l'autre écart salarial observé entre les mères et les non-mères. En revanche, les pères qui travaillent gagnent souvent plus que leurs pairs sans enfants et bénéficient donc de ce que l'on appelle la **prime salariale des pères** (Grinshaw et Rubery, 2015).

Par ailleurs, la surreprésentation des femmes dans des secteurs comme la santé, l'éducation, le travail domestique et social rémunéré, traduit en partie la place dominante occupée par la fonction publique en raison des conditions favorables à un bon équilibre vie professionnelle-vie privée, notamment les moins longues heures de travail et la protection de la maternité. Cette surreprésentation pointe par ailleurs le fait que la société voit ces métiers comme un prolongement des rôles maternels et domestiques traditionnels des femmes.

Les *schémas de croissance macroéconomique* déterminent l'ampleur et la nature de la croissance de la demande d'emploi. Dans des conditions de forte croissance macroéconomique, avec forte intensité d'emploi et création de postes offrant des conditions de travail décentes, le facteur d'attraction du marché du travail s'amplifie, en particulier pour les femmes qui occupent traditionnellement la position d'apporteur de revenu secondaire. Dans la mesure où la trajectoire de croissance d'une économie crée suffisamment d'emplois dans les secteurs à forte productivité, les calculs coût-avantage de l'entrée sur le marché du travail se mettent à peser du côté des avantages.

La multiplication des possibilités d'emploi permet d'abaisser le taux de chômage et d'accroître le pouvoir de négociation de la main-d'œuvre sur les salaires et les conditions de travail. La hausse de la productivité améliore encore les perspectives d'augmentation des salaires et d'amélioration des conditions de travail. En plus d'améliorer les possibilités d'emploi, la hausse des salaires rend les substituts marchands du travail de soins plus accessibles. Un plus grand pouvoir de négociation sur les conditions de travail permet quant à lui d'améliorer les heures de travail et l'accès à la sécurité sociale, y compris à la protection de la maternité. Cela, à son tour, crée un environnement plus positif pour concilier vie professionnelle et vie privée, et renforce l'intérêt des femmes pour l'activité professionnelle.

En l'absence de croissance à forte intensité d'emploi, le manque d'offres est une justification économique de plus de la division du travail selon les sexes. Dans des conditions de chômage élevé, la négociation sur les niveaux adéquats de rémunération, l'emploi formel et les conditions de travail décentes devient moins probable. Les avantages du travail marchand sont alors trop insignifiants pour en justifier le coût.

Les institutions et les politiques du marché du travail supposent la réglementation de l'emploi et des conditions de travail, y compris de la sécurité sociale et de l'emploi formel, des salaires minimums, des heures de travail décentes, des congés de paternité, maternité et soutien familial, de l'accès aux services de soins publics. Les institutions et les politiques de l'égalité des sexes concernent la législation en matière d'égalité des chances face à l'embauche, à la rémunération et à la promotion, ainsi que la législation portant sur l'égalité des droits civils dans la famille. Elles englobent des pratiques telles que le plein accès aux droits reproductifs et à l'autonomie corporelle, à des lois et institutions efficaces contre la violence et le harcèlement sexuel. La présence – ou l'absence – de ces lois et pratiques influe sur la division du travail selon les sexes, sur les schémas de croissance macroéconomique, sur la conjoncture du marché du travail, et vice versa, contribuant ainsi à déterminer les retombées économiques selon les sexes.

L'absence d'une forte croissance macroéconomique porteuse d'emplois décents et le manque de pratiques

et politiques en faveur de l'égalité sur le marché du travail renforcent l'institutionnalisation de la division du travail selon les sexes et des rôles de genre apparentés. Pour briser ce cercle vicieux, il faudra mettre en place des politiques appropriées visant à transformer les rôles de genre par le biais de mesures qui encouragent les femmes à entrer sur le marché du travail dans des conditions décentes et les hommes à assumer leur part des responsabilités familiales.

5.1.5 Les politiques du marché du travail en faveur de l'égalité des sexes

De nos jours, l'idée que la croissance économique seule n'assurera pas une distribution équitable des gains entre les hommes et les femmes fait généralement l'unanimité. Pour cette raison, nous avons besoin de politiques actives et efficaces pour nous attaquer aux causes structurelles des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail exposées ci-dessus.

Les politiques en faveur de l'équilibre vie professionnelle-vie privée sont un domaine d'action prioritaire pour l'égalité femmes-hommes. Ces politiques visent à réduire et redistribuer la charge de travail de soins non rémunéré, comme nous l'avons vu au *Module 4*. Les politiques d'équilibre vie professionnelle-vie privée reposent sur deux piliers : l'action sociale et la réglementation des heures de travail et des congés de soutien familial. Elles supposent :

- L'accès universel à des services de haute qualité et accessibles pour les soins des enfants, des personnes âgées, des malades et des personnes en situation de handicap.
- Des congés de maternité, de paternité et de soutien familial, accompagnés de chances et de mesures incitatives égales pour les hommes et les femmes au moyen de régimes d'assurance de congés de soutien familial universels et financés collectivement.
- La réglementation du marché du travail pour garantir des heures de travail décentes, afin que les personnes employées à temps plein disposent de suffisamment de temps pour s'occuper d'elles-mêmes et de leurs familles.

- L'harmonisation des horaires du lieu de travail avec ceux des services d'action sociale.
- L'accès à des pratiques de travail flexibles temporaires en fonction de l'intensité changeante des obligations familiales sur le cycle de vie, dont le travail à temps partiel temporaire, les horaires aménagés et les options de télétravail pour les travailleurs ayant des personnes à charge.

Ces objectifs, en particulier les trois premiers, sont difficiles à atteindre. L'accès universel à des services d'action sociale de haute qualité et d'un coût abordable suppose des fonds publics importants (voir le *Module 4 : Le travail non rémunéré*).

La forme de congé de soutien familial la plus fréquente est le congé de maternité. Presque tous les pays du monde ont adopté une forme ou une autre de législation protégeant la maternité (OIT, 2014). Néanmoins, un grand nombre d'entre eux ne respectent pas les conditions de protection établies dans la Convention no 183 de l'OIT :

- Un congé de maternité d'une durée de quatorze semaines au moins ;
- Des prestations égales au moins à deux tiers du gain antérieur de la femme pendant le congé ; et
- Des prestations assurées par une assurance sociale obligatoire ou par prélèvement sur des fonds publics.

On constate par ailleurs, dans de nombreux pays, un écart important entre le nombre de travailleuses couvertes par le congé de maternité conformément à la loi et le nombre qui en bénéficie dans la pratique, pour des raisons de mauvaise mise en application. De nombreuses catégories de travailleuses ne sont pas non plus couvertes par le congé de maternité rémunéré, notamment les indépendantes, les travailleuses contribuant à une entreprise familiale et autres travailleuses relevant du secteur informel.

Il n'existe pas de normes internationales concernant le congé de paternité. Certains pays n'ont aucune loi en la matière. Quand une loi existe, le congé est de moins de deux semaines. Le congé parental, proposé au choix à la mère ou au père, n'est pas non plus aussi répandu que le congé de maternité. Lorsque le congé parental

est prévu, les données recueillies indiquent qu'il est généralement pris par les mères sauf si la politique concernée encourage fortement les pères dans ce sens. Par conséquent, une réforme législative du congé de paternité s'impose : il s'agit de veiller à ce que les pères aient un droit égal au congé de soutien familial et de mettre en place des mesures incitatives appropriées pour faciliter l'utilisation efficace de leur congé.

Les essais menés dans certains pays européens, comme l'**Islande**, les **Pays-Bas** et la **Suède**, permettent de cerner les types de mesures incitatives qui augmentent le taux de participation des pères (Ilkkaracan, 2012). Les hommes ont généralement plus tendance à prendre un congé de soutien familial lorsque la rémunération couvre presque entièrement leur salaire et lorsque le congé est suffisamment flexible pour être utilisé à temps partiel, en tandem avec le travail rémunéré à temps partiel et sans forcément nécessiter leur sortie du marché du travail. Le recours à des quotas de pères prenant un congé parental améliore aussi les taux d'adoption du congé par les hommes.

Au-delà de l'équilibre vie professionnelle-vie privée, la **promotion de la réglementation du marché du travail et des politiques d'égalité femmes-hommes** s'inscrit parmi les domaines d'intervention prioritaires. Les politiques en question peuvent être résumées comme suit (ONU Femmes 2016) :

- Une législation et des pratiques assurant un salaire égal pour un travail de valeur égale afin de valoriser le travail des femmes par les moyens suivants :
 - Des politiques de valeur comparable ;
 - Une législation permettant les comparaisons entre les secteurs et les organisations ;
 - La responsabilité des employeurs d'entreprendre des audits obligatoires des salaires des deux sexes et des plans d'action pour éliminer les pratiques salariales inéquitables ;
 - L'augmentation des salaires minimum pour élargir la couverture aux groupes précédemment exclus et la mise en application par des régimes d'inspection du travail ;

- L'appui à la réglementation collective coordonnée et inclusive des salaires ;
 - Des lois et politiques d'égalité face à l'embauche et à la promotion, y compris des quotas d'hommes et de femmes et des politiques de discrimination positive.
- Une législation garantissant le droit à l'action collective organisée et à des mécanismes de dialogue social efficaces.
 - Une législation et des politiques visant à prévenir toutes formes de violence sexiste et de harcèlement sexuel.
 - Une législation et des politiques sur l'égalité des droits constitutionnels et civils, y compris le mariage, la parentalité, l'héritage et la propriété.
 - Une législation et des politiques assurant l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation et à la santé, y compris l'accès aux services reproductifs et aux technologies permettant l'autonomie des femmes en tant que droit à disposer de leur corps.
- Les **politiques actives du marché du travail (PAMT)** sont l'une des formes de politique du marché du travail le plus souvent employées dans le monde pour réduire le taux de chômage et améliorer le taux d'emploi. Elles impliquent généralement des formations professionnelles et l'appariement de l'offre et de la demande sur les marchés du travail. Cependant, ces PAMT ignorent pour la plupart les spécificités de genre. Leur gendérisation suppose les actions suivantes (Balakrishnan et al., 2016) :
- L'élargissement du périmètre de la PAMT, au-delà des chômeurs, de manière à inclure également la population inactive en âge de travailler ;
 - La promotion de l'égalité femmes-hommes dans les services de l'emploi :
 - en conseillant et en accompagnant les demandeurs d'emploi pour les encourager à s'affranchir de la segmentation du marché du travail et à pénétrer dans de nouveaux domaines de travail, et
 - en s'attaquant aux pratiques d'embauche discriminatoires des employeurs.
 - La garantie de l'égalité d'accès aux formations et aux cours de perfectionnement pour les femmes, y compris :
 - des mesures encourageant l'entrée et la formation dans des domaines non traditionnels ;
 - la formation préalable à l'emploi, la formation en cours d'emploi et la reconversion professionnelle ;
 - le recyclage professionnel pour permettre l'adaptation aux évolutions technologiques.
 - L'adoption de programmes de travaux publics comme outil de PAMT, mais en élargissant leur portée, généralement limitée au développement

ENCADRÉ 5.2

Un programme de travaux publics pour l'emploi dans l'action sociale en Macédoine⁹

Avec le concours des communes, le **PNUD Macédoine** recense les services dont les groupes vulnérables ont besoin. Grâce à des fonds fournis par le ministère du Travail, le PNUD aide ensuite les communes à recruter du personnel pour fournir ces services parmi la population locale au chômage. Le programme est opérationnel depuis 2012.

Le résultat est une situation gagnant-gagnant : des chômeurs de longue durée acquièrent une expérience professionnelle et décrochent un emploi à temps partiel ; en même temps, des groupes vulnérables reçoivent des services auxquels ils n'auraient autrement pas accès. En règle générale, les services locaux demandés supposent un travail souvent non rémunéré : soin des personnes âgées, garderies et accompagnement des enfants et des personnes handicapées. Les femmes représentent 75 % des chômeurs de longue durée qui bénéficient du programme. Pour un grand nombre d'entre elles, cette expérience est leur première entrée dans la vie active. Au début de 2017, le programme avait employé 320 personnes dans 42 communes (sur 81), au service d'environ 10 000 clients.

Source : communication personnelle avec Louisa Vinton, représentante résidente du PNUD en Macédoine

d'infrastructures physiques à forte intensité capitaliste, à des projets d'infrastructure sociale à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre desquels les femmes peu qualifiées sont formées pour fournir des services de soins (Encadré 5.2). Il convient en outre d'inclure l'infrastructure verte et l'agriculture biologique pour les femmes des zones rurales.

- La promotion du travail indépendant et de la création de PME pour les femmes, par le biais de programmes de formation et en renforçant leur accès au crédit, à la terre, à la propriété, aux technologies, aux marchés, à l'information et aux réseaux.

Les politiques en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée, la réglementation du marché du travail, les politiques d'égalité femmes-hommes et les PAMT sont autant d'interventions législatives directes venant s'ajouter à la fourniture de services publics. Un cadre macroéconomique favorable est nécessaire pour pérenniser ces interventions directes et assurer leur efficacité. Les politiques macroéconomiques, qui ciblent en priorité le plein emploi et la création d'emplois décents, favorisent la croissance inclusive et sont essentielles pour réaliser l'égalité femmes-hommes dans les marchés du travail.

La politique budgétaire peut être un outil important pour faire avancer simultanément les objectifs en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée et de création d'emploi. Ces objectifs peuvent être atteints au moyen d'un investissement public dans la construction d'une infrastructure d'action sociale universelle, et de dépenses budgétaires dans ce sens. Une politique budgétaire formulée dans une optique anti-austérité crée une marge de manœuvre pour les dépenses d'action sociale et les programmes de travaux publics supplémentaires en faveur de l'emploi. La politique monétaire s'inscrit en complément de la politique budgétaire en visant une optimisation équilibrée entre plein emploi et stabilité des prix.

5.2 La protection sociale

5.2.1 Tour d'horizon des inégalités en matière de protection sociale

La protection sociale suppose l'accès à un revenu minimum et aux soins de santé pour les groupes dépendants (enfants et personnes âgées), ainsi que pour les personnes d'âge actif en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité. Les régimes d'assurance santé, chômage, invalidité et maternité, les caisses de retraite, les transferts monétaires conditionnels, les salaires minimums garantis et les travaux publics constituent la panoplie d'outils des systèmes de protection sociale.

La plupart des mesures de protection sociale – pensions de retraite, assurance chômage ou prestations de maternité – sont des régimes contributifs réservés aux personnes qui ont un emploi. Ils s'adressent principalement aux salariés, mais des régimes obligatoires ou volontaires sont ouverts aux indépendants. Les inégalités femmes-hommes dans le travail non rémunéré et l'emploi rémunéré se traduisent par des inégalités d'accès à la protection sociale. L'exclusion des femmes du marché du travail signifie inévitablement qu'elles sont aussi exclues automatiquement de la majorité des régimes de sécurité sociale contributifs.

Lorsque les femmes sont actives, elles travaillent plus souvent que les hommes dans le secteur informel et ne sont donc pas protégées. Qui plus est, les schémas d'activité des femmes sont généralement intermittents par rapport à ceux des hommes, et parce qu'elles accumulent moins d'années d'emploi, elles sont exclues des régimes de sécurité sociale contributifs. Enfin, quand les femmes occupent un emploi formel pendant de longues années, leur niveau de rémunération et leur rang inférieurs se traduisent par des disparités entre hommes et femmes dans les prestations de retraite.

Les disparités entre hommes et femmes au regard de la couverture de sécurité sociale sont généralement établies à partir des mesures suivantes :

- **Les disparités de couverture de sécurité sociale entre les femmes et les hommes actifs occupés** (salariés et travailleurs indépendants) : la différence entre la proportion de femmes actives occupées et la proportion d'hommes actifs occupés couverts par un régime de sécurité sociale
- **Les disparités de couverture de sécurité sociale entre toutes les femmes et tous les hommes** : la différence

entre la proportion de femmes et la proportion d'hommes couverts par un régime de sécurité sociale, indépendamment de la situation au regard de l'emploi ou de l'âge

- **Les disparités de pension de retraite entre les femmes et les hommes** : la différence entre la proportion de femmes et la proportion d'hommes ayant dépassé l'âge de la retraite et recevant une pension.
- **Les disparités de niveau de pension de retraite entre les femmes et les hommes** : la différence entre le montant moyen (ou médian) de pension de

ENCADRÉ 5.3

Les tendances mondiales et régionales des inégalités femmes-hommes en matière de sécurité sociale

Un tour d'horizon mondial et régional indique que, en vertu des lois en vigueur, les femmes sont beaucoup moins couvertes que les hommes par les régimes de protection sociale contributifs obligatoires. Dans la plupart des régions, cependant, l'écart global s'est resserré depuis les années 1990, notamment en **Amérique latine** et aux **Caraiïbes**, en **Asie** et en **Europe** (OIT 2016, fig. 20, p. 31). En revanche, des écarts importants et de plus en plus prononcés sont observés dans les **États arabes** et en **Afrique du Nord**, principalement à cause des différences de taux d'activité et de taux de chômage entre hommes et femmes, ainsi que du caractère limité des régimes de pensions de retraite non contributifs. En ce qui concerne la proportion de femmes et d'hommes ayant un emploi et qui sont affiliés à un régime de pensions de retraite, les statistiques mondiales indiquent un écart entre les sexes de 1,7 % chez les salariés et de 2,9 % chez les travailleurs indépendants.

La proportion de femmes ayant dépassé l'âge de départ à la retraite et qui perçoivent une pension est en moyenne inférieure de 10,6 % à celle des hommes (OIT 2016, fig. 22, p. 32). Près de 65 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite qui ne perçoivent aucune pension de façon régulière sont des femmes, ce qui signifie que 200 millions de femmes âgées vivent sans aucun revenu régulier de la protection sociale, contre 115 millions d'hommes. Sur 107 pays, 64 % affichent un écart négatif de couverture effective entre les femmes et les hommes. Dans 17 pays (16 %), la proportion de femmes qui perçoivent une pension une fois l'âge de la retraite atteint est légèrement supérieure à la proportion d'hommes.

Le faible taux d'activité féminin et le développement limité des régimes de pensions de retraite non contributifs expliquent pourquoi les femmes sont si peu couvertes en Afrique du Nord, dans les États arabes et en Asie de l'Est.

Une grande proportion des femmes censées être protégées en vertu de la loi ne le sont pas, pour plusieurs raisons : difficultés de mise en application des textes, méconnaissance des droits, capacité contributive insuffisante, emploi informel et exclusion sociale. 28,2 % des femmes qui occupent un emploi sont effectivement protégées en cas de maternité par des régimes, contributifs ou non. 50 % d'entre elles vivent dans les pays à revenu élevé. En Afrique et en Asie, une minorité seulement de femmes occupant un emploi (moins de 15 %) contribuent ou ont droit à des allocations de maternité. Seuls 21 pays, d'Europe pour l'essentiel, affichent une couverture quasi universelle, c'est-à-dire supérieure à 90 % des actives occupées. Les femmes titulaires de contrats de travail de durée indéterminée ont plus de chances de bénéficier de prestations de maternité effectives.

Source : OIT, *Les femmes au travail : tendances 2016*.

retraite versé aux hommes et le montant versé aux femmes

- **La protection de la maternité** : la proportion de femmes actives occupées couvertes pour le congé et les prestations de maternité.

Les femmes sont beaucoup moins couvertes que les hommes par les régimes de protection sociale obligatoires et contributifs en raison de leur taux inférieur d'activité et de leurs conditions d'emploi moins favorables. La différence peut être en partie compensée par le développement des régimes de pensions de retraite non contributifs, mais aussi en étendant la couverture par des affiliations volontaires. Toutefois, les uns et les autres ne sont pas équivalents pour ce qui est du niveau de protection, du niveau de couverture effective et du caractère sûr et durable de leur financement (OIT, 2016).

Les femmes reçoivent des prestations inférieures à celles des hommes en raison de leurs salaires inférieurs, de leurs périodes d'acquisition de droits plus courtes, de leurs interruptions de carrière et parce qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel. Une plus forte proportion de femmes perçoit une pension de réversion et une pension de vieillesse non contributive. Ces pensions sont généralement associées à des niveaux inférieurs de prestations. Même dans les pays où les femmes jouissent d'un bon accès à la retraite, leurs niveaux de prestations ne représentent souvent qu'une fraction de ceux des hommes. À l'échelle de l'Union européenne, par exemple, la valeur des retraites des femmes est de 40 % inférieure à celle des hommes (ONU Femmes, 2015c).

5.2.2 Les politiques de protection sociale du point de vue du genre

Comme l'illustre le tour d'horizon des tendances mondiales et régionales ci-dessus, la cause première des disparités entre hommes et femmes au regard de la couverture de sécurité sociale réside dans le déséquilibre de la répartition du travail familial et domestique non rémunéré entre les sexes et dans les inégalités face à l'emploi qui en résultent. La situation est due à la dominance des régimes contributifs liés à l'emploi, conjuguée avec le niveau de couverture

inférieur procuré par les régimes non contributifs, d'où leur efficacité limitée pour sortir les individus de la pauvreté. À long terme, l'élimination des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail est une importante stratégie pour combler les écarts de sécurité sociale entre les sexes. À court terme, cependant, et compte tenu des inégalités criantes entre les sexes sur le marché du travail, il importe de s'attaquer aux disparités entre hommes et femmes dans l'accès à la sécurité sociale par le biais d'un socle de protection sociale (SPS) universelle.

Les Nations Unies ont défini les **quatre services sociaux de base** du SPS devant être fournis par l'État à tous les citoyens (ONU Femmes, 2015a) :

1. Soins de santé de qualité et accessibles, y compris les soins maternels ;
2. Sécurité de revenu de base pour les enfants, y compris l'accès à la nutrition et à l'éducation ;
3. Sécurité de revenu de base pour les personnes en âge de travailler, en particulier en cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
4. Sécurité de revenu de base pour les personnes âgées.

Le Programme 2030 promet d'améliorer la qualité et la couverture des services et du système de protection sociale pour garantir un minimum à tous, mais on ignore encore comment cette action sera financée (Razavi, 2016) (voir l'exposé du *Module 9 : La formulation de politiques économiques et les ODD : Comment atteindre les objectifs*).

Selon ONU Femmes (2015a), les SPS nationaux peuvent se révéler très efficaces pour remédier au désavantage socioéconomique des femmes, à condition que leur élaboration tienne compte des sources de discrimination. Une telle approche des systèmes de sécurité sociale devrait s'atteler à la charge disproportionnée de travail familial et domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes et aux relations de pouvoir inégales dans les ménages. Un SPS qui vise l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des

femmes éliminerait la dépendance d'une éventuelle relation avec un soutien de famille masculin comme principal moyen d'accès à la sécurité sociale. L'accès aux services sociaux nécessaires est tout aussi important que l'accès aux transferts sociaux. Tous les programmes de transferts monétaires, comme les

allocations familiales, devraient être guidés par le principe d'autonomisation des femmes et la transformation des rôles de genre dans le sens de l'égalité. Par conséquent, une articulation entre les transferts sociaux et l'amélioration des possibilités d'emploi établirait une stratégie cruciale (encadré 5.4).

ENCADRÉ 5.4

Les principes d'égalité des sexes pour la conception de socles de protection sociale, ONU Femmes (2015b)

- **Les droits des femmes à la sécurité du revenu et aux services sociaux de base ne doivent pas dépendre d'une éventuelle relation avec un homme soutien de famille**, car cette dépendance entraîne des risques de maltraitance, d'humiliation, de violence et de perte de ces droits. Afin de prévenir la dépendance économique et ses effets indésirables, les politiques sociales doivent considérer que les femmes possèdent des droits à titre individuel.
- La meilleure manière de réaliser les droits économiques et sociaux pour tous sans discrimination est **une approche complète de la politique sociale qui associe l'accès universel aux services sociaux à la protection sociale au moyen de systèmes de transfert contributifs et non contributifs**.
- **La fourniture de services sociaux universels de qualité** – action sociale, éducation et santé, mais aussi logement, eau et assainissement – **doit être considérée comme un élément indispensable d'un socle de protection sociale égalitaire pour les deux sexes**.
- **Lorsqu'ils définissent les socles nationaux de protection sociale, les pays doivent mener des évaluations approfondies des besoins des personnes qui fournissent des soins et de celles qui en reçoivent**, afin de s'assurer que le développement des transferts et des services contribue à la reconnaissance, à la réduction et à la redistribution des soins et des travaux domestiques non rémunérés.
- Compte tenu du climat économique courant et de l'austérité, mais aussi du coût important de l'investissement dans la protection sociale et les services sociaux universels, **il semble plus abordable, à court terme, de cibler étroitement la protection sociale pour en faire bénéficier les ménages les plus pauvres**. Il convient toutefois d'évaluer le coût immédiat de ces investissements sociaux à la lumière de leurs avantages à long terme ; une protection sociale adéquate peut prévenir l'épuisement des compétences pendant les périodes de chômage de masse et garantir la continuité des investissements en faveur de la nutrition, de la santé et de la scolarisation des enfants.
- **Un tel système universel de couverture sociale nécessite d'accroître les efforts visant à élargir la marge de manœuvre budgétaire** et, dans de nombreux pays à faible revenu, ces prestations doivent être introduites de façon progressive. Par ailleurs, la création de systèmes universels pour tous peut en fait élargir les possibilités de financement en encourageant les groupes à revenu intermédiaire et élevé à payer des impôts pour participer au financement de systèmes efficaces d'enseignement, de santé et de pension dont ils bénéficieront également.
- **Les allocations universelles pour les enfants** sont une composante importante des socles de protection sociale. Pour contribuer à la réalisation d'une égalité réelle, les programmes de transferts en espèces pour les enfants doivent faire de l'autonomisation des femmes un objectif explicite en améliorant leur accès à des possibilités d'emploi décent, en fournissant des niveaux de prestations adéquats ainsi que des services plus nombreux et de meilleure qualité — y compris dans la santé, l'éducation, la formation,

le crédit et la garde d'enfants. S'orienter vers des programmes universels au lieu de les soumettre à des conditions de ressources, pour éviter la stigmatisation et l'exclusion par l'erreur, ainsi que pour réduire les coûts administratifs. Repenser l'usage des conditions d'octroi et les supprimer lorsque leur contribution au développement social (par exemple, en matière de santé et de survie des enfants) est contestable. Sensibiliser les ménages bénéficiaires, les responsables de programmes et les prestataires de services aux normes sociales préjudiciables et au partage égalitaire des responsabilités. Faire intervenir les femmes bénéficiaires et les défenseurs de l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de transferts en espèces.

- **Les programmes de travaux publics** peuvent contribuer à combler le désavantage socioéconomique des femmes en âge de travailler en fournissant un niveau minimum d'emploi accessible et une aide au revenu adéquate à tous ceux qui peuvent en avoir besoin, en s'appuyant sur un droit correctement appliqué et juridiquement contraignant ; en considérant l'accès aux prestations comme un droit individuel, et non comme un droit par foyer, et en utilisant des quotas ou en réservant des postes pour les femmes afin de garantir une participation équitable ; en proposant des travaux non manuels qui peuvent raisonnablement être exécutés par des femmes et garantir l'égalité salariale pour ces postes ; en mettant systématiquement à disposition, sur place, des services de garderie et autres services de base, tout en garantissant leur suivi et le respect des obligations.
- **Les réformes des systèmes de pension peuvent contribuer efficacement à l'égalité des sexes dans le cas des femmes plus âgées**, à condition de remplir les conditions suivantes : mobiliser les femmes âgées, ainsi que les défenseurs des droits des femmes, autour des débats sur la réforme des retraites ; élargir la portée des pensions sociales, particulièrement dans les pays à faible revenu où la majorité des personnes âgées ne disposent actuellement d'aucune forme de protection sociale ; en attendant l'introduction de systèmes universels, privilégier l'examen des pensions plutôt que l'examen des ressources, qui repose sur les revenus du ménage, afin de garantir que toutes les femmes qui ne reçoivent pas elles-mêmes une pension bénéficient d'une pension sociale ; uniformiser l'accès à des régimes de pension contributifs lorsque ceux-ci offrent une couverture étendue et réduisent les écarts de prestations entre les sexes en adaptant les critères d'admissibilité et les formules de calcul des prestations à la trajectoire de vie et au parcours professionnel des femmes ; rendre les crédits pour personnes à charge disponibles à toutes les personnes fournissant des soins, indépendamment de leur sexe, afin de compenser les « pertes » de prestations durant les périodes d'inactivité professionnelle consacrées aux soins de personnes à charge (qu'il s'agisse d'enfants, de personnes âgées ou de membres de la famille malades ou handicapés).
- **La transformation des systèmes de santé en vue d'une égalité concrète pour les femmes** exige la suppression des paiements directs et leur remplacement par différents mécanismes de financement ; l'instauration de la couverture universelle pour fournir des soins de base gratuits à toutes et tous, indépendamment de la situation professionnelle et familiale ; au minimum, des services de santé sexuelle et reproductive doivent être disponibles et abordables pour toutes les femmes et les filles ; l'investissement dans la fourniture de services de santé, notamment dans les infrastructures de base ; la modernisation des centres de santé dans les villages pour mieux répondre aux besoins des femmes vivant dans des zones rurales ; l'institutionnalisation des mécanismes permettant de mieux responsabiliser les prestataires de services aux femmes et aux filles, notamment à travers des systèmes efficaces de suivi et d'incitation, afin que les services de santé soient plus sensibles au genre.

ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

Travail de groupe : les participants travaillent en groupes de 2, 3 ou 4 (en fonction du nombre total de participants) sur un pays de leur choix. Ils utilisent les ressources en ligne pour répondre aux questions suivantes concernant leur pays (30 minutes) :

1. Trouvez les statistiques officielles suivantes sur le marché du travail dans votre pays :

- Taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage, taux de travailleurs découragés, taux de sous-emploi, au total, pour les hommes, pour les femmes, puis calculez les écarts entre les hommes et les femmes.
- Raisons du non-emploi, par sexe
- Profil d'emploi par sexe (part de l'emploi formel/ informel, statut professionnel, type de contrat, etc.)
- Écart salarial entre les sexes, non corrigé et corrigé
- Écart salarial entre les sexes dans les secteurs d'activité et les professions
- Indicateurs de ségrégation verticale

2. Lesquelles des politiques suivantes sont en place dans votre pays pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail ?

- Politiques actives du marché du travail – formation, perfectionnement et formation dans des domaines non traditionnels
- Mesures législatives, par exemple discrimination positive et rémunération égale pour travail égal
- Action et négociation collectives
- Équilibre vie professionnelle-vie privée – où trouve-t-il sa place ?
- Programmes de création d'entreprise et de micro-crédit pour les femmes
- Cadre macroéconomique propice et création d'emplois décents
- Autre chose ?

Exposé et discussion de groupe :

Après avoir répondu aux questions ci-dessus, les participants communiquent leurs conclusions et en discutent avec le reste du groupe (30 minutes).

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

- Balakrishnan, R., L. McGowan, et C. Waters (2016). *Transforming women's work: Policies for an inclusive economic agenda*. New York : Solidarity Centre, AFL-CIO et Center for Women's Global Leadership. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/784-transforming-women-work-policies-for-an-inclusive-economic-agenda/file>
- Kabeer, N. (2012). *Women's economic empowerment and inclusive growth: labour markets and enterprise development* (SIG Working Paper 2012/1). Ontario : Centre de recherches pour le développement international et Department for International Development
- OIT (2009) *Guide genre et politique* (Notes de synthèse no 1, 5, 10 et 11). Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_182486.pdf
- _____ (2013). *Decent work indicators: Guidelines for producers and users of statistical and legal framework indicators*. Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_229374.pdf
- _____ (2014). *La maternité et la paternité au travail : législation et pratique dans le monde*. Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilo.org/global/topics/equality-and-discrimination/maternity-protection/publications/maternity-paternity-at-work-2014/lang-fr/index.htm>
- _____ (2016). *Les femmes au travail, tendances 2016*. Genève : Organisation internationale du travail
- ONU Femmes (2015a). *Le progrès des femmes dans le monde 2015–2016 : Transformer les économies, réaliser les droits* (chapitres 2 et 4). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- _____ (2015b). *Faire fonctionner les socles nationaux de protection sociale pour les femmes* (Document de politique générale no 1). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- _____ (2015c) *Protéger la sécurité du revenu des femmes âgées : vers des systèmes de retraite qui tiennent compte de l'égalité des sexes* (Document de politique générale no 3). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- _____ (2016) *Comblent l'écart de rémunération entre les sexes : d'un choix personnel à un changement institutionnel* (Document de politique générale no 6). New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (2015). *Rapport sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement humain*. New York.

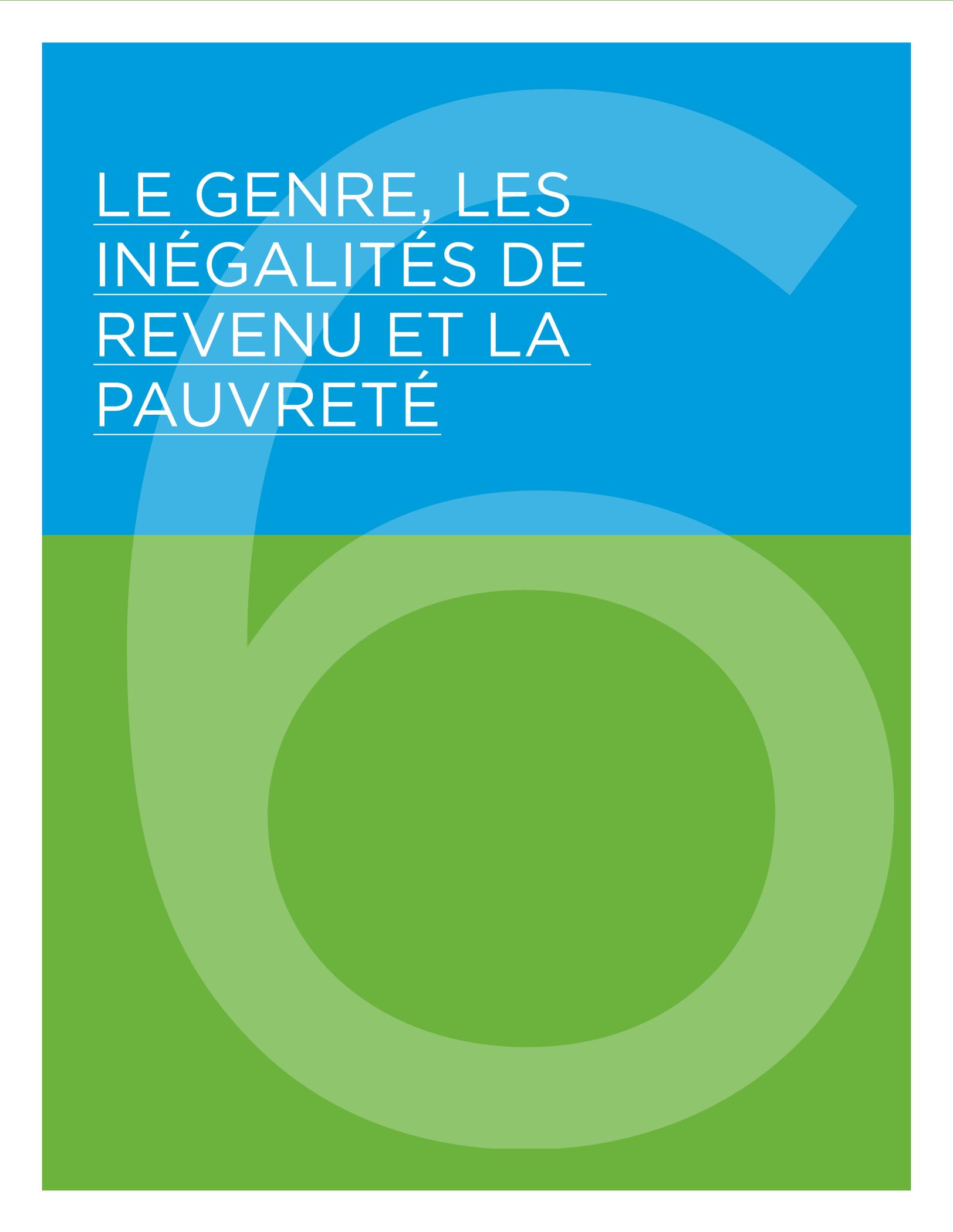
Ressources complémentaires

- Benería, L., G. Berik et M. S. Floro (2016). *Gender, development and globalization: Economics as if all people mattered* (chapitres 3 et 4). New York : Routledge.

- Bettio, F., J. Plantenga et M. Smith (2013). *Gender and the European labour market*. Londres et New York : Routledge.
- Blau, M., M. A. Ferber et A. E. Winkler (2014). *The economics of women, men and work*. (7e e.). New Jersey : Pearson.
- Cerrutti, M. (2000). Economic reform, structural adjustment and female labour force participation in Buenos Aires, Argentina. *World Development*, vol. 28, no 5, p. 879-891.
- Deere, C. D. (2009). The feminization of agriculture? The impact of economic restructuring in rural Latin America. In S. Razavi (éd.) *The gendered impacts of liberalization: towards 'embedded' liberalism?* Londres : Routledge.
- Grinshaw, D. et J. Rubery. (2015). *The motherhood pay gap: A review of issues, theory and international evidence*. Genève : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_348041.pdf
- Ilkcaracan, I. (2012). Work-family balance and public policy: A cross-country perspective. *Development*, vol. 33, no 3, p. 325-332.
- Ilkcaracan, I. et S. Degirmenci (2014). Economic crises and the added worker effect in the Turkish labour market. In R. Antonopoulos (éd.), *Gender perspectives and gender impacts of the global economic crises*, (p.209-254). New York : Routledge. Disponible à l'adresse suivante : http://www.levyinstitute.org/pubs/wp_774.pdf
- Ilkcaracan, I. (2016) *Gender segregation of jobs and the role of employer preferences in the Istanbul labour market: Findings of a firm-level employer survey*. Ankara : Organisation internationale du travail. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---ilo-ankara/documents/publication/wcms_490144.pdf
- İzdeş, Ö et Y. Yücel. (2016). *Gender and decent work: Crosscutting issues in manufacturing industry in Turkey: Proceedings of the Symposium on Production Research*. Istanbul : Université technique d'Istanbul.
- Jain, H.C., P.J. Sloane et F.M. Horwitz (2003). *Employment equity and affirmative action: An international comparison*. Londres : M. E. Sharpe.
- Kitarishvili, T. (2014). The economic crisis of 2008 and the added worker effect in transition countries. In R. Antonopoulos (éd.). *Gender perspectives and gender impacts of the global economic crises* (p. 209-254). New York : Routledge. Disponible à l'adresse suivante : https://papers.ssrn.com/sol3/papers2.cfm?abstract_id=2265487
- OIT (2015). *Women in business and management: Gaining momentum, global report*. Genève : Organisation internationale du travail.
- Parrado, E.A. et R. M. Zenteno (2001). Economic restructuring, financial crisis and women's work in Mexico. *Social Problems*, vol. 48, no 4, p. 456-477.
- Posadas, J. et N. Sinha (2010). Persistence of the added worker effect: evidence using panel data from Indonesia. Mimeo, Washington : La Banque mondiale.
- Razavi, S. (2016). The 2030 Agenda: challenges of implementation to attain gender equality and women's rights. *Gender & Development*, vol. 24, no 1, p. 25-41.
- Union interparlementaire (2015a). *Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années*. Genève. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP20Y-fr.pdf>
- _____ (2015b) *Les femmes dans les parlements nationaux*. Genève. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>
- Whitehead, A. (2009). The gendered impacts of liberalization policies on African agricultural economies and rural livelihoods. In S. Razavi (éd.) *The gendered impacts of liberalization: towards 'embedded' liberalism?* Londres : Routledge.

NOTES

- 1 Les questions de l'enquête sur l'activité portent sur une semaine particulière (généralement la première/dernière semaine du mois durant lequel l'enquête est menée) pour uniformiser la communication des indicateurs sur la même période.
- 2 Les travailleurs non rémunérés sont les personnes qui travaillent dans une entreprise familiale sans être payées, par exemple les membres d'une famille qui travaillent sur une exploitation agricole ou dans une épicerie familiales.
- 3 La notion statistique de sous-emploi en volume horaire désigne les individus qui souhaitent et peuvent travailler des heures supplémentaires, et dont les heures de travail sont en dessous d'un seuil de durée de travail donné (déterminé en fonction de la situation nationale) (OIT 2016).
- 4 Voir <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang-fr/index.htm>
- 5 Cela fait suite à l'adoption par l'Union européenne d'une cible de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité en Europe, dans le cadre de la Stratégie européenne pour l'emploi de Lisbonne, en 2000.
- 6 Le panorama des tendances mondiales et régionales des schémas de genre dans les marchés du travail présenté dans cette section est basé sur le rapport de l'OIT Les femmes au travail : tendances 2016.
- 7 L'ESS ajusté est généralement estimé au moyen d'une analyse des salaires utilisant les techniques de régression.
- 8 Noter que les femmes issues d'un milieu socioéconomique plus modeste bénéficient d'un accès plus limité à la contraception et ont en moyenne plus d'enfants. Autrement dit, leur salaire potentiel sur le marché du travail est bas, mais leur charge de travail non rémunéré est également plus lourde.



LE GENRE, LES
INÉGALITÉS DE
REVENU ET LA
PAUVRETÉ

MODULE 6

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	155
GRAPHIQUES, ENCADRÉS ET TABLEAU	157
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	159
6.1 LES INÉGALITÉS DE REVENU ET LA PAUVRETÉ	159
6.2 LES MESURES DES INÉGALITÉS SELON LE REVENU ET LES TENDANCES MONDIALES	160
6.3 UN CADRE ÉLARGI POUR LES INÉGALITÉS	163
6.4 LA PAUVRETÉ : DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE À LA PAUVRETÉ MULTI-DIMENSIONNELLE	169
6.5 LA PRISE EN COMPTE DES BUDGETS-TEMPS DANS LA MESURE DE LA PAUVRETÉ	172
APPENDICE A	174
APPENDICE B	180
APPENDICE C	183
RÉFÉRENCES AND RESOURCES	184
NOTES	186

GRAPHIQUES, ENCADRÉS ET TABLEAU

GRAPHIQUES

Graphique 6A.1	La courbe de Lorenz	174
Graphique 6A.2	Les inégalités entre 1950 et 2009	175
Graphique 6A.3	Les inégalités à long terme dans le monde	176
Graphique 6A.4	La croissance des revenus dans le monde 1988-2008 par demi-déciles de revenu des ménages	176
Graphique 6A.5	Le graphique de l'éléphant	177
Graphique 6A.6	La distribution des gains de la croissance des revenus 1988-2008 par demi-déciles de revenu des ménages	177
Graphique 6A.7	Les premiers 1 % de la répartition des revenus	178
Graphique 6A.8	La pyramide des concepts de pauvreté	178
Graphique 6A.9	Les femmes continuent-elles d'être plus pauvres?	179

ENCADRÉS

Encadré 6.1	Les indices de pauvreté multidimensionnelle	164
Encadré 6.2	Les indices de pauvreté multidimensionnelle	165
Encadré 6.3	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	167
Encadré 6.4	Que signifie la croissance économique inclusive dans la pratique?	168

TABLEAU

Tableau 6.1	Les types de pauvreté en termes de temps	181
--------------------	--	-----

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 6 : Le genre, les inégalités de revenu et la pauvreté présentent les concepts et les mesures des inégalités de revenu et de la pauvreté. Les aspects multidimensionnels des inégalités de revenu sont mis en relief dans un cadre plus global introduit par les économistes féministes. Le module commence par expliquer l'importance du sujet dans la littérature sur le genre et la macroéconomie, puis propose une synthèse des définitions et des mesures les plus utilisées. La recherche féministe a enrichi le contexte et l'étude des inégalités de revenu et de la pauvreté en élaborant de nouvelles mesures plus globales. Le module expose brièvement ces contributions.

À l'issue du Module 6, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- les hypothèses, concepts et mesures conventionnels des inégalités et de la pauvreté ;
- Les tendances mondiales des inégalités ;
- les critiques des mesures conventionnelles et les autres mesures possibles ;
- la croissance inclusive comme riposte à la pauvreté ;
- une mesure bidimensionnelle de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en termes de temps pour mesurer la pauvreté

6.1 Les inégalités de revenu et la pauvreté

Les économistes parlent de *répartition du revenu* et définissent ainsi le *revenu* : les gains de l'emploi, dont les salaires ; le revenu des transferts, dont les pensions et prestations sociales ; le revenu d'autres sources, dont les intérêts ou les rentes. Ces différents types de revenus sont reçus de l'État ou gagnés sur le marché des facteurs de production. On parle d'*inégalités de revenu* en référence à la répartition inégale du revenu dans une société. Si le revenu est mesuré par le revenu disponible des ménages, les inégalités de revenu correspondent alors à sa répartition entre les ménages, un ménage constituant une unité.

Les inégalités de revenu et la pauvreté sont au cœur de l'économie féministe. Non seulement parce que la répartition du revenu est importante pour l'égalité et la justice sociales, mais parce qu'elle révèle les interactions entre les sphères marchande et non marchande de l'économie. Cette observation est une contribution fondamentale de la recherche féministe dans le domaine. Dans ce contexte, les moyens de formation de

revenu sont tout aussi importants que le montant. Les économistes féministes s'intéressent à l'articulation entre la répartition du revenu (à l'intérieur des ménages ou entre les ménages) et un grand nombre de questions économiques, au niveau tant macro que microéconomique, dont la croissance économique, le développement et les politiques macroéconomiques.

Comme nous l'avons vu de manière plus globale dans les modules 1 et 2, la théorie économique féministe redéfinit l'économie et la vie économique. Dans ce contexte, la recherche féministe situe les questions des inégalités et de la pauvreté dans un cadre plus global, en remettant en question les définitions conventionnelles du bien-être. Cette nouvelle approche met au jour les postulats implicites à l'origine des définitions et mesures conventionnelles des inégalités et de la pauvreté. Par exemple, les mesures conventionnelles reposent sur les postulats suivants :

- 1) Le revenu monétaire seul est adéquat pour mesurer le bien-être
- 2) Le ménage est une unité qui coopère et partage

Critiquant cette approche des inégalités et de la pauvreté fondée exclusivement sur le revenu. Les économistes féministes ont introduit des mesures plus globales du bien-être pour mieux exprimer la complexité et l'aspect multidimensionnel de la question.

Les économistes féministes soutiennent que toute théorie ou politique, dans le contexte des inégalités et de la pauvreté, demande une conception plus globale du bien-être, c'est-à-dire du **bien-être humain**, plutôt qu'une mesure unidimensionnelle fondée exclusivement sur le revenu monétaire. Le revenu monétaire est nécessaire à la consommation pour parer aux besoins. Or, même dans un système économique capitaliste, les besoins sont satisfaits en partageant ou en produisant au sein du ménage ou de la communauté (Albelda et Tilly, 1999, p. 460). Néanmoins, la contribution du travail non rémunéré au bien-être est totalement ignorée dans l'approche fondée sur le revenu, d'où la problématique soulevée par les économistes féministes. Une approche plus globale du bien-être social, c'est-à-dire du bien-être humain, suppose une analyse au-delà des relations marchandes. Elle suppose une vision globale de l'économie, dans laquelle sont inclus l'État, les collectivités, les ménages et la nature.

Pour reprendre Berik, Rodgers et Seguino (2009), au minimum, le bien-être humain suppose :

- **Un approvisionnement adéquat** (par le biais d'activités rémunérées et non rémunérées interdépendantes et de prestations de l'État ou des collectivités);
- **Des capacités** (la possibilité de faire ou d'être, en fonction de l'approvisionnement); et
- **Le pouvoir d'agir** (la possibilité de participer à la prise de décision pour façonner le monde dans lequel nous vivons).

Les économistes féministes la notion de développement désigne les progrès accomplis en direction du bien-être humain par l'élargissement des capacités. Les inégalités de revenu et la pauvreté font obstacle à ces progrès. Les inégalités de capacités sont étroitement liées aux inégalités de pouvoir dans un contexte social et politique. Les inégalités d'accès

aux services de santé, d'éducation et autres services qui améliorent le bien-être humain sont étroitement liées aux inégalités de capacités. **Les économistes féministes soutiennent qu'il existe un lien bidirectionnel entre l'inégalité des chances et l'inégalité de résultats (c'est-à-dire les inégalités de revenu et la pauvreté).**

La recherche féministe a enrichi le champ de la science économique en introduisant les inégalités de genre, qui recourent tous les différents aspects des inégalités (voir la section 6.3). Les inégalités sexospécifiques sont analysées dans un cadre macroéconomique au lieu d'être considérées comme étant limitées au marché du travail. La croissance est définie comme l'élargissement des moyens et des capacités des individus et, selon cette approche, la croissance et la répartition sont interdépendantes.

La recherche féministe démontre en outre que prendre les foyers comme unité d'analyse pour mesurer les inégalités de revenu et postuler un partage égal des ressources au sein d'un foyer n'est pas un moyen adéquat de juger des inégalités dans les foyers et entre les sexes. De nombreux travaux de recherche mettent en évidence la répartition inégale des ressources au sein des foyers, par exemple les inégalités d'apport calorique entre les différents membres du foyer. Avec ses *millions de femmes manquantes*¹, Sen souligne que les discriminations contre les femmes peuvent être une question de vie et de mort (Sen, 1990). Les données disponibles pointent l'inadéquation des approches unitaires de la distribution au sein des ménages et entre les ménages. Nous nous penchons ensuite sur les mesures des inégalités et les tendances mondiales.

6.2 Les mesures des inégalités selon le revenu et les tendances mondiales

Les mesures conventionnelles des inégalités le plus souvent utilisées, fondées sur le revenu disponible des ménages, sont les suivantes :

- Les rapports par tranches de revenu
- Le coefficient de Gini
- Le ratio de Palma

Une méthode simple pour mesurer les inégalités consiste à calculer le rapport entre la moyenne des revenus perçus par le 20e ou le 80e centile de revenu supérieur et le 20e centile inférieur. C'est ce que l'on appelle le rapport S80/S20 ou 20/20. Plus le rapport est élevé, plus les inégalités sont prononcées. Une telle mesure ne permet pas de suivre l'évolution des inégalités dans la population classée au-dessus du 20e centile supérieur et au-dessous du 20e centile inférieur.

L'outil de mesure des inégalités de revenu le plus souvent utilisé est le coefficient (ou indice) de **Gini**, une statistique qui résume la répartition du revenu et l'exprime en un seul chiffre. Le coefficient de Gini est calculé à partir de la courbe de Lorenz, qui représente la proportion d'individus par niveau de revenu, du plus bas au plus élevé (Graphique 6A.1). Une courbe de Lorenz théorique à 45 degrés représenterait l'égalité parfaite des revenus de tous les individus. Les estimations empiriques des courbes de Lorenz, à partir des données sur le revenu, nous donnent des courbes convexes à partir du point d'origine et indiquent des inégalités de revenu. Le coefficient de Gini est proportionné à l'espace entre la courbe de Lorenz et la ligne à 45 degrés. Par conséquent, un coefficient de Gini supérieur indique un niveau d'inégalités supérieur.

Les tendances mondiales des inégalités de revenu selon le coefficient de Gini

Les inégalités dans le monde, mesurées par d'autres coefficients, vont de 0,55 à 0,70 selon la mesure employée. Le graphique 6A.2 présente la tendance du coefficient de Gini des inégalités dans le monde entre 1950 et 2010, selon les trois concepts de Milanovic (2013)³. Les tendances des inégalités de revenu brossent un tableau différent selon la mesure employée et l'échantillon de pays. À partir de calculs incluant ou excluant la **Chine** et l'**Inde**, Milanovic indique une baisse des inégalités à l'échelle mondiale qui coïncide avec la hausse du revenu par habitant et le recul de la pauvreté dans les deux pays (graphique 6A.3). Alors qu'un simple coefficient de Gini décrit une tendance décroissante des inégalités dans le monde, d'autres mesures indiquent le contraire lorsque les données utilisées couvrent les segments les plus riches des enquêtes auprès des ménages (FMI, 2015).

L'analyse des tendances mondiales

Un élément important du coefficient de Gini mondial élevé traduit de fortes inégalités de revenu entre les pays (trois quarts des inégalités de revenu mondiales) plutôt qu'à l'intérieur des pays (Milanovic, 2013). Une deuxième constatation indique que la plus forte croissance des revenus entre 1988 et 2008 concernait le revenu médian mondial (50e centile) et le 1 % le plus riche (Graphique 6A.4). Cette évolution témoigne de la croissance des classes moyennes dans les économies émergentes (principalement la Chine) et des gains importants des plus riches dans les pays avancés, c'est-à-dire de *l'élite mondiale prospère*. Ce graphique est généralement connu sous le nom de **l'éléphant de la mondialisation de Milanovic** (graphique 6A.5).

Le Graphique 6A.6 présente la part de gains (gains de croissance au total) par centile. Il est clair que les gains les plus importants sont ceux du 1 % le plus riche, et que la moitié du total des gains va aux 5 % les plus riches dans le monde entier. Les tendances récentes de la répartition du revenu dans le monde font ressortir un creusement des inégalités de revenu, plus de la moitié des gains allant aux 5 % les plus riches. Les 10 % les plus pauvres sont laissés sans le moindre gain de la hausse du revenu. Le Graphique 6A.7 illustre comment le 1 % le plus riche, ainsi que d'autres ménages, sont des indicateurs importants de la tendance au creusement des inégalités dans les pays en développement.

Dans son analyse des tendances inégalitaires des années 1990 aux années 2000, le PNUD (2013) constate une hausse moyenne de 11 % des inégalités de revenu sur un échantillon de 116 pays en développement. Il importe de noter que ces tendances moyennes ne peuvent pas exprimer la multiplicité des expériences aux niveaux régional et national. Nous n'observons pas d'évolution uniforme des inégalités dans un sens particulier sur l'ensemble des régions et des pays (voir PNUD, 2013 pour en savoir plus sur les tendances régionales).

Les limites du coefficient de Gini pour la mesure des inégalités

Les écrits sur le sujet soulignent plusieurs difficultés posées par l'utilisation du coefficient de Gini pour comprendre les inégalités :

- Lorsque l'on compare l'évolution de la répartition du revenu dans le temps, le coefficient de Gini est plus sensible aux changements dans les parties plus denses de la répartition (inférieure et intermédiaire) qu'aux changements dans la partie supérieure.
- Le coefficient de Gini n'indique pas les où les inégalités surviennent dans la répartition ; deux répartitions du revenu très différentes peuvent avoir le même coefficient de Gini.
- Les faibles corrélations obtenues entre le coefficient de Gini et d'autres mesures du bien-être humain mettent le coefficient en doute. Quelques chercheurs soutiennent que le rapport S80/S20 est une mesure plus utile en raison de sa bonne corrélation avec les mesures du développement humain et de la stabilité sociale, y compris les indices de bien-être des enfants et les indices de santé.
- Le coefficient de Gini ne permet pas une décomposition par sous-groupes de population ou types de revenu. Par exemple, les inégalités de revenu décomposées par groupes de population en fonction du genre se déclinent en deux catégories :

- 1) *les inégalités inter-groupes* qui correspondent aux inégalités entre les femmes et les hommes et
- 2) *les inégalités intragroupes*, c'est-à-dire parmi les femmes et parmi les hommes. D'autres mesures sont introduites, qui permettent une décomposition de ces sous-groupes de population ou de différents types de revenu.

Les autres mesures selon le revenu

Le **ratio de Palma**, créé par l'économiste chilien Gabriel Palma, remédie à l'hypersensibilité du coefficient de Gini aux changements qui se produisent au milieu de la répartition et à son insensibilité à ceux du sommet et du bas. Le ratio de Palma est le rapport entre la part des revenus des 10 % les plus riches et celle des 40 % les plus pauvres. Il part de l'observation fréquente que les classes moyennes (entre les 10 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres) gagnent environ 50 % du revenu total de tous les pays dans le temps, mais que la répartition des 50 % restants varie. Et c'est là que se jouent les différences d'inégalités de revenu entre les pays.

Le ratio de Palma, ainsi que la cible de Palma, ont suscité une vive attention dans le Cadre de développement pour l'après-2015 des Nations Unies. Doyle et Stiglitz (2014) proposent un ratio de Palma de 1 à l'horizon 2030. Engberg-Pedersen⁴ (2013), pour leur part, suggèrent des cibles propres à chaque pays, notamment la réduction de moitié de l'écart entre le point de départ et un ratio de Palma de 1 d'ici à 2030 (Cobham et al., 2015)⁵.

Les schémas d'inégalités peuvent être très différents selon si le revenu est considéré au niveau des individus ou des ménages. Les corrections du revenu des ménages – en utilisant des échelles d'équivalence ou des sources de revenus définies de manière plus homogène (ex. le salaire seul) – sont problématiques pour l'observation des inégalités dans le temps et dans l'espace.

Les différentes approches théoriques de la répartition du revenu

Les tendances et les mesures mondiales examinées ci-dessus sont basées sur la répartition des revenus par taille. Par conséquent, le niveau de revenu compte plus que le type de revenu ou sa source. Trois définitions du revenu des ménages sont utilisées :

- **Définition primaire du revenu** : le revenu des ménages est constitué de paiements (salaires, bénéfices, intérêts ou rentes) aux ménages qui possèdent différents facteurs de production (travail, capital, terre) avant impôts et subventions, déterminés par les institutions marchandes.
- **Définition secondaire du revenu** : le revenu des ménages après déduction des impôts et inclusion des transferts, déterminés par les politiques budgétaires.
- **Définition tertiaire du revenu** : le revenu des ménages quand les prestations sociales imputées à la charge des pouvoirs publics sont ajoutées, après impôts et subventions. Cette interprétation du revenu des ménages est intéressante pour tous les pays, car certains services publics sont souvent fournis gratuitement ou à tarif réduit par rapport aux tarifs du marché.

La plupart des débats d'orientation sur les inégalités, comme l'indique le PNUD (2013), partent de la définition secondaire du revenu des ménages (salaires nets, rentes, intérêts et bénéfices après impôts).

La répartition fonctionnelle du revenu correspond à la répartition du revenu par revenu des facteurs, c'est-à-dire le revenu du travail ou le revenu tiré de la possession de biens d'équipement (la répartition du revenu entre les salaires et les bénéfices). Les catégories de revenu par classe économique – ou par sources (salaires, bénéfices, rentes et intérêts) – nous permettent de mieux comprendre les ressorts des tendances. La répartition fonctionnelle du revenu guide également les politiques. Par exemple, les recherches indiquent que face à une répartition plus inégale du capital et des gains du capital, une augmentation de la part du travail dans le revenu pourrait réduire les inégalités de revenu au sein d'une nation ou entre les nations. C'est le cas au **Mexique** aux **États-Unis**. L'augmentation de la part du travail dans le revenu au Mexique réduit le coefficient de Gini de deux à cinq points (PNUD, 2013). Il importe donc de tenir compte de la répartition fonctionnelle du revenu. Cependant, comme nous l'avons vu plus en détail dans le *Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale*, la part du travail dans le revenu perd du terrain par rapport au capital depuis dix ans.

L'analyse basée sur la répartition fonctionnelle du revenu est importante non seulement pour mieux comprendre les ressorts sous-jacents et les différentes sources d'inégalités de revenu, mais aussi pour aider à établir l'articulation entre la répartition au niveau des ménages et le revenu global. Il s'agit de relier les questions de répartition au niveau microéconomique et les agrégats au niveau macroéconomique employés dans la comptabilité et les statistiques nationales. L'approche de la mesure des inégalités par la répartition fonctionnelle du revenu suscite un intérêt renouvelé, car elle permet des analyses plus sophistiquées des inégalités de revenu pour guider les politiques publiques, au lieu de s'arrêter à une répartition par taille des revenus.

Qu'il s'agisse de répartition par taille ou de répartition fonctionnelle du revenu, il est indispensable de considérer les inégalités au niveau des ménages comme

une importante source d'iniquité. Certains pays semblent enregistrer des répartitions très équitables du revenu des ménages, mais affichent des écarts salariaux prononcés entre les femmes et les hommes (Seguino, 2005). Les économistes féministes étudient les causes de la répartition inégale du revenu à la fois en déterminant la nature de la structure genrée des marchés du travail et en comprenant les liens révélés par les effets de rétroaction entre les sphères rémunérée et non rémunérée de l'économie.

En ce qui concerne l'économie rémunérée et la répartition du revenu, l'approche féministe de la théorie du salaire en économie politique commence par l'introduction du concept de hiérarchie. Le salaire est conceptualisé comme le résultat d'une pratique sociale, et non pas seulement comme le prix de l'exécution d'une tâche (Power, Mutari et Figart, 2003). Le genre est un principe central de toute structure sociale et les relations de genre sont reproduites et transmises par une série de pratiques sociales. Le salaire, en tant que pratique sociale, est employé pour ordonner la société en catégories, dont la race, l'origine ethnique, la classe et le genre. Cette conceptualisation du salaire diffère d'autres approches principalement parce que ces catégories sont considérées comme partie intégrante du processus de fixation des salaires, plutôt que comme des cas particuliers d'imperfections du marché.

6.3 Un cadre élargi pour les inégalités

L'approche des inégalités par le revenu suppose que le bien-être peut être défini par rapport à un certain nombre de besoins humains et que le revenu mesure adéquatement le bien-être. Or, des recherches récentes remettent en question une conception limitée des besoins humains et préconisent l'allongement de la liste. Qui plus est, l'idée que le revenu constitue une mesure inadéquate du bien-être fait désormais l'unanimité.

Deux approches distinctes des inégalités se dégagent de la littérature en la matière : les inégalités de résultats et les inégalités de chances (économiques, sociales et politiques). Comme le souligne le PNUD (2013), cependant, la dichotomie entre résultats et chances est

ENCADRÉ 6.1

Les différents aspects des inégalités

Le bien-être se décline en trois facettes fondamentales : le bien-être matériel qui met l'accent sur les aspects pratiques et les niveaux de vie ; le bien-être relationnel, qui met l'accent sur les relations personnelles et sociales ; le bien-être subjectif, qui met l'accent sur les valeurs et les perceptions. Les trois facettes sont interdépendantes et leurs démarcations sont très fluides.

La théorie du développement s'est surtout intéressée aux inégalités touchant les aspects matériels du bien-être, c'est-à-dire les inégalités de niveau de vie (revenus/patrimoine, éducation, santé et nutrition). Une grande partie de cette discussion se résume à un débat entre deux conceptions : la première s'intéresse avant tout à l'inégalité des résultats dans diverses dimensions matérielles du bien-être humain, dont le niveau de revenu ou le niveau d'instruction ; la deuxième s'intéresse quant à elle à l'inégalité des chances (qui sont importantes du point de vue de l'équité des résultats), plus particulièrement l'inégalité en matière d'accès à l'emploi ou à l'éducation.

Les inégalités de résultats, en particulier les inégalités de revenus, déterminent en grande partie les différences en matière de bien-être des personnes. Cette relation est mise en évidence par le lien étroit qui existe entre les inégalités de revenus et les inégalités en matière de santé, d'éducation et de nutrition. De plus, lorsque les privilégiés exercent un contrôle et une influence politiques suffisants, et lorsque ce type d'influence a des répercussions sur les perspectives d'emploi ou l'accès aux ressources, alors les inégalités de revenus sont préjudiciables à la vie économique, politique et sociale des personnes moins privilégiées et limitent leurs chances d'assurer leur bien-être.

Si des revenus plus élevés permettent aux individus de garantir leur bien-être et de réussir dans la vie, alors le revenu initial d'une personne a de l'importance. Les inégalités de revenus initiaux peuvent influencer de manière positive ou négative la probabilité et la vitesse avec laquelle une personne peut réussir dans la vie. En d'autres termes : **pour parvenir à une véritable égalité des chances, les inégalités de revenus doivent être modérées afin que les individus commencent leur vie à partir de situations initiales à peu près équivalentes.**

L'une des principales différences entre ces deux conceptions repose sur la relation de causalité entre les résultats et les chances. Des revenus plus élevés vont-ils entraîner une amélioration des chances, ou bien des chances plus importantes vont-elles entraîner de meilleurs résultats sur le plan du bien-être des personnes ?

Source : PNUD, 2013, p. 16-33.

exagérée puisqu'il s'agit en fait des deux faces d'une même pièce. Le bien-être humain est le but ultime de l'économie et nous devons nous éloigner de sa définition étroite : « Selon les théories récentes, le bien-être naît d'une combinaison de ce qu'une personne possède, de ce qu'elle peut faire avec ce qu'elle possède, et de son opinion de ce qu'elle possède et de ce qu'elle peut faire » (p. 16 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Les mesures basées exclusivement sur le revenu du travail masquent d'autres aspects importants des inégalités socioéconomiques. On a tenté à plusieurs reprises d'élaborer d'autres indicateurs du

développement, comme l'**Indice de développement humain**. De nouvelles mesures multidimensionnelles ont été mises au point, qui utilisent non seulement le revenu, mais aussi des indicateurs socioéconomiques plus complets. Certains de ces indices multidimensionnels, communiqués dans les Rapports sur le développement humain (encadré 6.2) donnent une meilleure idée de l'évolution des inégalités socioéconomiques et permettent de mieux comprendre les articulations entre le bien-être économique et les inégalités de genre⁶.

Même les mesures multidimensionnelles, cependant, peuvent être mises en doute lorsqu'il s'agit d'évaluer le

bien-être des pauvres. Comme le revenu, ces mesures peuvent être partiales et ne sont pas appropriées à différents niveaux d'agrégation, comme le niveau des ménages. Néanmoins, toutes ces mesures peuvent être maximisées lorsqu'elles sont employées en complément les unes des autres. Des mesures comme l'Indice multidimensionnel d'égalité de genre, l'indice de statut relatif des genres et l'indice de désavantage relatif des femmes sont autant d'autres indicateurs qui traduisent les écarts entre les femmes et les hommes dans diverses dimensions du bien-être (voir Benería et Permanyer, 2010).

Indépendamment de la classe socioéconomique, on constate des différences systématiques de bien-être matériel entre les hommes et femmes, bien que le degré d'inégalité varie d'un pays à l'autre et dans le temps. Depuis cinquante ans, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes est un objectif du programme d'action de la majorité des institutions internationales. Les inégalités entre les femmes et les hommes ont également été incluses dans les plans stratégiques et documents d'orientation d'un grand nombre de pays. Le PNUD (2013) fait le bilan de la

situation actuelle au regard de la parité des sexes en matière de bien-être par le biais d'indicateurs dont il est également question dans le *Module 5 : L'emploi, le travail décent et la protection sociale*.

Malgré d'importants progrès, de grandes disparités entre les femmes et les hommes persistent dans le monde en raison des inégalités sexospécifiques dans l'emploi, dans le monde du travail et hors du marché. La ségrégation professionnelle selon les sexes continue, voire s'aggrave dans un grand nombre de pays. Les disparités entre les femmes et les hommes en matière de représentation politique restent profondes (PNUD, 2013). Pour réitérer, le bien-être est un *concept multidimensionnel*. Les inégalités femmes-hommes peuvent être mieux comprises si, au lieu de s'arrêter au concept d'inégalités de revenu, d'autres indicateurs d'inégalités de résultats sont pris en compte, comme les indicateurs de niveau d'instruction et de santé. Certes, les inégalités femmes-hommes supposent une perspective plus large, qui englobe le pouvoir d'agir et l'autonomisation en plus des indicateurs de bien-être subjectifs.

ENCADRÉ 6.2

Les indices de pauvreté multidimensionnelle

- **L'Indice de développement humain (IDH)** est axé sur trois dimensions du développement : la capacité à vivre longtemps et en bonne santé ; la capacité à acquérir des connaissances ; et la capacité à atteindre un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique d'indices normalisés pour chacune des trois dimensions. La santé est évaluée en fonction de l'espérance de vie à la naissance. L'éducation est mesurée par le nombre moyen d'années de scolarité des adultes de 25 ans ou plus et la durée attendue de scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés. Le niveau de vie est mesuré par le revenu national brut par habitant. L'IDH utilise le logarithme du revenu pour exprimer l'importance décroissante du revenu à mesure que le RNB augmente.
- La moyenne géométrique des scores pour les 3 indices des dimensions de l'IDH est ensuite combinée dans un indice composite. L'IDH simplifie le développement humain et n'en exprime qu'une partie. Il n'interroge pas sur les inégalités, la pauvreté, la sécurité humaine, l'autonomisation, etc.
- **L'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)** ajuste l'Indice de développement humain (IDH) aux inégalités dans la répartition de chaque dimension sur l'ensemble de la population. Il tient compte des inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne pour chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités. En l'absence d'inégalités, l'IDHI est égal à l'IDH, mais il baisse au-dessous de l'IDH à mesure que les inégalités se creusent. Dans ce sens, l'IDHI mesure le niveau de développement humain compte tenu des inégalités.
- **L'Indice de développement de genre (IDG)** mesure les inégalités entre les sexes dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (d'après l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance), l'éducation (d'après la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et

le nombre moyen d'années pour les adultes de 25 ans et plus); et le contrôle des ressources économiques (d'après le revenu estimé des hommes et des femmes).

- **L'Indice d'inégalités de genre (IIG)** exprime les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions : la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique, pour tous les pays disposant de données de qualité raisonnable. Il indique la perte de développement humain due aux inégalités entre les résultats des hommes et des femmes dans ces dimensions. 0 est synonyme d'égalité entre les hommes et les femmes et 1 que l'un des sexes obtient les moins bons résultats possibles dans toutes les dimensions mesurées.

Source : RDH 2015, notes techniques

Remarque : le PNUD fournit un outil en ligne appelé « Calculating the Indices using Excel » (calculer les indices avec Excel). Il permet de comprendre comment les indices composés du développement humain, à savoir l'Indice de développement humain (IDH), l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'Indice de développement de genre (IDG) et l'Indice d'inégalité de genre (IIG), peuvent être calculés avec Excel, en suivant les méthodes courantes décrites dans les rapports techniques.

Nous examinons ensuite la liste des principaux ressorts des tendances observées par le PNUD. Par exemple, la financiarisation accrue de la mondialisation, le caractère plus intégré de l'économie mondiale, l'accélération de la libéralisation du commerce sont des facteurs extérieurs à la conjoncture des pays individuels et à leurs possibilités d'action. D'autres ressorts puissants sont en jeu, principalement déterminés par les politiques intérieures. Sous l'effet d'une mondialisation accrue, des leviers exogènes ou externes gagnent en importance, mais l'on attend tout de même plus des leviers d'action nationale, pour contrer les impacts négatifs.

La nature et le sens de la relation entre les schémas de croissance économique et les inégalités de revenu sont particulièrement préoccupants. La logique conventionnelle nous mène à penser qu'une mondialisation croissante entraîne une croissance plus rapide, facilitant une réduction des inégalités et de la pauvreté. Il est toutefois ardu d'établir la nature de la relation entre inégalités et croissance. Par ailleurs, l'étude de l'impact des inégalités entre les sexes et les origines ethniques sur la croissance économique révèlent des corrélations divergentes entre la croissance et les inégalités de revenu en fonction du type d'inégalités et de structure économique (Seguino, 2005).

La réduction des inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays est l'un des principaux objectifs du **Programme de développement pour l'après-2015**,

exprimée dans l'Objectif de développement durable (ODD) 10. Une importance spéciale y est accordée à l'égalité femmes-hommes et à la promotion de l'inclusion sociale (voir encadré 6.3 et *Module 9 : La formulation de politiques économiques et les ODD : Comment atteindre les objectifs*). Le rôle des politiques budgétaires redistributives – les politiques fiscales et de dépense sociale, ainsi que l'inclusion sociale et politique de tous pour une répartition plus égalitaire du revenu – a été largement pris en compte dans les débats d'orientation. Aujourd'hui, avec les ODD, ces cibles sont reconnues à l'échelle mondiale. Les anciennes cibles stratégiques et mesures sont constamment réexaminées, tandis que de nouvelles sont produites à partir des données d'analyses de différentes mesures des inégalités.

La lutte contre les inégalités est une priorité. Elle suppose tout d'abord un cadre d'action global, avec une marge de manœuvre politique pour faciliter l'action citoyenne et la participation inclusive, en particulier des groupes vulnérables et des populations marginalisées. Deuxièmement, une approche fondée sur les droits de l'homme est nécessaire pour veiller à ce que les gouvernements et les responsables politiques soient redevables devant tous les citoyens de leurs décisions (impôts, dépenses publiques) sur la répartition du bien-être (PNUD, 2013, p. 228).

D'emblée, il faut que les pays passent à une croissance inclusive, qu'ils mettent en œuvre des politiques

ENCADRÉ 6.3

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

- D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.
- Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.
- Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.
- Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

Source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

visant à modérer les écarts hommes-femmes dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation, et qu'ils combattent l'exclusion sociale en favorisant le pouvoir d'agir, en luttant contre les discriminations et en transformant les normes culturelles qui perpétuent les inégalités.

La croissance inclusive est généralement définie comme la croissance économique qui aboutit à un bien-être largement partagé. Pour le PNUD (2013, p. 229), il existe trois axes majeurs permettant de favoriser une croissance inclusive :

- Modifier les schémas de croissance économique de façon à ce que les revenus des ménages à faible revenu augmentent plus que la moyenne ;
- Mettre en place des mesures de redistribution qui contribueront à la croissance tout en réduisant les inégalités ;

- Améliorer les chances des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés d'accéder à l'emploi et à des solutions génératrices de revenus⁷.

À la base d'une stratégie de croissance inclusive, il faut un système macroéconomique cohérent. Bien trop souvent, les politiques macroéconomiques se sont uniquement soucies de l'objectif de stabilité macroéconomique (à savoir, maintenir l'inflation et les déficits à un niveau bas). Plusieurs des instruments dont il est question dans le rapport du PNUD peuvent servir à atteindre un ou plusieurs objectifs de réduction de la pauvreté.

ENCADRÉ 6.4

Que signifie la croissance économique inclusive dans la pratique ?

La **croissance inclusive** demeure l'une des grandes priorités à l'ordre du jour. Si la plupart des parties prenantes la considèrent comme un élément incontournable du dialogue sur le développement, le terme reste ambigu. Au sein du Fonds pour la réalisation des Objectifs de développement durable (SDGF), l'objectif est de comprendre les diverses théories concernant la croissance inclusive et les meilleurs moyens de les mettre en application. Cet objectif peut être atteint de plusieurs façons, laissant ainsi une grande marge de créativité. Les conceptions de ce que signifie la croissance inclusive dans la pratique sont nombreuses et les principales institutions adoptent des approches très différentes. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a inclus le concept dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. Le huitième des 17 Objectifs de développement durable proposés est « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

Thangavel Palanivel, économiste en chef du PNUD, a reconnu plusieurs définitions, mais observé quelques caractéristiques communes : « La croissance est inclusive quand elle se produit dans les secteurs d'activité des pauvres (ex. l'agriculture); quand elle a lieu là où les pauvres vivent (ex. les zones sous-développées disposant de peu de ressources); quand elle utilise les facteurs de production que les pauvres possèdent (ex. la main-d'œuvre non qualifiée); quand elle réduit les prix des produits consommés par les pauvres (ex. aliments, combustible et vêtements) ». Autrement dit, **la croissance économique inclusive n'est pas seulement une question d'expansion des économies nationales, mais aussi une question d'inclusion des membres les plus vulnérables de la société. L'égalité des chances et la participation à la croissance par tous, et plus particulièrement des travailleurs pauvres et des chômeurs, sont les fondements mêmes de la croissance inclusive.**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) affirme que la croissance, à tous les niveaux, néglige souvent trois éléments primordiaux : la pauvreté, le chômage et les inégalités. Par conséquent, il est nécessaire de se pencher sur la qualité et le caractère fédérateur de la croissance économique. Le SGDF du PNUD a été créé en mars 2014 dans le but de fédérer les entités des Nations Unies, les gouvernements nationaux, le milieu universitaire, la société civile et les entreprises en appui des activités de développement durable dans le monde.

Le SGDF, le PNUD et d'autres partenaires, dont l'Organisation internationale du travail, soutiennent des initiatives en faveur de la croissance inclusive par les moyens suivants :

1. En créant des possibilités d'emplois décents et de moyens d'existence stables.
2. En soutenant les pratiques commerciales inclusives et durables.
3. En favorisant de meilleures politiques nationales et des institutions publiques justes et redevables.

Source : PNUD « Our Perspectives » <http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2015/7/31/What-does-inclusive-economic-growth-actually-mean-in-practice-.html>

6.4 La pauvreté : de la pauvreté monétaire à la pauvreté multidimensionnelle

Concepts et mesures

L'élimination de la pauvreté est une préoccupation centrale du discours des organismes de développement international et des gouvernements nationaux sur le développement économique depuis un quart de siècle. À mesure que de nombreux pays ont commencé à constater les impacts distributionnels négatifs de la mutation de l'économie mondiale, l'intérêt pour la réduction de la pauvreté a grandi dans le milieu du développement⁸. Les trente dernières années ont vu la pauvreté diminuer dans de nombreux pays, mais elle augmente dans les pays avancés depuis les années 1990.

La **ligne de pauvreté monétaire** désigne le niveau de revenu au-dessous d'un certain seuil. Les mesures conventionnelles de la pauvreté produisent des indicateurs pour comparer les ressources disponibles et les besoins. Les besoins et les ressources minimum requis pour éviter la pauvreté varient selon les mesures. Pour quantifier les besoins de base, le rapport revenu monétaire/consommation sert à mesurer la pauvreté. C'est ce que l'on appelle l'approche monétaire de la pauvreté.

L'**approche monétaire de la pauvreté** définit la pauvreté comme l'insuffisance de ressources monétaires (revenu ou dépenses de consommation), c'est-à-dire un état de manque ou un niveau de revenu/consommation inadéquat, inférieur à un certain seuil. La pauvreté fait donc référence à des besoins essentiels insatisfaits. Ces besoins essentiels peuvent être définis étroitement comme les besoins nutritionnels (apport calorique journalier), mais ils peuvent aussi englober l'habillement et le logement minimum.

Deux méthodes différentes sont employées pour mesurer les lignes ou les seuils de pauvreté dans une société :

- 1) Le **seuil absolu** correspond au coût d'un panier de biens et services requis pour le niveau de vie minimum type dans une société. À l'échelle mondiale, les niveaux absolus comme « un dollar par jour » sont un exemple de seuil absolu.
- 2) Le **seuil relatif** correspond au niveau de revenu qui est le plus courant dans une société; il est supposé indiquer les niveaux de consommation. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu disponible médian des foyers dans les pays de l'Union européenne (revenu des ménages corrigé de la taille du ménage selon une échelle d'équivalences). La population dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian corrigé des ménages est appelée la *population exposée au risque de pauvreté*. Dans les pays de l'OCDE, plusieurs seuils relatifs sont fixés à 40 %, 50 % et 60 % du revenu disponible médian des ménages.

Une fois le seuil de pauvreté fixé, on peut mesurer à la fois le taux de pauvreté et le degré de gravité de la pauvreté de deux manières :

- a. *L'incidence de la pauvreté (en nombre d'habitants)* : la proportion de la population disposant, par exemple, de deux dollars par jour ou moins, moins le rapport entre la population vivant sous le seuil de pauvreté et la population totale.
- b. *L'écart de pauvreté ou la sévérité de la pauvreté* : l'écart entre le revenu médian des pauvres et le seuil de pauvreté.

Une **mesure de l'extrême pauvreté** très utilisée dans les comparaisons internationales est le dollar ou les deux dollars par jour, introduite par le programme conjoint de la Banque mondiale et de la Division de statistique des Nations Unies⁹. Par ailleurs, les pays utilisent des seuils absolus nationaux différents, fondés sur la **méthode du coût des besoins essentiels**. Ils tiennent compte de la nourriture, de l'habillement et du logement ou utilisent des méthodes basées sur les rations alimentaires. Dans ces estimations, le rapport revenu/consommation du ménage sert d'indicateur du bien-être et des seuils de besoins sont fixés au niveau des ménages. La validité des lignes de pauvreté selon la méthode monétaire est avant tout critiquée

parce qu'elles excluent les ressources sociales en tant qu'indicateur de bien-être et parce que la méthode est limitée au revenu privé des ménages¹⁰.

Les mesures de la pauvreté monétaire absolue calculée au niveau des ménages continuent cependant de dominer le processus de décision malgré leurs diverses lacunes et critiques. Leurs détracteurs soutiennent que la pauvreté n'est ni absolue ni statique. Les « pauvres » ne sont pas un groupe homogène et l'opinion qu'ont les individus de leur propre condition n'est généralement pas prise en compte par les décideurs.

Un revenu inadéquat ne signifie pas nécessairement qu'une personne est sans emploi. Il est possible de vivre dans la pauvreté tout en ayant un emploi sur le marché du travail. C'est ce que l'on appelle la **pauvreté dans l'emploi**. Avoir un emploi peut ne pas être suffisant pour éviter la pauvreté, à cause des politiques et de la conjoncture du marché du travail : par exemple, le niveau des salaires, le chômage élevé et persistant, des conditions de travail défavorables et la prévalence d'emplois temporaires.

Le genre et la pauvreté

Les recherches sur la pauvreté font ressortir l'importance des inégalités entre les femmes et les hommes au regard de l'accès aux ressources et de leur distribution, à l'intérieur des ménages. Elles s'intéressent aux variations du poids de la pauvreté entre les femmes et les hommes d'un même ménage. Les mesures ordinaires de la pauvreté sont insensibles au genre et négligent les inégalités à l'intérieur des ménages. Elles ne permettent pas d'observer les différences de ressenti de la pauvreté à l'intérieur des ménages. Certains individus peuvent être pauvres même si le ménage dans lequel ils vivent est considéré comme non pauvre selon les mesures conventionnelles.

Les recherches et politiques récentes s'appuient principalement sur les travaux de sociologues suivant une ligne de pensée originale. Les études du genre et de la pauvreté ont considérablement enrichi la science économique. Depuis les années 1970, les thèmes d'étude suivants ont contribué un grand nombre de perspectives sur le genre et la pauvreté : les

inégalités femmes-hommes sur le marché du travail et au sein du ménage ; les incidences des politiques économiques sur les femmes et les hommes ; les différences de poids de la pauvreté entre les femmes et les hommes ; la manière dont les inégalités entre les sexes reproduisent la pauvreté.

Ce corpus de recherche novateur a donné naissance au concept désormais bien connu de **féminisation de la pauvreté**, c'est-à-dire « l'expression empirique du fait que les femmes, par rapport aux hommes, souffrent plus de pauvreté monétaire, que la pauvreté des femmes est plus sévère que celle des hommes et que, dans le temps, l'incidence de pauvreté des femmes augmente par rapport aux hommes » (Çağatay, 1998, p. 2).

Pour pallier ce problème en partie et quantifier la pauvreté des femmes, un volet de la recherche s'intéresse aux ménages ayant à leur tête une femme par rapport à ceux qui sont dirigés par un homme, afin de ventiler la mesure de la pauvreté par sexe. La comparaison révèle que les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté, d'exclusion sociale et autres difficultés. Les économistes féministes critiquent cette approche parce qu'elle ne traduit pas suffisamment la pauvreté des femmes dans les ménages ayant à leur tête un homme. Une telle approche demande des outils pour cerner les liens entre les inégalités femmes-hommes au sein des ménages et la pauvreté. Aucune articulation manifeste entre les ménages ayant à leur tête une femme et la pauvreté n'a pu être trouvée à partir des données empiriques.

Qui plus est, la théorie féministe soutient clairement que le concept de féminisation de la pauvreté ne doit pas se limiter à une définition de la pauvreté restreinte au manque de revenu monétaire. Bien qu'il soit important, l'accent placé sur le revenu limite le problème au travail sur le marché formel et à la sphère publique de l'emploi rémunéré, négligeant une quantité considérable de travail en dehors des marchés formels (graphique 6A.8).

La féminisation de la pauvreté – qui va plus loin que les ménages ayant à leur tête une femme – fait ressortir les aspects multidimensionnels des inégalités entre les femmes et les hommes, y compris le

manque d'accès aux ressources sociales communes, le manque d'autonomie et le manque de contrôle sur les décisions qui les concernent (Çağatay, 1998, 2001). Le graphique 6A.9 indique le nombre de pays dans lesquels les femmes d'âge actif vivent souvent dans des ménages pauvres et sont donc affectées par les retombées négatives à long terme des chocs macroéconomiques. Le graphique fait également ressortir que, en moyenne, les femmes vivent plus souvent dans des ménages pauvres dans les nations pauvres, et donc que la pauvreté pèse plus lourd sur les femmes que sur les hommes.

Ces observations ont largement contribué à réorienter la recherche sur la pauvreté de manière à englober les notions de manque de possibilités d'accès aux ressources et services sociaux, de manque d'autonomie et de manque de dignité humaine, afin qu'elle ne soit plus axée exclusivement sur le manque de revenus privés/consommation. La pauvreté ainsi redéfinie devient la **pauvreté humaine**, qui désigne plus que l'absence de ce qui est nécessaire pour le bien-être matériel. La pauvreté humaine peut avoir pour définition « la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain : longévité, santé, créativité, mais aussi conditions de vie décentes, liberté, dignité, respect de soi-même et d'autrui. » (Rapport mondial sur le développement humain 1997, p. 4).

Le manque de choix et de possibilités est plus parlant que la pauvreté monétaire pour les décideurs ; en effet, la pauvreté humaine peut indiquer les sources et les causes dénuement, et mener ainsi plus directement à des stratégies d'autonomisation. Contrairement à la pauvreté monétaire, la pauvreté humaine est multidimensionnelle ; le revenu n'est qu'une moyenne parmi d'autres. Les trois critères de l'Indicateur de la pauvreté humaine (IPH) utilisés pour mesurer la pauvreté sont la *longévité*, *l'accès à l'éducation* et *un niveau de vie décent*¹¹.

La pauvreté est aussi liée à la vulnérabilité macroéconomique ou aux incidences des chocs macroéconomiques sur les ménages et les économies. Comme le font remarquer Seth et Ragab (2012), les chocs macroéconomiques négatifs non seulement

augmentent le nombre de ménages pris dans le piège de la pauvreté, ils ont aussi un effet asymétrique sur les revenus des ménages pauvres. En effet, les revenus de ces ménages baissent relativement plus en période de récession qu'ils n'augmentent en période d'expansion. Cette instabilité pousse les ménages pauvres à réduire leurs dépenses de santé et d'éducation pendant les périodes difficiles, ce qui a généralement des effets durables sur leur productivité.

Seth et Ragab soutiennent que cette réaction asymétrique aux chocs implique que les pays qui enregistrent une plus forte proportion de ménages pauvres auront de plus faibles niveaux moyens de productivité et de croissance économique. Par conséquent, la hausse des taux de pauvreté peut exacerber l'impact d'un choc sur la croissance économique et aggraver la vulnérabilité macroéconomique, risquant de jeter ces économies dans un cercle vicieux de faible croissance et de haute pauvreté. Cet argument implique l'asymétrie potentielle entre les hommes et les femmes, dans laquelle les chocs macroéconomiques négatifs affectent les individus et les ménages.

Autres mesures

Il existe d'autres définitions et mesures de la pauvreté :

- *Monétaire* : la pauvreté est définie comme l'absence d'un niveau minimum de revenu
- *Capabilité* : la pauvreté est l'absence de capacité de faire ou d'être, le manque de liberté de choisir
- *Exclusion sociale* : la pauvreté est le degré de privation, déterminé par certains indicateurs de bien-être comme le bien-être psychologique, la santé mentale ou le manque de dignité, l'incapacité de participer pleinement aux activités
- *Participatives* : considère la pauvreté comme un problème subjectif et vise à tenir compte des avis des personnes vivant dans la pauvreté¹²

Chaque approche s'attaque aux moyens de déterminer qui est pauvre, au périmètre de définition la pauvreté et à l'emplacement de la ligne de démarcation entre les populations pauvres et non pauvres. La ligne doit-elle dépendre d'une mesure absolue constante d'une société à l'autre/au sein d'une société

ou plutôt d'une mesure relative qui varie entre les sociétés? D'autres questions se posent, notamment celle de savoir s'il faut tracer une ligne de démarcation et qui doit décider des critères (besoins essentiels, besoins nutritionnels, seuils minimums pour les besoins alimentaires et non alimentaires) et si la population vivant dans la pauvreté devrait avoir voix au chapitre à ce sujet. Le passage de définitions étroites à des définitions plus globales aide considérablement à mieux comprendre les relations complexes entre les inégalités de genre et la pauvreté, mais certains problèmes ne sont toujours pas résolus du point de vue du genre.

Dans une optique d'égalité des sexes, il importe de mesurer les ressources, par exemple les moyens d'existence des ménages, et les inégalités de ressources, y compris le temps. Les données sur les budgets-temps pourraient décrire la répartition des ressources au sein des ménages en dehors des marchés formels, mais elles ne sont pas encore exploitées. Nous étudions ensuite brièvement les utilisations possibles des données sur les budgets-temps pour perfectionner les mesures de la pauvreté et l'analyse décisionnelle.

6.5 La prise en compte des budgets-temps dans la mesure de la pauvreté

Cette section s'intéresse à l'emploi que nous faisons des données sur les budgets-temps pour comprendre et mesurer la pauvreté¹², puis elle en examine les implications pour l'égalité femmes-hommes. Les données sur les budgets-temps sont un indicateur porteur de transformations pour l'égalité des sexes dans le Programme de développement pour l'après-2015. En effet, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme demande aux États d'inclure la question du travail familial et domestique non rémunéré dans les engagements à lutter contre la pauvreté et les inégalités femmes-hommes dans le cadre du développement mondial en évolution constante. En particulier, elle appelle de ses vœux un objectif distinct d'égalité entre les hommes et les femmes, accompagné d'engagements à réduire les contraintes de temps des femmes, à améliorer l'accès aux services d'accueil des jeunes enfants et autres

services publics de qualité, ainsi qu'aux technologies domestiques permettant de gagner du temps, à investir dans l'infrastructure des zones défavorisées, et à mener des enquêtes régulières sur l'emploi du temps (Sepúlveda Carmona, 2004).

Les déclarations des organisations internationales, dont l'OCDE (2014), reprennent à leur compte les arguments selon lesquels la quantification de la division genrée des activités et du temps illustre comment les rôles de genre et les normes sociales provoquent les inégalités femmes-hommes. Mesurer les normes sociales et les rôles de genre n'est pas chose simple en raison des difficultés posées par la quantification d'un aspect intrinsèquement qualitatif des inégalités. Cependant, le budget-temps est une variable représentative utile pour cerner les rôles de genre au sein de la famille et de la communauté, et leur impact sur la pauvreté en termes de temps et le bien-être¹³.

Les enquêtes sur l'emploi du temps vont plus loin que les enquêtes conventionnelles employées dans l'analyse de la pauvreté. Elles rendent possible d'obtenir des statistiques plus complètes sur le bien-être, les inégalités et la pauvreté. L'emploi du temps rend l'invisible visible : il explique les disparités entre hommes et femmes sur le marché et hors du marché, ainsi que la transmission intergénérationnelle des inégalités et de la pauvreté. Des recherches basées sur les données de budgets-temps ont constaté que la ségrégation accrue du travail non rémunéré et du travail rémunéré selon les sexes enfonçait les femmes dans la pauvreté sociale et monétaire (Elson, 2005, 2009) ainsi que dans la pauvreté en termes de temps (Bittman et Folbre, 2004; Antonopoulos et Memiş, 2010).

La distribution asymétrique et inégale de la charge de travail de soins non rémunérés en général, pénalise plus particulièrement les femmes dans l'accès à l'emploi, les salaires et les ressources financières. Ajoutées aux politiques d'emploi insensibles à la dimension genre, les inégalités dans la division du travail de soins non rémunérés nuisent à l'emploi des femmes et à leur accès au travail rémunéré. Indépendamment du lieu et de la situation au regard de l'emploi, la pauvreté semble creuser les inégalités entre les femmes et les hommes dans la répartition du temps, ainsi que

dans la division fondamentale du travail rémunéré et non rémunéré (Memiş et al., 2012). La pauvreté force les ménages – ou plus précisément les femmes des ménages pauvres – à remplacer les produits marchands par la production domestique. Les femmes ont non seulement un accès limité au travail rémunéré, mais aussi moins de temps à lui consacrer; une situation qui ne fait que perpétuer leur faible niveau de rémunération.

Les politiques anti-pauvreté devraient tenir compte du fait que plus de temps est consacré aux activités non rémunérées dans les ménages qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les interventions de politique publique qui visent uniquement les déficits de revenu, sans tenir compte du temps disponible, risquent fort d'aggraver les disparités existantes. Les mesures habituelles de la pauvreté produisent des indicateurs pour comparer les ressources disponibles et les besoins. Le minimum nécessaire pour ne pas sombrer dans la pauvreté et les ressources précises prises en considération dans cette comparaison varient en fonction des différentes mesures.

Ces mesures, en négligeant les inégalités de temps, contredisent le fait que la production non rémunérée des ménages contribue à la satisfaction des besoins et des désirs matériels essentiels pour atteindre un niveau de vie minimum. Elles supposent que tous les ménages et tous les individus disposent de suffisamment de temps pour parer adéquatement aux besoins des membres du ménage, y compris, par exemple, pour s'occuper des enfants. Or, certains ménages peuvent ne pas avoir suffisamment de temps et être pauvres dans ce sens.

Si un ménage en déficit de temps n'a pas les moyens d'acheter des substituts marchands (ex. d'engager un

prestataire), le seuil de pauvreté officiel sous-estime les besoins de ce ménage pour atteindre un niveau de vie minimum (Antonopoulos et Memiş, 2010). Selon le concept de pauvreté en termes de temps, il importe d'observer les inégalités de temps pour mieux comprendre la pauvreté et guider les politiques en conséquence (l'appendice 6.2 explique comment la pauvreté en termes de temps et la pauvreté monétaire sont mesurées.)

La mesure multidimensionnelle de la pauvreté permet de mieux comprendre les articulations entre le fonctionnement des marchés du travail, les activités de production non rémunérées des ménages et les arrangements existants pour la prestation de services sociaux, y compris l'action sociale. Les politiques actuelles adoptées dans un grand nombre de pays en développement pour favoriser l'emploi des femmes pourraient contribuer à réduire les taux officiels de pauvreté. Cependant, elles ne peuvent pas protéger les femmes contre la pauvreté en termes de temps si elles ne sont pas appuyées par des politiques supplémentaires, comme l'introduction de services publics d'action sociale et de politiques d'élimination de la ségrégation professionnelle et sectorielle. En fait, sans ces politiques, un grand nombre de femmes tombent dans la pauvreté en termes de temps sans échapper à la pauvreté en termes de consommation. Par ailleurs, la hausse des coûts d'opportunité du travail féminin de production des ménages, par le biais d'une politique salariale équitable et d'une augmentation des possibilités d'emploi, pourrait déclencher une transformation de la division du travail des ménages. Si tous les membres du ménage étaient motivés à partager le travail de production domestique plus équitablement, la réduction de la pauvreté en termes de temps qui en résulterait pourrait fort bien entraîner une amélioration globale de la qualité de vie pour tous.

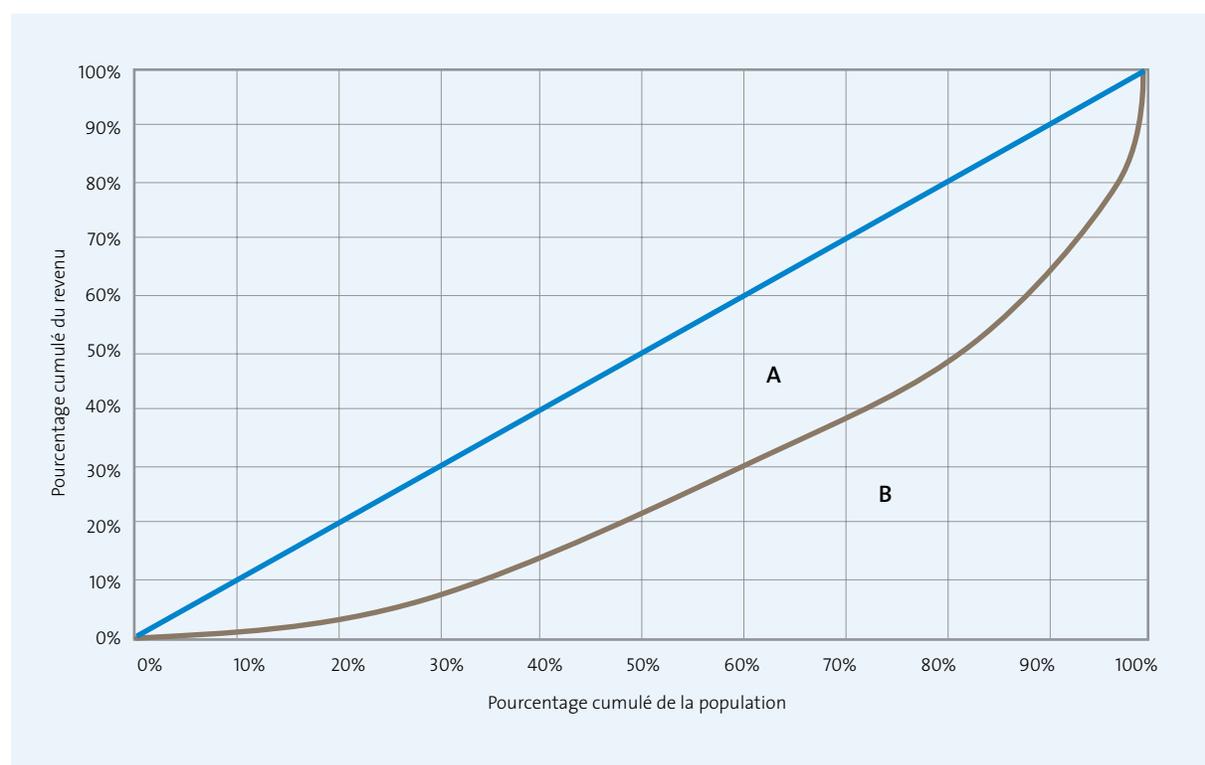
APPENDICE A

Les concepts et les tendances mondiales de l'inégalité de revenu

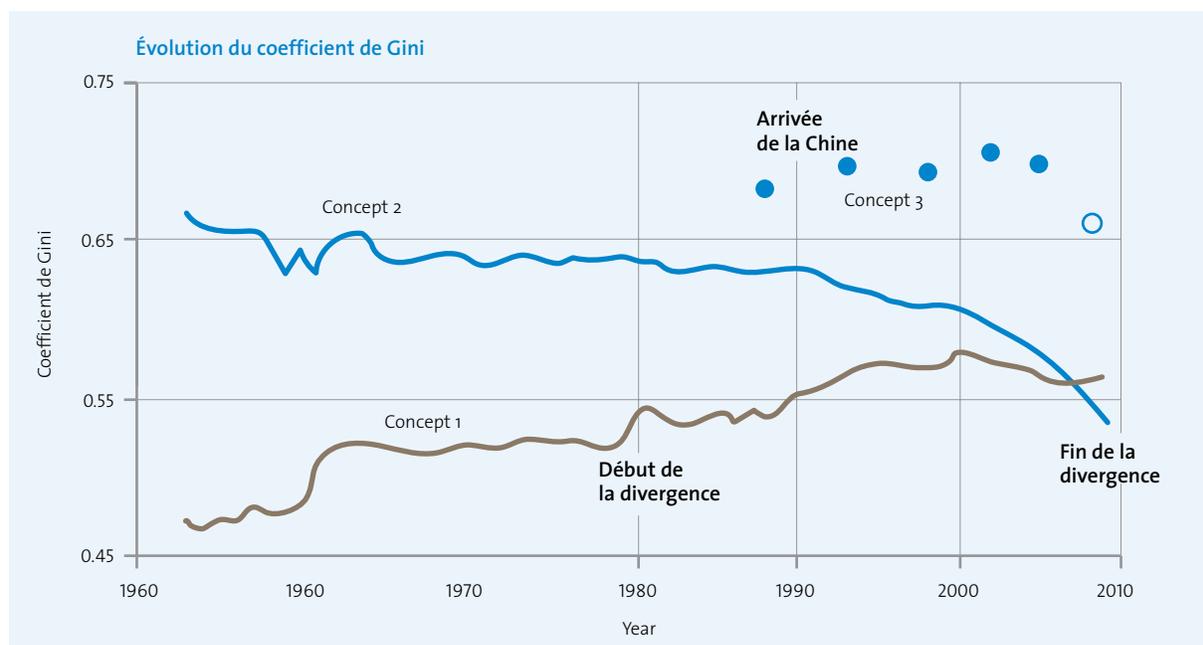
Les inégalités de revenu sont très souvent mesurées par le coefficient de Gini, calculé à partir de la courbe de Lorenz. La courbe de Lorenz s'obtient en portant en abscisse et en ordonnée la proportion de personnes et la part du revenu total qui leur revient. Elle met en regard les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés du revenu total qui leur reviennent. 0 % de la population possède 0 % du revenu. 100 % de la population possède la totalité du revenu. Par conséquent, la courbe de Lorenz a les coordonnées 100 %, 100 % comme dernier point. La ligne à 45 degrés

(bleue) du graphique ci-dessous correspond à l'égalité parfaite; autrement dit : tout le monde a un revenu égal. Dans une situation d'égalité parfaite (équité parfaite), 10 % de la population a 10 % du revenu total et 80 % de la population a 80 % du revenu total. Le coefficient de Gini est calculé en divisant la surface A du graphique 6A.1 par la surface totale sous la droite d'équité parfaite (A+B). Quand le coefficient de Gini est égal à 0, tout le monde a le même niveau de revenu. Quand il s'approche de 1, une personne reçoit la totalité du revenu.

GRAPHIQUE 6A.1
La courbe de Lorenz



GRAPHIQUE 6A.2 Les inégalités, 1950-2009

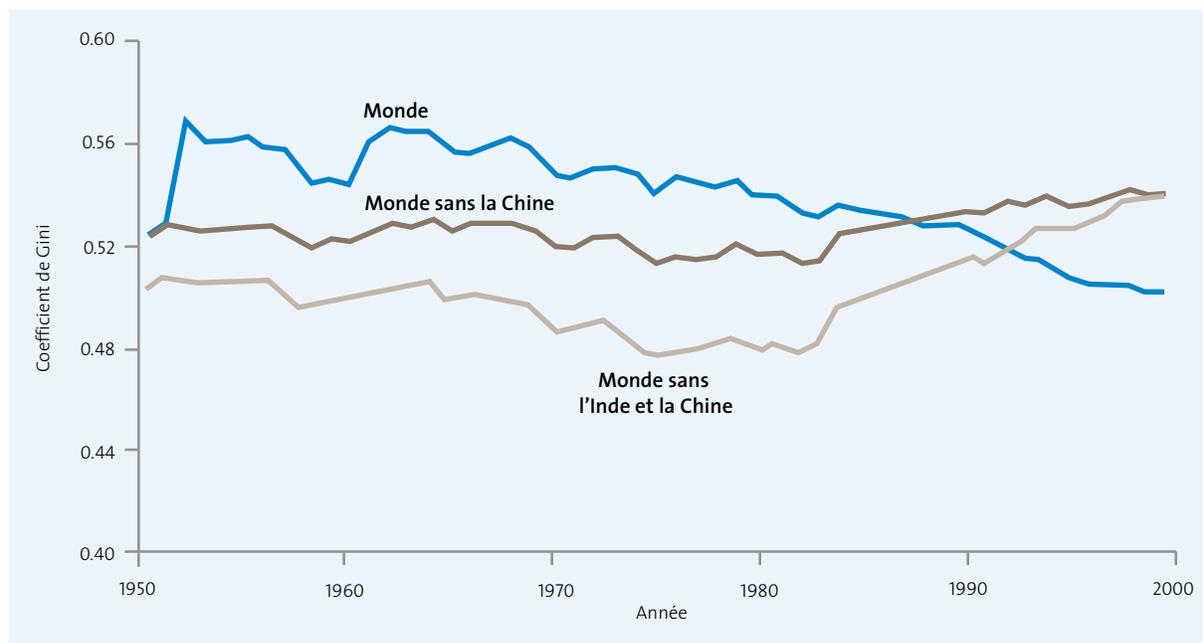


Source: Milanovic, 2013.

Le concept 1 (inégalités inter-pays non pondérées) consiste à comparer les inégalités entre pays d'après le revenu moyen (PIB) de chacun par habitant, sans tenir compte des différences de population d'un pays à l'autre. **Le concept 2 (inégalités inter-pays pondérées)** consiste à comparer les inégalités entre pays d'après le revenu moyen (PIB) de chacun par habitant, mais en introduisant une pondération qui prend en compte la population du pays par rapport au total. **Le concept 3 (inégalités entre individus au niveau mondial)** diffère des concepts 1 et 2 en ce qu'il considère les revenus réels des individus plutôt que les moyennes nationales. Contrairement aux deux premiers concepts, il s'intéresse aux individus qui, indépendamment de leurs pays, sont pris en compte dans le calcul avec leurs revenus effectifs.

GRAPHIQUE 6A.3

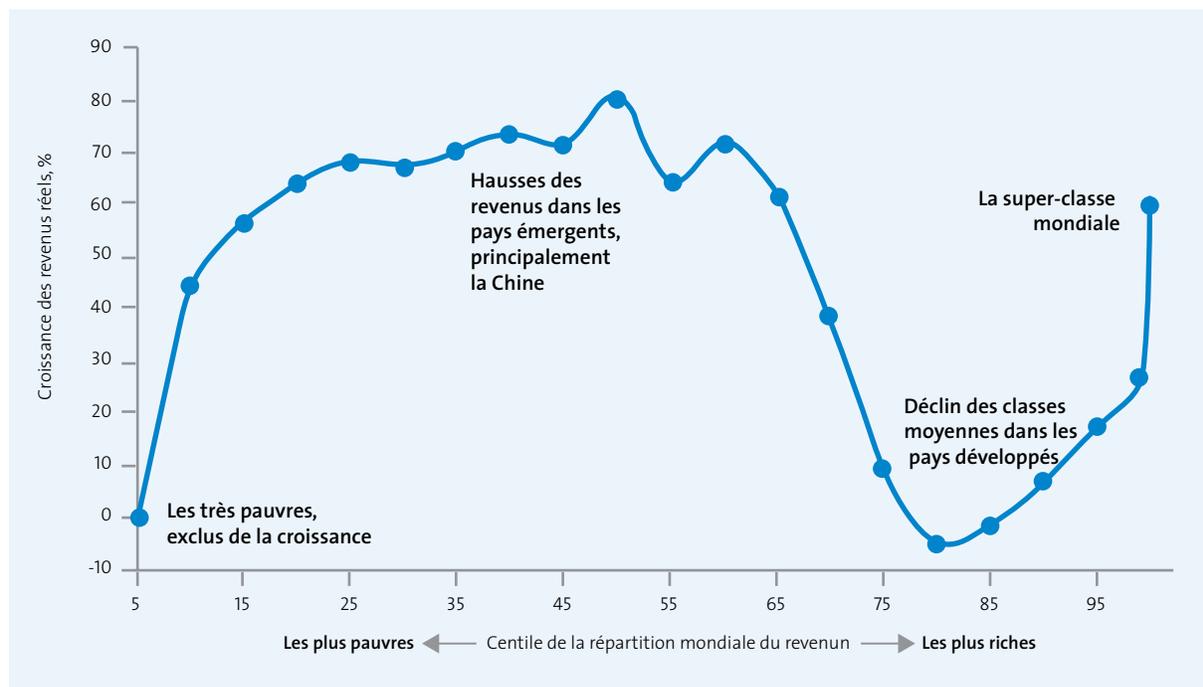
Les inégalités dans le monde à long terme – avec/sans la Chine et l’Inde



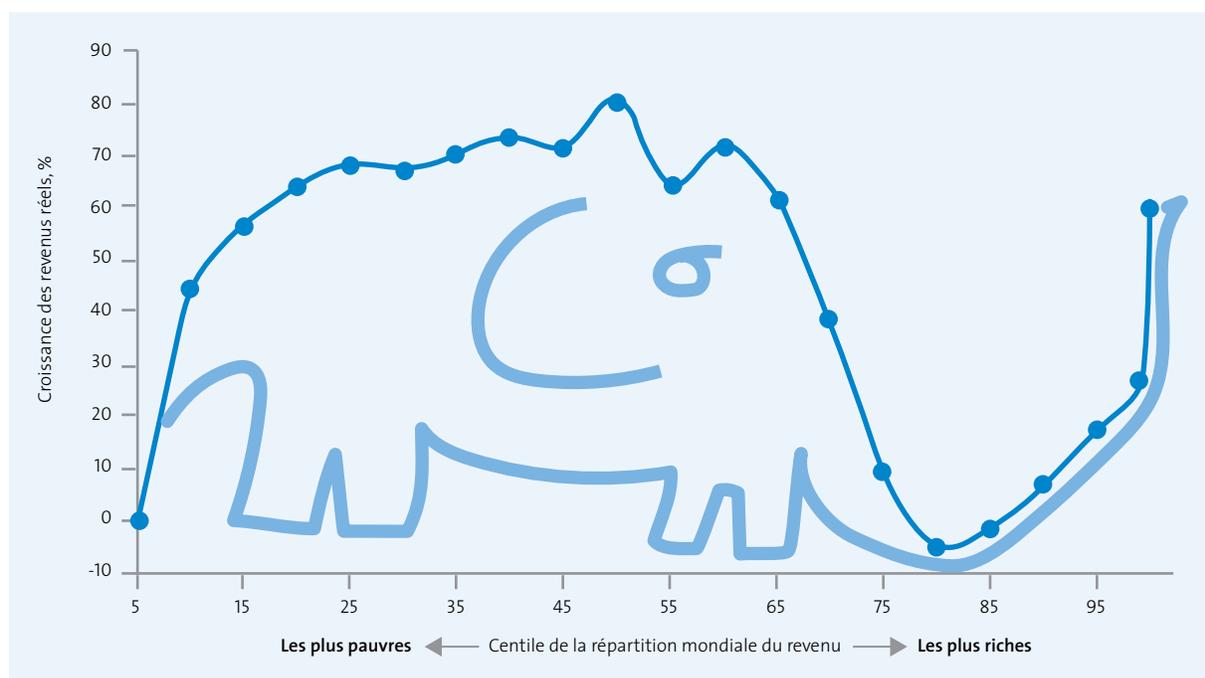
Source : Milanovi , 2012.

GRAPHIQUE 6A.4

La croissance des revenus dans le monde 1988-2008 par demi-déciles de revenu des ménages

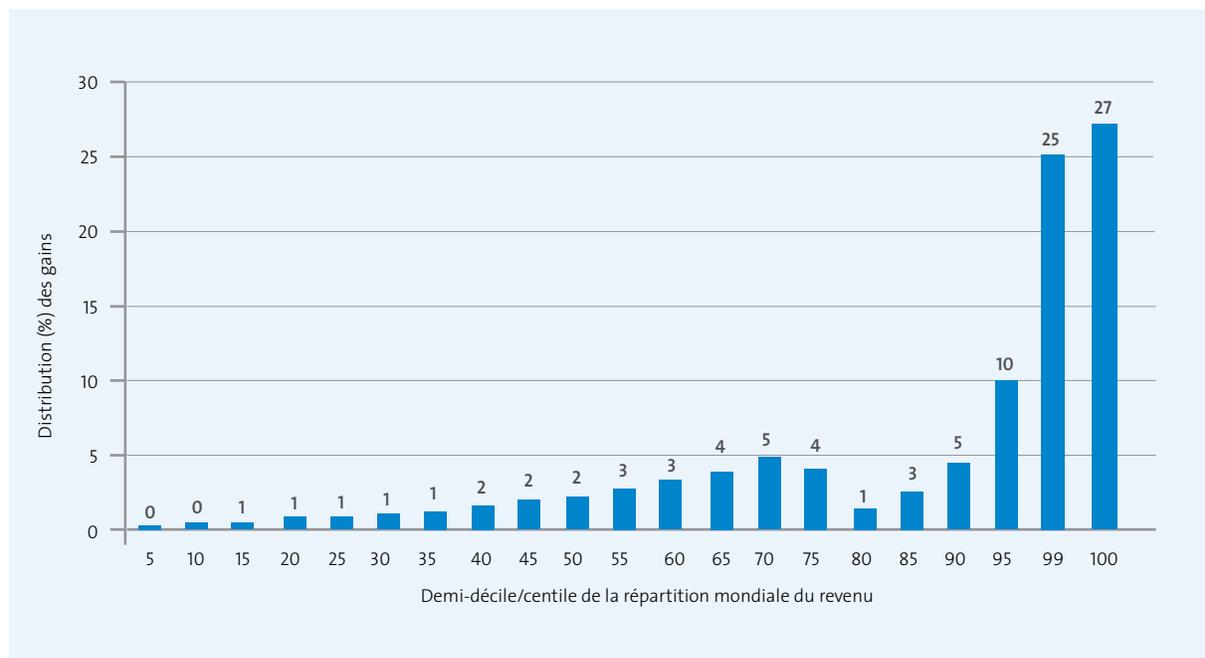


GRAPHIQUE 6A.5
Le graphique de l'éléphant



Source: Milanovic, 2012.

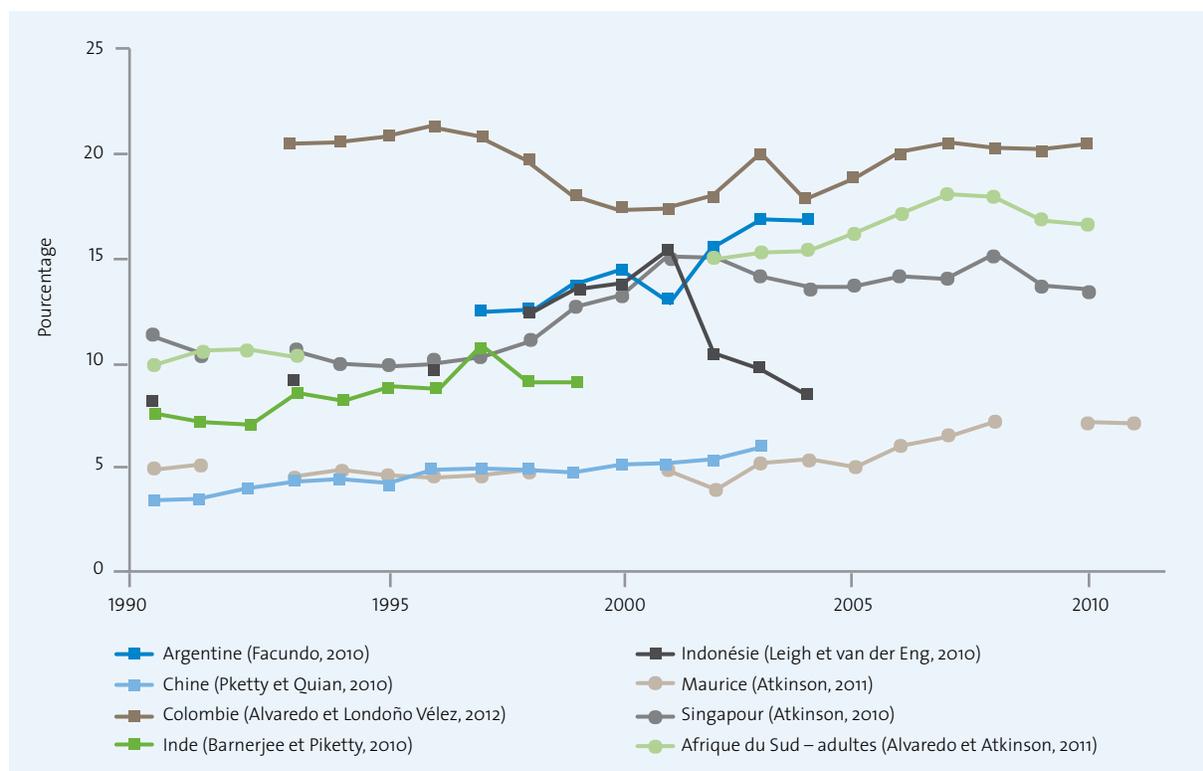
GRAPHIQUE 6A.6
La distribution des gains de la croissance des revenus 1988-2008 par demi-déciles de revenu des ménages



Source: Milanovic, 2012.

GRAPHIQUE 6A.7

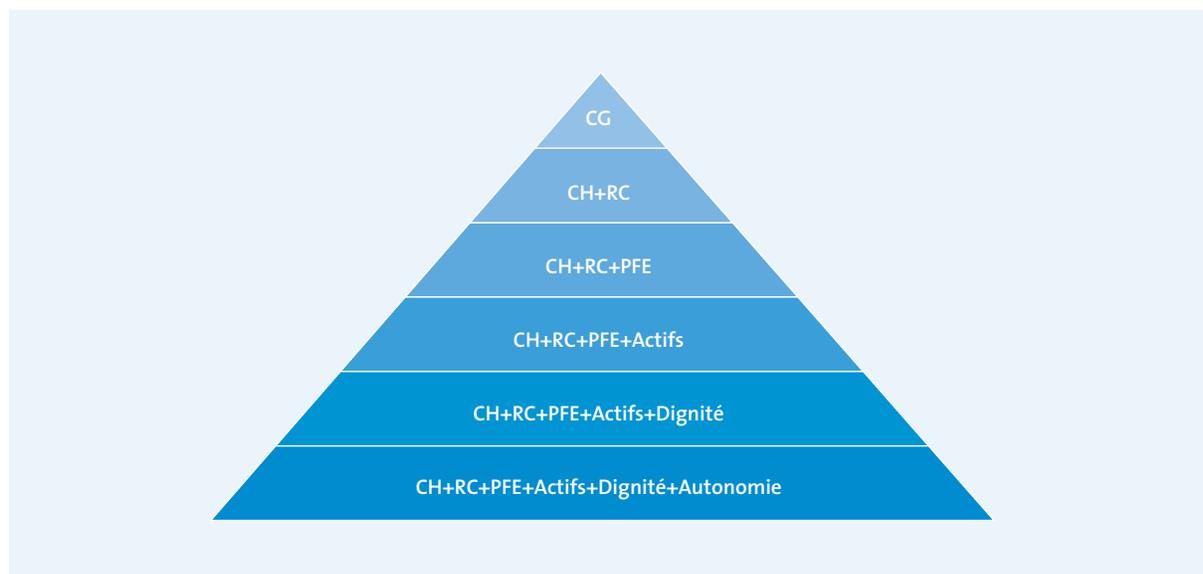
Les premiers 1 % de la répartition des revenus



Source: The World Top Incomes Database, *topincomes.g-mondparisschoolofeconomics.eu*.

GRAPHIQUE 6A.8

La pyramide des concepts de pauvreté

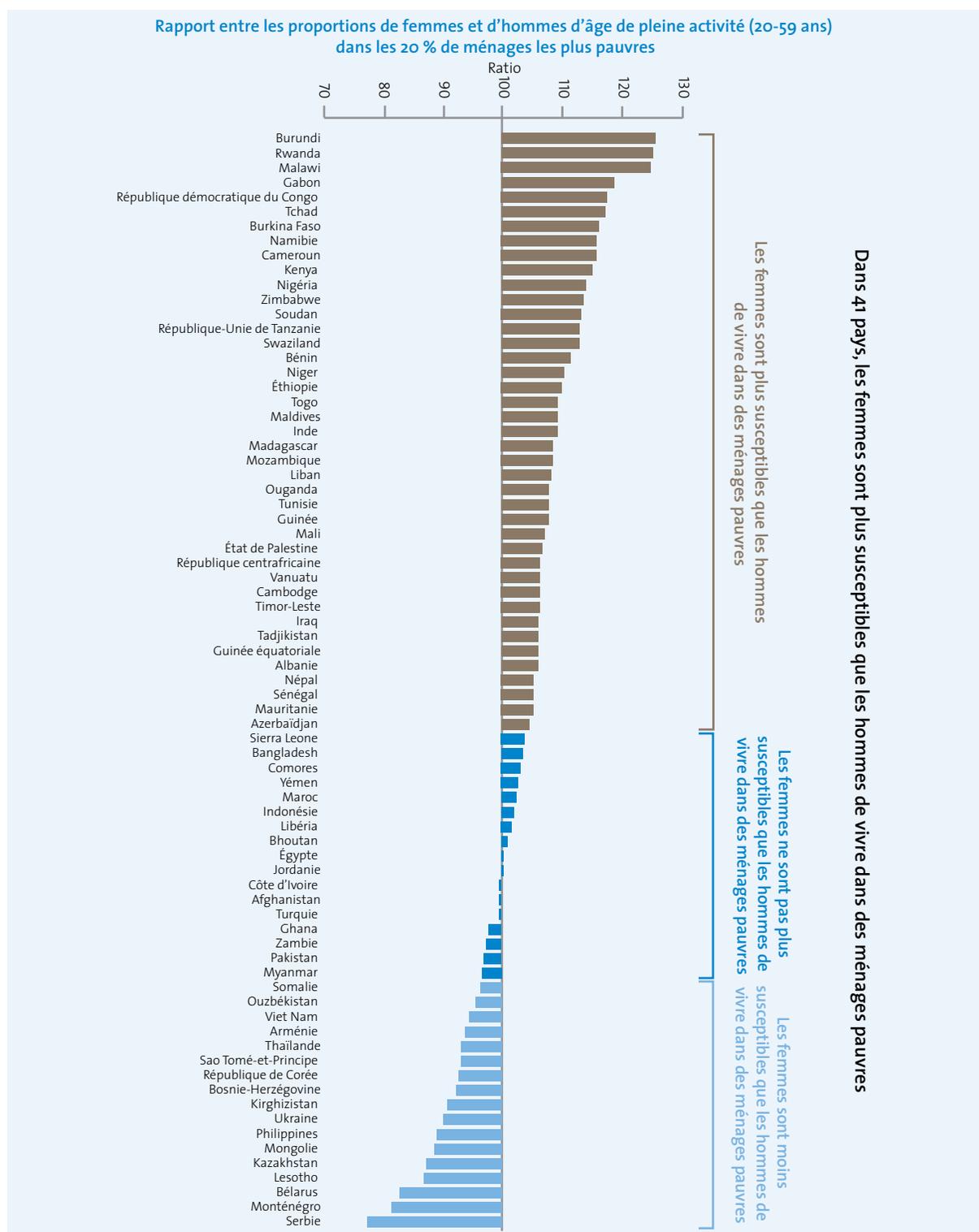


Remarque : CH désigne la consommation par habitant, RC les ressources communes et PFE les produits fournis par l'État

Source : Çağatay, 1998.

GRAPHIQUE 6A.9

Les femmes continuent-elles d'être plus



Source : calculs d'ONU Femmes à partir des dernières données d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples disponibles.

APPENDICE B

Mesure de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en termes de temps

Le point de départ est l'identité comptable de base de l'allocation du temps. Si l'unité de temps est la semaine, nous pouvons exprimer l'identité ainsi :

$$168 \equiv Li + Ui + Ci + Vi$$

Dans l'équation ci-dessus, le nombre total d'heures en temps physique est égal à la somme de L_i , le temps consacré à l'emploi par l'individu i , de U_i , le temps consacré à la production du ménage, de C_i , le temps consacré aux soins personnels, et de V_i , le temps disponible pour le reste (loisirs, bénévolat, etc.). L'équation pour calculer le déficit/excédent de temps est dérivée de l'identité en introduisant les valeurs seuil pour les soins personnels et la production du ménage :

$$X_{ij} = 168 - M - a_{ij}R_j - L_{ij}$$

Le déficit/excédent de temps de l'individu i dans le ménage j est représenté par X_{ij} . Le temps minimum requis pour les soins personnels et les activités du ménage non remplaçables est représenté par M . Les soins personnels englobent les activités comme le sommeil, les repas, l'hygiène personnelle, le repos, etc. L'idée à la base de l'inclusion des activités du ménage non remplaçables est que les membres du ménage doivent consacrer un certain temps au sein du ménage ou avec d'autres membres du ménage pour que celui-ci puisse se reproduire en tant qu'unité.

Le minimum de temps de production domestique remplaçable requis pour que le ménage subsiste avec un niveau de consommation égal au niveau de pauvreté est indiqué par R . Comme nous l'avons déjà vu, les seuils de pauvreté reposent généralement sur l'hypothèse implicite que les ménages près ou au-dessous du seuil de pauvreté disposent du nombre d'heures requis pour la production domestique. De nombreuses études basées sur les enquêtes sur l'emploi du temps rendent compte de disparités profondément ancrées dans la division des tâches de production domestique

entre les membres du ménage, en particulier entre les sexes. Les femmes ont tendance à consacrer beaucoup plus de temps à la production domestique que les hommes. Le paramètre a_{ij} est censé exprimer ces disparités. Il représente la part revenant à un individu du temps total que son ménage doit consacrer à la production du ménage pour survivre avec le niveau de revenu d'un ménage pauvre.

Un individu souffre d'un déficit de temps si le nombre d'heures par semaine *requis* pour les soins personnels et la production du ménage, augmenté des heures hebdomadaires *effectives* que l'individu consacre à l'emploi, est supérieur au nombre d'heures dans une semaine. En règle générale, les déficits de temps se produisent parce que les heures d'emploi dépassent le temps disponible une fois qu'ont été mises de côté les heures requises pour les soins personnels et la production domestique.

Nous appelons ce type de pauvreté en termes de temps « contrainte du temps de travail ». Les études mentionnées dans la section précédente ne reconnaissent que ce type de déficit de temps. Cependant, dans notre cadre, les déficits de temps peuvent se produire même avant prise en compte des heures consacrées à l'emploi, en raison de la charge excessive de production (« la contrainte du temps domestique »). Cette charge peut être le résultat d'une division très inéquitable des tâches ménagères, d'exigences de production domestique excessives ou d'une combinaison des deux. En effet, certains individus peuvent connaître les deux types de pauvreté en termes de temps (« double contrainte de temps »). Les trois cas sont résumés dans le Tableau 1.

TABEAU 1

Type de pauvreté en termes de temps

X_{ij}	A_{ij}	L_{ij}	Type
Moins de zéro	Plus de zéro	Plus de zéro	Contrainte de temps de travail
Moins de zéro	Moins de zéro	Égal à zéro	Contrainte de temps domestique
Moins de zéro	Moins de zéro	Plus de zéro	Double contrainte de temps

Remarque : $A_{ij} = 168 - M - \alpha_{ij} R_{ij}$. Voir l'équation (2). X_{ij} , A_{ij} et L_{ij} correspondent au déficit/excédent de temps, au temps disponible et aux heures d'emploi pour l'individu i dans le ménage j .

Pour calculer le déficit de temps au niveau du ménage, nous additionnons les déficits de temps de ses membres, excluant ainsi toute correction automatique du déficit de temps d'un membre par l'excédent de temps d'un autre :

$$X_j = \sum^n \min(0, X_{ij})$$

Maintenant, si le ménage a un déficit de temps, $X_j < 0$, il est raisonnable de le considérer comme un manque de temps relativement à R_j ; c'est-à-dire que nous supposons que le ménage n'a pas assez de temps pour la production domestique remplaçable requise.

Si ces déficits sont négligés, l'utilisation des seuils de pauvreté conventionnels est rendue fondamentalement inéquitable. Considérez deux ménages identiques en tous points, dont le montant de dépenses de consommation est également le même. Supposez que l'un des ménages n'ait pas assez de temps disponible pour la production domestique nécessaire, tandis que l'autre dispose de ce temps. Placer les deux ménages au même niveau de pauvreté ou de non-pauvreté en termes de consommation serait injuste pour le ménage qui souffre d'un déficit de temps.

Nous résolvons cette iniquité en révisant les seuils de consommation. Nous supposons que le déficit de temps peut être compensé en achetant des substituts marchands et pour évaluer le coût du remplacement. Ce dernier peut alors être ajouté au seuil de pauvreté

en termes de consommation pour produire un nouveau seuil corrigé du déficit de temps :

$$y_j^o = \bar{y}_j \min(0, X_j) p$$

où y_j^o représente le seuil corrigé, le seuil type, et p le coût de remplacement unitaire de la production domestique. Évidemment, le seuil type et le seuil modifié seraient identiques si le ménage n'avait pas de déficit de temps.

Les seuils d'allocation de temps et de consommation corrigée constituent ensemble une mesure bidimensionnelle de la pauvreté en termes de temps et de consommation. C'est ce que nous appelons la « Levy Institute Measure of Time and Consumption Poverty » (LIMPCP) (mesure du manque de temps et de consommation du Levy Institute). Nous considérons que le ménage est pauvre en termes de consommation si sa consommation est inférieure au seuil corrigé, et nous considérons que le ménage est pauvre en termes de temps si l'un de ses membres a un déficit de temps :

$$y_j < y_j^o \Leftrightarrow \text{ménage pauvre en termes de consommation;}$$

$$X_j < 0 \Leftrightarrow \text{ménage pauvre en termes de temps}$$

Nous considérons que l'individu est pauvre en termes monétaires si la consommation du ménage dont il fait partie est inférieure au seuil corrigé, et nous le disons pauvre en termes de temps s'il a un déficit de temps :

$$y_j < y_j^o \Leftrightarrow \text{personne pauvre en termes de consommation;}$$

$$X_j < 0 \Leftrightarrow \text{personne pauvre en termes de temps}$$

La mesure LIMTCP nous permet de repérer les ménages pauvres en termes de consommation « cachés » – dont la consommation est au-dessus du seuil type, mais au-dessous du seuil corrigé – qui seraient négligés par les mesures officielles de la pauvreté et donc par les initiatives de réduction de la pauvreté basées sur les seuils types. En combinant la pauvreté en termes de temps et en termes de consommation, la mesure LIMTIP crée une classification en quatre branches des ménages et

des individus : a) pauvres en termes de consommation et de temps; b) pauvres en termes de consommation et non pauvres en termes de temps; c) non pauvres en termes de consommation, mais pauvres en termes de temps; d) non pauvres en termes de consommation et non pauvres en termes de temps. Cette classification offre un cadre plus complet pour la réflexion autour des incidences de la croissance de l'emploi et de la consommation sur la pauvreté.

APPENDICE C

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) cerne plusieurs carences au niveau du ménage en matière d'éducation, de santé et de niveaux de vie. Il utilise les données microéconomiques des enquêtes auprès des ménages et, contrairement à l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités, tous les indicateurs nécessaires pour construire la mesure doivent provenir de la même enquête. De plus amples informations sur la méthodologie générale sont données dans Alkire et Santos (2010). On trouvera également des informations complémentaires sur les changements de méthodologie et le traitement des réponses manquantes et des ménages non admissibles dans Kasen et Dotter (2013) et dans Kovacevic et Calderon (2014).

Un score de carence est attribué à chaque personne en fonction de ses carences ou de celles de son ménage dans chacun des 10 indicateurs. Le score de carence maximum est 100 % avec chaque dimension pondérée de manière égale. Ainsi, le score de carence maximum dans chaque dimension est 33,3 %. Les dimensions de l'éducation et de la santé comportent deux indicateurs chacune, dont chacun compte pour 6,7 %. La dimension du niveau de vie comporte six indicateurs, dont chacun compte pour 5,6 %. Les valeurs seuils pour que les ménages soient considérés comme en carence sont les suivantes :

Éducation

- Niveau d'études : aucun membre du ménage n'a été scolarisé pendant au moins six ans.
- Fréquentation scolaire : un enfant en âge d'être scolarisé (jusqu'à la 8e année) ne va pas à l'école.

Santé

- Nutrition : un membre du ménage (pour lequel on dispose d'informations sur la nutrition) est

sous-alimenté, d'après l'indice de masse corporelle pour les adultes (femmes de 15 à 49 ans dans la majorité des enquêtes) et par le score z taille-âge calculé en utilisant les valeurs de l'Organisation mondiale de la Santé pour les enfants de moins de 5 ans.

- Mortalité juvénile : un décès d'enfant dans le ménage dans les cinq années précédant l'enquête.

Niveau de vie

- Électricité : pas d'accès à l'électricité
- Eau potable : pas d'accès à de l'eau potable ou si la source d'eau potable est à plus de 30 minutes à pied.
- Assainissement : pas d'accès à des installations sanitaires améliorées ou les installations améliorées sont communes.
- Combustible de cuisson : utilisation de combustible de cuisson « polluant » (bouse, bois ou charbon).
- Habitation avec un sol en matière terreuse, sable ou bouse.
- Patrimoine : ne pas posséder au moins un bien lié à l'accès à l'information (radio, TV, téléphone) et ne pas posséder au moins un bien lié à la mobilité (vélo, moto, voiture, camion, charrette, bateau à moteur) ou au moins un bien lié au moyen d'existence (réfrigérateur, terres arables, bétail).

Pour repérer les personnes vivant dans la pauvreté multidimensionnelle, les scores de carence pour chaque indicateur sont additionnés afin d'obtenir le score de carence du ménage. Un score 33,3 % (un tiers des indicateurs pondérés) est utilisé pour opérer la distinction entre pauvres et non pauvres. Si le score de carence du ménage est de 33,3 % ou plus, le ménage (et chaque membre du ménage) est classé comme vivant dans une pauvreté multidimensionnelle. Les ménages dont le score de carence est de 20 % ou plus, mais de moins de 33,3 % sont proches de la pauvreté multidimensionnelle. Les ménages avec un score de carence de 50 % ou plus sont classés comme vivant dans une pauvreté multidimensionnelle aiguë.

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

Antonopoulos, R. et E. Memiş (2010). *Time and poverty from a developing country perspective* (Working Paper No. 600). Annandale-on-Hudson : The Levy Economics Institute.

Çağatay, N. (1998). *Gender and poverty* (Working Paper Series No. 5). New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

_____ (2001). *Trade, gender and poverty*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://content-ext.undp.org/aplaws_publications/1851054/TradeGenderandPoverty.pdf

Milanovic, B. (2003). The two faces of globalization: against globalization as we know it. *World Development*, vol. 31, no 4, p. 667-683.

PNUD (2013). *Humanity Divided: Confronting inequality in developing countries*, New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.

Seguino, S. (2005). *All types of inequality are not created equal: Divergent impacts of equality on economic growth* (Working Paper No. 433). Annandale-on-Hudson : The Levy Economics Institute.

Seth, A. et A. Ragab (2012). *Macroeconomic vulnerability in developing countries: Approaches and issues* (Working Paper No. 94). International Policy Centre for Inclusive Growth. Brasilia : Programme des Nations Unies pour le développement.

Ressources complémentaires

Benería, L. et I. Permanyer (2010). The Measurement of socio-economic gender inequality revisited. *Development and Change*, vol. 41, no 3, p. 375-399.

Ruggeri Laderchi, C., R. Saith et F. Stewart (2003). Does it matter that we do not agree on the definition of poverty? A comparison of four approaches. *Oxford development studies*, vol. 31, no 3, p. 243-274.

Masterson, T., E. Memiş, et A. Zacharias (2014). Time deficits and poverty: The Levy Institute measure of time and consumption poverty for Turkey. *Ekonomik Yaklaşım*, vol. 25, no 91, p. 1-28.

Milanovic, B. (2016). Chapitre 1 : *Global Inequality : A new approach for the age of globalization*. Cambridge : Harvard University Press.

OCDE (2015). *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*. Paris : Éditions OCDE.

PNUD (1997). *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. New York : Oxford University Press.

_____ (2015). *Rapport sur le développement humain 2015 : Le travail au service du développement humain*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.

Seguino, S. (2005). *Gender inequality in a globalizing world* (Social Science Research Network Working Paper No. 765525). Vermont : University of Vermont, Department of Economics.

Zacharias, A. et E. Memiş (2013). *Making Time use surveys useful for economic analysis and policy*. Ankara : Programme des Nations Unies pour le développement.

Autres ressources

- Albelda, R. et C. Tilly (1999). Income distribution. In Peterson, J. et Lewis, M. (éd.), *The Elgar companion to feminist economics*. Northampton : Edward Elgar Publishing.
- Berik, G., Y. van der Meulen Rodgers et S. Seguino (2009). Feminist economics of inequality, development, and growth. *Feminist Economics*, vol. 15, no 3, p. 1-33.
- Cobham, A., L. Schlogl, et A. Sumner, (2015). *Inequality and the tails: The Palma proposition and ratio revisited* (Working Paper No. 143). New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.
- Dabla-Norris, M. E., M. K. Kochhar, M. N. Suphaphiphat, M. F. Ricka et E. Tsounta (2015). *Causes and consequences of income inequality: a global perspective*. Washington : Fonds monétaire international.
- Elson, D. (2005, décembre). *Unpaid work: Creating social wealth or subsidizing patriarchy and private profit?* Exposé présenté au Forum on Social Wealth, Political Economy Research Institute, Amherst, Massachusetts. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.peri.umass.edu/fileadmin/pdf/dpe/fsw/Diane.pdf>
- _____ (2009, novembre). *Social reproduction in the global crisis*. Exposé présenté à la Conférence de l'UNRISD sur les dimensions sociales et politiques de la crise mondiale, Genève. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.unrisd.org/80256B42004CCC77/\(httpInfoFiles\)/8808FC2EAAF8E521C12578EF00342F9F/\\$file/CrisisConfSum.pdf](http://www.unrisd.org/80256B42004CCC77/(httpInfoFiles)/8808FC2EAAF8E521C12578EF00342F9F/$file/CrisisConfSum.pdf)
- Folbre, N. et M. Bittman (éd.). (2004). *Family time: The social organization of care* (Vol. 2). Londres : Psychology Press.
- Memi , E., U. Önes et B. Kizilirmak (2012). Housewifisation of women: Contextualising gendered patterns of paid and unpaid work. In S. Dedeo lu et A. Elveren (éd.), *Gender and society in Turkey: the impact of neoliberal policies, political Islam and EU accession* (Vol. 4). Londres : IB Tauris
- Milanovic, B. (2012). Global inequality: from class to location, from proletarians to migrants. *Global Policy*, vol. 3, no 2, p. 125-134.
- _____ (2013). Global income inequality in numbers: In history and now. *Global policy*, vol. 4, no 2, p. 198-208.
- Peterson, J. et M. Lewis (éd.) (1999). *The elgar companion to feminist economics*. Northampton : Edward Elgar Publishing.
- Power, M., E. Mutari et D. M. Figart (2003). Beyond markets. Wage setting and the methodology of feminist political economy. In D. K. Barker et E. Kuiper (éd.), *Toward a feminist philosophy of economics* (p. 70-85). Londres : Routledge.
- Sen, A. (1990). More than 100 million women are missing. *The New York Review of Books*, vol. 37, no 20, p. 61-66.
- Sepúlveda Carmona, M. (2014). *Report of the special rapporteur on extreme poverty and human rights* (Social Science Research Network Working Paper No. 2534341). Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : <https://ssrn.com/abstract=2534341> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2534341>

NOTES

1. Le phénomène des *femmes manquantes* d'Amartya Sen est entraîné par la proportion relativement inférieure de femmes par rapport aux hommes dans les pays du Sud, et plus particulièrement en Asie. Une mortalité féminine excessive ne peut pas à elle seule expliquer les variations entre les régions en termes de revenu et de développement économique. Les discriminations sexospécifiques, les normes sociales et les inégalités au sein des ménages pourraient expliquer en grande partie plus de 100 millions de femmes manquantes, selon les estimations de Sen en 1990.
2. Un graphique plus détaillé sur le coefficient de Gini est donné à l'Appendice A.
3. Selon le concept 1, les revenus moyens inter-pays divergent de plus en plus. Pourtant si la taille de la population est prise en compte (concept 2 et concept 3), nous constatons que les revenus dans le monde convergent. Cette différence s'explique par le fait qu'un certain nombre de pays très peuplés, principalement la Chine et l'Inde, ont connu une croissance relativement plus rapide du PIB par habitant que la plupart des autres pays. Voir également le Graphique 6A.2.
4. Engberg-Pedersen, L. (2013) *Development Goals Post 2015: Reduce Inequality*. Danish Institute for International Studies Policy Brief. Copenhague : DIIS.
5. On trouvera les détails techniques de la comparaison du coefficient de Gini et du ratio de Palma, ainsi que des informations détaillées sur d'autres mesures décomposables et fréquemment utilisées dans les rapports, y compris l'indice de Theil et le coefficient de variation, dans ONU (2015) *Development Issues : Inequality Measurement*, Number 2. http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_dev_issues/dsp_policy_02.pdf
6. Les rapports techniques du RDH du PNUD constituent la principale source d'information sur les définitions et la portée des autres mesures.
7. PNUD (2013) *Humanity Divided*, pp. 229 http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Inclusive%20development/Humanity%20Divided/HumanityDivided_Full-Report.pdf.
8. Le premier objectif mondial fixé par le Programme de développement pour l'après-2015 concerne « l'élimination de la pauvreté » ; l'ODD 1 vise l'élimination de l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 pour toutes les populations de tous les pays. L'extrême pauvreté est actuellement mesurée par le nombre de personnes disposant de moins de 1,25 \$ par jour pour vivre.
9. On trouvera dans ONU (2010) une explication plus précise des mises à jour et des cycles entrepris par le programme au fil des ans et plus récemment en 2005 ; le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté international (relevé à 1,25 \$) en 2005 s'élevait à 1,4 milliard ou presque 500 millions (ou plus de 50 %) de plus qu'à la date de la dernière estimation. Les chercheurs ont constaté que quand la Chine est exclue, les changements sont très peu prononcés pour le reste du monde en développement (Chen et Ravallion, 2008).
10. On trouvera un exposé complet des critiques et des tentatives de conceptualisation et de mesure de la pauvreté dans Laderchi, Saith et Stewart (2003).
11. Il existe deux indicateurs différents : l'IPH-1 pour les pays en développement et l'IPH-2 pour les pays sélectionnés de l'OCDE. Un critère d'exclusion sociale est ajouté à l'IPH-2.
12. On trouvera un exposé plus détaillé dans Laderchi, Saith et Stewart (2003).
13. Cette section est reprise d'articles et rapports de recherche antérieurs pour le Rapport du PNUD-Turquie, préparés par les membres du Programme sur la pauvreté en termes de temps et de revenu du Levy Institute (Antonopoulos et Memi , 2010 ; Masterson, Memi et Zacharias, s.d. ; Zacharias, Masterson et Antonopoulos, s.d. ; Zacharias, Masterson et Antonopoulos, n.d. ; Zacharias et al., 2014).
14. Voir Pesando et Nowacka (2014), *Unpaid Care Work : the missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes*, Centro de Desarrollo.

LE GENRE, LES
FINANCES PUBLIQUES
ET L'INVESTISSEMENT
EN FAVEUR DE
L'ÉGALITÉ DES SEXES

MODULE 7

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	189
TABLEAU ET ENCADRÉ	191
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	193
7.1. LES FINANCES PUBLIQUES ET LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE : UN DOMAINE NEUTRE OU INSENSIBLE À LA DIMENSION DE GENRE ?	193
7.1.1 L'espace budgétaire et le rôle de la politique budgétaire : le cadre macroéconomique	193
7.1.2 L'analyse sexospécifique des politiques budgétaires	169
7.1.2.1 Les recettes : fiscalité et politique fiscale	197
7.1.2.2 Les dépenses	199
7.1.3 L'investissement public dans l'action sociale	201
7.2. LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE ET LA FORMULATION DE POLITIQUES PUBLIQUES	202
7.2.1 La raison d'être de la BSG : un outil porteur de transformations pour l'action publique féministe	202
7.2.2 La budgétisation sensible au genre dans la pratique	205
7.2.3 Enjeux de la BSG et recommandations stratégiques	207
ACTIVITÉ DE RÉFLEXION	209
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	211
NOTES	214

TABLEAU ET ENCADRÉS

TABLEAU

Tableau 7.1 Different GRB Practices in the World	205
---	-----

ENCADRÉS

Encadré 7.1 La réforme fiscale en Uruguay : d'un système fiscal régressif à un système redistributif	199
Encadré 7.2 Les effets sur la demande de l'investissement dans l'action sociale en Afrique du Sud et aux États-Unis	201
Encadré 7.3 Quelques pratiques exemplaires des administrations locales	206

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes met en relief le rôle des finances publiques et de la politique budgétaire dans la réduction, la création et le creusement des inégalités, et plus particulièrement des inégalités entre les femmes et les hommes. Bien qu'elles se revendiquent neutres, les politiques publiques non seulement déterminent la répartition des ressources publiques, mais elles ont aussi des retombées très distinctes pour les hommes et les femmes, dues aux positions économiques et sociales différentes, et souvent inégales, des deux sexes. La première partie du module s'intéresse au cadre de la politique budgétaire, aux outils budgétaires et à leurs impacts sur les hommes et les femmes. La deuxième introduit la budgétisation sensible au genre comme un outil féministe et porteur de transformations en riposte aux partis pris sexistes dans la formulation des politiques publiques.

À l'issue du Module 7, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- l'évaluation critique des politiques budgétaires dans une perspective de genre ;
- les outils d'évaluation du genre et les instruments employés dans la formulation et la mise en œuvre des politiques budgétaires ;
- leur influence potentielle sur la formulation de politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- les mécanismes par lesquels la budgétisation sensible au genre (BSG) favorise une société plus égalitaire.

7.1 Les finances publiques et la politique budgétaire : un domaine neutre ou insensible au genre ?

7.1.1 L'espace budgétaire et le rôle de la politique budgétaire : le cadre macroéconomique

On appelle politique budgétaire la manière dont les autorités publiques utilisent certains outils (impôts et dépenses) pour engendrer des changements du côté de l'offre ou de la demande. Elle consiste à utiliser et allouer les ressources disponibles à la société. La politique budgétaire détermine quels problèmes sont pris en main ou négligés. Toutes les étapes – de la formulation des politiques publiques à leur mise en œuvre – impliquent des conflits de pouvoirs entre différents groupes, mais aussi les attentes de la société, qui aspire à une vie meilleure. À cet égard, les budgets

publics sont les outils employés pour formuler et appliquer les politiques budgétaires. Ils sont le miroir de la société, influencés par la lutte pour l'accès aux ressources et les exigences des citoyens.

La politique budgétaire est mise en œuvre par deux voies principales : les recettes et les dépenses. Dans le budget général, les recettes sont composées des recettes fiscales (directes et indirectes) et des recettes diverses (allant du revenu des entreprises et de la propriété aux subventions et aides, au produit des intérêts, aux actions et aux amendes, au revenu du capital et autres effets à recevoir).

Les dépenses budgétaires sont plus variées. On distingue deux catégories générales de dépenses : la première est constituée des dépenses primaires contrôlées directement par les autorités publiques. Elle comprend, par exemple, la rémunération des employés, les cotisations de sécurité sociale, les achats de

biens et services, des dépenses d'investissement et les transferts courants. L'autre catégorie générale est celle des dépenses d'intérêt, sur lesquelles les autorités publiques n'exercent aucun contrôle. Il s'agit des paiements de la dette précédemment accumulée par le secteur public. Dans ce contexte, quand les politiques budgétaires sont conçues dans une optique macroéconomique pour entraîner un certain changement dans la société, ce sont généralement les éléments du budget hors intérêts qui sont en question.

Les politiques budgétaires axées sur la demande peuvent être expansionnistes. Une politique budgétaire expansionniste augmente la demande globale en provoquant certaines de ses composantes. Par exemple, elle provoque la consommation et l'investissement en réduisant les impôts ou en augmentant la dépense publique. Une politique de restriction budgétaire, en revanche, provoque une réduction de la demande globale en réduisant la dépense publique ou en augmentant l'impôt.

Plus particulièrement, la politique budgétaire peut favoriser la croissance inclusive en réduisant les inégalités et la pauvreté. Les inégalités (de revenu, de genre, etc.) peuvent être comblées par le biais des mécanismes de redistribution que sont la politique fiscale et la politique de dépense publique. Les recettes fiscales des pays en développement sont généralement bien en dessous des niveaux observés dans les pays développés : 15 à 20 % du PIB contre 26 % respectivement. Cette différence pointe l'incapacité des pays en développement à mobiliser suffisamment de ressources intérieures. Par ailleurs, ces pays dépendent principalement de l'impôt direct, qui est régressif du point de vue de la répartition du revenu (PNUD, 2013).

L'impôt direct, en revanche, peut être un outil progressif puisqu'il redistribue le revenu des ménages les plus riches vers les plus pauvres (sujet abordé en détail plus loin). Ainsi, les impôts et les politiques de réorientation des dépenses déterminent l'allocation des ressources publiques en fonction des priorités. À cet égard, si les coûts et les avantages de ces politiques, ainsi que l'incidence de l'impôt (la distribution poids ou de l'avantage fiscal entre les contribuables), peuvent être calculés au plus près, des moyens plus efficaces peuvent être

consacrés aux problèmes difficiles du développement humain, comme la pauvreté et l'emploi.

Les politiques budgétaires devraient aussi protéger l'économie des chocs et des crises financiers et économiques. Dans *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Uncertainty* (2011), le PNUD analyse la période 1995-2009 et attire l'attention sur la nature procyclique des soldes budgétaires dans les pays en développement. Le rapport fait observer qu'un grand nombre de pays en développement sont devenus de plus en plus dépendants de sources d'investissement et de recettes commerciales étrangères pour la croissance économique. En situation de crise, l'investissement étranger et les flux financiers internationaux ont tendance à baisser, souvent abruptement. Par ailleurs, les exportations diminuent à mesure que la demande s'essouffle et les recettes du commerce extérieur baissent. Les marchés financiers et commerciaux extérieurs étant prédisposés à l'alternance brusque de phases d'expansion et de récession, la croissance économique devient très incertaine et instable.

Cette volatilité se manifeste également dans les soldes budgétaires d'un pays, qui s'améliorent en période de prospérité et se détériorent quand les temps sont difficiles. La politique budgétaire suit généralement cette tendance. Les périodes d'expansion sont associées à des niveaux supérieurs de dépense ou des baisses d'impôt rendues possibles par la hausse des recettes. Cependant, à mesure que les recettes baissent en période de récession, la dépense publique diminue elle aussi. Par ailleurs, la probabilité d'une hausse de l'impôt pendant une crise est politiquement risquée. Autrement dit, la politique budgétaire est généralement procyclique dans la majorité des pays en développement.

La politique budgétaire joue cependant un rôle crucial de contrepoids à cette volatilité et de protection des gains du développement humain contre leur anéantissement par les chocs. Un pays peut-il engager des dépenses anticycliques afin de pouvoir continuer à financer des programmes porteurs d'emplois, à assurer la prestation des services essentiels, à construire l'infrastructure et à fournir des filets de sécurité ? Un pays peut-il adopter une politique budgétaire anticyclique

(engager des dépenses supplémentaires) en période de crise ? Les réponses dépendent en grande partie de la capacité contributive et de l'espace budgétaire du pays.

Récemment, l'espace budgétaire est devenu un concept important des politiques macroéconomiques. Le FMI définit l'espace budgétaire comme « la marge qui permet au gouvernement d'affecter des ressources à la poursuite d'un objectif sans mettre en péril la viabilité de sa position financière ou la stabilité de l'économie ». À la base, cet espace permet aux gouvernements d'accroître la dépense dans les domaines de priorité nationale de manière durable. Les pays riches, qui affichent un rapport impôt/PIB beaucoup plus élevé, ont normalement un plus grand espace budgétaire que la plupart des pays en développement dont l'assiette fiscale est généralement inférieure en raison du caractère très informel de l'économie et de leur plus faible capacité d'administration fiscale. Qui plus est, l'espace budgétaire est tendu en période de ralentissement économique ; cette tension est due à la baisse des recettes fiscales et à la hausse de la dépense en appui des segments vulnérables de la population, notamment des personnes au chômage.

En règle générale, les quatre moyens suivants améliorent l'espace budgétaire d'un pays :

- **L'aide publique au développement (APD)** en augmentant l'aide et l'allègement de la dette ;
- **La mobilisation de recettes intérieures** en améliorant l'administration fiscale ou en réformant la politique fiscale ;
- **Le financement par le déficit** par l'emprunt intérieur et extérieur ;
- **La réorientation des priorités** et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Des travaux de recherche récents proposent d'autres moyens d'améliorer l'espace budgétaire, notamment en éliminant les flux financiers illicites, en élargissant la couverture de sécurité sociale et les recettes des contributions, en puisant dans les réserves en devises.

D'autres économistes soulignent que le concept d'espace budgétaire du FMI repose sur deux postulats de base : premièrement, ce qui définit une viabilité de la

dette ou une cible de déficit soutenable et, deuxièmement, la notion que ces cibles à court terme devraient être prioritaires, indépendamment des avantages à plus long terme pour le développement de toute augmentation de la dépense publique. Roy et al. (2007) constatent que « les cadres d'analyse actuellement employés pour établir la viabilité et la solvabilité de l'expansion budgétaire sont d'un intérêt limité pour estimer les implications pour le *développement* (par opposition aux implications *fiduciaires*) de l'augmentation de l'espace budgétaire *pour des objectifs de développement précis* » (p. 2 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Les économistes relèvent en outre une autre définition de l'espace budgétaire, à savoir les fonds disponibles à l'État à la suite de mesures concrètes prises pour mobiliser des ressources destinées à des objectifs de développement précis. Cependant l'établissement d'un cadre budgétaire centré sur le développement, plutôt que strictement ancré dans la logique fiduciaire, pose plusieurs problèmes analytiques. Le plus important est ce que l'on peut appeler la **conjecture de l'espace budgétaire** : l'explication de la persistance de la tension entre le besoin d'obtenir à la fois des résultats fiduciaires et des résultats de développement.

Roy et al. (2007) affirment que la conjecture de l'espace budgétaire part du principe que la viabilité des politiques de création d'espace budgétaire dépend de la finalité de l'espace budgétaire. Ce principe, à son tour, dépend des principaux problèmes de politique économique et des interventions devant être financées pour faire face à ces problèmes. Le niveau d'importance accordé aux fonctions de stabilisation, d'allocation, de distribution et de croissance de la politique budgétaire changera selon la période du cadre d'analyse et le contexte politico-économique dans lequel les interventions sont concrétisées. Autrement dit, la viabilité de l'expansion budgétaire dépend des types de dépenses. Si l'avantage du développement est suffisamment important, des investissements publics financés par le déficit peuvent être compatibles avec la viabilité budgétaire.

Par ailleurs, dans ce contexte, les indicateurs employés pour évaluer la solvabilité et la viabilité budgétaires seront très différents si l'évaluation est effectuée

dans un contexte analytique à long plutôt qu'à court terme. Par exemple, la stabilité budgétaire supposerait de quantifier dans quelle mesure (et dans quel délai) les dépenses de consommation pourraient être de plus en plus financées par les recettes intérieures alors que les besoins d'investissement pourraient être de plus en plus satisfaits par une combinaison d'emprunts principalement intérieurs – et éventuellement quelques emprunts extérieurs.

L'incapacité d'un pays à augmenter l'espace budgétaire, ou à mettre en œuvre des politiques budgétaires anticycliques, a des conséquences cruciales sur les hommes et sur les femmes. Comme nous l'avons vu en détail dans les modules précédents de ce manuel, sans l'intervention et l'appui de l'État à bon escient, des emplois productifs et décents ne seront pas créés ; à la place, la ségrégation de l'emploi selon les sexes continuera, voire s'aggravera. Les services publics risquent d'être réduits et de perdre en qualité, ce qui affectera probablement surtout les femmes, principales usagères des services publics (santé, éducation et transport). En l'absence de création d'emplois décents en nombre suffisant, les systèmes de protection sociale s'affaibliront et la réserve de plus en plus limitée d'emplois formels favorisera les hommes.

Le manque de fonds pour la protection sociale nuira au bien-être des enfants et des personnes âgées. La charge de travail de soins pesant sur les femmes dans les ménages sera ainsi alourdie (OIT, 2014). La pauvreté s'aggravera et les femmes, déjà appauvries de manière disproportionnée, seront particulièrement affectées pendant la vieillesse. En effet, dans de nombreux cas, ce sera le fardeau supporté par les femmes qui s'alourdira et leur bien-être qui sera menacé par la diminution de la dépense publique et l'augmentation de la charge de travail de soins non rémunérés. La section suivante contient d'autres exposés sur les incidences genrées des politiques budgétaires.

7.1.2 L'analyse sexospécifique des politiques budgétaires

Comme nous l'avons vu, la doctrine macroéconomique conventionnelle repose sur le postulat erroné que les

politiques monétaire et budgétaire sont neutres du point de vue du genre. Cette idée est problématique pour deux raisons. Premièrement, son **hypothèse de neutralité du point de vue du genre masque des différences importantes** de retombées des politiques macroéconomiques dans le vécu des hommes et des femmes. Par exemple, une hausse des impôts indirects, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les secteurs de l'alimentation et de l'habillement, finit par réduire le revenu disponible des femmes plus que celui des hommes compte tenu des habitudes de dépense des deux sexes : les femmes parent aux besoins essentiels du ménage, tandis que les hommes achètent des articles plus importants (voitures, maisons, placements), des produits pour eux-mêmes ou des produits de luxe (Grown, 2010 ; PNUD, 2010).

Autre exemple, celui des retombées de la décision d'une administration locale concernant la construction d'un nouveau parking sur les hommes et sur les femmes. Les bénéficiaires du parking seront probablement principalement des hommes, plutôt que des femmes, en raison des différences d'accès des deux sexes aux services de mobilité et de transport dans les espaces urbains. Alors que les hommes ont tendance à utiliser des véhicules particuliers, les femmes empruntent plutôt les transports en commun (Cebollada-Frontera et Miralles-Guasch, 2006, p. 22). Ce service public, par conséquent, ne contribuera pas vraiment à accroître la mobilité des femmes dans les métropoles.

Deuxièmement, les politiques macroéconomiques insensibles au genre axées sur les cibles de croissance et de développement habituelles négligent, au-delà des indicateurs de croissance matérielle, le bien-être individuel et les droits humains (Elson, 2016 ; Elson et Ça atay, 2000). Une perspective de développement axée uniquement sur le PIB et autres indicateurs de revenu similaires, avec pour finalité d'accroître la productivité des facteurs de production, dissimule l'aspect multidimensionnel du bien-être et des choix des individus (Nussbaum, 2003 ; Robeyns, 2005).

Le bien-être peut être conceptualisé et appréhendé à travers d'autres aspects – dont la santé, l'éducation, la participation à la vie sociale et politique, les conditions environnementales, la sécurité des espaces de vie et les

évaluations subjectives – en plus des moyens matériels. Les politiques publiques formulées dans une optique de bien-être et sensibles aux inégalités existantes dans la société peuvent résorber les écarts. Elles auront à leur tour des effets positifs à court et long terme sur l'efficacité des politiques, la croissance durable et la construction d'une société juste et équitable.

7.1.1.1 Les recettes : fiscalité et politique fiscale

Barnett et Grown (2004) s'appuient sur quatre faits pour comprendre la relation entre le genre et la fiscalité :

- La présence différentielle des femmes sur les marchés de l'emploi et du travail relativement aux emplois, aux postes, aux gains, aux avantages, aux types de contrats et à l'accès à la sécurité sociale, etc. ;
- Les responsabilités disproportionnées assumées par les femmes dans l'économie des soins non rémunérés ;
- Le manque d'accès des femmes aux actifs, aux capitaux et à la possession des moyens de production ;
- Les différences dans les décisions de consommation, d'épargne et d'investissement des ménages.

Ces aspects transversaux constituent les mécanismes par lesquels les femmes et les hommes bénéficient, ou portent le poids, de la fiscalité de manière disproportionnée.

Les politiques fiscales peuvent exprimer un **parti pris sexiste explicite** voulant que « la législation relative aux impôts comporte des dispositions précises qui aboutissent à un traitement différent pour les hommes et les femmes » (PNUD, 2010).

Dans certains cas, les réglementations fiscales énoncent ouvertement qui est concerné. Au Maroc, par exemple, les allocations familiales sont versées directement aux hommes par le biais d'exonérations fiscales, tandis que les femmes ne bénéficient de ce droit que dans certaines conditions (Grown, 2010).

Une forme de parti pris inhérente à la fiscalité, le **parti pris sexiste implicite**, est déguisée dans les normes et structures sociales, et dans la mise en œuvre des

réglementations et politiques. Par exemple, dans le code des impôts de plusieurs pays en développement, des exonérations ou déductions sont prévues sur les actifs plus généralement détenus par les hommes que par les femmes (PNUD, 2010). De même, parce qu'un pourcentage disproportionné de femmes travaille dans le secteur informel, elles ne sont pas couvertes par les réglementations fiscales : elles n'assument pas de charge fiscale, mais ne bénéficient pas non plus des avantages liés à l'impôt.

Le parti pris inhérent dans les politiques fiscales nous conduit à la question de savoir si l'un des principaux objectifs des politiques publiques, à savoir le traitement équitable des citoyens, est atteint. Étant donné que le concept d'*équité* suppose des jugements de valeur, deux concepts sont utilisés en finance publique pour comprendre l'équité dans les politiques fiscales (Grown, 2010). **L'équité verticale**, c'est-à-dire si les politiques fiscales traitent les individus dans des conditions différentes sans nuire à l'équité. Elle repose sur le principe que les plus nantis devraient plus contribuer à l'impôt et sont donc imposés à un taux supérieur. Dans ce cas, l'iniquité est plus facile à détecter et à corriger. **L'équité horizontale**, c'est-à-dire si les politiques fiscales traitent de la même manière les personnes dans des situations comparables. Autrement dit, les personnes qui ont le même niveau de richesse ou de revenus devraient être imposées au même taux.

Les problèmes découlent de difficultés conceptuelles et de problèmes de mesure, ainsi que des modes d'imposition (Grown, 2010). Comment des situations « similaires ou identiques » seront-elles déterminées ? Quelle est l'unité d'imposition et l'unité de comparaison : l'individu ou le ménage ? Quelle sera la base de l'« analyse d'incidence fiscale » : les dépenses de consommation ou le revenu individuel (du ménage) ? La doctrine économique féministe aborde ces questions en gendérisant la finance publique et la pratique de recherche en matière de fiscalité et, *in fine*, en proposant d'autres approches.

La recherche économique féministe est axée sur l'analyse d'incidence sexospécifique des impôts directs et indirects. L'analyse d'incidence sexospécifique cherche à révéler comment les retombées d'une politique

publique particulière sont réparties entre les femmes et les hommes. Cette démarche largement adoptée fait ressortir la nature genrée des politiques fiscales. Grown et Valodia (2010), dans leur étude de huit pays (**Argentine, Ghana, Inde, Mexique, Maroc, Afrique du Sud, Ouganda et Royaume-Uni**) effectuent leur analyse d'incidence aux trois niveaux suivants : personne à la tête de la famille (les ménages ayant à leur tête une femme et par rapport à ceux ayant à leur tête un homme) ; la composition du ménage (nombre d'hommes et de femmes dans la famille) et la situation des adultes au regard de l'emploi (pour incorporer la position de négociation des hommes et des femmes). Les résultats de l'étude révèlent des conséquences diverses des politiques fiscales sur les femmes et les hommes, dont certaines sont abordées ci-après.

Dans la *fiscalité directe* (les impôts sont prélevés directement auprès du contribuable, par exemple l'impôt sur le revenu), le parti pris sexiste réside habituellement dans l'unité d'imposition et la déclaration des revenus individuels. *Les systèmes de déclaration conjointe* sont basés sur le revenu total du ménage, ce qui augmente le taux d'imposition marginal du deuxième apporteur de revenu. Ce sont généralement les gains des femmes qui sont inférieurs à ceux du premier apporteur de revenu. Quand les revenus du ménage sont combinés et imposés au même taux, le revenu inférieur des femmes, soumis au même taux que les hommes, est effectivement plus imposé. Cette situation, en plus de créer une inégalité entre les sexes, contribue à dissuader les femmes d'entrer sur le marché du travail (PNUD, 2010). Les femmes peuvent trouver moins intéressant d'occuper un emploi marchand si leurs revenus sont diminués par l'impôt.

Les systèmes de déclaration individuelle, en revanche, résolvent ce problème puisque chaque adulte apporteur de revenus est imposé séparément en fonction de son revenu. Qui plus est, les systèmes de déclaration conjointe, qui traitent les revenus de manière inégale et imposent plus ceux des femmes, se conforment au modèle de l'homme soutien de famille : le premier apporteur de revenu est l'homme et le deuxième est supposé être la femme. Les femmes sont censées s'occuper des besoins du ménage et se consacrer à leurs obligations familiales au lieu de travailler. C'est pour

cette raison que les économistes féministes favorisent le système de déclaration individuelle comme plus équitable pour les deux sexes (Grown, 2010).

Ce système peut cependant avoir d'autres inconvénients pour les hommes ou les femmes en fonction de la réglementation en vigueur dans le pays. En **Argentine**, par exemple, les revenus provenant de biens en propriété commune sont alloués aux hommes et imposés à leurs noms, ce qui alourdit leurs impôts (PNUD, 2010). **L'Inde**, quant à elle, a institué un seuil d'imposition plus élevé pour les femmes, qui leur permet de payer moins d'impôts que les hommes jusqu'à concurrence d'un certain niveau de revenu. Cette approche a toutefois échoué étant donné que moins de 1 % des femmes en âge de travailler perçoivent des revenus qui se situent au-dessus du seuil d'imposition.

La fiscalité indirecte consiste à prélever des taxes sur la consommation de marchandises ou de produits importés qui sont payées par les consommateurs et perçues par des entreprises intermédiaires qui les versent ensuite à l'État. Elle est plus régressive et discriminatoire au regard de l'équité verticale. Dans les **systèmes d'impôt progressif**, le taux d'imposition augmente avec le revenu (encadré 7.1). Cependant, parce que les segments plus pauvres consacrent une plus forte proportion du revenu à la consommation, la fiscalité indirecte pèse plus lourd sur les ménages modestes que sur les plus aisés. Les femmes de ces ménages modestes sont encore plus affectées puisque leur niveau de revenus est inférieur à celui des hommes et qu'elles consacrent une part disproportionnée de leur revenu à la consommation de produits de base (Grown, 2010).

Des études empiriques, basées précisément sur la composition du panier de produits de base, mettent en relief la complexité des conséquences de la fiscalité indirecte sur les hommes et les femmes. Par exemple, Grown et Komatsu (2010) constatent que l'incidence de la fiscalité indirecte est principalement ressentie par « le plus riche soutien de famille masculin ou les ménages à double revenu en **Argentine**, au **Maroc** et en **Ouganda** » à condition que les produits de base bénéficient d'un abattement ou soient exemptés de TVA pour les familles modestes. Les ménages dont

ENCADRÉ 7.1

La réforme fiscale en Uruguay : d'un système fiscal régressif à un système redistributif

En 2007, le gouvernement uruguayen a mis en oeuvre un train de réformes fiscales, dont un impôt progressif sur le revenu du travail, un taux uniforme d'impôt sur les revenus du capital et la baisse des impôts indirects, dans le but d'améliorer le solde budgétaire tout en redistribuant les revenus. Autrefois imposés en deux tranches, à 2 % et 6 %, les revenus personnels ont été imposés en 6 tranches, de 0 à 25 %. Le taux d'impôt sur les revenus du capital a été uniformisé à 12 %. L'impôt sur les sociétés a été simplifié par l'introduction d'un seul impôt en remplacement de plusieurs impôts ad hoc. La fiscalité indirecte a été réduite, avec une baisse de TVA de 1 et 4 points, et l'assiette de l'impôt a été augmentée de manière à inclure certains produits et services avant l'impôt. Par conséquent, les recettes fiscales ont augmenté à un taux annuel moyen de 7,3 %, tandis que le ratio par rapport au PIB est passé de 18,2 % à 18,9 % entre 2006 et 2010. La contribution de la fiscalité indirecte aux recettes totales a nettement diminué, passant de 74 % à 54 %, tandis que la contribution de la fiscalité directe a augmenté, de 17 % à 35 %. Les données empiriques sur l'effet redistributif de la réforme confirment que ces mesures ont allégé la charge fiscale des contribuables les plus pauvres tout en alourdissant celle des plus riches, réduisant ainsi les inégalités de deux points du coefficient de Gini.

Source : adapté de PNUD, 2013, avec référence à Martorano, 2012, p. 246.

le soutien de famille est une femme, les ménages à majorité féminine ou ceux ayant à leur tête une femme sont généralement des familles modestes qui profitent de ces abattements et avantages. Dans ce sens, la fiscalité indirecte peut être ajustée de manière à être plus équitable et progressive. Qui plus est, quand l'analyse repose sur les produits de base ou le revenu, plutôt que la consommation, d'autres complexités peuvent se révéler dans les retombées selon les (Grown et Komatsu, 2010). Par conséquent, il importe de tenir compte de ces problèmes dans la formulation des politiques fiscales.

7.1.2.2 Les dépenses

Une importante critique féministe de la politique budgétaire concerne les incidences sur les femmes des coupes dans les dépenses publiques. Pour les économistes orthodoxes, l'austérité et des budgets équilibrés devraient empêcher la hausse des taux d'intérêt et l'effet d'éviction des investissements privés. Ils pensent également que ces mesures poussent les salaires à la baisse sous l'effet du taux de chômage élevé, de telle sorte que les coûts de production baissent, les conditions de rentabilité sont rétablies et l'offre augmente à nouveau, permettant ainsi de se remettre de la récession. Troisièmement, les coupes budgétaires et les budgets d'austérité sont censés avoir un effet de signal

pour le secteur privé, c'est-à-dire que le secteur privé n'engagera pas de dépenses irresponsables et ne déstabilisera pas l'économie de marché. Selon la doctrine économique dominante, cette situation renforcera à son tour la confiance dans le marché, ce qui encouragera les investisseurs privés et les ménages à investir et consommer davantage. En effet, ces économistes insistent sur le fait que ces réactions escomptées à la récession économique remettront l'économie sur sa trajectoire de croissance précédente.

Les économistes keynésiens, en revanche, s'opposent généralement à cette position. Adoptant une position keynésienne, Elson (2016, p. 29) affirme que, par effet multiplicateur, la réduction des dépenses budgétaires entraîne un ralentissement ou une contraction de l'économie. La baisse de la demande globale due à la réduction de la dépense publique diminue l'assiette fiscale de l'État. Le résultat est une pression excessive sur les finances publiques, qui creuse les déficits budgétaires et affaiblit la demande intérieure.

En effet, au lendemain de la crise économique de 2008, les pays qui ont mené une politique d'austérité en pratiquant des coupes budgétaires ou qui ont simplement mené une politique plus prudente se sont retrouvés largement à la traîne de ceux qui ont mené

une politique de relance expansionniste. Les faits montrent que ceux qui ont opté pour des politiques de restriction ont plus souffert et ont connu un ralentissement économique prolongé (Karamessini, 2014 ; CNUCED, 2016 ; Yücel, 2015).

Il importe de noter que le choix des dépenses à réduire a de lourdes implications pour l'égalité femmes-hommes.

Généralement, les dépenses sociales, à savoir l'éducation, la santé et les transferts, sont immédiatement réduites en cas d'austérité. Étant donné que les femmes en sont les principales consommatrices, ce sont elles qui souffrent le plus de ces coupes budgétaires.

Le Women's Budget Group (2013) a estimé le coût des mesures d'austérité budgétaire au Royaume-Uni pendant l'année 2010 et fait le bilan des conséquences graves sur les femmes, les enfants et les personnes âgées. Ces mesures consistaient à augmenter l'impôt direct et indirect, ainsi qu'à procéder à des coupes dans les services publics et la sécurité sociale, pour économiser 26 milliards de livres sterling entre 2010 et 2015. 18 % de ces économies ont résulté de la hausse des impôts et le reste des coupes dans les services publics et les dépenses de sécurité sociale (Elson, 2016, p. 28).

L'étude indique que les pertes de revenu (en espèces et en nature) issu des services publics dues aux mesures d'austérité sont les plus lourdes pour les mères célibataires (15,6 %) parmi les familles avec enfants ; pour les femmes célibataires (10,9 %) parmi les familles sans enfants, et pour les femmes seules (12,5 %) parmi les retraités (Elson, 2016, p. 29). Ces conséquences générées de la réduction des dépenses publiques et de l'austérité donnent aux économistes féministes une raison importante de remettre en question la façon dont les politiques macroéconomiques sont conçues et mises en œuvre.

La distinction entre dépenses d'investissement et dépenses courantes est un autre problème important posé par la finance publique et la politique budgétaire au regard du genre. Selon la définition conventionnelle, *investissement* désigne une augmentation des actifs physiques. *L'investissement public* désigne les dépenses engagées aujourd'hui par le secteur public pour accroître le rendement, la croissance et la productivité de

demain. L'investissement public comprend les *dépenses d'infrastructure* à travers l'investissement dans des machines, des gros ouvrages (ex. les ponts), la construction de systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts, etc. dont découlent des avantages sous forme de services publics futurs. Les *services publics* sont ceux qui sont fournis dans l'intérêt collectif de tous leurs usagers. Par conséquent, ils devraient être partiellement ou intégralement financés par le secteur public (Himmelweit, 2016, p. 85-86). La production de ces biens, dans de nombreux cas, n'épouse pas les règles et la dynamique du marché quand les prestataires sont motivés par le profit. Les services publics, s'ils sont produits par le secteur privé dans un but lucratif, risquent de ne pas être suffisants ; les prix pourraient être trop élevés ou la qualité du service même (électricité, distribution d'eau, etc.) pourrait rester inadéquate.

Cette définition de l'investissement public et de l'investissement d'infrastructure, cependant, privilégie ces dépenses plutôt que les dépenses courantes et les dépenses de transfert, c'est-à-dire ces dépenses quotidiennes dont les avantages s'inscrivent dans le court terme. Du point de vue de la finance publique, par conséquent, l'investissement reçoit plus de crédit que les dépenses courantes et les dépenses de transfert. Ainsi, dans certains modèles budgétaires, l'emprunt (le financement) par le secteur public traduit ces préférences. Par exemple, la **règle d'or de la finance publique**, appliquée au Royaume-Uni et dans de nombreux autres pays, permet au secteur public d'emprunter uniquement à des fins d'investissement (Elson, 2016, p. 30-31 ; Himmelweit, 2016, p. 84). Le système de comptabilité nationale est également conditionné par ces définitions, ce qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients.

La dépense publique en bâtiments scolaires est un exemple d'investissement par l'augmentation des actifs physiques (Elson, 2016, p. 33). Cette dépense et les paiements aux ouvriers du bâtiment sont considérés comme un investissement, tandis que la dépense publique d'éducation et les paiements aux enseignants ne le sont pas. Par conséquent, face à des contraintes financières, les gouvernements choisiront plus que probablement de réduire le financement de l'éducation. En fait, la dépense d'éducation est un investissement, non

pas dans des actifs physiques, mais dans les capacités des générations futures et leur bien-être.

De même, la politique budgétaire telle qu'elle est actuellement pratiquée entraîne la diminution des ressources allouées aux personnes âgées (en particulier des personnes en situation de handicap) parce qu'il n'y a aucune possibilité qu'elles deviennent des travailleurs productifs à l'avenir – la justification dominante de l'investissement dans le cadre de l'économie de marché (Elson, 2016, p. 33).

Il est clair que nous avons besoin de nouvelles définitions de l'investissement public, des budgets publics et de la responsabilité décisionnelle publique dans l'objectif ultime d'accroître le bien-être de tous les résidents et de créer des sociétés équitables. Dans ce contexte, l'investissement dans **l'infrastructure sociale** (sous-ensemble de l'infrastructure) se démarque comme un domaine d'intérêt crucial. Par infrastructure sociale, nous entendons les installations médicales, les établissements scolaires, les installations collectives et sportives et les gares routières dont les services améliorent la qualité de la vie dans la société. Tel qu'il est généralement interprété, le

terme ne suppose pas la fourniture de services sociaux, comme l'enseignement ou l'accueil des enfants et des personnes âgées. Les économistes féministes étendent la définition de l'infrastructure sociale aux activités de soins et redéfinissent son objectif comme la réalisation d'objectifs sociaux tout en fournissant des services vitaux pour l'économie.

7.2.2 L'investissement public dans l'action sociale

Les arguments économiques en faveur de l'investissement dans l'action sociale sont multiples (Himmelweit, 2016, p. 87-88 ; Ilkkaracan, Kim et Kaya, 2015). À court terme, l'expansion des services sociaux fournis par l'État par la construction de nouvelles installations publiques stimule l'emploi dans ce secteur. Le secteur des services sociaux, à forte intensité de main-d'œuvre, peut attirer et absorber un plus grand nombre d'employés. La hausse de l'emploi salarié qui en résulte augmente la demande intérieure par le biais des multiplicateurs. Un revenu devient ainsi le revenu de quelqu'un d'autre quand il est dépensé,

ENCADRÉ 7.2

Les effets sur la demande de l'investissement dans l'action sociale en Afrique du Sud et aux États-Unis

Des études du Levy Economics Institute sur l'Afrique du Sud et les États-Unis examinent les effets sur la demande de l'expansion des services d'action sociale. Antonopoulos et Kim (2008) constatent qu'un investissement de 13,3 milliards ZAR (prix de 2007, équivalent de 3,5 % de la dépense publique et 1,1 % du PIB) dans les soins de santé à domicile et les services d'accueil des jeunes enfants créerait 772 000 nouveaux emplois en Afrique du Sud, dont 60 % seraient occupés par des femmes. Qui plus est, le taux national de croissance augmenterait de 1,8 % et la croissance serait en faveur des pauvres puisque le revenu des ménages les plus pauvres augmenterait de 9,2 %, le revenu des ménages pauvres de 5,6 % et celui des ménages non pauvres, de 1,3 %.

De même, Antonopoulos et al. (2010) observent que, aux États-Unis, un investissement hypothétique de 50 milliards de dollars dans les soins de santé à domicile pour les personnes âgées et les malades chroniques, ainsi que dans les services de développement de l'enfance, créerait probablement environ 1,2 million d'emplois (dont plus de 90 % seraient destinés aux femmes), contre 555 000 emplois créés par un investissement équivalent dans l'infrastructure physique (88 % étant destinés aux hommes). Par ailleurs, près de la moitié des emplois créés par l'expansion de l'action sociale iraient à des ménages appartenant aux 40 % du bas de la répartition du revenu, tandis que deux tiers des emplois créés par les dépenses d'infrastructure physique iraient à des ménages des quintiles intermédiaires et supérieurs.

Source : Ilkkaracan, Kim et Kaya, 2015, p. 11.

créant ainsi une chaîne d'activité économique. Plus la propension des individus à dépenser est forte, plus l'impact du revenu initial sur la croissance augmente.

Le secteur de l'action sociale pourrait, par ailleurs, réduire la pauvreté en levant les contraintes imposées par le travail aux femmes des ménages modestes et en fournissant de nouvelles possibilités d'emploi. À moyen terme, les femmes qui s'occupent de leurs enfants et de leurs parents âgés seront libres d'entrer sur le marché du travail. L'élimination des contraintes augmentera probablement l'emploi des femmes. À long terme, des services d'accueil des enfants de qualité seront bénéfiques pour les enfants puisqu'ils veilleront au développement de leurs compétences. De cette manière, la productivité augmente en même temps que les chances de vivre dans la dignité pour un plus grand nombre de personnes.

Des études empiriques récentes illustrent les effets positifs des dépenses d'action sociale tout en justifiant de manière convaincante l'équilibrage des investissements dans l'action sociale et dans les infrastructures physiques. Les recherches démontrent que l'expansion de l'action sociale a des effets plus prononcés de création d'emplois et de réduction de la pauvreté (en plus de l'égalité femmes-femmes) en raison des articulations en amont et en aval, ainsi que des effets multiplicateurs (Antonopoulos et Kim, 2008 ; Antonopoulos et al., 2010 ; Antonopoulos et al., 2014 ; İlkkaracan, Kim et Kaya, 2015 ; CSI, 2016) (le *Module 4 : Le travail non rémunéré* traite également de l'investissement dans l'infrastructure d'action sociale et la fourniture de services).

7.2 La budgétisation sensible au genre et la formulation de politiques publiques

7.2.1 La raison d'être de la BSG : un outil porteur de transformations pour l'action publique féministe

Il importe de noter que la recherche féministe apporte non seulement une perspective d'égalité des sexes dans la formulation de politiques, mais qu'elle contribue également au concept de budgétisation sensible au genre (BSG). On appelle **budgétisation sensible au**

genre le processus de préparation et de mise en œuvre de budgets publics qui tiennent compte des besoins différents des femmes et des hommes, ainsi que des principales inégalités entre les sexes (et autres formes d'inégalités). L'effet des mesures prises par les autorités publiques, qui atténuent ou renforcent les inégalités, est évalué et pris en compte dans le processus de préparation des budgets.

Les **budgets sensibles au genre** ne sont pas des exercices techniques, bien qu'une spécialisation dans le domaine des budgets publics soit nécessaire. La BSG établit l'équité pour tous les citoyens, fonction cruciale entre toutes des politiques publiques. La BSG améliore aussi le ciblage des politiques, leur exécution, mais aussi le bien-être des individus et de la société (O'Hagan, 2016). Elle suppose un système avancé de comptabilité et de communication des budgets. Les dépenses peuvent être orientées vers leur usage le plus efficace et les impacts peuvent être suivis ultérieurement. Cette transparence devrait accroître la responsabilité des administrations publiques. Pour reprendre Stotsky (2016), « budgétiser en tenant correctement compte du genre, c'est bien budgétiser » (p. 12 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Bien que la BSG soit l'outil incontournable de l'intégration du genre, son but et sa portée dépassent de loin les limites techniques de l'intégration du genre. La BSG comprend l'intégration d'une perspective et d'une analyse sexospécifiques dans les actions publiques, mais aussi dans les structures institutionnelles et juridiques. Depuis les années 1990, les concepts de gestion et de gouvernance publiques ont été adoptés à différents niveaux de l'administration publique. La gestion publique désigne des pratiques d'administration du secteur public semblables à celles trouvées dans les entreprises privées. La gouvernance fait référence aux structures et processus de formulation et de mise en œuvre de politiques faisant intervenir l'État, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC). Les deux approches ont été lancées et encouragées par d'importants organismes internationaux comme le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE. Ces efforts ont préparé le terrain pour l'adoption de la planification stratégique et de la budgétisation en fonction du rendement aux différents niveaux des institutions publiques modernes (Günlük-Şenesen et al., 2014, p. 40-44).

La BSG, contrairement à la budgétisation par ligne traditionnelle, utilise la planification stratégique et la budgétisation en fonction du rendement. Ces méthodes sont de plus en plus employées, en particulier aux niveaux territorial et municipal. Dans la budgétisation par ligne, les allocations sont distribuées par unités organisationnelles et catégories de dépenses, sans référence aux résultats. La budgétisation en fonction du rendement relie les allocations prévues aux cibles et indicateurs de rendement (UNICEF, 2016). Ce cadre est utile lorsque l'on exige que les allocations budgétaires incluent l'égalité des sexes et la réalisation de cibles traçables à atteindre avant la fin de l'exercice. Ces cibles et indicateurs peuvent être suivis et sont indispensables à la bonne exécution des actions publiques en appui de l'égalité femmes-hommes.

La BSG se veut non seulement un instrument budgétaire technique, mais aussi un outil féministe porteur de changements sociétaux. Son utilisation est censée changer les normes et remettre en question les structures et les institutions patriarcales profondément enracinées. En ce sens, la BSG est une approche plus globale qu'un simple instrument technique. Elle vise à réaliser non seulement des gains au jour le jour, mais aussi des avancées futures, comme l'engagement du secteur public dans la lutte pour l'égalité des sexes et la mise en place d'un nouveau cadre macroéconomique.

L'histoire de la BSG remonte à 1984, année du lancement en Australie du premier budget pour les femmes, joint au budget original (Stotsky, 2016 ; O'Hagan, 2016). Plus tard, à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing en 1995, les projecteurs se sont braqués sur la BSG. Aujourd'hui, un grand nombre de traités et d'accords internationaux forment un consensus mondial sur lequel la BSG peut être développée, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les Objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable de 2015 (Stotsky, 2016). En effet, en trente ans, diverses pratiques de BSG ont vu le jour dans le monde, aux niveaux national et infranational, dans des cadres juridiques et institutionnels, atteignant des niveaux de progrès différents. Les pratiques de la BSG sont également guidées par différentes approches théoriques que nous verrons en détail plus loin.

Le processus de budgétisation publique dans la pratique : budget, circulaires budgétaires, acteurs, outils dans l'évaluation en fonction du genre

Le cycle budgétaire comporte quatre phases : préparation ; approbation ; exécution ; audit et évaluation (UNICEF, 2016). Le processus de budgétisation sensible au genre suppose l'intervention de divers participants, dont les OSC et les spécialistes de la problématique hommes-femmes, à chaque stade selon s'il est à l'échelle nationale ou locale. En bref, au niveau national, le gouvernement est l'acteur principal avec ses unités exécutives et législatives. Au cœur du processus se trouve le ministère de l'Économie et des Finances, qui dirige la préparation, l'adoption et l'exécution du budget avec d'autres ministères dépensiers et institutions publiques, y compris celles responsables de l'égalité entre les hommes et les femmes. De même, au niveau local, ce sont le ministère des Finances, les principaux services administratifs locaux et les mécanismes d'égalité entre les hommes et les femmes qui assument la responsabilité du processus budgétaire.

Les OSC, les organisations de femmes, les spécialistes de la problématique hommes-femmes et les institutions universitaires influent tous sur le budget – en particulier durant la phase de préparation – en préconisant la budgétisation sensible au genre et en exigeant que les ressources publiques soient orientées en direction de l'élimination des inégalités femmes-hommes. Dans la majorité des cas, l'intervention d'institutions internationales, comme le PNUD, l'ONU Femmes, la Banque mondiale, l'Agence suédoise de coopération au développement (SIDA), la Fondation Friedrich Ebert, est une pratique courante.

Ces organisations fournissent les formations et les outils de renforcement des capacités à ceux qui participent au processus de budgétisation sensible au genre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public. Ces activités renforcent l'aptitude des acteurs du processus de BSG à la fois à cerner les inégalités femmes-hommes et à faire remonter l'information vers les budgets dans une perspective de genre.

Qui plus est, l'intervention d'instances internationales peut aider à faire reconnaître et appuyer la BSG à différents

niveaux administratifs du secteur public, notamment si les efforts de BSG sont entrepris en conjonction avec le secteur public. À ce jour, cependant, les contributions des OSC et des institutions internationales ont été de courte durée puisque ces initiatives de BSG étaient pour la plupart des projets non renouvelables.

Au niveau national, les annexes et circulaires budgétaires pendant la phase de préparation sont la forme la plus solide d'engagement à des budgets sensibles au genre par les autorités publiques. L'**annexe budgétaire** est un document joint au budget original déclarant la volonté de l'administration publique de favoriser l'égalité femmes-hommes et son engagement dans ce sens. Elle décrit les objectifs du gouvernement eu égard à l'égalité femmes-hommes et annonce les fonds qui seront alloués à ces fins.

La **circulaire budgétaire** est le texte de référence pour la construction du budget. Elle contient les instructions du ministère des Finances aux autres ministères (et aux instances dépeniées) concernant le cadre principal du budget annuel, y compris les hypothèses de base de l'exercice budgétaire, les prévisions sur les agrégats macroéconomiques (croissance du PIB, inflation, taux de change et d'intérêt) et les plafonds de dépense indicatifs pour chaque grand chapitre de dépenses (Stotsky, 2106) La première grande étape de la mise en application de la BSG est le moment auquel l'administration publique reçoit les orientations en matière d'égalité femmes-hommes pour la planification de ses propres dépenses.

L'élaboration et l'utilisation d'outils d'analyse de l'impact différencié des politiques publiques sur les femmes et les hommes sont un élément critique de la BSG. Dans la documentation publiée à ce jour sur la BSG, les volets dépenses et recettes sont évalués au moyen d'une panoplie complète d'outils proposée par Elson (2006) et Sharp (2003). La plupart des études sur la dimension genre des budgets sont axées sur l'analyse des dépenses et des recettes. Il n'existe pas de trousse à outils universelle pour effectuer un audit de genre des budgets ; les approches et les outils existants traduisent la diversité des contextes, des finalités, des données disponibles et des résultats escomptés. Elson (2006) met en exergue quelques-uns des outils les plus utilisés :

- **Évaluation des politiques sensibles au genre** : un examen global des politiques publiques, qui tente d'en évaluer les conséquences implicites ou explicites pour l'égalité des sexes, et d'établir si elles traduisent les besoins différenciés des femmes et des hommes.
- **Avis des bénéficiaires ventilés par sexe** : les bénéficiaires potentiels et existants des biens et services publics sont invités à donner leur avis sur les politiques ;
- **Analyse d'incidence des dépenses publiques ventilée par sexe** : les bénéficiaires des dépenses publiques sont différenciés selon leur sexe et le coût unitaire des services publics est utilisé pour déterminer le montant dépensé pour chaque sexe ;
- **Analyse d'incidence de la fiscalité ventilée par sexe** : un examen des impôts directs et indirects estimant qui assume le coût et qui profite des politiques fiscales ;
- **Analyse ventilée par sexe de l'impact du budget sur l'emploi du temps** : cette approche s'intéresse à l'impact des politiques publiques sur le budget-temps de chaque sexe et détermine si elles servent à renforcer l'égalité femmes-hommes dans la répartition du travail de soins rémunéré et non rémunéré dans les ménages ;
- **Cadre de politique économique à moyen terme sensible au genre** : cette approche envisage des objectifs et cibles d'égalité des sexes à plus long terme, intégrés dans les politiques économiques.

S'ajoute à ces approches un nombre limité d'études récentes adoptant l'approche par les capacités dans leur lecture de la budgétisation sensible au genre (Addabbo et al., 2015 ; Günlük-Şenesen et al., 2015). C'est ce que certains appellent la **budgétisation sensible au genre axée sur le bien-être**. Elle s'intéresse à l'accès des citoyens aux services publics et aux actions des autorités publiques pour influencer les capacités des citoyens et pour étendre leurs libertés et leurs modes de fonctionnement. Les allocations budgétaires de l'administration publique – mises en correspondance avec les capacités appropriées des citoyens – sont examinées à la loupe pour voir si les citoyens peuvent transformer les possibilités en des modes de fonctionnement. L'approche a été suivie

pour plusieurs budgets d'administrations locales en **Italie** et en **Turquie**, ainsi que pour des budgets d'universités en Italie et en **Espagne** (Addabbo et al., 2015 ; Günlük-Şenesen, 2016 ; Günlük-Şenesen et al., 2015).

7.2.2 La budgétisation sensible au genre dans la pratique

Depuis les premiers jours de la budgétisation sensible au genre, dans les années 1980, des pratiques très diverses ont vu le jour. Les progrès les plus notables à l'échelle régionale, sur le plan des accomplissements juridiques, ont été réalisés dans l'**Union européenne** où, depuis 2003, la législation et les directives ont servi de toile de fond pour l'épanouissement de la BSG aux niveaux national et infranational, parmi les États membres et non membres (Addabbo et al., 2015 ; Quinn, 2016).

Des progrès notables en matière de BSG sont également enregistrés en **Inde**, au **Timor-Leste** et au **Maroc**.

Ces nations ont introduit des déclarations sur la budgétisation sensible au genre dans leurs documents de budget au niveau national. D'autres nations se sont concentrées sur des programmes thématiques au niveau fédéral, dont la santé au **Mexique**. Les **Philippines** ont demandé des provisions pour les dépenses à destination des femmes dans les budgets nationaux et ceux des collectivités territoriales. Au niveau territorial, les efforts de la ville de **Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine)** et des communes de **Bosnie-Herzégovine** se sont concentrés sur les formations, le renforcement des capacités et l'analyse sexospécifique des programmes budgétaires (Stotsky, 2016 ; Chakraborty, 2016 ; ONU Femmes, 2016).

Le tableau qui suit, basé sur des travaux de recherche du FMI, illustre la multiplicité des dispositifs, des acteurs et des cadres juridiques dans les 23 pays ayant mis en œuvre une initiative de BSG (Stotsky, 2016).

TABLEAU 7.1
Les différentes pratiques de BSG dans le monde (nombre de pays)

Origines	TOTAL
Soutenue par les organisations internationales ou les organismes d'aide bilatérale	13
Liée aux OMD, au plan de développement national ou à la stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes	18
Composantes sélectives de la politique budgétaire	
Axée sur les dépenses	23
Dépenses axées sur les éléments clés du développement humain (éducation et santé)	22
Dépenses axées sur l'infrastructure physique (transport, eau, électricité et énergie)	18
Dépenses axées sur la justice et la sécurité (violence à l'égard des femmes, assistance judiciaire)	22
Dépenses axées sur les emplois, la création d'entreprises, les salaires, etc.	21
Axée sur les recettes	5
Axée sur l'impôt sur le revenu individuel	3
Axée sur un autre impôt, y compris sur les ventes et les échanges en général ou sur des ventes et échanges particuliers	2
Indicateurs pour intégrer la budgétisation sensible au genre dans le processus budgétaire	
Déclaration générale d'objectifs du ministre des Finances	15
Annexe sur la budgétisation sensible au genre au budget	19
Circulaire sur la budgétisation sensible au genre ou apparentée pour communiquer les instructions à la bureaucratie	18

Budgétisation sensible au genre dans la planification et la programmation	21
Rapport sur les résultats de la budgétisation sensible au genre ou audit	12
Communication explicite des dépenses consacrées à l'égalité femmes-hommes	17
Base juridique	
La budgétisation sensible au genre a un statut constitutionnel	4
La budgétisation sensible au genre est incorporée dans la loi organique budgétaire et dans d'autres lois de finances	13
Rôle du gouvernement	
Le ministère des Finances est l'entité chef de file	17
D'autres ministères peuvent jouer un rôle indirect	23
La collectivité territoriale intervient	16
Rôle de la société civile	
Encouragement ou participation significatifs de la société civile	18

Source : Stotsky, 2016, p. 39.

Comme l'illustre le tableau 7.1, la plupart des initiatives de BSG axées sur le volet dépenses du budget sont autour de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'emploi. C'est dans ces domaines que les efforts de réduction des inégalités entre les sexes devraient donner les résultats les plus rapides. Les recettes et la répartition du revenu reçoivent beaucoup moins d'attention. Des progrès notables ont été accomplis en matière d'intégration des questions de genre et

d'équité sociale dans les processus budgétaires, mais très peu de progrès ont été accomplis sur le plan juridique. La BSG ne bénéficie pas d'une couverture constitutionnelle et les lois des finances de très peu de pays adoptent une perspective de genre (tableau 7.1). En raison du manque de couverture juridique et d'intervention des ministères des Finances et de l'Économie, tout changement de gouvernement risque de couper court aux efforts de BSG.

ENCADRÉ 7.3

Quelques pratiques exemplaires des administrations locales

I. Mexico

Le processus de BSG a démarré en 2007, avec le *Décret sur le budget des dépenses* de la ville de Mexico pour l'exercice budgétaire 2008. Cette année-là, le **Budget équitable** a été lancé en demandant à chaque service d'élaborer son propre programme de dépenses en fonction d'objectifs d'égalité femmes-hommes. Depuis, les services incorporent au moins un programme et une allocation consacrés à des cibles d'égalité femmes-hommes, même s'il ne s'agit que de petits montants par rapport au budget total. Une amélioration notable est constatée dans le domaine des transports (Pérez Fragoso et Enríquez, 2016).

Tableau 2. Ressources pour l'égalité des sexes à Mexico (2009, en pesos)

CIBLES	
Formuler des politiques publiques dans une perspective de genre	56 296 832
Favoriser une culture de l'égalité des sexes	255 444 249
Les femmes ont accès au marché de l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes	391 773 765

Les femmes ont accès à des services de santé spécialisés en temps voulu	289 648 655
Les femmes ont accès aux avantages du développement économique	42 981 568
Les femmes ont accès aux services d'assistance et d'intégration sociale pour exercer leurs droits	93 260 506
Favoriser l'éducation des femmes	248 641 650
Réduction et prévention de la violence sexiste, prise en charge efficace de ses conséquences	185 182 053
TOTAL	1 563 229 278

Source : Günlük-Şenesen (2013)

II. Administration régionale d'Andalousie

L'administration andalouse a établi un cadre réglementaire pour la budgétisation sensible au genre dès 2003, par le biais d'une loi sur les mesures budgétaires et administratives pour l'introduction de la BSG. En 2007, une loi sur la promotion de l'égalité femmes-hommes a abouti à l'adoption de décrets établissant les directives et responsabilités de l'administration et des institutions publiques régionales (Gualda-Romero et al., 2015).

La budgétisation sensible au genre suit une méthodologie baptisée « programme G+ » depuis 2007. Dans le cadre de ce programme, les ministères sont classés par ordre de pertinence de leurs fonctions et programmes pour les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes (Gualda-Romero et al., 2015 ; Günlük-Şenesen et al., 2014). Ils sont classés G+, G, g1 et g0 par degré de pertinence, du plus élevé au plus faible. Les ressources budgétaires pour les objectifs d'égalité femmes-hommes sont allouées aux programmes en fonction de ces classements. Par exemple, l'éducation des jeunes enfants, la promotion de l'emploi et la prestation de services de santé sont classées G+ et reçoivent les plus grandes allocations.

En 2013, le gouvernement a entrepris un audit de genre du processus budgétaire pour la période 2007-2012 pour cinq programmes classés G+. Des audits ont été effectués avec les objectifs suivants : évaluer le degré d'intégration du genre dans la planification budgétaire ; évaluer les stratégies d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes mises en œuvre par les unités responsables ; établir les pratiques exemplaires. Les résultats indiquaient que ces programmes atteignaient 50 à 60 % des cibles prévues. Bien que prometteurs, ces chiffres expriment également les difficultés posées par la budgétisation sensible au genre et la lenteur des progrès (Gualda-Romero et al., 2015).

7.2.3 Enjeux de la BSG et recommandations stratégiques

Malgré trente années d'expérience de la budgétisation sensible au genre, les progrès accomplis dans l'Union européenne et ailleurs sont bien loin des attentes initiales. La BSG se heurte à de graves difficultés et à la résistance de l'administration publique en raison du manque d'expertise en la matière, mais aussi des normes et structures patriarcales ancrées dans le processus décisionnel public.

Une grande partie de l'expérience en matière de BSG a été accumulée au gré d'initiatives ou de projets pilotes

isolés comme ceux menés à **Fidji**, aux **Îles Marshall** et aux **Samoa** (Chakraborty, 2016 ; Christie et Thakur 2016 ; Quinn, 2016). Dans ce contexte, la volonté et le soutien des acteurs politiques, en particulier de ceux responsables des processus budgétaires, est le pilier le plus important de la budgétisation sensible au genre. L'expérience nous montre que les acteurs peuvent être convaincus, par le biais du plaidoyer féministe, de l'importance de « l'analyse sexospécifique et de l'égalité femmes-hommes en tant qu'objectif politique central » (Addabbo et al., 2015)¹.

Dans le cas de l'initiative de BSG de l'**État andalou**, la responsabilité a été assumée par les parlementaires

féministes. En **Écosse**, le travail de la puissante organisation féministe « Scottish Women's Budget Group » a abouti à d'importantes avancées en matière de budgétisation sensible au genre (O'Hagan, 2016 ; O'Hagan et Morag, 2016). Malgré ces progrès, la participation des organisations locales, des universitaires et des instances internationales sera inévitablement moins efficace sans le soutien des grands mécanismes budgétaires et des principaux acteurs.

Une autre difficulté se pose pour la BSG et les politiques sexospécifiques, à savoir celle de l'amélioration des méthodes d'analyse sexospécifique. L'analyse de l'incidence des dépenses et des recettes publiques ventilée par sexe, les évaluations sensibles au genre des bénéficiaires et l'utilisation de l'analyse des budgets-temps dans le cadre budgétaire font partie des

futurs points à l'ordre du jour pour améliorer la lecture des recherches, des incidences et du suivi des actions publiques. À cette fin, des statistiques ventilées par sexe devraient être produites.

Nonobstant l'importance de la politique budgétaire nationale en tant que cadre global contraignant, le rôle critique des administrations territoriales ne devrait pas être sous-estimé. De par leur orientation stratégique, les administrations locales sont susceptibles de mieux faciliter un changement transformateur.

Enfin, les politiques de restriction et de prudence budgétaires demeurent l'un des plus gros obstacles. En règle générale, les dépenses sensibles au genre et les progrès en matière de BSG sont menacés par les coupes budgétaires.

ACTIVITÉ DE RÉFLEXION

(Ces exercices sont adaptés de la formation d'ONU Femmes sur la budgétisation sensible au genre au niveau municipal).

Exercice 1 : Analyse des usagers/bénéficiaires des services publics

- Le Tableau 1 ci-dessous présente les formations proposées par la Commune A l'année dernière et le nombre de bénéficiaires. Quelles informations tirez-vous des données sur la participation des femmes et des hommes aux différents types de formations. Discutez des problèmes, le cas échéant, et des solutions possibles en faveur de l'égalité des sexes.

TABLEAU 1

Type de formation	Cours	Participants	Femmes	Proportion de femmes	Hommes	Proportion d'hommes
Pour les chômeurs	48	504	320	63 %	184	37 %
1. Compétences informatiques de base	19	240	198	82 %	42	18 %
2. Formation informatique spécialisée	29	264	122	46 %	142	54 %
Pour les entrepreneurs débutants	11	255	107	2 %	148	58 %

Source : Secrétariat provincial (2009).

Exercice 2 : L'incidence des dépenses publiques ventilée par sexe

- À partir des données du Tableau 1 (nombre de participants de sexe féminin et de sexe masculin dans les différentes formations) et du coût unitaire des différentes formations indiqué dans le Tableau 2, calculez les dépenses en direction des femmes et des hommes. Calculez la dépense moyenne par femme et par homme (astuce : diviser la dépense totale pour les femmes/hommes par le nombre total de femmes/hommes). Calculez les différentes parts des dépenses par sexe.
- Discutez des implications de vos constatations du point de vue de l'égalité des sexes. Quel type de politiques pourrait-on suggérer pour améliorer l'égalité des sexes face à l'emploi ?

TABLEAU 2

Type de formation	Coût par participant	Femmes	Hommes	Total des dépenses en direction des femmes (TL)	Total des dépenses en direction des hommes (TL)	Proportion de femmes / Budget total (%)	Proportion d'hommes / Budget total (%)
Compétences informatiques de base	12,575	198	42				
Formation informatique spécialisée	48,06	122	142				
Entrepreneurs débutants : gestion et amélioration de l'entreprise	21,21	107	148				
TOTAL	-						
Dépense moyenne (TL)	-	??? en direction femmes	???? en direction des hommes	-	-	-	-

Exercice 3 : Analyse des retombées des services publics

- Discutez des chances d'emploi des femmes/hommes à l'issue des différentes formations.
- Quelles politiques pourraient être proposées pour assurer une utilisation efficiente des ressources tout en améliorant l'égalité des sexes face à l'emploi ? (Reportez-vous aux informations tirées des analyses précédentes).

TABLEAU 3

Type de formation	Femmes	Hommes	Emploi après la formation (femmes)	Emploi après la formation (femmes, %)	Emploi après la formation (hommes)	Emploi après la formation (hommes, %)	Travail à temps partiel (femmes)	Travail à temps partiel (hommes)
Compétences informatiques de base	198	42	67		13		5	0
Formation informatique spécialisée	122	142	67		63		2	6

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

- Addabbo, T., G. Günlük-Şenesen, et A. O'Hagan (2015). Gender Budgeting: Insights from current methodologies and experiences in Europe. *Politica economica*, vol. 31, no 2, p. 125-134.
- Addabbo, T. (2016). Gender budgeting in the capability approach: From theory to evidence. In J. Campbell et M. Gillespie (éd.), *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 54-60). Abingdon : Routledge.
- Chakraborty, L. S. (2016). *Asia: A Survey of Gender Budgeting Efforts* (IMF Working Paper No. 16/150). Washington : Fonds monétaire international.
- Elson, D. (2016). Gender budgeting and macroeconomic policy. In J. Campbell and M. Gillespie (éd.), *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 27-37). Abingdon : Routledge.
- Elson, D. et N. Çağatay (2000). The social content of macroeconomic policies. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1347-64.
- Grown, C. (2010). Taxation and gender equality: A conceptual framework. In C. Grown and I. Valodia (Eds.) *Taxation and gender equity: A comparative analysis of direct and indirect taxes in developing and developed countries* (p. 1-22). Ontario : Routledge.
- Ilkcaracan, İ., K. Kim et T. Kaya (2015). *The impact of investments in social care services on employment, gender equality and poverty: The case of Turkey*. Istanbul et Annandale-on-Hudson : Centre d'études féminines de l'Université technique d'Istanbul et Levy Economics Institute.
- O'Hagan, A. (2016). Challenging the norms: Gender budgeting as feminist policy change. In J. Campbell et M. Gillespie (éd.) *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 38-45). Abingdon : Routledge.
- ONU Femmes (2016). *Promoting gender responsive policies and budgets: Lessons from South East experiences in the period 2011-2013*. Disponible à l'adresse suivante : <http://gender-financing.unwomen.org/es/resources/p/r/o/promoting-gender-responsive-policies-and-budgets-lessons-from-south-east-europe>
- PNUD (2011). *Towards human resilience: Sustaining MDG progress in an age of economic uncertainty*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
- Quinn, S. (2016). *Europe: A survey of gender budgeting efforts* (Working Paper Series No.16/155). Washington : Fonds monétaire international.
- Roy, R., H. Antoine et E. Letouzé (2007). *Fiscal space for what? Analytical issues from a human development perspective*. Exposé présenté à l'atelier du G-20 sur la politique budgétaire, Istanbul.
- Stotsky, J. G. (2016). *Gender budgeting: Fiscal context and overview of current outcomes*. (Working Paper Series No.16/149). Washington : Fonds monétaire international.
- Yücel, Y. (2015). Response to the crisis and gender segregation in Turkey's labour market. *Economic and Labour Relations Review*, vol. 26, no 2, p. 276-295.

Ressources complémentaires

- Antonopoulos, R., S. Adam, K. Kim, T. Masterson et D. Papadimitriou (2014). *Responding to the unemployment challenge: A job guarantee proposal for Greece*. Annandale-on-Hudson : The Levy Economics Institute.
- Antonopoulos, R., K. Kim, T. Masterson et A. Zacharias (2010). *Why President Obama should care about "care": An effective and equitable strategy for job creation*. Annandale-on-Hudson : Levy Economics Institute.
- Antonopoulos, R. et K. Kim (2008). *Impact of employment guarantee programme on gender equality and pro-poor economic development in South Africa: scaling up the Expanded Public Works Programme* (Research Project Report No 34). Annandale-on Hudson : Levy Economics Institute.
- Barnett, K. et C. Grown (2004). *Gender impacts of government revenue collection: The case of taxation*. Londres : Commonwealth Secretariat.
- Cebollada-Frontera, A. et C. Miralles-Guasch (2006). Mobility and urban transport in metropolitan Barcelona: Accessibility versus exclusion. In G. Arvastson et T. Butler (éd.), *Multicultures and cities* (p. 19-30). Lund : Museum Tusulanum Press et Université de Copenhague.
- Chakraborty, L. (2016). *Asia: A Survey of Gender Budgeting Efforts* (Washington, DC Working Paper No. 16/150). Washington, DC : Fonds monétaire international.
- CNUCED (2016). Tendances et défis actuels de l'économie mondiale. In *Rapport sur le commerce et le développement 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*. New York et Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdr2016_fr.pdf
- Elson, D. (2006). *Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*. New York : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).
- Grown, C. et Z. Komatsu (2010). Methodology and comparative analysis. In C. Grown et I. Valodia (éd.), *Taxation and gender equity: A comparative analysis of direct and indirect taxes in developing and developed countries* (p. 23-63). Oxon : Routledge.
- Grown, C. et I. Valodia (éd.) (2010). *Taxation and gender equity: A comparative analysis of direct and indirect taxes in developing and developed countries*. Oxon : Routledge.
- Gualda-Romero, M. J., B. Aguilera-Díaz et P. Cirujano-Campano (2015). Progress in the Andalusian GRB Practice: Gender Budgeting Audits. *Politica economica*, vol. 31, no 2, p. 253-271.
- Günlük-Şenesen, G. (2016). In search of a gender budget with 'actual allocation of public monies': A well-being gender budget exercise. In J. Campbell et M. Gillespie (éd.), *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 61-70). Abingdon : Routledge.
- Günlük-Şenesen, G., Y. Yücel, A. Yakar Önal, B. Yakut-Çakar et N. Ergünes (2015). Gender Budgeting in Turkey: An Assessment of Local Practices from the Well-Being Perspective. *Politica economica*, vol 31, no 2, p. 175-194.
- Günlük-Şenesen, G., N. Ergünes, A. Yakar Önal, B. Yakut-Çakar et Y. Yücel (2014). *Kamu politikaları, yerel yönetimler, toplumsal cinsiyete duyarlı bütçeleme: Kadın dostu kentler, Türkiye örneği (Politiques publiques, administrations locales, budgétisation sensible au genre : Public policies, local governments, gender budgeting: Villes favorables aux femmes, le cas de la Turquie)* (Rapport de projet no 1001 SOBAG 112K481) Ankara : TUBITAK-Le Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie.

- Heller, P. S. (2005). *Understanding fiscal space*. (IMF Policy Discussion Paper, PDP/05/4) Disponible à l'adresse suivante: <https://pdfs.semanticscholar.org/4843/oco6e1c8bf4fa3d4f8b6eae41ece5a108243.pdf>.
- Himmelweit, S. (2016). Childcare as an investment in infrastructure., In J. Campbell et M. Gillespie (éd.), *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 83-93). Abingdon : Routledge.
- Institut international d'études sociales (2014). *Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15 : Vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale*. Genève : Bureau international du Travail.
- Karamessini, M. (2014). Introduction – women's vulnerability to recession and austerity: a different crisis, a different context. In M. Karamessini et J. Rubery (éd.), *Women and austerity: The economic crisis and the future for gender equality* (p. 3-16), Londres : Routledge.
- Miralles-Guasch, C. (2006). *Transport and Accessibility. Urbanism and Gender: A Necessary Vision for All*. Institut d'Edicions de la Diputació de Barcelona Report. Disponible à l'adresse suivante : https://www.researchgate.net/profile/Daphne_Spain/publication/235262750_Gendered_spaces_and_the_public_realm/links/53da44d40cf2631430c80906/Gendered-spaces-and-the-public-realm.pdf?origin=publication_detail
- Nussbaum, M. C. (2003). Capabilities as fundamental entitlements: Sen and social justice. *Feminist Economics*, vol. 9, no 2-3, p. 33 – 59.
- O'Hagan, A. et M. Gillespie (2016). Gender budgeting in Scotland: Seeking transformative change through public spending. In J. Campbell and M. Gillespie (éd.), *Feminist economics and public policy: Reflections on the work and impact of Ailsa McKay* (p. 46-53). Abingdon : Routledge.
- ONU Femmes (2015). Assistance technique et programmation. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/flagship-programmes#flagship>
- Pérez Fragoso, L. et C. R. Enríquez (2016). *Western Hemisphere: A survey of gender budgeting efforts* (IMF Working Paper 16/153). Washington D.C. : Fonds monétaire international.
- PNUD (2010). *Les impôts* (Note thématique 01). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Poverty%20Reduction/Taxation%20French.pdf>
- PNUD (2013). *L'humanité divisée : Combattre les inégalités dans les pays en développement*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Rao, M. G., A. Seth, et C. Rinzin (2009). *Financing strategy for achievement of the MDGs and implementation of the tenth five-year plan* (Working Paper No. 200959). New Delhi : National Institute of Public Finance and Policy. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.eaber.org/node/22977>
- Robeyns, I. (2005). The capability approach: A theoretical survey. *Journal of Human Development*, vol. 6, no 1, p. 93-117.
- Sharp, R. (2003). *Budgeting for equity: Gender budget initiatives within a framework of performance-oriented budgeting*. New York : ONU Femmes. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2003/1/budgeting-for-equity-gender-budget-initiatives-within-a-framework-of-performance-oriented-budgeting>
- UNICEF (2016). How to engage in budget cycles and processes to leverage government budgets for children (PF4C Technical Guidance Note Series No. 1). Disponible à l'adresse suivante : http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Engaging_in_Budget_Cycles_and_Processes_FINAL.pdf

NOTES

1. Heller, M. S. (2005) Understanding Fiscal Space IMF Policy Discussion Paper No 4. Washington D.C. : FMI.
2. OIT, ONU Femmes, UNICEF (2017). *Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to expand social investments in 187 countries*. Genève : OIT.
3. Pour rendre le régime fiscal plus progressif, les impôts sur la fortune et sur les flux financiers mondiaux peuvent être proposés comme des domaines à développer et renforcer en vue de palier les inégalités de classe et de genre, ainsi que les conséquences sociales/environnementales de l'accumulation capitaliste.
4. Le bien-être d'une personne est le résultat d'activités et d'états recherchés, appelés *modes de fonctionnement*. Par exemple, être en sécurité, en bonne santé, éduqué, nourri, capable de jouer un instrument de musique ou d'entretenir des relations sociales. Les *capabilités* sont les modes de fonctionnement qu'un individu peut réaliser. Autrement dit, les capacités sont les choix qu'un individu est libre de faire pour améliorer son bien-être.
5. ONU Femmes reconnaît l'importance d'un financement public des objectifs d'égalité des sexes et adopte « Planification et budgétisation » comme l'un des domaines prioritaires de son plan stratégiques et de ses douze programmes phares (2015). Aussi, pour que les budgets publics aient des effets transformateurs en termes d'égalité des sexes, trois résultats s'imposent : la formation d'un consensus politique, la priorisation des dépenses en faveur de l'égalité des sexes dans les lois et les plans nationaux, et le renforcement de la responsabilisation, du suivi et de la transparence. Les programmes phares proposent en outre une série d'indicateurs possibles correspondant à ces résultats. Les stratégies cadrées dans les programmes phares peuvent servir d'orientations pour les praticiens de la budgétisation sensible au genre.



LE GENRE, LE
COMMERCE ET LES
CHAÎNES DE VALEUR

MODULE 8

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	217
ENCADRÉS	219
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	221
8.1 LE GENRE, LE COMMERCE, LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	221
8.2 LE GENRE, LE COMMERCE ET LES INÉGALITÉS	228
8.3 LE GENRE, LE COMMERCE, ET LES CHAÎNES DE VALEUR	233
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	239

ENCADRÉ

BOXES

Encadré 8.1	Les théories classiques du commerce extérieur	222
Encadré 8.2	Un exemple de gains mutuels du commerce	223
Encadré 8.3	L'évolution des tendances mondiales à la féminisation/ déféminisation de l'emploi dans le commerce	225
Encadré 8.4	La critique de l'avantage comparatif et l'élimination des inégalités entre les sexes	227
Encadré 8.5	Les retombées des politiques commerciales influent sur les relations de genre et vice versa	228
Encadré 8.6	Les impacts différenciés du commerce selon les sexes	230
Encadré 8.7	Liste de propositions de politiques en riposte aux problèmes de réforme du post-marché	233
Encadré 8.8	Liste de propositions de politiques pour la valorisation sociale et économique dans les CVM	235
Encadré 8.9	Outil d'ingénierie de chaîne de valeur	238

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 8 : Le genre, le commerce, et les chaînes de valeur, s'intéresse aux effets de l'évolution et de la libéralisation des échanges commerciaux sur les inégalités femmes-hommes, ainsi qu'aux effets de ces dernières sur les retombées du commerce. En se basant sur la documentation disponible, le module aborde les liens entre le commerce et les inégalités femmes-hommes à travers l'examen des retombées dans les domaines de l'emploi, du travail rémunéré et non rémunéré, des salaires et de la pauvreté.

À l'issue du Module 8, les participants seront familiarisés avec les aspects suivants :

- les aspects théoriques du commerce extérieur et de la croissance ;
- la relation bidirectionnelle entre les inégalités femmes-hommes et les retombées du commerce ;
- le lien entre le commerce et les inégalités femmes-hommes dans le contexte des chaînes de valeur mondiales (CVM).

81. Le genre, le commerce, la croissance et l'emploi

Le monde économique que nous connaissons aujourd'hui repose sur un cadre macroéconomique de libéralisation des échanges commerciaux et des stratégies de croissance axées sur l'exportation. Le cadre néoclassique qui oriente les politiques économiques actuelles considère la mondialisation comme le libre mouvement des produits, des personnes et du capital. Il repose sur le postulat qu'un mouvement sans restriction optimise l'allocation et l'utilisation des ressources à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, les pays sont censés se spécialiser dans les produits qui leur apportent un avantage concurrentiel, les exporter et importer les autres. Les tenants de cette approche insistent : à travers l'avantage comparatif, le commerce sert les intérêts de tous. L'expansion du commerce accélère la croissance et, *in fine*, réduit les inégalités à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre (Encadré 8.1).

L'argument du libre-échange remonte aux économistes de l'école classique, notamment aux théories de l'avantage absolu d'Adam Smith en 1776 et de l'avantage comparatif de David Ricardo en 1871. La doctrine du libre-échange est née en riposte à la philosophie mercantiliste de l'époque, qui dicta les politiques économiques et les politiques de commerce extérieur du XVI^e jusqu'au XVIII^e siècle. Les mercantilistes

affirmaient que la principale source de richesse - et, *in fine*, le bien-être des nations - se trouvait dans les métaux précieux, c'est-à-dire l'accumulation d'or et d'argent. Le commerce extérieur servait à engranger de l'or par le biais des excédents commerciaux.

L'objectif principal des gouvernements était d'augmenter les entrées d'or par l'exportation tout en empêchant sa sortie vers d'autres pays. C'est ainsi que furent mises en œuvre des politiques protectionnistes contre les importations. Des droits et des interdictions d'importation furent imposés pour faire obstacle à la sortie de l'or et l'agriculture fut encouragée pour réduire les importations. La doctrine mercantiliste considérait le commerce international comme un jeu à somme nulle : un gain du commerce n'était possible qu'aux dépens d'un autre pays ; autrement dit, le commerce extérieur n'offrait pas de gains réciproques. La *doctrine mercantiliste* domina l'action publique jusqu'au XVIII^e siècle, mais se laissa devancer par les politiques de laissez-faire, y compris de libre-échange, au XIX^e siècle.

En 1776, l'Angleterre était le pays le plus industrialisé et le plus puissant du monde. À mesure que les entrepreneurs gagnèrent en puissance, le besoin de protection par l'État s'évanouit et le libre-échange international gagna en importance. L'époque était prête pour la publication de *La richesse des nations* d'Adam Smith, ouvrage dans lequel il défend l'abolition des barrières

commerciales. La théorie de l'avantage absolu avancée par Smith considère deux pays produisant deux biens identiques. Elle affirme qu'un pays devrait produire le bien qui lui donne l'avantage absolu. Autrement dit, il devrait choisir le bien qu'il peut produire pour un coût inférieur à celui de l'autre producteur.

David Ricardo proposa la théorie de l'avantage comparatif dans son ouvrage publié en 1817, *Les principes de l'économie politique et de l'impôt*, dans lequel il soutient que les échanges sont avantageux même quand les pays n'ont pas un avantage absolu, tant qu'ils ont un avantage comparatif

ENCADRÉ 8.1

Théories classiques du commerce extérieur

L'avantage absolu, Adam Smith : *La richesse des nations*, 1776

Un pays...

- détient un avantage absolu lorsque la production d'un bien par unité de facteur est supérieure.
- devrait se spécialiser dans les productions pour lesquelles il détient un avantage absolu et importer les autres biens.
- détient un avantage absolu pour tous les biens, auquel cas le commerce extérieur est inutile et sans intérêt.

L'avantage comparatif, David Ricardo : *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817

Un pays...

- devrait se spécialiser dans les productions pour lesquelles il est comparativement plus productif.
- peut détenir un avantage absolu pour tous les biens mais, par définition, ne peut pas détenir un avantage comparatif pour tous les biens ; par conséquent, le commerce international est toujours porteur de gains.

Dans un certain sens, le concept de *l'avantage absolu* est plus simple que celui de *l'avantage comparatif*. Un exemple numérique présente les différences de manière plus explicite (Encadré 8.2).

Le premier bloc de lignes indique le nombre d'heures de travail nécessaire dans le Pays A et le Pays B pour produire une unité de chaque bien, ainsi que la quantité qui peut être produite avec toutes les heures de travail disponibles dans chaque pays. Le Pays A utilise moins d'heures de travail que le Pays B pour produire soit des ordinateurs, soit des pulls. Le Pays A a besoin de moins d'heures pour produire des ordinateurs et des pulls. Le Pays A produit cinq ordinateurs tandis que le Pays B en produit quatre dans le même temps. Le Pays A produit cinq pulls dans le temps qu'il faut au Pays B pour en produire deux. Autrement dit, le Pays A détient un avantage absolu dans la production à la fois d'ordinateurs et de pulls.

Le concept de l'avantage comparatif, d'un autre côté, fait référence au coût d'opportunité inférieur de

la production d'un bien par rapport à un autre. Un pays peut détenir un avantage absolu pour tous les biens, mais chaque pays peut encore avoir un avantage comparatif par rapport à d'autres. Par exemple, le coût d'opportunité d'un ordinateur correspond à 10 pulls dans le Pays A, mais à cinq pulls seulement dans le Pays B.

Le pays B détient l'avantage comparatif pour la production d'ordinateurs, même sans avoir aucun avantage absolu, tandis que le Pays A détient un avantage comparatif pour la production de pulls uniquement.

Dans chaque pays sans échanges, lorsque les heures de travail disponibles sont divisées en deux pour la production d'ordinateurs et de pulls, 250 ordinateurs et 2 500 pulls sont produits dans le pays A. Le Pays B, quant à lui, produit 120 ordinateurs et 600 pulls. Sans le commerce, le niveau maximum de consommation dans le Pays A peut être 250 ordinateurs et 2 500 pulls, et 120 ordinateurs et 600 pulls dans le Pays B. Or, s'il y a spécialisation et commerce, le Pays B se spécialise

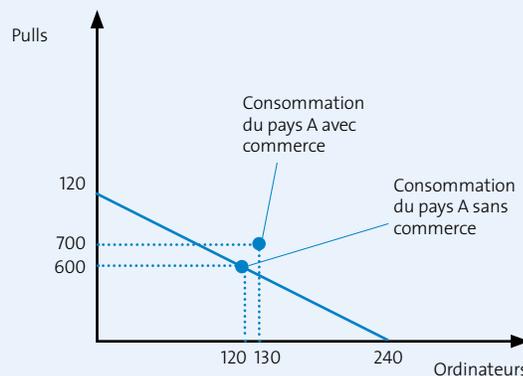
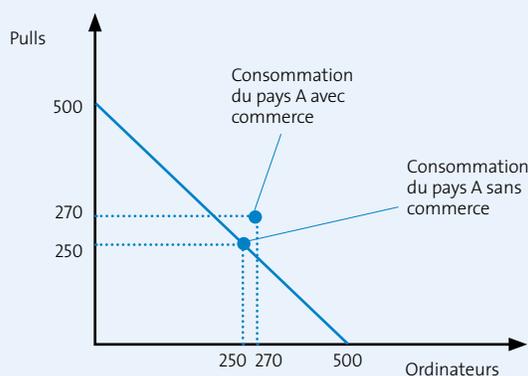
dans les ordinateurs seulement et se livre au commerce. Dans les deux pays, le niveau de consommation possible augmente (270 ordinateurs et 2 700 pulls

dans le Pays A et 130 ordinateurs et 700 pulls dans le Pays B) ; les deux pays sont gagnants selon la théorie des avantages comparatifs.

ENCADRÉ 8.2.

Un exemple de gains réciproques du commerce

	Heures nécessaires pour produire 1 unité de :		Quantité d'ordinateurs ou de pulls produite en 5 000 heures dans le pays A / en 3 000 heures dans le pays B	
	Ordinateurs	Pulls	Ordinateurs	Pulls
Pays A	10	1	500	5 000
Pays B	12,5	2,5	240	1 200
	Pays A		Pays B	
Sans commerce :	Ordinateurs	Pulls	Ordinateurs	Pulls
Consommation et production	250	2 500	120	600
Avec commerce :				
Production	160	3 400	240	0
Commerce	Obtient 110	Donne 700	Donne 110	Obtient 700
Consommation	270	2 700	130	700
	Pays A		Pays B	
Obtient du commerce	20	200	10	100



Au milieu des années 1990, l'économiste suédois Paul Samuelson développa la théorie originale des avantages comparatifs. Le modèle *Heckscher-Ohlin-Samuelson* (HOS), basé sur la théorie de l'avantage comparatif, part d'un ensemble de postulats : i) deux pays produisant deux biens, ii) des technologies homogènes, iii) l'absence d'imperfections du marché et iv) le plein emploi. Exprimé simplement, le commerce induit

la demande du facteur abondant (celui dont un pays dispose en abondance) et se spécialise dans les secteurs qui utilisent le facteur abondant (la main-d'œuvre/le capital au Sud/Nord). Par exemple, si une main-d'œuvre relativement peu qualifiée est le facteur abondant d'un pays, ce qui est généralement le cas dans les pays périphériques ou en développement, le résultat prédit est la hausse de la demande de main-d'œuvre non qualifiée.

En même temps, l'inverse est attendu dans les pays développés, qui auraient un avantage comparatif dans les secteurs demandant une main-d'œuvre qualifiée.

À mesure que les échanges augmentent, le rendement (les salaires) du facteur abondant (la main-d'œuvre) devrait augmenter (théorème de Stolper-Samuelson) et l'on devrait aboutir à la croissance dans les pays, ainsi qu'à la convergence et à l'égalisation des prix des facteurs dans les pays partenaires (théorème de l'égalisation des prix des facteurs). Ainsi, à partir de ces hypothèses, si le pays en développement détient un avantage comparatif dans les activités à main-d'œuvre non qualifiée, et si les femmes sont relativement concentrées dans ces activités, le commerce augmentera l'emploi relatif des femmes et fera grimper leurs salaires par rapport à la main-d'œuvre qualifiée (Shaiky, 2007).

Au bout du compte, les critiques des arguments classiques découlent des retombées inégalitaires des politiques de libéralisation commerciale. Elson, Grown et Çağatay (2007) traitent des principaux postulats des théories orthodoxe et hétérodoxe des échanges internationaux et examinent les moyens de les gendériser. Les théories hétérodoxes soutiennent que les échanges internationaux sont régis par l'avantage concurrentiel (absolu) plutôt que par l'avantage comparatif. Deuxièmement, les données empiriques disponibles ne confirment pas la théorie du coût comparatif. À partir de cette observation, un volet de la recherche (dans la tradition néoclassique) riposta à la théorie de Ricardo en soulignant que ce n'est pas la concurrence qui régit les échanges, mais le pouvoir d'oligopole et de monopole. Ce point de vue précipita un changement de cap vers la concurrence imparfaite.

La théorie de l'avantage comparatif implique que le libre-échange est avantageux pour tous les pays, mais uniquement en raison des postulats peu réalistes d'échanges équilibrés et de plein emploi. Même dans de telles conditions, le commerce extérieur crée des gagnants, mais aussi des perdants, et pourrait creuser les inégalités à l'intérieur des pays. Cependant, parce que des échanges équilibrés et le plein emploi ne sont pas des postulats réalistes, les échanges suivent le principe des avantages absolus plutôt que des avantages comparatifs. Par conséquent, les pays qui

parviennent à une croissance plus rapide des exportations ou à des excédents commerciaux y gagnent souvent au détriment des autres (Blecker, 2015, p. 1).

Le débat autour des questions d'inégalités femmes-hommes et de commerce a une perspective commune avec les approches hétérodoxes. Les économistes féministes ont commencé à étudier les retombées genrées de la mondialisation sur l'emploi, dans le contexte de la mise en œuvre des politiques de libéralisation commerciale dans les pays en développement sous programme d'ajustement structurel (PAS). Ils ont exploré le rôle des inégalités entre les sexes dans la compétitivité internationale et les schémas de concurrence, ainsi que la manière dont les conditions de concurrence des échanges internationaux modifient les inégalités femmes-hommes présentes dans tous les aspects de l'économie. Les économistes féministes ne cherchent pas simplement à comprendre la relation entre les inégalités femmes-hommes et les résultats économiques ; ils examinent également toutes les sources d'inégalités nées des relations de pouvoir (fondées sur la classe, l'origine ethnique, le genre et autres catégories) et l'impact de ces inégalités sur la croissance et l'accumulation.

La littérature décrit comment les femmes et les hommes sont affectés différemment dans les structures commerciales en raison de la nature genrée de la propriété des facteurs de production, de la mobilité des facteurs, et des distorsions du marché des facteurs. Qui plus est, ces facteurs ne sont pas isolés des relations genrées intra-ménage, ni de la division du travail entre travail rémunéré et non rémunéré fondée sur le genre. L'analyse sexospécifique reste absente à tous les niveaux de la prise de décision relative au commerce. Par conséquent, l'économie féministe se détache de la plupart des théories orthodoxes et suit une démarche méthodologique pour expliquer ces lacunes. Plus précisément, les économistes féministes :

- Mettent en doute l'analyse neutre du point de vue du genre des retombées du commerce et proposent de nouvelles façons de gendériser les théories et l'analyse des échanges commerciaux ;
- Révèlent une multitude d'articulations entre les retombées du commerce et les inégalités femmes-hommes ;

- Redéfinissent la sphère économique et examinent le rôle des mutations du commerce et les retombées de la croissance sur cette sphère élargie ;
- Avancent des arguments contre le postulat du plein emploi et mettent en doute d'emblée les théories commerciales classiques fondées sur ce postulat ;
- Font ressortir le fait que les relations de genre, dans le cadre des relations sociales, influencent la distribution, la valeur et les processus d'accumulation.

Les conclusions de nombreuses études d'économistes féministes soulignent la relation complexe entre les échanges commerciaux, la croissance et les inégalités femmes-hommes. Leurs travaux indiquent que la relation dépend de la forme des échanges, du niveau de développement économique et de la structure des marchés du travail extérieur et intérieur. **Ces études tirent une conclusion fondamentale : les dernières décennies ont vu se féminiser à la fois la main-d'œuvre et les conditions de travail (travail informel, travail occasionnel et perte d'autonomie des travailleurs vis-à-vis du capital) de tous les travailleurs de l'économie mondiale** (Nigam, 2015).

Çağatay et Ertürk (2004) font un tour d'horizon complet des données factuelles sur la relation entre les inégalités femmes-hommes et la libéralisation économique. Dans les années 1980 et 1990, la féminisation de l'emploi – et plus particulièrement dans le secteur manufacturier – fut fortement associée, dans de nombreux pays, à l'expansion de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre. Alors que les pays en développement se spécialisent dans ce type de

production à moindre coût, l'orientation vers l'extérieur encourage la croissance de l'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Par ailleurs, étant donné que la main-d'œuvre féminine est moins coûteuse et considérée plus flexible, la demande augmente avec l'industrialisation axée sur l'exportation. Les modes de travail flexible et l'informalisation dans certains secteurs de l'économie ont souvent été associés à l'orientation vers les exportations, l'intensification des relations commerciales et la concurrence mondiale. Les données sont plus mitigées dans les pays industrialisés. À mesure que les pays passent d'une structure semi-industrialisée à des niveaux supérieurs d'industrialisation, la part féminine de l'emploi diminue.

En vingt ans, des mutations majeures ont été observées dans le commerce mondial et les réseaux de production. On a observé une évolution sans précédent du rôle joué par les pays en développement dans l'industrie manufacturière. La Chine est devenue l'un des plus grands partenaires commerciaux parmi les pays industrialisés et en cours d'industrialisation, transformant la division du travail dans les échanges internationaux et la concurrence. Depuis le milieu des années 1990, la montée des économies émergentes en tant que nœuds importants de réseaux manufacturiers a donné lieu à de grands glissements dans la géographie de la production et la structure des échanges internationaux. Ces glissements contribuent de manière notable à la féminisation non seulement dans les pays développés, mais aussi dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays à revenu intermédiaire (Saraçoğlu et al., 2014).

ENCADRÉ 8.3.

L'évolution des tendances à la féminisation/déféminisation de l'emploi dans le commerce mondial

Les premières études associaient surtout la mondialisation, et la plus grande ouverture aux échanges dans les pays en développement, à la féminisation de l'emploi. Les pays en développement étaient considérés comme spécialisés principalement dans la fabrication à bas coût et forte intensité de main-d'œuvre dans la division mondiale du travail ; c'est ainsi que l'orientation vers l'extérieur stimulait l'emploi principalement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (Standing 1999 ; Joeques, 1999 ; Seguino, 2000).

Selon les données disponibles, la féminisation de l'emploi semble être particulièrement forte dans les pays semi-industrialisés, où l'orientation vers l'exportation se fait non seulement à travers l'exportation dans les secteurs traditionnels à forte intensité de main-d'œuvre comme les textiles, l'habillement, les produits en cuir et la transformation alimentaire, mais aussi à travers des exportations non traditionnelles comme l'électronique

et l'automobile, dont la production dépend lourdement de l'activité de montage à forte intensité de main-d'œuvre (Çağatay et Özler, 1995 ; Tzannatos, 1999 ; Fontana, 2003). Cependant, tant que les travailleuses restent cantonnées aux emplois féminins, avec peu ou aucune chance d'être employées dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes, toute possibilité d'emploi pour les femmes pourrait s'avérer temporaire et disparaître à mesure que les structures de production et d'échanges évoluent vers le haut de l'échelle des compétences aux derniers stades de l'orientation vers les exportations. En fait, la ségrégation des hommes et des femmes sur le marché du travail, ainsi que la division du travail et les normes genrées avant l'entrée sur le marché, finissent par créer un écart salarial femmes-hommes et des possibilités d'emploi inégales pour les femmes.

À mesure que les pays évoluent, passant d'une structure semi-industrialisée à un stade d'industrialisation à plus forte intensité technologique et capitalistique, l'intensité féminine risque de diminuer en raison des suppressions de postes dans les secteurs à vocation exportatrice, étant donné que certains emplois disparaissent et que les nouveaux sont classés « techniques » ou « masculins » (Berik, 2000 ; Busmann, 2009 ; Braunstein, 2012 ; Kucera et Tejani, 2014 ; Tejani et Milberg, 2016).

En conséquence, un grand nombre d'études soulignent que la relation entre l'expansion du commerce et la féminisation n'est pas définitive et uniforme. La littérature sur les implications de l'évolution des schémas d'échanges commerciaux sur les résultats genrés de l'emploi souligne l'importance des transitions sectorielles dans la production, et donc de la transformation structurelle. En fonction des phases dynamiques de la transformation structurelle et de la division mondiale du travail, la vocation exportatrice pourrait aussi être associée à la déféminisation, en particulier dans le secteur manufacturier des pays en développement – un phénomène qui, jusqu'à récemment, a été principalement abordé dans le cadre des pays industrialisés (Wood, 1991 ; Kucera et Milberg, 2000, 2003 ; Kongar, 2006).

Source : Saraçoğlu, Memiş, Voyvoda et Kızılırmak (2014). Note : les recherches citées sont disponibles dans l'article source.

Dans la plupart des pays industrialisés, dans les années 1990, les effets de la libéralisation commerciale furent accompagnés par la déféminisation en raison des suppressions de postes dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine, notamment dans les secteurs du textile et de l'habillement (Kucera et Millberg, 2000). Avec l'entrée de la **Chine** dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la suppression progressive de l'Accord multifibre (AMF), il est probable que ces effets (jusqu'à présent constatés dans les pays industrialisés) seront observés dans les pays à revenu intermédiaire, voire dans les pays à faible revenu comme le **Bangladesh**, qui se sont beaucoup appuyés sur les secteurs féminisés du textile et de l'habillement dans leur effort d'exportation. À mesure que les pays se modernisent et passent de la fabrication à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée à des modes de production plus dépendants de la technologie, l'emploi féminin a tendance à reculer. Cette perte attire l'attention sur le besoin de politiques visant à changer la ségrégation sectorielle et professionnelle.

Les recherches indiquent que depuis le milieu des années 1990, à la fois dans les pays développés et les pays en développement, les principaux secteurs à l'origine des schémas changeants dans l'intensité de main-d'œuvre féminine continuent d'être les secteurs manufacturiers peu technologiques, comme dans les années 1980. En particulier, la tendance à la déféminisation dans les industries à faible technologie, particulière au monde développé comme indiqué dans les écrits antérieurs, s'est plus récemment propagée sur le monde en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire, tout au long des années 2000 (Saraçoğlu et al., 2014).

Un autre exemple de la relation complexe entre les échanges commerciaux, la croissance et l'égalité femmes-hommes se trouve dans les économies à base d'agriculture où la libéralisation commerciale risque d'entraîner la concurrence des importations et de déplacer les petits agriculteurs, moins puissants, qui sont généralement des femmes. Parce que les femmes sont

défavorisées et jouissent d'un accès limité au crédit, à la technologie et aux nouveaux marchés, elles ne peuvent pas profiter de ces possibilités (Nigam, 2015). Ces mutations du commerce ont un impact plus sévère pour les ménages ayant à leur tête une femme et pour les femmes vivant dans la pauvreté (Fontana et al., 1998).

Par ailleurs, l'emploi non rémunéré dans les exploitations agricoles familiales est très répandu et beaucoup plus de femmes travaillent dans ces conditions. Aussi, les moyens d'existence des femmes pauvres ont tendance à subir les effets négatifs de la libéralisation commerciale sur l'environnement et les ressources publiques ou communes (Joekes, 1999). Dans les économies où le travail indépendant ou le travail familial non rémunéré sont plus fréquents, les différences sexospécifiques dans le contrôle des ressources ont des conséquences plus lourdes pour les femmes que dans les économies semi-industrialisées, où les femmes ont plus de possibilités de travail salarié

(Nigam, 2015). La question de savoir si l'augmentation de l'emploi s'accompagne d'une bien plus grande charge globale de travail, en plus du travail familial et domestique non rémunéré, demeure insuffisamment étudiée dans la littérature.

Ces résultats mettent en évidence le fait que les marchés du travail sont très segmentés et séparés, une situation qui peut être aggravée ou modifiée par les retombées des politiques en matière d'échanges commerciaux. Sur ce plan, les domaines du marché du travail régis par les codes du travail, les normes sociales et les syndicats, ainsi que les comportements et les attitudes des employeurs et des autres employés, jouent un rôle important. **Toutes les institutions sont porteuses de partis pris sexistes de manières particulières au contexte d'une économie et d'une société** (on trouvera un aperçu méthodologique de l'économie féministe dans le *Module 1 : Introduction à l'économie et aux méthodes d'analyse sensibles au genre*).

ENCADRÉ 8.4

La critique de l'avantage comparatif et l'élimination des inégalités entre les sexes

La **thèse de Prebisch-Singer**, qui critique les théories du commerce international et les politiques de libéralisation dominantes, avance des arguments contre les schémas commerciaux basés sur les avantages comparatifs. Les théories commerciales fondées sur les avantages comparatifs recommandent que les pays en développement – où la main-d'œuvre et les ressources naturelles abondent – se spécialisent dans les biens primaires à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources naturelles. Ainsi, ils récolteront les fruits de leurs avantages comparatifs et bénéficieront du commerce. La thèse de Prebisch-Singer prend le contrepied de ces théories en affirmant que, à long terme, les exportateurs de biens primaires bénéficieront de moins en moins du commerce puisque les termes de l'échange se détérioreront par rapport aux exportations de produits manufacturés à forte valeur ajoutée des pays développés. La thèse préconise le développement par le recours à des politiques de substitution des importations. Un grand nombre de ces arguments ont gagné en intérêt pour les débats sur les articulations entre la mondialisation, les schémas commerciaux observés avec la croissance, le développement et les inégalités femmes-hommes.

Les théories et politiques commerciales dominantes conduisent à s'attendre à ce que les inégalités femmes-hommes soient éliminées par le biais de la croissance et de la concurrence. Contrairement aux arguments des économistes néoclassiques, les écarts salariaux entre les hommes et les femmes persistent et rien ne semble indiquer que l'augmentation des échanges internationaux contribuera à combler ces écarts. Dans les cas où l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est résorbé, cela s'explique par une harmonisation à la baisse des salaires des hommes, c'est-à-dire un mécanisme indésirable.

Qui plus est, des études ont observé que, par le biais du processus de mondialisation dans les pays semi-industrialisés, plus l'écart salarial entre les femmes et les hommes est élevé dans le secteur manufacturier, plus les termes de l'échange sont bas pour les pays semi-industrialisés. Ce fait seul pourrait également être responsable de la détérioration progressive des termes de l'échange dans ces pays par rapport aux

pays industrialisés. Joekes (1999) soutient que les relations de genre et les inégalités femmes-hommes ont été un ressort essentiel de l'évolution de l'économie internationale en intensifiant l'avantage compétitif basé sur les salaires. La discrimination sexospécifique a contribué aux limites structurelles imposées à la capacité des pays à faible revenu de bénéficier des échanges internationaux comme l'avaient avancé à l'origine Paul Prebisch et Hans Singer dans les années 1950.

Ces arguments et conclusions impliquent que l'élimination des inégalités femmes-hommes sur les marchés du travail devrait être au c'ur des politiques publiques, à des fins d'équité, mais aussi pour maximiser les gains de développement du commerce en forçant les pays semi-industrialisés à suivre une voie de développement plus durable par l'investissement dans des capacités de production à valeur ajoutée.

Source : http://in.boell.org/sites/default/files/downloads/Shipra_Nigam.pdf

8.2 Le genre, le commerce et les inégalités

Cette section réoriente la discussion générale au niveau macroéconomique sur le genre, le commerce et la croissance sur l'articulation entre inégalités et commerce. Nous parlons de l'interaction dans les deux sens entre l'impact du commerce sur les inégalités de rémunération femmes-hommes, ainsi que des effets de ces inégalités sur les échanges. Cette section se concentre sur les questions d'emploi, d'informalité, de ségrégation selon les sexes, d'écarts salariaux, sujets qui sont tous étroitement liés avec le *Module 4 : Le travail non rémunéré*.

Les attentes conventionnelles concernant les politiques d'expansion et de libéralisation des échanges commerciaux concernent le resserrement des inégalités de revenu et des écarts salariaux entre les femmes et les hommes. Ces attentes se retrouvent dans la théorie des échanges conventionnelle, ainsi que dans la théorie des discriminations de Becker (1957) fondée sur l'argument que la concurrence contribue à réduire les discriminations. Ainsi, l'expansion des échanges refermerait

l'écart entre les femmes et les hommes dans l'emploi et les revenus.

Becker considère les salaires relativement plus élevés des hommes comme un effet secondaire de la protection et des discriminations en faveur des travailleurs de sexe masculin et la conceptualise comme un coût pour l'entreprise.

Un écart salarial entre les sexes (la différence de salaire résiduel qui reste même après avoir pris en compte les différences d'éducation, de profession et de secteur) est possible à cause de cette discrimination par les employeurs. L'expansion des échanges et l'intensification de la concurrence forcent les entreprises à baisser les prix et freinent la discrimination contre les femmes puisque la discrimination sexospécifique est coûteuse. Ici, le coût de la discrimination est celui d'une rémunération salariale supérieure au produit marginal de la main-d'œuvre masculine pouvant être toléré dans un système protégé à faible niveau de concurrence. L'intensité féminine de l'emploi devrait augmenter avec la concurrence. Certes, cette conception de l'écart salarial comme

ENCADRÉ 8.5

Les retombées des politiques commerciales influent sur les relations de genre et vice versa

1. Le niveau et la répartition de l'emploi et des salaires changent en réaction aux variations dans la structure de la production dues aux échanges.
2. La libéralisation commerciale affecte les prix des biens et services échangés et, partant, les moyens d'existence des ménages.
3. Les réductions de tarifs affectent les recettes publiques qui seraient disponibles pour les programmes sociaux et l'infrastructure sociale ; elles ont des répercussions graves sur les ressources et le budget-temps des ménages.

une discrimination « positive » pour les travailleurs de sexe masculin s'écarte fondamentalement des théories hétérodoxes.

À l'instar des articulations entre le commerce, la croissance et l'emploi, la relation entre le genre, le commerce, les inégalités et la pauvreté est elle aussi complexe. Çağatay (2001) se concentre sur le rapport entre le commerce et le genre et la pauvreté dans le contexte du paradigme du développement humain. Plus précisément, elle examine l'impact de la libéralisation des échanges sur les inégalités femmes-hommes (principalement par le biais de l'emploi, des salaires et de l'économie des services à la personne) et l'impact des inégalités femmes-hommes sur les résultats du commerce. Çağatay aborde ces interactions à la lumière de la littérature dominante sur le commerce, la croissance et la réduction de la pauvreté, qui définit la pauvreté en termes de manque de revenus et de consommation et ne fournit pas un cadre approprié pour une analyse sensible au genre.

L'article s'interroge également sur les implications pour les politiques publiques d'une approche sensible au genre de l'analyse des échanges internationaux et du régime commercial mondial actuel. L'étude tire les conclusions suivantes :

- Les hommes et les femmes sont affectés différemment par les politiques et les performances commerciales en raison de leurs positions (leur statut sur le marché du travail et hors du marché)

et de leur contrôle différencié des ressources au sein de l'économie.

- Les inégalités femmes-hommes ont des incidences différentes sur les résultats de l'action publique, en fonction du type d'économie et du secteur.
- Les politiques de libéralisation commerciale ne donnent pas toujours les résultats escomptés dans toutes les économies.
- L'analyse sexospécifique est essentielle pour formuler des politiques commerciales qui renforcent au lieu d'entraver l'égalité des sexes et le développement humain.

Dans ce contexte, Berik (2009) donne un aperçu des différentes voies d'interaction entre les échanges internationaux et les inégalités femmes-hommes, ainsi que de la littérature sensible à la problématique du genre sur les politiques commerciales et leurs retombées (graphique 8.6). Ces écrits présentent des conclusions complexes concernant les tendances changeantes du travail dans le contexte de la mondialisation. En particulier, les études illustrent que les politiques de commerce international et d'investissement ont des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes, et des effets différenciés sur les femmes (et les hommes) dans diverses classes sociales et divers types d'économies (encadré 8.6). Ces conclusions doivent être résumées et intégrées dans les débats généraux sur le commerce et les politiques commerciales, à la fois pour parvenir à l'équité entre les sexes et pour formuler des politiques d'échanges orientées vers la croissance et le développement humain en général.

ENCADRÉ 8.6

Les impacts différenciés du commerce selon le sexe

Impacts du commerce	Impacts différenciés selon les sexes	
<ol style="list-style-type: none"> Évolution de la structure de la demande de main-d'œuvre Transition des biens non échangeables aux biens échangeables Transition de la culture de subsistance à la culture de rapport Réduction des tarifs : <ul style="list-style-type: none"> intensification de la concurrence des importations baisse des recettes fiscales 	<p><i>Marchés du travail manufacturier/urbain :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux d'activité des femmes Augmentation des possibilités d'emploi pour les femmes Augmentation du chômage (principalement masculin) dans les secteurs d'importation concurrents Ségrégation de l'emploi dans les secteurs d'exportation : femmes concentrées dans les métiers peu qualifiés des secteurs à faible valeur ajoutée et forte intensité de main-d'œuvre Résorption lente des inégalités de rémunération femmes-hommes ; persistance/aggravation des discriminations salariales <p><i>Agriculture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les femmes des milieux ruraux (et les petits agriculteurs en général) sont mal positionnées pour profiter des nouvelles possibilités de culture de rapport ; certains abandonnent l'agriculture/ les zones rurales. Les importations de denrées alimentaires portent tort aux petit(e)s exploitant(e)s agricoles. Élargissement des possibilités d'emploi pour les femmes dans la culture de produits agricoles non traditionnels pour l'exportation dans les grandes exploitations, mais il y a ségrégation de l'emploi et les conditions de travail sont mauvaises. 	<p>Effets intra-ménages</p> <p><i>Répartition du temps :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le travail rémunéré/à but lucratif augmente la charge de travail globale des femmes (et des filles). Augmentation de la charge de travail non rémunéré des femmes dans les pays à faible revenu en raison des pressions budgétaires et des coupes dans les services sociaux et l'infrastructure du fait de la réduction des tarifs. <p><i>Allocation des ressources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le travail rémunéré/à but lucratif a le potentiel d'accroître le pouvoir de négociation des femmes et d'engager un processus de modification de la distribution intra-ménages en faveur des femmes et des filles.
<ol style="list-style-type: none"> Impacts du commerce sur la croissance dus à l'ampleur des gains de change et des politiques de modernisation industrielle Possibilité de sortir l'économie des activités à bas salaire et faible productivité Possibilité d'augmenter les recettes fiscales et les dépenses de services publics et d'infrastructure (le cas des économies de l'Asie orientale) 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de création d'emplois à salaires élevés La représentation des femmes et des hommes dans ces emplois dépend de politiques complémentaires (anti-discrimination, formation). Possibilité de favoriser des gains absolus de bien-être et d'égalité des sexes dans l'éducation/la formation, et donc la croissance future. (Le cas des économies de l'Asie orientale, à part la déféminisation et le resserrement lent des écarts salariaux entre les sexes dans les secteurs d'exportation) 	

Les études qui s'intéressent aux interactions entre l'écart salarial et les échanges commerciaux ne sont pas unanimes. Oostendorp (2004) conclut que la hausse de la concurrence qui accompagne l'expansion des échanges réduit la discrimination salariale contre les femmes, mais en tant que main-d'œuvre non qualifiée dans les pays en développement et les pays développés, pas dans le cas de la main-d'œuvre qualifiée. Black et Brainerd (2004) font le même constat dans le cas des **États-Unis**. La plupart des

études empiriques sur les inégalités de rémunération femmes-hommes et l'évolution des échanges commerciaux, cependant, ne confirment pas ces résultats.

Kongar (2006) explique que l'intensification de la concurrence a entraîné des pertes d'emploi disproportionnées pour les ouvrières au bas de l'échelle de rémunération. Les recherches indiquent qu'une augmentation du salaire moyen des femmes actives occupées et une diminution de l'écart salarial

femmes-hommes sont le résultat de suppressions disproportionnées d'emplois féminins à bas salaire plutôt que d'un recul des discriminations. Berik (2000) indique que dans le cas de Taiwan, quand les écarts salariaux se referment, cela se fait sous l'effet de l'harmonisation vers le bas des salaires des hommes plutôt que de l'élimination des discriminations contre les femmes.

Ostereich (2002) démontre l'existence d'une corrélation négative entre l'écart salarial entre les sexes et les termes de l'échange de produits manufacturés dans les pays semi-industrialisés (une plus forte discrimination entraîne la baisse des prix à l'exportation et rend les termes de l'échange moins favorables). Dans une étude à partir des données sur les rémunérations selon les sexes de 29 pays développés et en développement, Busse et Spielmann (2006) constatent une relation positive entre l'écart salarial femmes-hommes et la proportion de produits à forte intensité de main-d'œuvre dans les exportations totales. Pour ces deux chercheurs, une telle situation peut limiter un pays à la production de certains biens, rendant impossible d'évoluer vers une production à plus forte valeur ajoutée et faisant ainsi obstacle à la croissance économique.

Aux premiers stades de l'industrialisation à vocation exportatrice, il est possible qu'un écart important de rémunération entre les femmes et les hommes encourage la croissance en abaissant les coûts de production et en augmentant les exportations. À mesure que les économies évoluent vers des produits à plus forte valeur ajoutée et deviennent donc moins dépendantes des exportations pour la croissance (comme dans le cas des tigres asiatiques entre 1975 et 1995), un écart salarial entre les sexes commence à nuire à la croissance économique.

Par ailleurs, à mesure que les pays se développent, et que les secteurs exportateurs demandent des niveaux de leurs employés des niveaux de qualification supérieurs, en complément des techniques de production de plus en plus pointues, les travailleurs deviennent plus organisés et l'écart salarial moins supportable. Mitra-Kahn et Mitra-Kahn (2009) donnent un autre exemple. Ils démontrent que l'écart salarial entre les sexes influe de moins en moins sur la croissance économique dans sept économies asiatiques. Quand

ils élargissent leur échantillon à 20 pays semi-industrialisés, leurs recherches révèlent un lien de causalité plus complexe entre les inégalités salariales et la croissance.

Toutes ces observations prouvent la nécessité d'autres explications théoriques qui ne prédisent pas directement des résultats équitables pour les deux sexes en raison de l'intensification des échanges commerciaux. En plus de considérer l'écart de rémunération femmes-hommes comme une mesure des inégalités, les études empiriques continuent de donner des résultats contradictoires sur la relation entre le commerce et les inégalités femmes-hommes, selon la mesure des inégalités, le groupe de pays considérés et les périodes employées dans ces études. Dans les économies agricoles à faible revenu (EAFR) – principalement l'Afrique subsaharienne – où les femmes sont généralement des travailleuses indépendantes dans la production agricole de subsistance et non rémunérées, les inégalités se manifestent du point de vue des capacités et de l'accès aux ressources alors que les inégalités salariales sont plus prononcées dans les économies semi-industrialisées (ESI).

Seguino (2010) démêle ces conclusions empiriques et élargit le débat sur les effets de l'égalité des sexes sur la croissance en différenciant les types d'égalité : l'égalité des salaires et l'égalité des capacités femmes-hommes. Elle évalue les effets des deux dans deux types d'économies (les ESI et les EAFR) et considère les résultats possibles à court et à long terme. D'un côté, les résultats indiquent que des améliorations sur le plan de l'accès des femmes aux ressources (l'éducation et d'autres ressources productives) ont des effets positifs sur la croissance dans les ESI et les EAFR à longue échéance.

D'un autre côté, les effets de l'égalité salariale des femmes et des hommes sur la croissance varient en fonction de la structure de l'économie et de la ségrégation sur le marché du travail. Dans les économies semi-industrialisées, où les travailleuses sont concentrées dans les secteurs exportateurs, une hausse des salaires des femmes pourrait avoir des effets négatifs sur les exportations, la balance commerciale et l'investissement à court terme. Autrement dit, les salaires

inférieurs des femmes peuvent réduire les contraintes de balance des paiements. À long terme, cependant, l'égalité salariale des femmes et des hommes a tout de même des effets d'offre positifs sur la croissance.

À l'inverse de la situation dans les ESI, les hommes dominent les secteurs exportateurs des pays agricoles à faible revenu. Le secteur agricole exportateur non traditionnel fait exception puisque les cultures spécialisées de fruits et légumes sont en plein essor et la main-d'œuvre féminine compte pour 90 % de l'emploi. Une hausse des salaires des femmes, ou l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources, signifie la redistribution des ressources productives en direction des travailleuses agricoles. Cette redistribution accroît la productivité agricole – compte tenu des différentes productivités marginales des secteurs agricoles à dominante masculine et féminine – et augmente la production. Les effets globaux de l'égalité salariale femmes-hommes et de l'égalité des capacités sur la croissance sont positifs et vont dans le même sens dans les EAFR (Seguino, 2010, p. 387-388).

Pendant les périodes d'industrialisation à vocation exportatrice dans les **pays d'Asie de l'Est et du Sud-est** malgré des politiques visant à accroître l'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé l'activité des femmes n'a pas perturbé les normes traditionnelles qui régissent les rapports sociaux entre hommes et femmes. En effet, les hiérarchies selon les sexes ont été préservées. La féminisation de l'emploi semble être particulièrement forte dans les pays semi-industrialisés où les exportations sont intensifiées à travers les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée (comme textiles, habillement, produits du cuir, transformation alimentaire et électronique) étant donné que nombreux emplois sont créés par le biais de chaînes de sous-traitance qui produisent pour le compte des multinationales. La production à vocation exportatrice dans le secteur informel entraîne souvent la détérioration des conditions de travail, de longues heures de travail, l'insécurité de l'emploi et la possibilité de nivellement par le bas des normes de travail, notamment en ce qui concerne l'emploi des femmes.

Braunstein et Brenner (2007) font apparaître que les disparités de salaire entre les hommes et les femmes

ne sont pas très différentes dans l'économie en croissance rapide qu'est la **Chine**. La libéralisation des échanges, à partir des années 1990, a fait du pays une cible prioritaire des investisseurs étrangers, creusant l'écart salarial entre les sexes. La Chine a attiré des investissements de capitaux dans la production à forte intensité de main-d'œuvre destinée aux marchés internationaux, en particulier en provenance de l'Asie de l'Est et du Sud-est récemment industrialisée, y compris **Hong Kong, Singapour, la Corée du Sud et Taiwan**. La proportion d'employées est assez forte dans ces pays, en particulier dans les entreprises à vocation exportatrice. Après la fin des années 1990, la part d'investissements dans les industries à forte intensité capitaliste et technologique ciblant le marché intérieur chinois a commencé à augmenter et la préférence des employeurs de ces secteurs s'est mise à pencher vers les hommes. L'asymétrie dans la répartition des employés selon les sexes a creusé l'écart salarial.

Berik, Dong et Summerfield (2007) soutiennent que, pendant la transition de l'économie de la Chine du socialisme au capitalisme, le pays a enregistré une croissance économique et une accumulation de capital impressionnantes. Cependant, les femmes ont perdu leurs emplois dans le secteur public de manière disproportionnée et les inégalités de revenu entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les régions et entre les sexes, se sont creusées. En Chine, pays de tradition socialiste animé par une idéologie égalitaire, la transition vers une économie orientée marché a néanmoins reproduit les inégalités entre les sexes.

Les études citées ci-dessus indiquent que la relation entre la mondialisation et la féminisation de l'emploi varie. Dans la plus grande partie du monde en développement – malgré l'augmentation des possibilités d'emploi pour les femmes dans les industries à vocation exportatrice et la progression des niveaux d'instruction des femmes en quelques décennies – l'augmentation de l'emploi ne permet pas elle-même aux femmes de bénéficier de conditions décentes dans ces emplois. Des politiques supplémentaires et complémentaires pour modifier la division du travail selon les sexes, à l'intérieur et à l'extérieur du marché, sont nécessaires pour pérenniser les avantages initiaux tirés du commerce extérieur (Berik, 2009).

ENCADRÉ 8.7

Liste de propositions de politiques en réponse aux problèmes de réforme du post-marché

Problème de réforme du post-marché	Politique
<p>Ségrégation de l'emploi dans les secteurs exportateurs/ métiers peu qualifiés et augmentation des emplois informels caractérisés par :</p> <p>Des salaires bas</p> <ul style="list-style-type: none">- Risque élevé de pauvreté- Un faible effet en retour sur les inégalités entre les sexes au sein du ménage <p>Une croissance lente des salaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Persistance de la pauvreté monétaire- Structures de production à faible productivité- Faibles effets en retour sur l'offre de main-d'œuvre éduquée <p>Écarts salariaux entre les sexes persistants</p> <ul style="list-style-type: none">- Persistance des inégalités entre les sexes au sein du ménage <p>Autres problèmes de conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none">- Effets négatifs sur le bien-être <p>La diminution de la viabilité des petites exploitations agricoles (femmes) et l'incapacité des petites et moyennes entreprises à faire face à la concurrence entraînent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le déclin des petites exploitations agricoles et des petites entreprises• Le déclin de la sécurité alimentaire• La destruction des campagnes• L'accélération de la ré-émigration	<p>Dans le contexte de l'espace politique pour les politiques macroéconomiques et de la prise de position en faveur du développement international sans exclus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Éducation et formation des femmes• Accueil des enfants pour les femmes/parents à faible revenu et investissements dans l'infrastructure pour réduire le travail non rémunéré des femmes• Promotion du travail décent via :<ul style="list-style-type: none">- Des clauses sociales dans les accords commerciaux bilatéraux- Le processus tripartite de l'OIT (en mettant l'accent sur les droits syndicaux, la réglementation et la mise en application)- De meilleurs programmes de travail- Une approche pédagogique pour réduire les coûts hors main-d'œuvre et répandre les pratiques exemplaires- Des investissements en faveur de la réduction des coûts hors main-d'œuvre des usines d'exportation• Réduction des écarts entre les femmes et les hommes dans l'accès aux actifs, au crédit, aux technologies et aux services aux entreprises<ul style="list-style-type: none">- Aider les petites exploitations agricoles et les petites et moyennes entreprises- Développer des produits-créneaux pour l'exportation- Favoriser le développement de coopératives• Politiques commerciales sensibles au genre<ul style="list-style-type: none">- Évaluer les incidences des accords de commerce (et les ajuster)- Intégrer un objectif d'équité du traitement des deux sexes dans les accords de commerce- Revoir le rythme et l'ampleur de la libéralisation commerciale

Source : Berik (2009)

Tandis que la recherche d'autres explications des conclusions empiriques se poursuit, Berik (2009) donne une liste de politiques proposées dans la littérature pour créer un environnement dans lequel les résultats commerciaux contribueraient effectivement à éliminer les inégalités et la pauvreté (encadré 8.7). Le rapport entre les échanges commerciaux et les inégalités entre les sexes, la croissance et la pauvreté varie considérablement en fonction de la structure économique, de la période, de la répartition hommes-femmes de la main-d'œuvre, et d'une série de facteurs

institutionnels propres au pays en question. Par conséquent, l'élaboration d'une hypothèse ou d'un modèle de politique universels pourrait être impossible.

8.3 Le genre, le commerce, et les chaînes de valeur

Sous l'effet de la montée des échanges commerciaux dans une économie mondiale de plus en plus intégrée, les procédés de production sont devenus fragmentés : pour optimiser leur rentabilité, les

entreprises externalisent leurs activités de production vers d'autres pays. Selon la CNUCED (2013), 80 % du commerce mondial a lieu au sein de chaînes de valeur coordonnées par des sociétés transnationales. Les chaînes de valeur mondiales (CVM) peuvent être avantageuses pour la croissance économique, en même temps que l'accès à de nouveaux marchés et aux nouvelles technologies. Compte tenu de la structure genrée des marchés, cependant, les possibilités de participation à la chaîne et la répartition des avantages varient en fonction du sexe, de la classe et d'autres hiérarchies sociétales. Dans cette section, nous examinons les **CVM et leur rapport avec les inégalités femmes-hommes**.

La réduction des coûts, l'entrée dans de nouveaux marchés, l'attraction d'investissements, l'accès aux actifs stratégiques et au savoir-faire sont autant d'importants facteurs de motivation à la participation aux chaînes de valeur mondiales pour les entreprises. Les CVM englobent les activités de production, de vente et commercialisation, d'innovation et de distribution. Au travers des CVM, la concurrence entre les entreprises est devenue verticale alors qu'elle était horizontale. La concurrence horizontale désigne la concurrence entre des entreprises d'un même secteur pour les mêmes clients, tandis que la concurrence verticale se joue entre des entreprises d'une même chaîne de valeur (Gündoğdu et Saraçoğlu, 2016).

Les entreprises peuvent désormais choisir des combinaisons différentes de production en interne, de délocalisation et d'externalisation, qui varient considérablement. La chaîne de valeur décrit « toutes les activités nécessaires pour acheminer un produit ou service du stade de la conception jusqu'à l'élimination après usage, en passant par toutes les différentes phases de production (dont une combinaison de transformations physiques et l'intervention de divers services de production) et la livraison aux consommateurs » (Kaplinsky et Morris 2000, p. 22. La traduction est nôtre). Ces tâches sont exécutées sur le marché intérieur ou au niveau international.

Une analyse de la chaîne de valeur mondiale aide à cerner les composantes verticales et horizontales d'un système. Elle permet de mieux comprendre le

fonctionnement d'une chaîne de valeur en recensant ses acteurs. En suivant la trace de la valeur ajoutée produite le long des différents maillons de la chaîne, cette analyse décrit la structure et la division du travail au niveau mondial. L'analyse de la chaîne de valeur sert également à encourager et soutenir la concurrence, ainsi qu'à fixer le programme de développement en établissant quel pays tire la plus forte plus-value du processus de production. Elle aide ainsi les chercheurs à comprendre les indicateurs pour mesurer la compétitivité des échanges internationaux.

Les mesures conventionnelles indiquent généralement que les pays émergents sont compétitifs dans les industries manufacturières à faible technicité tandis que l'analyse de la chaîne de valeur peut révéler qu'ils ont atteint des parts importantes des exportations mondiales dans les industries à moyenne-à-haute technicité. Les avantages des échanges par les CVM dépendent de l'intégration en aval et en amont des systèmes de production. L'intégration en amont de la CVM indique le degré de produits intermédiaires importés employés dans la production du bien exporté ; tandis que l'intégration en aval d'un secteur indique la dépendance des secteurs économiques restants de ses approvisionnements. L'intégration en aval correspond aux biens intermédiaires exportés employés dans les exportations d'autres nations, par ex. d'autres pays dépendent de ses exportations pour poursuivre leurs processus de production (Gündoğdu et Saraçoğlu, 2016).

Pour Kowalski et al. (2015), indépendamment de la participation ou non des pays aux CVM par le biais de l'intégration en amont ou en aval, faire partie de la chaîne de production est avantageux. En même temps, d'autres chercheurs soutiennent que l'avantage des CVM dépend des gains de valeur ajoutée, nets de l'intégration en aval ou en amont. Des pays comme le Japon, les États-Unis et le Royaume-Uni ont participé à des CVM davantage par le biais de l'intégration en aval que de l'intégration en amont. L'intégration en amont (valeur étrangère dans les exportations d'autres pays) est plus fréquente que l'intégration aval dans les cas de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Inde, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et du Vietnam. Les pays développés créent une plus forte valeur ajoutée locale dans les exportations d'autres pays par rapport à la

valeur ajoutée étrangère dans leurs propres exportations, alors que l'inverse est observé dans les pays en développement (Gündoğdu et Saraçoğlu, 2016).

Pour bénéficier des CVM en termes de croissance, les pays cherchent à évoluer vers le haut de la chaîne, c'est-à-dire vers les activités à plus forte valeur ajoutée. La valorisation économique, cependant, n'assure pas automatiquement un partage égal entre tous les acteurs de la chaîne. Elle n'assure pas non plus

une participation égale et une distribution équitable des bénéfices. Le concept de valorisation sociale est introduit pour rendre compte de l'amélioration des conditions de travail et des droits dans les chaînes de valeur mondiales. Goger et al. (2014) donnent une liste de propositions de politiques pour aider une économie à améliorer sa position relative dans les chaînes de valeur mondiales en combinant des activités de valorisation sociale et des activités de valorisation économique (encadré 8.8).

ENCADRÉ 8.8

Liste de propositions de politiques pour la valorisation sociale et économique dans les CVM

Les recommandations suivantes sont tirées des conclusions du projet Capturing the Gains en Afrique et visent la valorisation économique et sociale combinée dans les CVM. Le rapport soutient que toute action publique doit trouver les moyens de faire en sorte que les bénéfices soient partagés entre tous, en particulier ceux au bas de l'échelle.

Développement des compétences

- Mettre les programmes éducatifs et les programmes de formation en adéquation avec les déficits de compétences dans chaque secteur cible.
- Améliorer l'accès général à l'éducation et à la formation, en particulier la formation professionnelle (établissements d'enseignement technique et professionnel, diplômes d'universités techniques).
- Accroître les possibilités de formation ouvertes aux femmes, en particulier dans les métiers non traditionnels (à dominante masculine) et inclure le mentorat.
- Former les producteurs aux articulations entre productivité, qualité et conformité sociale pour améliorer l'efficacité et la compétitivité.

Amélioration des infrastructures

- Améliorer l'infrastructure de transport, en prévoyant notamment des transports sûrs pour les travailleuses dans les zones isolées tard le soir.
- Développer les capacités logistiques et l'administration des exportations de manière à améliorer la compétitivité des exportations de produits horticoles et vestimentaires et l'efficacité du processus.
- Améliorer l'accès à des logements d'un coût abordable, ainsi qu'aux structures sanitaires.
- Améliorer l'infrastructure de la chaîne de réfrigération pour les produits horticoles, les options de transport conteneurisé pour l'habillement, et les options de transport en commun pour les touristes.
- Fournir des services d'appui adaptés aux secteurs qui ciblent les CVM à tous les maillons de la chaîne ou à des maillons particuliers (de l'exploitation agricole aux installations de transformation, ou des installations agricoles jusqu'aux aéroports).

Promotion de niveaux mesurables et de droits habilitants pour la main-d'œuvre

- Promouvoir la ratification, la mise en œuvre et la mise en application des conventions de l'OIT, renforcer les capacités coercitives des pouvoirs publics, avec des ressources adéquates.
- Améliorer l'accès des travailleurs à la liberté d'association ; soutenir le syndicalisme et la négociation collective dans les trois secteurs (habillement, horticulture et tourisme). Par exemple, dans le secteur touristique, les syndicats doivent s'étendre au-delà des hôtels.
- Favoriser la formation d'associations de producteurs et de collectifs d'agriculteurs, en mettant l'accent sur l'apprentissage organisationnel, en améliorant l'accès aux marchés et en améliorant la connaissance des normes.
- Les acheteurs stimulent l'amélioration de la conformité sociale, incorporent les salaires vitaux dans les prix pratiqués, et offrent de meilleures conditions aux fournisseurs performants, dont des contrats à plus long terme. Élaborer des stratégies de renforcement des protections sociales pour les travailleurs précaires et pour freiner les tendances à l'informalisation dans certains secteurs.
- La gouvernance devrait être coordonnée aux niveaux public, privé et social, par secteur. Par exemple, les inspecteurs publics, les responsables de la RESE et les groupes d'OSC devraient renforcer un programme coordonné.

Stratégie industrielle et commerciale

- Favoriser la valorisation économique dans les CVM cibles, par exemple en encourageant le développement de l'intégration en amont et en aval.
- Amélioration des relations entre acheteurs et fournisseurs, avec négociation des prix tenant compte de salaires vitaux pour les travailleurs et de revenus vitaux pour les petits producteurs.
- Relier les stratégies d'échanges commerciaux et de compétitivité aux initiatives de développement de la main-d'œuvre dans chaque secteur.
- Améliorer l'accès aux systèmes d'information et de technologie commerciales, aux informations sur les marchés et aux formations à leur utilisation.
- Améliorer l'accès à la finance pour les petits producteurs et agriculteurs.
- Négocier des règles d'accords commerciaux plus favorables, par exemple en s'opposant aux règles d'origine pour l'habillement (qui ont enfermé des pays dans les segments à faible valeur de la chaîne de valeur).
- Favoriser et faire appliquer les clauses sociales dans les accords commerciaux bilatéraux
- Favoriser des alliances renforcées entre les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile, y compris les agriculteurs et les travailleurs.

Source : document de référence préparé par Annelies Goger, Andy Hull, Stephanie Barrientos, Gary Gereffi et Shane Godfrey pour informer les décideurs sur les moyens à la disposition des pays africains pour tirer le meilleur parti de la mondialisation pour le développement inclusif. Le rapport, *Capturing the Gains in Africa: Making the most of global value chain participation* est disponible à l'adresse suivante : <http://www.capturingthegains.org/pdf/Capturing-the-gains-in-Africa-2014.pdf>

Les relations de genre enracinées dans la société influencent la participation des individus aux chaînes de valeur mondiales. À son tour, la dynamique des CVM peut contribuer à transformer les relations de genre. Comme le fait remarquer Barrientos (2014), les CVM croisent les normes sociales et culturelles préexistantes et peuvent reproduire les iniquités de genre en termes d'inégalités de salaire et de rémunération inadéquate pour les compétences des femmes. Le cadre conceptuel de la valorisation/dévalorisation économique et sociale relie les dimensions économiques et sociales des CVM et expose les divers impacts des CVM sur les inégalités de genre.

Les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes chances ni le même accès aux ressources. Par ailleurs, leur accès aux chaînes de valeur est limité à la valeur de leurs contributions. Les études de cas sur l'horticulture, le tourisme et les centres d'appels au Honduras, au Kenya et en Égypte tirent les conclusions suivantes :

- Les femmes interviennent à presque tous les stades d'une chaîne de valeur, mais elles sont généralement concentrées dans certains segments (ex. l'emballage) ou sont plus souvent des travailleuses familiales non rémunérées au stade de la production ;
- Les femmes sont surreprésentées dans les types d'emplois peu qualifiés (à leur propre compte, vendeuses de rue, travail non rémunéré dans l'entreprise familiale, travaux ménagers ou blanchisserie pour une chaîne touristique) ;

- Les difficultés et les contraintes rencontrées par les femmes et les hommes sont elles aussi particulières à leur sexe. Les normes liées au genre et les partis pris sexistes concernant le manque de souplesse des femmes au regard des heures de travail ou des postes de nuit influent sur leur accès à la promotion, à la formation et à d'autres avantages sociaux et économiques de l'emploi ;
- Les différences de contraintes et de responsabilités ne sont pas limitées au travail rémunéré et se retrouvent dans la sphère du travail non rémunéré. La répartition déséquilibrée du travail de soins (soins des enfants, des malades, des personnes âgées, travail non rémunéré dans le ménage et la communauté, soins du ménage) entre les femmes et les hommes limite généralement la participation des femmes aux chaînes de valeur (Starits et Reis, 2013).

Une analyse des chaînes de valeur mondiales sensible au genre est impérative et fait ressortir l'impact de l'intégration et de la valorisation des CVM sur les travailleurs, les producteurs et les entrepreneurs des deux sexes, ainsi que les enjeux socioéconomiques plus généraux (Barrientos, 2014). L'encadré 8.9 présente un outil d'ingénierie de chaîne de valeur basé sur l'exemple de la chaîne de valeur du miel.

ENCADRÉ 8.9

Outil d'ingénierie de chaîne de valeur

Le **FIDA Asie** fournit un outil en ligne qui utilise une chaîne de valeur du miel. L'outil explique comment cerner la participation des femmes et des hommes dans une chaîne de valeur. Il comprend un guide pour aider à repérer les contraintes rencontrées par les femmes dans l'accès aux avantages d'une chaîne de valeur. Les recommandations formulées pour la valorisation sensible au genre d'une chaîne de valeur du miel peuvent être appliquées à n'importe quelle autre chaîne de valeur.

Premièrement, la méthode de cartographie d'une chaîne de valeur est expliquée du stade des matières premières à la commercialisation et aux stades de l'exportation de la production et du commerce du miel :

1. Matières premières
2. Production
3. Commerce
4. Transformation/conditionnement
5. Commercialisation
6. Exportation

Deuxièmement, la carte comprend toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur. Cette étape permet de repérer les contributions des femmes et des hommes à chaque étape. Troisièmement, des questions sont posées pour savoir si des productrices ou des négociantes à petite échelle sont présentes à un stade ou un autre de la cartographie de la chaîne de valeur. D'autres questions sont suggérées. Y a-t-il dans l'entreprise des ménages qui ont à leur tête une femme ? Existe-t-il des groupes d'entraide de femmes ? L'emballage (ou d'autres tâches) est-il externalisé à des femmes ?

Rendre visibles les contributions des travailleuses suppose de poser d'autres questions détaillées. Les femmes aident-elles leurs maris à préparer les matières premières, à nettoyer les instruments, à transporter, etc. ? Les filles aident-elles leurs mères à faire le travail en lien avec la chaîne de valeur ? Les femmes de négociants participent-elles aux opérations commerciales ou à la commercialisation ? Les femmes participent-elles directement ? Un processus ou un autre fournit-il des matières à une autre chaîne de valeur faisant intervenir des femmes ? Ces questions aident à révéler la participation des femmes à chaque stade.

Cet examen révèle que bien que la participation des femmes soit visible ou invisible à chaque stade de la chaîne, elles ne reçoivent pas autant de gains économiques que les hommes. Après cet exercice, il s'agit de recenser les problèmes qui empêchent les femmes de bénéficier dans la même mesure que les hommes. Le manque d'accès au capital, la stigmatisation sociale, les contraintes physiques et techniques, ainsi que le manque de représentation et d'accès aux réseaux de commercialisation font partie des problèmes soulevés dans la littérature. Comme le démontre la chaîne de valeur du miel, la cartographie sensible au genre de la chaîne de valeur valorise le processus sur le plan des produits, des fonctions et de l'environnement.

Pour en savoir plus sur chaque étape, consulter : <https://asia.ifad.org/web/india/blogs/-/blogs/100307?&>

Source : Making the strongest links, une publication de l'OIT par Linda Mayoux et Grania Mackie, 2007.

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

Barrientos, S. (2014). *Gender and global value chains: Challenges of economic and social upgrading in Agrifood* (European University Institute Working Paper No: RSCAS 2014/96). Fiesole : European University Institute.

Berik, G. (2009). *Gender aspects of trade*. Genève : Organisation internationale du travail.

Çağatay, N et K. Ertürk (2004). *Gender and globalization: a macroeconomic perspective* (Working Paper No. 19). Genève : Organisation internationale du travail.

Çağatay, N. (2001). *Trade, gender and poverty*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

Elson, D. et N. Çağatay (2000). The social content of macroeconomic policies. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1347-1364.

Goger, A., A. Hull, S. Barrientos, G. Gereffi et S. Godfrey (2014). *Capturing the gains in Africa: Making the most of global value chain participation*. Caroline du Nord : Center on Globalization, Governance & Competitiveness Duke University.

Ressources complémentaires

Barrientos, S., C. Dolan et A. Tallontire (2003). A gendered value chain approach to codes of conduct in African horticulture. *World Development*, vol. 31, no 9, p. 1511-1526.

Barrientos, S. (2001). Gender, flexibility and global value chains. *Institute of Development Studies Bulletin*, vol. 32, no 3, p. 83-93.

Benería, L., G. Berik et M. S. Floro (2016). *Gender, development and globalization: Economics as if all people mattered*. New York : Routledge.

Berik, G., Y. van der Meulen Rodgers et S. Seguino (2009). Feminist economics of inequality, development, and growth. *Feminist Economics*, vol. 15, no 3, p. 1-33.

Berik, G., X.Y Dong et G. Summerfield (2007). China's transition and feminist economics. *Feminist Economics*, vol. 13, no 3-4, p. 1-33.

Berik, G., Y. van der Meulen Rodgers et J. E. Zveglic (2004). International trade and gender wage discrimination: Evidence from East Asia. *Review of Development Economics*, vol. 8, no 2, p. 237-254.

Blecker, R. A. et S. Seguino (2002). Macroeconomic Effects of Reducing Gender Wage Inequality in an Export Oriented, Semi-Industrialized Economy. *Review of development economics*, vol. 6, no 1, p. 103-119.

Carr, M. et M. A. Chen. (2002). *Globalization and the informal economy: How global trade and investment impact on the working poor* (p. 92-2). Genève : Organisation internationale du travail.

Elson, D., C. Grown, et N. Çağatay (2007). Mainstream, heterodox and feminist trade theory. In I. van Staveren, D. Elson, C. Grown et N. Çağatay (éd.), *The Feminist Economics of Trade* (p.5-33). Oxon : Routledge.

Fontana, M., S. P. Joekes, et R. Masika (1998). *Global trade expansion and liberalisation: gender issues and impacts*. Brighton : Institute of Development Studies.

Mayoux, L. et G. Mackie (2007). *Making the strongest links: A practical guide to mainstreaming gender analysis in value chain development*. Addis-Abeba : Organisation internationale du travail.

- Seguino, S. (2000). Gender inequality and economic growth: A cross-country analysis. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1211–1230.
- Staritz, C., et J. G. Reis (2013). *Global value chains, economic upgrading, and gender: Case studies of the horticulture, tourism, and call center industries*. Washington D.C. : Banque mondiale.
- Tallontire, A., C. Dolan, S. Smith, et S. Barrientos (2005). Reaching the marginalised? Gender value chains and ethical trade in African horticulture. *Development in practice*, vol. 15, no 3-4, p. 559-571.
- Van Staveren, I., D. Elson, C. Grown, et N. Çağatay (éd.) (2012). *The Feminist economics of trade*. Oxon : Routledge.
- Wamboye, E. F et S. Seguino (2015). Gender Effects of Trade Openness in Sub-Saharan Africa. *Feminist Economics*, vol. 21, no 3, p. 82–113.
- CNUCED (2013). *Global Value Chains Investment and Trade for Development World Investment Report*. New York et Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Gündoğdu, C. et D. Ş. Saracoğlu (2016). *Participation of Turkey in Global Value Chains: An Analysis Based on World Input Output Database* (Economic Research Center Working Paper Working Paper Series No. 1610). Ankara : Centre de recherche économique, Université technique du Moyen-Orient.
- Kaplinsky, R. et M. Morris (2000). *A Handbook for Value Chain Research*. Brighton : Institute of Development Studies.
- Kongar, E. (2006). *Importing equality or exporting jobs? Competition and gender wage and employment differentials in US manufacturing* (Working Paper Series No. 436). Annandale-on-Hudson : The Levy Economics Institute.

Autres ressources

- Becker, G. S. (1957). *The economics of discrimination: an economic view of racial discrimination*. Chicago : University of Chicago Press.
- Black, S. E. et E. Brainerd (2004). Importing equality? The impact of globalization on gender discrimination. *Industrial & Labour Relations Review*, vol. 57, no 4, p. 540-559.
- Blecker, R. (2015). *International Trade and Development*, Chapitre 13. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.american.edu/cas/economics/research/upload/2015-07.pdf>
- Braunstein, E. et M. Brenner (2007). Foreign direct investment and gendered wages in urban China. *Feminist Economics*, vol. 13, no 3-4, p. 213-237.
- Busse, M. et C. Spielmann (2006). Gender inequality and trade. *Review of International Economics*, vol. 14, no 3, p. 362-379.
- Kowalski, P., J. L. Gonzalez, A. Ragoussis, et C. Ugarte (2015). *Participation of developing countries in global value chains*. Paris : Éditions OCDE.
- Kucera, D. et W. Milberg (2000). Gender segregation and gender bias in manufacturing trade expansion: revisiting the “Wood Asymmetry”. *World Development*, vol. 28, no 7, p. 1191-1210.
- Mitra-Kahn, B. et T. Mitra-Kahn (2009) *Gender wage gaps and growth: What goes up must come down*. Manuscrit inédit.
- Nigam, S. (2015). *Feminist Economics and its critique of Mainstream Policy perspectives*. Disponible à l'adresse suivante : http://in.boell.org/sites/default/files/downloads/Shipra_Nigam.pdf
- Oostendorp, R. (2004). *Globalization and the gender wage gap* (World Bank Policy Research Working Paper No. 3256). Washington D.C. : Banque mondiale.

Osterreich, S. (2002, May). *North-South gender gaps in wages and the Prebisch-Singer thesis: An empirical investigation*. Exposé présenté à la conférence « New Directions in Research on Gender-Aware Macroeconomics and International Economics », Annandale-on-Hudson.

Ricardo, D. (1817). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Paris : Flammarion, 2006.

Saraçoğlu, Ş., E. Memiş, E. Voyvoda, et B. Kızıllırmak (2014). *Changes in global trade patterns and women's employment in manufacturing: An analysis over the period of Asianization and de-industrialization* (Economic Research Center Working Paper Series No. 2014/1). Ankara : Centre de recherche économique, Université technique du Moyen-Orient.

Shaikh, A. (2007). *Globalization and the Myth of Free Trade* (p.50-68). New York : Routledge.

Seguino, S. (2010). Gender, distribution, and balance of payments constrained growth in developing countries. *Review of Political Economy*, vol. 22, no 3, p. 373-404.

Smith, A. (1776). *La richesse des nations*. Paris : Flammarion, 1999

The background features a solid blue upper half and a solid green lower half. Overlaid on these are several large, semi-transparent, curved shapes in lighter shades of blue and green, creating a layered, abstract effect.

LA FORMULATION DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET LES ODD : COMMENT ATTEINDRE LES OBJECTIFS

MODULE 9

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	245
GRAPHIQUES ET ENCADRÉS	247
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	249
9.1 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	249
9.2 LA VISION DU PROGRAMME 2030 : DES OMD AUX ODD	250
9.3 L'ODD 5 : L'ÉGALITÉ DES SEXES EN TANT QU'OBJECTIF INDÉPENDANT	252
9.3.1 Les inégalités femmes-hommes et les ODD	253
9.4 LE CADRE MACROÉCONOMIQUE EST-IL COMPATIBLE AVEC LES ODD ?	254
9.4.1 Les principes du cadre macroéconomique dominant devant changer	255
9.4.2 L'Objectif 8 : croissance économique et travail décent	256
9.4.3 La croissance inclusive	258
9.4.3.1 Les politiques macroéconomiques en faveur de la croissance inclusive	259
9.4.4 Les inégalités et la protection sociale : les bonnes intentions semées par le Programme 2030 peuvent-elles germer ?	262
9.5 LE FINANCEMENT DU PROGRAMME	263
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	268
NOTES	270

GRAPHIQUES ET ENCADRÉS

GRAPHIQUES

- Graphique 9.1** Les quatre piliers de la vision du programme 2030 250
- Graphique 9.2** Les programmes phares d'ONU Femmes et les ODD 266

ENCADRÉS

- Encadré 9.1** Les objectifs de développement durable 249
- Encadré 9.2** Les cibles de l'ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 252
- Encadré 9.3** L'objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 257
- Encadré 9.4** La protection sociale dans les ODD 264
- Encadré 9.5** Tableau des progrès en matière d'égalité des sexes des OMD 265

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le Module 9 : *La formulation de politiques économiques et les ODD : Comment atteindre les objectifs* présente la vision et les principales caractéristiques des 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les dirigeants mondiaux en septembre 2015. Le module met en évidence les différences entre les ODD et la vision des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'exposé s'arrête ensuite sur l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes (ODD 5). La nature globale et porteuse de transformation du Programme 2030 demande des agents du changement résolus, des ressources suffisantes et une réorientation fondamentale des politiques macroéconomiques. Aussi, le module conclut en mettant en doute la compatibilité du cadre macroéconomique pour favoriser la croissance inclusive et aborde la question du financement de la réalisation des objectifs.

À l'issue du Module 9, les participants pourront :

- Présenter et débattre sur le changement de perspective entre les ODD et les OMD ;
- Comprendre l'importance de s'attaquer à l'égalité des sexes en tant qu'objectif autonome et comment intégrer l'égalité des sexes dans le Programme 2030 ;
- Comprendre l'importance d'un cadre de politique macroéconomique compatible, d'un financement et d'un suivi adéquats pour permettre la réalisation des ODD.

9.1 Les Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) définissent le programme des instances internationales du développement, des États membres et des organisations non gouvernementales (ONG) pour les 15 prochaines années. Considéré comme un programme pour le changement plus complet et plus

inclusif que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Programme 2030 est salué dans les milieux du développement. Alors que les OMD concernaient spécifiquement les pays en développement, les ODD s'appliquent à tous les pays. Le Programme 2030 est constitué de 17 ODD (Encadré 9.1) et de 169 cibles s'attaquant à des problèmes structurels dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

ENCADRÉ 9.1.

Les objectifs de développement durable

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9	Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes
Objectif 17	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable

Source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

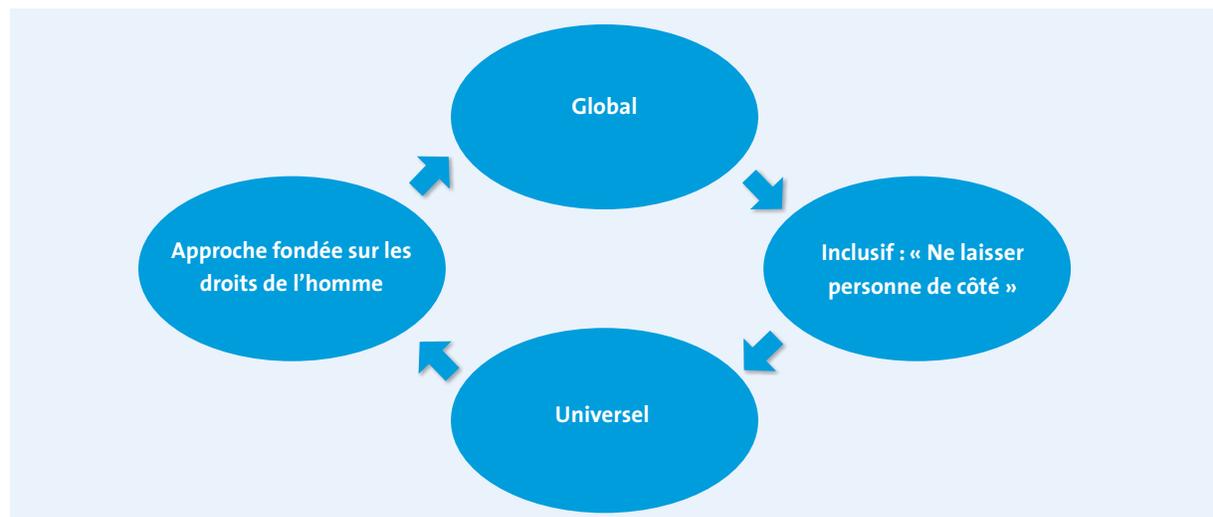
9.2 La vision du programme 2030 : Des OMD aux ODD

La vision du Programme 2030 repose sur quatre piliers. Ancré dans l'approche fondée sur les droits de l'homme, le Programme se veut inclusif dans sa conception et sa

mise en œuvre. Il est universel, entend ne laisser personne de côté et présente une vision globale qui vise à transformer notre monde (graphique 9.1).

GRAPHIQUE 9.1

Les quatre piliers de la vision du programme 2030 :



Une vision globale du changement

Le Programme 2030 ambitionne une transformation globale en s'attaquant à des problèmes structurels dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement économique. Les

ODD – également appelés objectifs mondiaux – sont complémentaires les uns des autres afin de constituer une approche globale et intégrée. Reconnaisant que les problèmes d'ordre économique et social ne peuvent pas être considérés de manière isolée, ils couvrent la pauvreté, les inégalités et la croissance

en même temps que l'exclusion, les discriminations et le manque de possibilités d'emploi. Cette approche globale met en doute la hiérarchie établie entre les problèmes économiques et sociaux, ou encore la priorité accordée aux politiques économiques sur les politiques sociales. Selon les données disponibles, que les asymétries entre politiques économiques et politiques sociales ou environnementales n'ont pas répondu aux attentes d'un grand nombre de personnes, qui continuent de vivre dans la pauvreté.

Les OMD ont été critiqués parce qu'ils ne faisaient pas une priorité des problèmes d'exclusion et de discrimination liés à la pauvreté, parce qu'ils étaient trop fragmentés et de trop faible portée. Razavi (2016) soutient que le manque de données explique en grande partie la portée limitée des cibles des OMD. Ses recherches s'intéressent aux différences entre les OMD et les ODD dans leurs approches respectives des indicateurs employés pour mesurer la réalisation des cibles. Navi Pillay, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, décrit cette différence avec un joli jeu de mots : « Avec le processus des OMD, nous chérissions ce que nous mesurons. Peut-être faisons-nous les choses à l'envers. Il me semble que nous devrions mesurer ce que nous chérissons » (p. 30 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre). Les ODD ambitionnent de transformer le monde et de développer les OMD en incluant des enjeux plus généraux et interconnectés aux niveaux national et mondial.

Cadre des droits de l'homme

Le programme 2030 est fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités internationaux sur les droits de l'homme et la Déclaration du Millénaire. Il souligne l'indivisibilité des objectifs et des cibles, faisant ainsi apparaître l'indivisibilité des droits de l'homme. Il va plus loin que la conception conventionnelle de l'égalité et affirme de manière explicite que l'égalité devrait être ciblée non seulement sur le plan des chances, mais aussi sur celui des résultats. Cette idée de l'égalité est conforme à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Esquivel (2016, p. 12-13) traite de l'importance de conceptualiser les objectifs et les cibles comme étant

la réalisation de droits, par exemple à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et à la protection sociale. Une telle conceptualisation regroupe le pilier développement et le pilier droits de l'homme dans la structure institutionnelle des Nations Unies pour accroître l'efficacité des politiques.

Un modèle et des cibles sans exclusive

Le processus de conception des objectifs et des cibles importe, car il détermine le caractère inclusif du Programme. Contrairement aux OMD – souvent critiqués pour avoir été conçus de manière hiérarchique par une poignée de membres du personnel des Nations Unies – le modèle des ODD est né d'un processus de discussion sans exclusive. Les Nations Unies ont organisé des consultations avec les acteurs de la société civile de près de 100 pays, pendant environ trois ans. Le grand groupe des femmes, composé de groupes de défense des droits des femmes, a organisé des débats et consolidé les discussions en une position unifiée. La démarche inclusive a enrichi le Programme 2030 et l'a aidé à aborder les problèmes sous des angles divers.

Universel

Contrairement aux OMD, le Programme 2030 ne concerne pas uniquement les problèmes dans les pays en développement ; il propose un plan d'action en faveur d'un monde intégré à travers les flux financiers et l'objectif commun d'éradication de la pauvreté. Un grand nombre de problèmes – par exemple, la pauvreté, les inégalités, le chômage, la détérioration des conditions de travail, les crises environnementales et autres – ne sont pas limités au monde en développement ; ils font aussi partie des grandes préoccupations des pays développés. En effet, les ODD cherchent à prendre en main les problèmes de développement qui n'ont toujours pas été résolus, ou qui viennent d'apparaître également dans le monde développé. Qui plus est, comme l'ont montré la crise financière mondiale de 2008 ou les effets continus de l'agitation politique au Proche-Orient, les problèmes locaux prennent vite une ampleur mondiale. Le Programme 2030, par conséquent, reconnaît fermement la nature intégrée des problèmes de développement à l'heure de la mondialisation et propose un plan universel couvrant tous les pays.

9.3 L'ODD 5 : l'égalité des sexes en tant qu'objectif indépendant

L'objectif 5 du Programme 2030 reconnaît que l'oppression des femmes est enracinée dans les relations de pouvoir qui vont de pair avec les forces structurelles et les institutions des sphères publique et privée, qui contribuent à l'inégalité des chances et des résultats entre les femmes et les hommes. Razavi (2016) décrit la position du Programme 2030 comme étant « à des années-lumière d'avance sur la "théorie du changement" des OMD qui considéraient la parité des sexes comme la clé universelle pour résoudre les inégalités entre les femmes et les hommes » (p. 29 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

En plus de traiter les inégalités entre femmes-hommes comme un objectif indépendant, le Programme 2030 intègre la dimension du genre dans l'ensemble du processus. Ce changement est dû à la fois à l'acceptation du fait que les inégalités entre les femmes et les hommes constituent en elles-mêmes un problème mondial, et à la prise de conscience du rôle joué par l'égalité des sexes dans la réalisation d'autres objectifs, dont le développement humain, la viabilité environnementale, la bonne gouvernance et la paix durable. Il existe une corrélation entre l'égalité des sexes et les autres objectifs. En effet, l'égalité des sexes joue un rôle important dans la réalisation d'autres objectifs, tout comme la réalisation d'autres objectifs contribue à l'égalité des sexes. Par conséquent, pour faire avancer l'égalité des sexes au-delà de l'ODD 5, tous les autres objectifs doivent être analysés à travers le prisme de l'égalité des sexes.

ENCADRÉ 9.2

Les cibles de l'ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- «Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.
- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
- Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.

9.3.1 Les inégalités femmes-hommes et les ODD

Globalement, selon les chiffres de 2015, trois quarts des hommes et la moitié des femmes sont actifs. Malgré un taux d'emploi relativement inférieur, les femmes constituent deux tiers des travailleurs familiaux non rémunérés. À l'échelle mondiale, la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes de 24 % et moins de femmes que d'hommes bénéficient d'une pension de retraite. Par conséquent, à l'écart salarial actuel s'ajoute un écart de revenus entre les femmes et les hommes qui persiste tout au long de la vie. Qui plus est, le niveau inférieur de revenus des femmes ne s'explique pas par un nombre inférieur d'heures de travail. En fait, les femmes travaillent de plus longues heures – quand on combine le travail rémunéré et non rémunéré – et font en moyenne 2,5 fois plus d'heures de travail non rémunéré que les hommes. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont exacerbées par les crises économiques à répétition et de plus en plus profondes, qui creusent les inégalités économiques, aboutissent à des niveaux élevés de chômage de longue durée et à la précarisation des emplois (voir l'Appendice 1 : Tableau des progrès en matière d'égalité des sexes des OMD pour en savoir plus sur les inégalités entre les femmes et les hommes).

Les inégalités femmes-hommes qui existent dans d'autres aspects de la vie déterminent les options ouvertes aux deux sexes dans la sphère économique et les conditions de participation. Par ailleurs, les inégalités entre les femmes et les hommes dans la sphère économique ont une incidence sur ces mêmes inégalités entre les sexes dans d'autres domaines. Par exemple, une femme sans indépendance économique peut ne pas pouvoir réunir les conditions qui lui permettraient de quitter le domicile. Par conséquent, elle est plus vulnérable à la maltraitance et à la violence au sein du ménage. Une femme qui ne jouit pas du contrôle de son corps et de sa fécondité risque davantage d'être économiquement dépendante.

Si les possibilités d'emploi des femmes sont rares, et en l'absence de filet de sécurité, celles qui ont moins de pouvoir de négociation sont forcées de travailler dans des conditions d'exploitation. Pour illustrer les causalités circulaires, quand les femmes éduquées et qualifiées sont confrontées aux discriminations et

doivent travailler pour une rémunération inférieure, les ressources familiales sont plus généralement destinées aux garçons, laissant aux filles moins de chances de bénéficier d'une éducation. En même temps, compte tenu des disparités entre femmes et hommes dans l'éducation, les femmes ont tendance à être regroupées dans les emplois à faible rémunération.

Le Programme 2030 veut s'attaquer aux relations causales et aux interactions entre les sphères, complexes, qui reproduisent les inégalités entre les sexes. À cet égard, l'une des grandes forces du Programme 2030 réside dans la complémentarité de ses cibles. Par exemple, il existe un lien entre la cible 4 de l'objectif 5 (5.4), à savoir « faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser » et la première cible de l'objectif 6 : « accès équitable à l'eau potable, à un coût abordable ». Ce lien traduit l'admission qu'il existe des différences de retombées entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la présence, ou l'absence, d'infrastructures essentielles. De même, la complémentarité entre « travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, et salaire égal pour un travail de valeur égale » (8.5) et « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous » (1.3) souligne la cohérence des cibles.

Cinq des neuf cibles de l'Objectif 5 concernent les inégalités économiques entre les hommes et les femmes :

- Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;
- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;
- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;

- Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.

Les autres ODD étroitement liés à l'égalité des sexes sont les suivants :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 : Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables

Ces ODD, ainsi que d'autres cibles écologiques, supposent une nouvelle interprétation de la science économique qui vise la survie et l'épanouissement de l'espèce humaine, liée aux autres espèces et dépendante d'elles.

Le rapport d'ONU Femmes **Les progrès des femmes dans le monde 2015-2016** expose les principaux éléments du programme d'action récent. ONU Femmes offre de nombreuses autres ressources sur les incidences de chacun des 17 ODD sur les femmes, ainsi que sur le rôle que peuvent jouer les femmes et des filles dans la réalisation de ces objectifs. L'appendice 2, consacré aux programmes phares, illustre la vision interconnectée du Programme 2030 offerte par l'organisation. ONU Femmes présente des données, des histoires, des vidéos et des publications pour illustrer l'impact de chaque ODD sur les femmes et les filles, ainsi que quelques-unes des actions menées par l'organisation en direction de chaque objectif, notamment par le biais de programmes de formation, d'actions intergouvernementales et de plaidoyer en faveur d'un changement de politiques.

9.4 Le cadre macroéconomique est-il compatible avec les ODD ?

Les objectifs de développement durable supposent une transformation significative des politiques macroéconomiques. Esquivel (2016) décrit le cadre du Programme comme limité à la création d'une version plus souple du libéralisme de marché avec des institutions solides, plutôt qu'un processus de transformation radicale – sauf si elle remet en cause la manière dont les inégalités de revenu, de patrimoine et de pouvoir sont reproduites. Bien que l'accent sur le caractère inclusif soit salué dans les milieux du développement, les déséquilibres de pouvoir entre les parties prenantes ont été critiqués. Cette réflexion a entraîné un certain scepticisme quant au potentiel transformateur du Programme 2030.

Pendant l'élaboration du cadre, l'accès privilégié des grandes entreprises aux processus des Nations Unies a abouti à des interventions de dernière minute pour protéger le statu quo et, in fine, à un rôle dominant des entreprises dans la préservation du cadre d'action macroéconomique courant. Esquivel (2016) cite plusieurs exemples de ces interventions. L'une d'entre elles est l'ajout de « tout en continuant d'observer les règles et engagements internationaux pertinents » (p. 12 de l'édition en anglais) dans la section sur les espaces politiques des pays. Elle soutient que l'ajout limite le plus important agent du changement, à savoir les gouvernements, et sa capacité d'application de politiques plus équitables en vue de la réalisation des ODD.

Un autre exemple est l'ajout de la ligne « Il incombe aux pays emprunteurs de maintenir leur endettement à un niveau soutenable ». Cet exemple rappelle que les prêteurs n'ont pas été tenus responsables pendant la grave crise socioéconomique de la Grèce. Certes, à moins que le cadre économique dominant qui jette les bases de la transformation change, il est peu probable que l'environnement catalyseur nécessaire aux ODD soit réalisé.

Razavi (2016) observe que le moyen le plus facile de parvenir à un consensus sur les problèmes conflictuels pendant la phase de conception, en particulier sur des alternatives stratégiques de fond, a été de les reporter à la phase de mise en œuvre des cibles et de quitter la phase de mise en œuvre avec des déclarations

vagues. Par conséquent, **la plus importante critique du Programme 2030 concerne l'ambiguïté autour de la manière dont les ODD seront réalisés en l'absence de mécanismes de responsabilisation.**

Cette section aborde la question fondamentale de la compatibilité du cadre macroéconomique pour la réalisation des ODD. Nous commençons par un aperçu et une critique du cadre macroéconomique dominant, qui illustre le consensus de Washington. Nous nous intéressons ensuite à l'objectif 8 sur la croissance économique et le travail décent qui décrit essentiellement le cadre macroéconomique du Programme autour du concept de croissance inclusive. L'exposé porte sur le type de transformation des politiques macroéconomiques nécessaire à une croissance inclusive. Une attention spéciale est accordée à l'objectif de mise en place d'un socle de protection sociale en raison de son importance cruciale pour avancer vers l'égalité des sexes. Enfin, la section se conclut par une réflexion sur d'importants sujets de préoccupation, notamment la question de la viabilité des processus, cibles et ressources sur lesquels s'appuient les ODD.

9.4.1 Les principes du cadre macroéconomique dominant devant changer

Le Consensus de Washington (CW), qui a régi les politiques macroéconomiques des quatre dernières décennies, privilégiait l'efficacité des marchés pour le développement plutôt que le bien-être des sociétés. La philosophie qui animait le WC a abouti à un fondamentalisme du marché fondé sur l'idée de « la magie du système des prix » et le principe de non-intervention de l'État dans le fonctionnement des marchés.

Le WC a introduit trois grands principes : la libéralisation, la privatisation et la stabilité macroéconomique. Ces concepts fondamentaux traduisent un engagement à confier au marché tous les objectifs de développement (voir le Module 3 : Le genre et la macroéconomie pour en savoir plus). Malgré de nombreuses critiques factuelles de cette approche, peu de choses ont changé depuis son introduction. Comme l'observe Braunstein (2012, p. 1) :

En fait, si peu de choses ont changé au fil des ans que les conventions de politique

économique du consensus de Washington sont rarement mentionnées dans un esprit critique par les universitaires et les décideurs comme un échec nécessitant un nouveau paradigme macroéconomique. (La traduction est nôtre).

Les trois grands principes qui forment la rubrique des politiques macroéconomiques actuelles et leurs critiques sont les suivants :

i) La libéralisation des marchés est à deux volets : premièrement, la libéralisation commerciale est mise en place par la promotion des exportations plutôt que par des politiques industrielles actives; deuxièmement, la libéralisation financière assujettit les stratégies de croissance des économies en développement à l'attraction d'investissements étrangers directs et de mouvements de capitaux à court terme.

Critique : les politiques de libéralisation et l'intégration dans l'économie mondiale entraînent la vulnérabilité macroéconomique aux chocs externes, ce qui aboutit à a) la dépendance des exportations et la concentration des exportations, b) la dépendance des produits primaires, c) l'instabilité des flux de capitaux privés – en particulier de l'investissement étranger direct – et des investissements de portefeuille, qui constituent les trois premiers principaux risques structurels qui menacent les pays dans le contexte de la mondialisation (PNUD, 2011).

ii) La privatisation et la réduction de la taille de l'État sont des éléments clés du fondamentalisme du marché. Dans ce cadre, la dépense publique doit être réduite, car elle est inflationniste et évince les investissements privés dans l'économie, plus efficaces. La dépense publique évolue de manière procyclique pour éviter les déficits budgétaires; aussi, elle diminue en période de ralentissement et augmente en période de reprise du cycle économique.

Critique : les recherches indiquent, cependant, que l'application de politiques de restriction en période de ralentissement contracte encore plus l'économie et affecte de manière disproportionnée les revenus les plus modestes, pour lesquels la dépense publique joue un rôle crucial. Les données empiriques ne confirment pas nécessairement l'argument selon lequel l'investissement

public évince l'investissement privé; en revanche, dans les pays en développement, l'investissement public peut être crucial et peut encourager l'investissement privé. Enfin, la dépense publique peut être inflationniste, mais cela est rarement le cas si l'économie est au plein emploi. Aussi, plutôt que d'augmenter les niveaux de prix, la dépense publique peut stimuler et accroître la production et donc créer des emplois.

iii) **La stabilité macroéconomique, dans ce contexte, ne signifie ni stabilité de l'emploi ni stabilité financière; il s'agit essentiellement de la stabilité des prix. Dans un cadre macroéconomique axé sur la libéralisation financière et la stabilité des prix, un « régime monétaire propice au marché » repose sur des taux d'inflation bas, des taux d'intérêt élevés et des taux de change flottants.**

Critique : le ciblage de l'inflation, en même temps que l'application de taux d'intérêt élevés qui attirent les entrées de capitaux, entraîne l'appréciation des taux d'intérêt. C'est-à-dire une hausse des prix relatifs des exportations et une baisse des prix des biens importés, qui creusent le déficit commercial. Pour un pays dépendant de l'industrialisation à vocation exportatrice, une baisse des exportations est synonyme de croissance économique lente et de création d'emplois inadéquate.

Le cadre macroéconomique actuel, fondé sur le fondamentalisme du marché, n'a certes pas abouti à la résolution des problèmes de développement. Au contraire, partout dans le monde, le développement se heurte à de nouvelles difficultés, allant des changements climatiques à la crise énergétique, de l'insécurité alimentaire à l'insécurité des citoyens, des crises économiques et financières au creusement des inégalités à l'échelle mondiale. Les chocs et les crises semblent être devenus la norme, plutôt que l'exception. Par conséquent, les pays sont devenus sans cesse plus vulnérables face à ces défis (PNUD, 2011, p. 1).

Les crises économiques et financières systémiques sont de plus en plus fréquentes et importantes. La crise financière mondiale de 2008 est l'exemple même de la manière dont un tel bouleversement peut anéantir les gains de développement et inverser les progrès accomplis vers la réalisation des cibles de développement. La résilience d'un pays, c'est-à-dire sa capacité

à faire face à un choc ou à se rétablir après un choc, est critique en termes de viabilité du programme de développement. Le PNUD souligne l'importance de la résilience pour protéger les progrès accomplis et réaliser les OMD. Dans un monde d'incertitude, la capacité des pays à préserver le programme de développement dépend de leur capacité budgétaire et de leur aptitude à financer des programmes porteurs d'emplois, à assurer la prestation des services essentiels et à fournir des filets de sécurité.

Nous revenons à la question des moyens de réaliser les ODD. Les politiques macroéconomiques fondées sur le consensus de Washington, appliquées comme une solution universelle, appellent un examen attentif. Les pays doivent reprendre l'espace politique dont ils ont besoin pour appliquer des politiques de développement et des stratégies de croissance équitable et inclusive, pour intervenir en cas de crise économique afin de prévenir ou de limiter les effets délétères sur le bien-être. Les changements nécessaires du cadre macroéconomique pour la croissance équitable et durable, et pour la réalisation des ODD, sont abordés de manière détaillée dans les sections suivantes sur l'objectif 8 et la croissance inclusive (voir également le *Module 3 : Le genre et la macroéconomie* et le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes*).

9.4.2 L'Objectif 8 : croissance économique et travail décent

L'objectif 8 concernant la croissance économique et l'emploi décent établit le cadre macroéconomique pour le Programme 2030 étant donné qu'il redéfinit l'objectif fondamental de la politique macroéconomique : favoriser une croissance économique inclusive et viable (cible 8.4). Pour parvenir à une croissance économique à long terme et durable, et pas seulement à une croissance forte et soutenue (cible 8.1 dans l'encadré 9.3), une réflexion s'impose sur nos modes de partage de la prospérité.

Les inégalités nuisent à la croissance à long terme, mais elles sont aussi préjudiciables au développement à long terme et ne répondent pas aux besoins de la société. Creusement des inégalités et taux de chômage élevés vont de pair dans le monde entier. Dans cette optique,

la production à forte intensité de main-d'œuvre pour créer des emplois est l'élément central de la stratégie en faveur de la croissance inclusive (cible 8.2).

Les cibles 8.5 et 8.9 soulignent elles aussi l'importance de la création d'emploi et de l'emploi productif comme moyen d'inclure de plus grandes portions de la population dans les processus économiques, mais aussi de garantir une croissance économique plus largement partagée. Le type de création d'emploi requis et l'objectif d'éliminer les inégalités d'accès aux possibilités d'emploi et les inégalités de conditions de travail sont inclus dans les cibles 8.5, 8.6, 8.7 et 8.8, qui sont toutes

axées sur les progrès au regard des conditions d'emploi décentes pour tous.

Dans un certain sens, le programme de croissance inclusive de l'objectif 8 est la clé de la réalisation de tous les ODD. La notion de croissance inclusive laisse apparaître une nouvelle conception de l'élaboration de politiques économiques qui accorde de la valeur au bien-être de l'ensemble de la société et adopte une perspective inclusive, tenant compte des besoins et des préoccupations de tous les membres de la société. Nous allons maintenant étudier le concept de plus près et réfléchir au type de cadre macroéconomique requis pour le promouvoir.

ENCADRÉ 9.3.

L'OBJECTIF 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

CIBLES

CIBLE 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

CIBLE 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

CIBLE 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

CIBLE 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

CIBLE 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

CIBLE 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

CIBLE 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires

formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

CIBLE 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

CIBLE 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

CULTURE ET PRODUITS LOCAUX

Cible 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS POUR TOUS

CIBLE 8.A Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

CIBLE 8.B D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

INDICATEURS

8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

8.4.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.9.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes

8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce

8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale

Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

9.4.3 La croissance inclusive

La croissance inclusive est un concept de plus en plus séduisant pour les instances internationales de développement, les institutions de politique économique et le milieu universitaire. Or, elle continue d'être « une inspiration plutôt qu'une prescription » car il n'est pas encore possible de définir un cadre d'action, des indicateurs et des jalons mesurables internationalement reconnus (Forum économique mondial, 2015, p. vii).

Au lendemain de la crise économique mondiale, l'inquiétude grandissante au sujet des piètres perspectives de croissance, du niveau de chômage élevé, des inégalités de revenus et de chances, a conduit à examiner l'articulation entre inégalités et croissance. Si la croissance économique reste au cœur des politiques, on ne suppose plus que la prospérité se propage aux couches les plus modestes. L'Indice de développement inclusif (*Inclusive Development Index – IDI*) du Forum économique mondial prouve que la croissance ne se traduit pas par un progrès social global. En effet, dans 42 % des pays, l'IDI a baissé même si le PIB par habitant a augmenté (Samans et al., 2017, p. x).

Aujourd'hui, l'idée que les inégalités des chances systémiques nuisent à la croissance économique à long terme par divers mécanismes fait l'unanimité à l'échelle internationale. Le discours sur la politique économique souligne un changement d'orientation, de la croissance économique proprement dite vers une prise en considération simultanée de la croissance et de l'égalité. Cette évolution traduit la notion

de l'absence d'arbitrage inhérent entre l'inclusivité sociale et la croissance économique. Comme l'observe Samans (2015) :

Le consensus de Washington offre un itinéraire à suivre aux pays en quête d'une croissance solide du revenu national en partie par l'intégration dans l'économie mondiale. Cependant, l'attention quasi exclusive qu'il accorde aux moteurs de la croissance du PIB, en ignorant plus ou moins les éléments structurels et institutionnels de l'action publique qui dictent dans quelle mesure la croissance se traduit en progrès généraux des niveaux de vie, l'a rendu incomplet et bancal. En recherchant un nouveau modèle de croissance et de développement au lendemain de la crise, la communauté internationale se lance en fait dans une tentative de rééquilibrage (p. 2 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

La Banque mondiale définit la croissance inclusive comme « couvrant tous les secteurs et incluant une grande partie de la main-d'œuvre du pays ». Dans son approche, « la croissance inclusive fait référence à la fois au rythme et à la structure de la croissance ». Cette perspective à long terme est axée « sur l'emploi productif plutôt que sur la redistribution directe du revenu comme moyen d'accroître les revenus des groupes exclus » (Ianchovichina et Lundstrom, 2009, p. 2). Le FMI analyse le cas de plusieurs pays pour définir les déterminants de la croissance inclusive et dispense des cours sur le sujet¹. L'OCDE utilise la « mesure multidimensionnelle du niveau de vie » pour évaluer le bien-être des sociétés et déterminer si

et comment la croissance se traduit par des améliorations dans la vie des citoyens. L'approche du Forum économique mondial privilégie la croissance économique et souligne les réformes institutionnelles qui ne freineraient pas les incitations à travailler, épargner et investir (Samans et al., 2015).

Les institutions des Nations Unies ont eu une forte influence sur l'éventail de mesures permettant d'évaluer les incidences des politiques économiques sur le bien-être des personnes. Des indicateurs comme l'Indice de développement humain (IDH), l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), l'Indice de développement de genre (IDG) et l'Indice d'inégalités de genre (IIG) couvrent les aspects de la croissance économique autres que le revenu et pourraient être employés pour élaborer des politiques inclusives et mesurer leur impact. En effet, les institutions des Nations Unies ont joué un rôle important dans le cadrage du débat sur la croissance inclusive.

En dépit des différences de définition et d'évaluation de la croissance inclusive dans divers cadres, les approches ont un dénominateur commun, à savoir étendre « les avantages disproportionnés de la croissance à une plus large proportion de la population » (PNUD, 2013, p. 23). La croissance inclusive et l'évolution des inégalités peuvent affecter la pauvreté. Cependant, l'impact et la mesure dans laquelle il est favorable aux pauvres dépendent du sens de la redistribution, qui peut se faire vers les groupes à revenu intermédiaire ou vers les plus pauvres. La croissance favorable aux pauvres suppose l'augmentation des revenus des ménages pauvres par rapport au reste de la population.

Malgré l'abondance des écrits sur la croissance inclusive, les études se concentrent principalement sur les activités liées au marché, laissant de côté les autres activités et la reproduction sociale. Les exposés sur les aspects du bien-être autres que le revenu abordent souvent les activités hors marché. Cependant, comme nous l'avons vu, toute discussion sur l'action publique doit englober son rapport avec les activités hors marché. La structure du chômage, du sous-emploi, de l'activité, des aspects de l'emploi décent et de la pauvreté appelle une analyse sensible au genre. La manière dont les besoins de soins sont satisfaits

permet en grande partie de déterminer l'inclusivité du processus de croissance. Hirway (2015) souligne que la promotion de la croissance inclusive suppose la reconnaissance, la redistribution et la réduction de la charge de travail de soins.

Mais comment peut-on parvenir à une croissance inclusive? Outre le renforcement de la structure institutionnelle pour favoriser la croissance inclusive, recommandé par les perspectives plus orientées marché, le PNUD (2013, p. 229) indique qu'il existe trois axes majeurs permettant de favoriser une croissance inclusive :

- la modification des schémas de croissance économique de façon à ce que les revenus des ménages à faible revenu augmentent plus que la moyenne ;
- la mise en place de mesures de redistribution qui contribueront à la croissance tout en réduisant les inégalités ;
- l'amélioration des chances des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés d'accéder à l'emploi et à des solutions génératrices de revenus.

Cependant, un changement significatif en direction de la croissance inclusive par ces moyens suppose un recentrage du cadre d'action macroéconomique. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le cadre macroéconomique dominant privilégie la stabilité plutôt que la prise en compte des inégalités et ne reconnaît pas que leur montée devient un obstacle à une croissance durable à long terme.

9.4.3.1 Les politiques macroéconomiques en faveur de la croissance inclusive

L'objectif 8, qui concerne la croissance inclusive, le plein emploi productif et le travail décent pour tous, est central et indispensable aux autres objectifs, dont l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Programme 2030 n'explique cependant pas comment cet objectif peut être atteint et n'indique pas non plus quel type de politiques macroéconomiques seront mises en place pour créer des emplois décents. Dans de nombreux pays en développement, le cadre d'action actuel est axé sur le maintien du taux d'inflation à un niveau bas et ne considère pratiquement pas ses effets sur le chômage.

Par ailleurs, le Programme 2030 continue de mettre l'accent sur les exportations pour favoriser la croissance inclusive et surmonter le problème du chômage mondial. Cette approche est problématique dans la mesure où les données empiriques accumulées depuis les années 1980 critiquent fermement ces conseils sur l'action à mener. Les stratégies de croissance axées sur les exportations, basées sur des produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, font exercer une pression à la baisse sur les salaires et entraînent une croissance stimulée par les inégalités au lieu d'une croissance inclusive.

Comme nous l'avons vu au Module 8 sur les échanges commerciaux, l'égalité entre les hommes et les femmes a entraîné la féminisation de l'emploi dans le secteur des exportations. Le faible pouvoir de négociation des femmes est à l'origine de la compétitivité des secteurs exportateurs dans de nombreux pays en développement, en particulier en Asie orientale. Les solutions axées sur les exportations nous mènent à un cadre qui considère les salaires uniquement comme un coût. Pour parvenir à des emplois décents pour tous, nous avons besoin d'un cadre qui favorise les secteurs stratégiques et considère les salaires comme la source de la demande potentielle (Razavi, 2016, p. 34).

Les études se multiplient sur la manière dont les inégalités nuisent à la croissance économique à long terme et dont la réduction des inégalités peut favoriser une croissance résiliente qui reste relativement stable d'un cycle économique à l'autre. Le FMI (2015) indique une corrélation entre l'augmentation du revenu des 20 % les plus pauvres de la population et une plus forte croissance du PIB. Si les revenus des classes pauvres et moyennes sont augmentés de 1 %, cela ajoute 0,38 % à la croissance du PIB sur 5 ans. D'un autre côté, si les revenus des 20 % les plus riches augmentent, la croissance du PIB diminue étant donné qu'une augmentation de 1 % du revenu des 20 % les plus riches entraîne un ralentissement de 0,08 % de la croissance du PIB.

Si les milieux du développement international acceptent la nécessité d'un changement de modèle de croissance pour changer la distribution primaire des revenus et parvenir à une croissance inclusive, le besoin de changement dans les politiques

macroéconomiques dominantes reste largement ignoré. Le cadre keynésien indique que l'augmentation du revenu des sections de la société ayant une plus forte propension marginale à consommer stimule la demande globale et déclenche un cycle vertueux de croissance économique. Les ménages au bas de la répartition du revenu ont plus tendance à consommer tout revenu supplémentaire (salaires ou transferts directs) reçu pour parer à leurs besoins. Par conséquent, ils ont une plus grande propension marginale à consommer par rapport aux ménages à revenu élevé qui ont plus de chances d'avoir satisfait leurs besoins et un plus grand potentiel d'épargne. Par conséquent, l'augmentation des revenus du travail par la création d'emplois productifs et décents stimule la demande globale et le côté de l'offre réagit en augmentant les investissements et en créant plus d'emplois. Comme le font observer Samans et al. (2017) :

... une prospérité partagée entre tous peut être un tonique pour la croissance économique, créer un cycle vertueux de consommation et de demande intérieures soutenues, et ainsi renforcer encore la croissance. Autrement, la dispersion et la perte de substance des niveaux de vie dans une économie peuvent créer un cycle pernicieux de demande léthargique, d'activité et de confiance des investisseurs anémiques, d'investissement faible, de chômage ou de sous-emploi croissant, de salaires stagnants, et ainsi de croissance encore plus lente (p. 8 de l'édition en anglais. La traduction est nôtre).

Le cadre et les politiques macroéconomiques pour parvenir à la croissance inclusive sont abordés dans les quatre domaines d'action fondamentaux suivants :

1.) Création d'emplois et politiques du marché du travail pour améliorer les conditions de travail

La formulation d'une stratégie de croissance et de développement pour atteindre le plein emploi est au cœur du cadre macroéconomique pour la croissance inclusive. L'inclusion d'un large éventail de la population dans la production et dans le partage des revenus

et des bénéfices est possible en créant suffisamment d'emplois, parce que les ménages modestes sont ceux qui dépendent le plus du revenu du travail. Cela suppose une réorientation de politique, ainsi que l'espace politique nécessaire pour inverser la dynamique qui a abouti à la croissance sans emplois et à l'emploi précaire. Des politiques axées sur l'emploi supposent l'allocation de ressources à la création d'emplois dans les secteurs public et privé.

En refermant l'écart entre les sexes dans l'accès à l'emploi, les politiques de création d'emploi sensibles au genre peuvent être des instruments puissants d'automatisation économique des femmes. Par exemple, la création d'emplois dans le secteur des soins, en plus d'être une source de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes, faciliterait l'activité et l'emploi des femmes en augmentant le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil des enfants (voir les Modules 3 et 4 pour en savoir plus).

Outre la création d'emplois – et la garantie de revenus suffisants, de la sécurité de l'emploi et de l'égalité des sexes dans l'accès à l'emploi – il est nécessaire d'appliquer des politiques du marché du travail qui consolident les institutions et améliorent les conditions. L'adoption d'une politique de salaire minimum pour fixer un plancher qui serve également de référence pour les négociations salariales individuelles, même dans l'emploi informel, ou le renforcement de la négociation collective, sont autant de politiques pouvant être adoptées pour réduire les inégalités salariales et les discriminations contre les femmes et les minorités.

2.) La politique monétaire et les politiques de change

Depuis les années 1980, la plus grande partie du monde en développement s'est concentrée sur la stabilisation (maintien de faibles niveaux d'inflation et de déficit budgétaire). Cependant, pour favoriser la croissance inclusive, l'objectif devrait être la création d'emplois et la stabilité macroéconomique. Comme nous l'avons vu dans la section précédente sur les principes du cadre macroéconomique dominant devant changer, le maintien d'un taux d'inflation bas (généralement au-dessous de 5 %) aboutit à

l'adoption de taux d'intérêt élevés pour freiner l'inflation des prix. Cette réaction inhibe l'investissement, la création d'emploi et la croissance économique. À la place, les gouvernements doivent pouvoir adopter une politique monétaire plus flexible, qui leur permette d'ajuster les cibles et de tolérer un certain niveau d'inflation pour maintenir les taux d'intérêt bas et encourager l'investissement. Par ailleurs, cette marge de manœuvre permettrait aux gouvernements de réagir à la contraction économique avec une politique d'expansion monétaire anticyclique, et de réduire les cibles d'inflation pour éviter ou limiter les cycles vicieux restrictifs (PNUD, 2013, p. 237).

La politique de change, étroitement liée à la politique monétaire et à la libéralisation commerciale, joue elle aussi un rôle fondamental dans la croissance inclusive. La libéralisation financière et l'afflux de capitaux étrangers ont eu pour effet d'apprécier le taux de change réel, ce qui nuit à la balance commerciale en augmentant les importations et en limitant la production et l'emploi au niveau local. Qui plus est, les régimes de taux de change, tant fixes (*pegged*) que flottants (*free-float*), adoptés par de nombreux pays en développement ces 30 dernières années, ont créé une structure prédisposée aux crises. Le régime de taux de change d'un pays devrait être particulier au pays et à la période; il devrait être suffisamment souple pour contribuer à l'équilibre du compte des opérations courantes et pour renforcer la production et l'emploi au niveau local (PNUD, 2013, p. 237-238).

La politique monétaire et la politique de change ont des retombées genrées : i) les différences entre les femmes et les hommes dans l'accès au crédit quand les taux d'intérêt sont élevés et ii) la ségrégation selon les sexes dans l'emploi, les femmes étant généralement plus concentrées dans les secteurs exportateurs à forte intensité de main-d'œuvre, les premiers touchés par l'appréciation des taux de change (voir le *Module 3 : Le genre et la macroéconomie* pour en savoir plus).

3.) La politique budgétaire

La politique budgétaire est cruciale, sur le plan à la fois de la distribution et de la redistribution du revenu. Des politiques de dépenses et des politiques fiscales progressives et sensibles au genre améliorent non

seulement les revenus et la consommation dans les ménages modestes, elles peuvent aussi améliorer l'égalité entre les sexes. Le *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes* contiennent un exposé approfondi des politiques budgétaires progressives et égalitaires possibles pour favoriser la croissance inclusive.

4.) Contrôler la mondialisation financière et les échanges internationaux

La libéralisation financière et commerciale a entraîné le creusement des inégalités et l'application de certaines politiques sous la double menace de fuite des capitaux et de perte de compétitivité internationale. Le spectre de la fuite des capitaux a causé la persistance de taux d'intérêt élevés qui nuisent à la production et à l'emploi à l'échelle locale. Conjugués avec les efforts en faveur de la compétitivité par le rapport coût-efficacité, les deux ont entraîné d'autres diminutions des salaires, de la fiscalité des sociétés et des conditions de travail.

Il est essentiel de maîtriser l'instabilité des flux financiers pour stabiliser la croissance économique et protéger des segments importants de population contre ses conséquences redistributives, en limitant soit la quantité, soit les secteurs de la finance ouverts aux capitaux imprévisibles.

De même, pour créer des conditions propices à une stratégie de croissance plus égalitaire, la politique de commerce extérieur devrait cesser de niveler par le bas en faveur de la compétitivité-prix et plutôt imposer l'application des normes de travail internationales. Il importe de noter, cependant, que pour permettre ce changement de cap sans nuire aux pays individuels, il est « nécessaire de s'attaquer à la question des politiques requises pour gérer la mondialisation financière et commerciale, non seulement à l'intérieur des pays, mais aussi – dans une perspective de gouvernance mondiale – à l'intérieur des mécanismes de coordination internationaux » (PNUD, 2013, p. 236)

Enfin, il est crucial, une fois de plus, de souligner que toute politique macroéconomique est inévitablement genrée et n'a pas les mêmes effets sur les hommes et

les femmes. Les principaux éléments de la macroéconomie féministe présentés au *Module 3 : Le genre et la macroéconomie*, forment un cadre d'analyse utile. Comme le fait observer Ilkcaracan (2016), l'*économie mauve* désigne un ordre économique organisé autour de la durabilité du travail de soins et d'assistance par l'internalisation redistributive du coût des soins dans les rouages du système. Ainsi, elle rejoint l'économie verte, organisée autour de la durabilité de l'approvisionnement par la nature par le biais de l'internalisation des coûts environnementaux dans les schémas de production et de consommation.

Dans sa conception plus globale et plus intégrée de la vie économique, l'économie mauve reconnaît et inclut les sphères reproductive, marchande et non marchande, rémunérée et non rémunérée de l'économie. *L'économie mauve renvoie la science économique à son objectif central, à savoir le bien-être humain, en reconnaissant le rôle du travail reproductif non rémunéré.* La redistribution de la charge de travail non rémunéré est aussi importante que les politiques de stabilisation macroéconomique. L'analyse sensible au genre du développement macroéconomique, de la croissance économique, du commerce et des politiques faciliterait une stratégie de croissance inclusive plus équitable, l'objectif ultime des ODD.

9.4.4 Les inégalités et la protection sociale : les bonnes intentions semées par le Programme 2030 peuvent-elles germer ?

Un socle de protection sociale pour tous, outre l'inclusion des groupes défavorisés, a un pouvoir transformateur capable de faire progresser l'égalité des sexes. Antonopoulos (2013) dégage les caractéristiques genrées des régimes de protection sociale et divise les interventions en quatre catégories :

- **Les transferts monétaires conditionnels** : versés aux mères ou aux aidants primaires d'enfants et d'adolescents pour encourager la scolarisation de ces derniers ;
- **Les transferts monétaires inconditionnels et les pensions sociales** : le versement d'un complément de

ressources aux membres du ménage en situation de handicap, aux jeunes enfants orphelins ou aux retraités ;

- **Le libre accès ou l'accès subventionné à des biens de consommation ou des facteurs de production :** des transferts en nature ou des subventions pour l'alimentation, l'éducation et les services de santé, la suppression de redevances ou le transfert direct d'aliments, de combustible ;
- **Les programmes/régimes de garantie de l'emploi et les programmes de travaux publics.** Comme le font observer Antonopoulos et Kim (2011), ces programmes ne positionnent pas les femmes, délibérément, dans des rôles divers de consommatrices, de mères ou de productrices.

Les trois premières catégories s'attaquent à la pauvreté et au positionnement des femmes dans leurs rôles d'aidantes, tandis que la dernière crée un environnement qui leur permet de participer à l'économie en qualité de productrices. Les lectures sexospécifiques des programmes d'assistance sociale (les trois premières catégories ci-dessus) dégagent des schémas communs des cas de différents pays. Par exemple, la pauvreté continue d'être l'un des principaux enjeux de ces pays et l'écart entre la pauvreté des hommes et celle des femmes s'est creusé dans certains cas en dépit des transferts.

De plus, l'irrégularité des paiements menace une assistance déjà faible et inadéquate. Ces points doivent être pris en main pour améliorer les systèmes actuels de protection sociale, en augmentant le montant des transferts, en élargissant la couverture des programmes existants ou en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans leur conception. Dans une certaine mesure, l'ouverture de possibilités d'emploi dans les programmes et les régimes de garantie de l'emploi est plus prometteuse pour la croissance inclusive et change la perception du rôle des femmes, qui deviennent des productrices actives au lieu de bénéficiaires passives.

Chose importante, le Programme 2030 favorise une approche du développement qui veut « ne laisser personne de côté ». Rosche (2016) souligne que « **Ne laisser personne de côté** » est un outil inclusif universel pour

mesurer l'intégration du genre dans le Programme. Les inégalités sont abordées en tant qu'inégalités des chances et inégalités des résultats.

Malheureusement, cette approche n'est pas appuyée par des processus, des cibles et des ressources viables. Razavi (2016, p. 34) affirme que, même si les inégalités de revenu sont abordées dans les ODD, les cibles connexes concernent uniquement l'augmentation des revenus des 40 % les plus pauvres et ne disent rien de la tranche de revenus supérieurs. Qui plus est, la question des inégalités de richesse sous-jacentes est absente des cibles. Le Programme 2030 donne très peu d'indications quant à la manière dont ces cibles seront atteintes, car il n'inclut pas les politiques redistributives dans les moyens de mise en œuvre des objectifs.

Le Programme 2030 promet d'améliorer la qualité des services et du système de protection sociale, ainsi que d'en élargir la couverture pour garantir un minimum à tous (encadré 9.4). Les transferts sociaux publics sont importants pour réduire la pauvreté et la mise en place d'un socle social est particulièrement nécessaire pour les femmes, plus souvent exclues des systèmes de protection sociale. Comme nous l'avons vu dans le Module 3, les politiques sociales sensibles au genre contribuent de manière significative à réduire les inégalités de revenu et les inégalités entre les sexes. Si les bonnes intentions des ODD sont claires, il n'en est pas de même des mécanismes de financement et de responsabilisation pour les réaliser. Faisant référence à l'analyse par la CNUCED (2015), Razavi (2016) pointe le silence du Programme 2030 sur la manière dont « le plus gros effort d'investissement de l'histoire » (p. 35) – qui comprend des socles de protection sociale, des investissements dans une éducation de qualité, des systèmes de santé, l'infrastructure, l'eau et l'assainissement – sera financé.

9.5 Le financement du Programme

Comment assurer un financement équitable de cette transformation significative? Telle est la question. Comme nous l'avons vu au *Module 7 : Le genre, les finances publiques et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes*, un système fiscal équitable a des

ENCADRÉ 9.4

La protection sociale dans les ODD

Cible 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Cible 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Cible 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

implications considérables pour les femmes, outre ses conséquences sur la redistribution des ressources et le développement. Le parti pris sexiste des politiques fiscales (imposition conjointe ou individuelle) et les partis pris indirects peuvent avoir des effets disproportionnés sur les femmes. Quand les grandes sociétés ou les propriétaires des finances évitent de payer leur part d'impôts, la charge est transférée aux groupes économiquement plus faibles par l'augmentation des taxes à la consommation (ex. la taxe sur la valeur ajoutée), l'impôt frappant l'emploi, et les impôts sur les petites exploitations agricoles et les petites entreprises. Razavi (2016, p. 36) propose un impôt progressif sur le revenu, un impôt sur la richesse et un impôt sur la succession comme sources supplémentaires de recettes. Elle préconise par ailleurs un impôt sur les flux financiers mondiaux pour décourager la spéculation et faire payer au secteur financier une juste part du coût du relèvement des crises qu'il crée.

Rosche (2016, p. 122) aborde la question des finances en mettant plus particulièrement l'accent sur le *déficit de financement du genre* dans les ressources nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle suggère de considérer le coût de la réalisation de l'égalité des sexes comme faisant

partie de la transformation structurelle à courte et à longue échéance. La chercheuse aborde le besoin de sources de financement dédiées et systématiques dans le cadre de la planification des budgets nationaux et du développement national. Par conséquent, la budgétisation sensible au genre doit faire partie intégrante du processus d'évaluation de la direction et de l'impact des décisions de dépense sur l'égalité femmes-hommes conformément à l'ODD 5.

Par ailleurs, les critiques du manque de clarté des moyens de mise en œuvre, de responsabilisation et de mise en application laissent entrevoir que les groupes de défense des droits des femmes restent isolés dans la mission d'utilisation des ODD et de leurs cibles pour faire progresser l'égalité femmes-hommes. Les organisations de défense des droits des femmes doivent pouvoir développer leurs capacités de programmation et de plaidoyer, et participer à la planification du développement national, aux processus politiques des cycles budgétaires et aux réunions de bilan annuel sur les ODD. Rosche (2016) soutient que pour permettre aux organisations de femmes de remplir ce rôle, le soutien aux organisations de défense des droits des femmes doit être un élément central du financement de l'égalité femmes-hommes.

ENCADRÉ 9.5

Tableau des progrès en matière d'égalité des sexes des OMD

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les femmes ont plus tendance à vivre dans les ménages les plus pauvres dans 41 pays sur 75. Une analyse plus poussée indique que dans les pays où les femmes sont surreprésentées dans le quintile inférieur de richesse des ménages, les ménages ont plus souvent une femme à leur tête ou ne comptent aucun homme adulte.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

L'amélioration du taux d'alphabétisation des jeunes depuis 1990 a entraîné un resserrement de l'écart entre les femmes et les hommes. Le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans a progressé, de 83 % en 1990 à 93 % en 2010, à l'échelle mondiale. Il devrait atteindre 90 % pour les femmes et 93 % pour les hommes de cette tranche d'âge d'ici à 2015.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les inégalités entre femmes et hommes dans les processus décisionnels politiques Depuis l'adoption des OMD, la représentation des femmes aux parlements nationaux a augmenté à l'échelle mondiale, de 14 % en 1990 à 22 % en 2015. Malgré cette progression, la plus forte représentation n'atteint pas un tiers des sièges (Amérique latine et Caraïbes, 27 %). Les différences entre les sexes dans d'autres indicateurs des inégalités femmes-hommes en matière de prise de décision, observées pour les OMD, indiquent qu'il y avait 11 femmes chef d'État et 13 femmes chef de gouvernement en 2015. 18 % seulement des ministres étaient des femmes.

L'égalité économique des sexes

À l'échelle mondiale, trois quarts des hommes et la moitié des femmes sont actifs. Malgré un taux d'emploi relativement inférieur, les femmes constituent deux tiers des travailleurs familiaux non rémunérés. À l'échelle mondiale, la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes de 24 % et moins de femmes que d'hommes bénéficient d'une pension de retraite. Par conséquent, aux écarts salariaux actuels s'ajoute un écart de revenus entre les femmes et les hommes qui persiste tout au long de la vie.

Qui plus est, le revenu inférieur ne s'explique pas par un nombre d'heures de travail inférieur : les femmes travaillent de plus longues heures quand on combine le travail rémunéré et non rémunéré, et font en moyenne 2,5 fois plus d'heures de travail non rémunéré que les hommes. Les inégalités femmes-hommes sont

exacerbées par les crises économiques à répétition et de plus en plus profondes, qui creusent les inégalités économiques, aboutissent à des niveaux élevés de chômage de longue durée et à la précarisation des emplois.

Objectif 4 : Réduire la mortalité juvénile

À l'échelle mondiale, la mortalité juvénile a chuté de plus de moitié (de 90 à 43 décès sur 1 000 naissances vivantes) entre 1990 et 2015. Cependant, cette tendance décroissante n'est pas suffisante pour atteindre la cible et réaliser les prévisions. Elle indique qu'il faudra encore dix années pour atteindre la cible mondiale. Le taux de mortalité juvénile est principalement déterminé par la santé maternelle et l'âge de la mère à la naissance. Le mariage et les accouchements précoces posent des risques graves pour la mère et l'enfant.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Le taux de mortalité maternelle a chuté de 44 % depuis 1990, mais ce chiffre reste nettement en dessous de la cible de réduction de 75 % à l'horizon 2015. L'élargissement de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative est de la plus haute importance étant donné que le manque de contrôle des naissances continue d'être l'une des causes premières de décès maternels.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Les incidences de nouvelles infections au VIH ont diminué d'au moins 40 % depuis 2000. À l'échelle mondiale, les jeunes femmes constituent 56 % des nouveaux cas et sont deux fois plus vulnérables au VIH que les jeunes hommes en Afrique subsaharienne.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène a des implications genrées. Les données disponibles de 21 pays indiquent que 46 % seulement des ménages ont accès à une eau salubre.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'aide en faveur de l'égalité des sexes a augmenté de 4 % par an. Malgré cette hausse, l'aide destinée exclusivement à cet usage reste inadéquate, car elle constitue à peine 5 % du total de l'aide examinée en 2012-2013. La stagnation du financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs est préoccupante, car c'est dans ce domaine particulier que les femmes sont le plus menacées.

Source : Nations Unies, 2016, Millennium Development Goals-Gender Chart 2015.

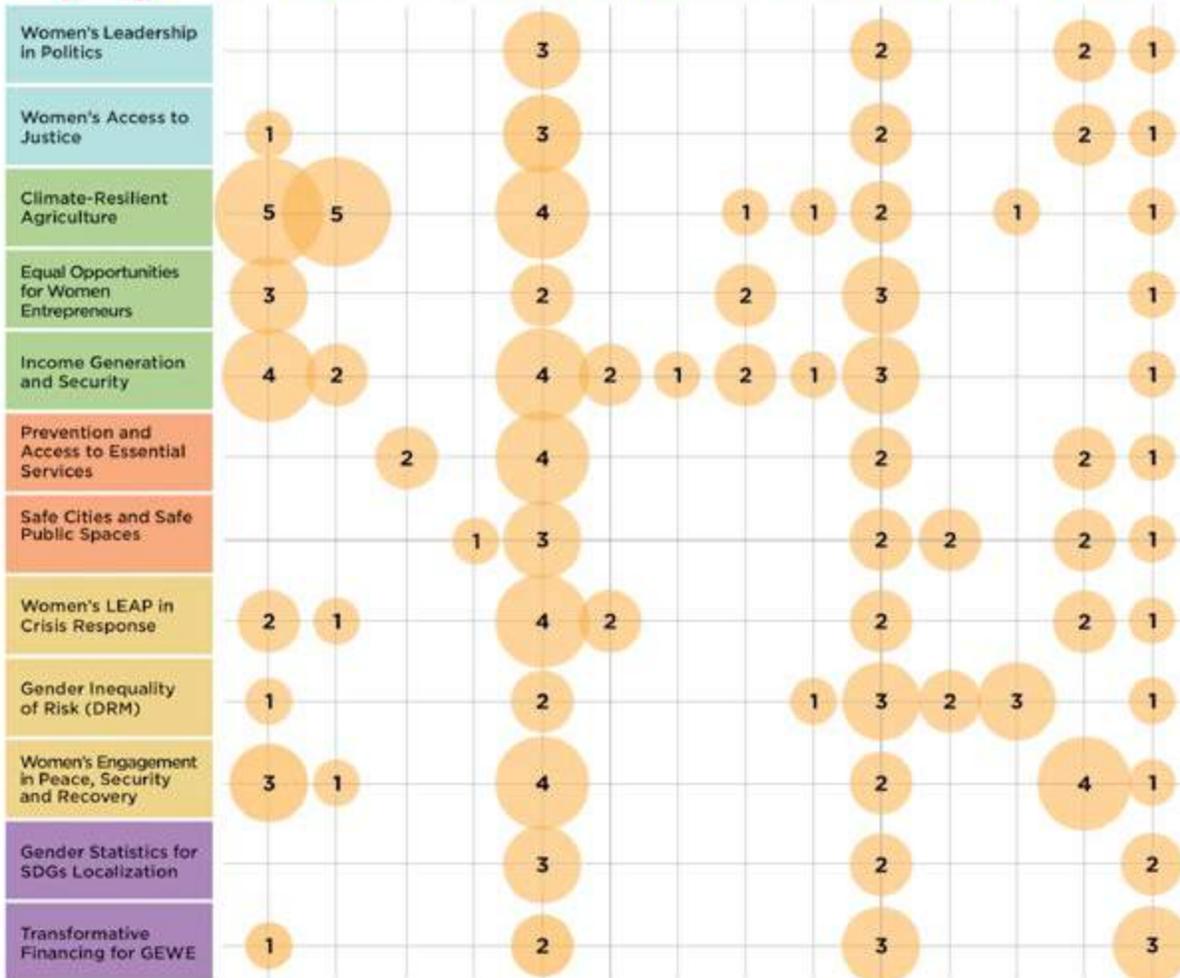
GRAPHIQUE 9.2

Les programmes phares d'ONU Femmes et les ODD

Each of UN Women's twelve Flagship Programming Initiatives (FPIs) supports multiple SDG targets. Given the indivisible nature of the SDGs, the FPIs are expected to have an indirect impact on most SDGs.

Legend

Total # of SDG targets by Flagship Programme



Women's Political Empowerment

Women's Economic Empowerment

Ending Violence against Women

Peace, Security and Humanitarian Action

Planning and Budgeting

Chacun des douze programmes phares d'ONU Femmes contribue à plusieurs cibles des ODD. Compte tenu de la nature indivisible des ODD, les programmes phares devraient avoir un impact direct sur la plupart d'entre eux.		Légende Nombre total de cibles d'ODD par programme phare		
Leadership politique des femmes				
Accès des femmes à la justice				
Agriculture résiliente aux changements climatiques				
Égalité des chances pour les femmes entrepreneurs				
Génération de revenus et sécurité				
Prévention et accès aux services essentiels				
Villes et espaces publics sûrs				
Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes dans la riposte aux crises				
Inégalité des femmes et des hommes face aux risques				
Participation des femmes à la paix, à la sécurité et au relèvement				
Statistiques ventilées par sexe aux fins de mise en œuvre locale des ODD				
Financement porteur de transformation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Autonomisation politique des femmes	Autonomisation économique des femmes	Élimination de la violence faite aux femmes	Paix, sécurité et action humanitaire	Planification et responsabilisation

Source: <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2016/fpi-brief-sdgs-en.pdf?vs=2>

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Ressources indispensables

Braunstein, E. (2012). *Neoliberal Development Macroeconomics: A Consideration of its Gendered Employment Effects*. (United Nations Research Institute for Social Development Research Paper 2012-1). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/search/F95D244010CF453DC12579AD0049AB47>

Esquivel, V. (2016). Power and Sustainable Development Goals: A Feminist Analysis. *Gender & Development*, vol. 24, no 1, pp. 9-23.

ONU (2017). Liste révisée d'indicateurs des Objectifs mondiaux de développement durable. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.

_____ (2016). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2016>.

PNUD (2011). *Towards human resilience: Sustaining MDG progress in an age of economic uncertainty*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

_____ (2013). *Humanity Divided : Confronting inequality in developing countries*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.

Razavi, S. (2016). The 2030 Agenda: challenges of implementation to attain gender equality and women's rights. *Gender & Development*, vol. 24, no 1, p. 25-41.

Rosche, D. (2016). Agenda 2030 and the sustainable development goals: gender equality at last? An Oxfam perspective. *Gender & Development*, vol. 24, no 1, p. 111-126.

Ressources complémentaires

Agarwal, B. et L. Chakraborty (2016). *The 2030 sustainable development goals and measuring gender inequality: A technical articulation for Asia-Pacific* (Levy Economics Institute Working Papers Series No. 859). Anandale on Hudson : Levy Economics Institute.

Commission européenne (2010). *Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* (Document de travail {COM (2010) 2020}). Bruxelles. Disponible à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

Gender & Development Journal (2016), *Special Issue: Sustainable Development Goals*, vol. 24, no 1.

Ianchovichina, E et S. Lundström (2009). *Inclusive growth analytics: Framework and application* World Bank Policy Research Working Paper No. 4851. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/4047/WPS4851.pdf?sequence=1>

İlkkaracan, İ. (2016). The purple economy as a gender egalitarian strategy for employment generation. In H. Bargawi, G. Cozzi et S. Himmelweit (éd.), *Economics and austerity in Europe: Gendered impacts and sustainable alternatives* (p.27-40). Londres et New York : Routledge.

ONU (2016). Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

ONU Femmes (2015). *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits*. New York : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

_____ (2016) *Supporting the SDGs with UN Women's Flagship Programmes*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2016/fpi-brief-sdgs-en.pdf?vs=2600>

_____ (2017a). « Programme de développement durable d'ici 2030 ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/post-2015>

_____ (2017b). « Autonomisation économique ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment>

Samans, R., J. Blanke, G. Corrigan, G. et M. Drzeniek (2015). *The inclusive growth and development report 2015*. Genève : Forum économique mondial.

_____ (2017). *The inclusive growth and development report 2017*. Genève : Forum économique mondial.

Autres ressources

Antonopoulos, R. (2013). *Expanding social protection in developing countries: A gender perspective* (Levy Economics Institute Working Paper No: 757). Annandale on Hudson : Levy Economics Institute. Disponible à l'adresse suivante : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2231716

Antonopoulos, R. et K. Kim. (2011). *Public job-creation programs: The economic benefits of investing in social care? Case studies in South Africa and the United States. Case Studies in South Africa and the United States* (Levy Economics Institute Working Paper No. 671). Annandale on Hudson : Levy Economics Institute.

FMI (2015). *Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective* (International Monetary Fund Staff Discussion Note 15/13). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf>

NOTES

- 1 Pour en savoir plus, consulter <https://www.imf.org/external/np/INS/english/pdf/Training-English-Fall2018.pdf>

© ONU Femmes 2017. Tous droits réservés.

Ce manuel de formation sur le genre et l'économie est le résultat d'une collaboration et de consultations approfondies à travers ONU Femmes. La préparation du manuel de formation a été dirigée par l'Équipe d'autonomisation économique d'ONU Femmes. Un merci spécial à Anuradha Seth et Mamadou Bobo Diallo pour avoir dirigé et soutenu cette initiative. Un soutien inestimable a été fourni par le Centre de formation d'ONU Femmes et par les conseillers économiques régionaux pour l'Europe et l'Asie centrale et l'Asie et le Pacifique. Les contributions de Clemencia Munoz-Tamayo, Nilüfer Çagatay et Francisco Cos-Montiel sont dûment reconnues. Merci également à Gabrielle Leite pour la coordination de la production, le soutien à la révision et son souci du détail.

Le manuel de formation a bénéficié des contributions et des commentaires précieux reçus du personnel du programme des bureaux régionaux et de pays d'ONU Femmes: Sabawoon Ahmadzai (Afghanistan), May Babiker (Égypte), Erisa Cela (Albanie), Ruangkhao Chanchai (Thaïlande), Alia El-Yassir (Turquie), Ramon Garlayee Garway (Libéria), Marie Laetitia Kayisire (Guinée Bissau), Jennet Kem (Soudan), Jamaluddin Khan (Pakistan), Loise Maina (Kenya), Enock Mugabi (Kenya), Amna Muharemovic (Bosnie-Herzégovine), Hadil Naser (Palestine), Da Barca Vieira Rosa Ondina Xavier (Mozambique), Dominika Stojanovska (Macédoine), Misrak Tamiru (Éthiopie) et Zhypargul Turmamatova (Kirghizistan). Cette initiative a été rendue possible grâce au soutien financier de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse. Leur contribution est grandement appréciée.

ISBN: 978-1-63214-092-0

Auteurs: Özge İzdeş Terkoğlu, İpek İlkkaracan, Emel Memiş and Yelda Yücel.

Rédacteur en chef: Kelly O'Neill

Conception: Dammsavage Inc.

ONU FEMMES EST L'ENTITÉ DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES. UN CHAMPION MONDIAL DES FEMMES ET DES FILLES, ONU FEMMES A ÉTÉ CRÉÉE POUR ACCÉLÉRER LE PROGRÈS DANS LA SATISFACTION À LEURS BESOINS À TRAVERS LE MONDE .

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes. Nous soutenons la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership des femmes et leur participation; mettre fin à la violence à l'égard des femmes; intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité; renforcer l'autonomisation économique des femmes; et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



ONU FEMMES
220 East 42nd Street
New York, New York : 10017, États-Unis
Tél. : +1-646-781-4400
Fax : +1-646-781-4444

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen
www.instagram.com/unwomen